



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

3/93



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

La visite d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Finlande

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Mauno Koivisto, Président de la République de Finlande, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'État en Finlande du 31 mai au 2 juin 1993. Dans la matinée du 31 mai, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir : Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'État à la Santé, Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'État, Monsieur Jean Weber, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'État, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Jean Schiltz, Bourgmestre de la commune de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Jean Hostert, Ambassadeur du Luxembourg en Finlande, Madame Jean Hamilius, Dame d'honneur honoraire de S.A.R. la Grande-Duchesse, Monsieur Jacques Loesch, Chambellan e.s.e. de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Jean Welter, Ambassadeur, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Jean Feyder, Ambassadeur, Directeur des Affaires Politiques et Culturelles, Monsieur Gaston Gengler, Directeur adj. du Service Information et Presse du Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le Major Fernand Brosius, Aide de Camp, Monsieur Guy May, Commissaire de la Cour. Une délégation économique composée de Monsieur Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce, Monsieur Pierre Seimetz, Secrétaire général de TRADEARBED et Monsieur Heikki Kähäri, Président de la Finnish-Luxembourg

Trade Guild, s'était jointe à la délégation officielle.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Helsinki.

À leur arrivée à l'aéroport de Helsinki-Vantaa, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Monsieur Heikki Haavisto, Ministre finlandais des Affaires étrangères, l'Ambassadeur de Luxembourg en Finlande, l'Ambassadeur de Finlande pour le Luxembourg, les personnalités du service d'honneur finlandais et le Chef du Protocole. Le cortège se mit ensuite en route en direction de la ville de Helsinki où eut lieu peu de temps après la cérémonie d'accueil dans la cour d'honneur du Palais présidentiel. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillies par le Président de la République de Finlande, Monsieur Mauno Koivisto et son épouse. Les personnalités finlandaises furent présentées à Leurs Altesses Royales par le Président de la République de Finlande, tandis que le Grand-Duc présenta au Président les membres de la délégation officielle luxembourgeoise. Le Service d'honneur finlandais comprenait les personnalités suivantes : Monsieur le professeur Risto Ihamuotila, Recteur de l'Université de Helsinki, Madame Kristiina Ihamuotila, le

Major General Pertti Nykänen, Monsieur l'Ambassadeur Olli Mennander et Madame Mennander et le Conseiller Mikko Jokela. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le Président passèrent en revue le détachement d'honneur de la Garnison de Helsinki. Dans le Salon Jaune du Palais présidentiel eut lieu ensuite l'échange de décorations et de cadeaux ainsi qu'une réception. Peu après, au cimetière d'Hietaniemi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé des fleurs sur le Tombeau du Soldat Inconnu ainsi que sur la tombe du Maréchal Mannerheim.

Dans l'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le Musée Mannerheim sous la conduite de Monsieur le professeur Matti Klinge, et ont effectué, accompagnés du Président Mauno Koivisto et de Madame Koivisto, à bord d'un bateau-mouche une promenade en mer le long de la côte sud de la ville de Helsinki.

Relevons que pendant l'après-midi Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a eu au Government Banqueting Hall des entretiens avec Monsieur Heikki Haavisto, Ministre finlandais des Affaires étrangères.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Son Excellence Monsieur le Président



Sur le balcon du Palais présidentiel à Helsinki: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entourés du Président et de Madame Mauno Koivisto

de la République de Finlande Mauno Koivisto et Madame Koivisto au Palais Présidentiel. À cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République de Finlande, Monsieur Mauno Koivisto. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours du Président de la République de Finlande

Your Royal Highnesses,

My wife and I are delighted to welcome you to Finland. It is a great honour for us and for the Finnish nation as a whole to have your Royal Highnesses in our country today.

Only seven months ago I was the first President of Finland to pay an official visit to the Grand-Duchy of Luxembourg. We have fond memories of your Highnesses' hospitality at your charming Castle of Berg and the friendliness of the people of Luxembourg.

We were thoroughly impressed by your country. As a nation with a rich history, your people show a remarkable sense of togetherness. This speaks highly of your achievements and your ability to maintain and strengthen your national identity. Part of that identity is your own language, Letzeburgisch, which you cultivate without abandoning others.

Your location in the heart of Europe and your openness to international

co-operation have made you a respected commercial and financial partner. You are at the crossroads of European trends and developments.

Part of your identity is close co-operation in the Benelux framework. This reminds us of Nordic co-operation. The countries in both groups are united by history and a shared cultural heritage. Both groups are pragmatic in their activities and open to outside influences, thus complementing, not replacing, other forms of international co-operation.

Luxembourg's history and geographical position have made it a devoted and faithful advocate of European integration. The prosperity and remarkable economic achievements of your country are proof of the advantages that integration offers to small nations.

Since my visit to Luxembourg last October, the negotiations on Finland's accession to the European Community have begun. These negotiations have proceeded well and according to schedule. It is important for Finland to achieve a result the Finnish people can accept. We are grateful for the support and understanding you have accorded our efforts.

Keeping agreements and sharing responsibilities — these have historically been part of the character of our two nations. I believe that as members of the European Union, our two countries could share many things. This partnership will enhance the relations between our nations and increase contacts between our peoples. Cultural co-operation is of special importance

in this context, as it will continue to play a key role in building up the national identities of European nations.

Your Royal Highnesses,

I hope that you enjoy these days in your capital and in Lapland. I also hope your visit will refresh your memories of your previous visit to Finland on the occasion of the 1952 Olympics, when you watched Josef Barthel win the gold medal in the 1500-metre event at Helsinki Olympic Stadium.

I propose a toast to the health and well-being of your Royal Highnesses and to the entire nation of Luxembourg.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Mr. President,

The Grand Duchess and I would like to extend to yourself and Mrs Koivisto our heartfelt thanks for this invitation. It is the opportunity for us to deepen the friendship between our two peoples.

May I say how particularly delighted I am to be back again in Helsinki. I was present here in 1952 during the Olympic Games when a Luxembourger, Josy Barthel, won the gold medal in the 1 500 metres.

Mr. President,

For more than ten years now you have held the high office of Head of State in Finland. This is testimony of your great popularity amongst your fellow countrymen. In the course of your career you have been Governor of the Board of Management of the Bank of Finland, Minister of Finance and Prime Minister. More than anyone else, you exemplify the vitality of Finland and its ability to adjust to a world in perpetual mutation.

Finland is known all over the world for the quality of its social welfare system and for its efficiency in preserving the wonderful environment granted by nature. In Luxembourg we are impressed by the boundless energy and creative imagination of the Finns.

Finland and Luxembourg are both surrounded by powerful neighbours. Both have achieved the feat of surviving over centuries, eventually winning their political independence. Both have succeeded in preserving their cultural identity ; both have developed a strong economy of their own.



Lors du banquet officiel au Palais présidentiel: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président et Madame Mauno Koivisto et le Premier Ministre, Monsieur Esko Aho

Luxembourg knows by experience how difficult it can be to keep the national spirit alive. We were greatly interested to visit the Marshal Mannerheim museum earlier today. Under his leadership, the Finns showed how a country with its army dramatically outnumbered, can oppose resistance in order to defend its hard-won independence and national identity.

I welcome this opportunity to express all my admiration for the courage of the Finnish people. Our thoughts go back respectfully to the memory of those killed and wounded in the battles against Stalin's armies in the Winter war and in the continuation war.

Already at the time of the cold war years, Finland became a symbol of constructive neutrality. Despite the immediate neighbourhood of the Soviet Union, Finland never denied its commitment to democracy and human rights.

It was in Helsinki that the Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe was signed in 1975. That Act emphasised the will of all parties to overcome the division of Europe. Since that day, Helsinki has also stood as a beacon for all the oppressed populations who claim respect for their human rights.

Finland went on playing an important role within the United Nations and has always been prominent in peace-keeping operations. Since last year UN-soldiers of both our armies are united in struggling for peace in former Yugoslavia.

Europe has been undergoing profound changes since 1989. New democracies have emerged. The Paris Charter has been signed and an important CSCE-Follow-up Conference took place in Helsinki. New opportunities have opened up for cooperation between all the countries of Europe.

This change was all for the better. But, new ethnic tensions have also appeared, as is shown in the tragic conflict in former Yugoslavia.

Finland is a neighbour to the new democracies. It has an important role to play in their economic and political development. Changes in Russia, in particular, affect further developments in Europe.

Now that the cold war is officially over, Finland has expressed its wish to join the European Community. Luxembourg warmly welcomes this step. Finland, like Luxembourg, has recognized that independence and economic welfare are best safeguarded through economic integration into larger groups of states. This is why Finland became a



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé des fleurs devant le Monument Mannerheim à Helsinki.

member of EFTA. Now, the application for full membership in the European Community finalises this process.

Your long experience, Mr. President, as Head of State marks you out as the most competent person to lead your country during this negotiation phase.

We all agree that membership to the Community is synonymous with adaptation. But we are fully convinced that every new Member State adds new blood to our Community and so will Finland, I am sure.

My Government was pleased to discuss these items during a visit paid by a Finnish governmental delegation to Luxembourg last December. Our Ministers of Foreign Affairs will be deepening those discussions tomorrow.

We had the great pleasure to welcome you in October last year. Now the Grand Duchess and I are delighted to be your guests. We are also glad to contribute in this way to strengthen the bilateral relations between our nations and their friendship.

We have the satisfaction to see that the cultural agreement between Finland and Luxembourg is to be finalised very soon. This will increase even more our cooperation.

Mr. President,

Once again, I would like to thank you for your most kind and warm-hearted welcome.

Excellencies,
Ladies, Gentlemen,

Let us raise our glasses

- to the health of His Excellency the President of the Finnish Republic and Mrs Koivisto
- to our new partnership in Europe and to the good relations between our countries.

Dans la matinée de la deuxième journée de la visite d'État en Finlande, Son Altesse Royale le Grand-Duc a d'abord visité les installations de la société Vaisala à Vantaa qui développe, fabrique et commercialise des produits et services utilisés pour les mesures dans les secteurs de l'environnement et de l'industrie. À l'Université de Technologie de Helsinki, le Grand-Duc a visité ensuite, accompagné du Professeur Olli V. Lounasmaa, le laboratoire de basse température.

Pour la Grande-Duchesse, le programme prévoyait pendant ce temps une visite du centre culturel d'Espoo, du Toppelund Day-care center et du Musée Hvitträsk à Tapiola.

À midi, un déjeuner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par la municipalité de la Ville de Helsinki à l'Hôtel de Ville. À leur arrivée devant l'Hôtel de Ville, les Souverains furent accueillis par la présidente du Conseil communal, Madame Arja Alho, et par le Lord Mayor, Monsieur Kari Rahkamo.

Dans l'après-midi, les Souverains ont visité le Monument dédié au musicien-compositeur finlandais Sibelius, en présence de l'artiste-sculpteur, Madame Eila Hiltunen, et se sont rendus ensuite au Musée des Sports dans l'enceinte du stade de Helsinki où eurent lieu les Jeux Olympiques de 1952 pendant lesquelles Josy Barthel a eu la médaille d'or olympique lors du 1 500 mètres. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité aussi l'Opéra National Fin-

landais et le Musée d'Art Finlandais Ateneum.

Dans la soirée, après un concert donné par les Solistes Européens sous la direction de Monsieur Jack Martin Händler, une réception fut offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République de Finlande et de Madame Koivisto au Finlandia Hall.

La partie officielle de la visite d'État en Finlande prenait fin le lendemain matin avec la cérémonie d'adieu devant le Palais présidentiel. Après avoir pris congé du Président de la République de Finlande et de Madame Koivisto ainsi que des personnalités présentes, Leurs Altesses Royales se sont rendus à l'aéroport de Helsinki-Vantaa pour se rendre à Inari pour une visite privée en Laponie.

Visite à Luxembourg du Ministre de la Justice des Pays-Bas

Le 3 mai 1993, Monsieur Ernst Hirsch-Ballin, Ministre de la Justice des Pays-Bas, a évoqué avec son homologue luxembourgeois, Monsieur Marc Fischbach, les problèmes liés à la réalisation de l'Accord de Schengen et de l'Acte Unique relatives à la suppression du contrôle aux frontières. Les deux ministres ont discuté notamment des dossiers tels que Europol, immigration, la criminalité internationale organisée et les drogues.



M. Fischbach et son homologue hollandais

M. Lahure à l'Assemblée mondiale de la Santé

Le 3 mai 1993, s'est ouverte la 46e Assemblée Mondiale de la Santé qui s'est déroulée au Palais des Nations à Genève jusqu'au 14 mai.

Cette année 184 délégations ont participé à l'Assemblée qui s'est prononcée, entre autres, sur le projet de budget programme pour l'exercice 1994-1995 et certaines questions importantes de

politique programmatique telles que les opérations de secours d'urgence, le programme « tabac ou santé », la stratégie mondiale de l'OMS pour la santé et l'environnement, le programme d'éradication de la poliomyélite, le programme de lutte antituberculose et la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA.

Un autre point important de l'ordre du jour fut la nomination du Directeur Général dont le mandat arrive à terme cette année.

M. Johny Lahure, Ministre de la Santé et Chef de la délégation luxembourgeoise, s'est adressé à l'Assemblée le mardi 4 mai. Il a souligné le rôle important de l'OMS dans le système des Nations Unies qui lui a confié le leadership international dans le domaine de la Santé. Sa mission essentielle qui consiste à amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé est malheureusement loin d'être accomplie : les disparités entre nantis et défavorisés se creusent de jour en jour et M. Lahure a insisté sur l'urgence de réfléchir de façon plus approfondie sur les moyens de remédier à cette situation injuste et dramatique, et il a salué l'initiative de la Banque Mondiale d'avoir choisi cette année comme thème de son Rapport sur le Développement dans le Monde la SANTÉ et d'y avoir associé l'OMS.

En dehors de sa contribution annuelle régulière, le Luxembourg a financé, ces deux dernières années, 4 programmes importants de l'OMS : le Programme Mondial de Lutte contre le SIDA, le Programme de Lutte contre l'Onchocercose, le Programme de Recherche sur les Maladies Tropicales et aux Programmes de Lutte contre les maladies Diarrhéiques et les Infections Respiratoires Aiguës, pour un montant total de 34 millions de FLUX.

Au plan politique, enfin, il convient de retenir que, suite à une initiative de la Communauté européenne, l'Assemblée a adopté, à une majorité de 125

sur 128 suffrages exprimés, une résolution interdisant à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Montenegro) de participer aux travaux des organes principaux et subsidiaires de l'OMS, y compris la 46e Assemblée Mondiale de la Santé. La FRY, conformément à un certain nombre de résolutions des instances des Nations Unies, ne peut pas assurer automatiquement la continuité de la qualité de Membre de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie à l'OMS et est invitée à y présenter une demande d'admission.

Voyage de promotion économique en Républiques tchèque et slovaque

Un voyage de promotion économique, présidé par le Grand-Duc Héritier et dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a eu lieu dans les Républiques tchèque et slovaque du 3 au 5 mai 1993.

En République slovaque, la délégation officielle a rencontré M. Kovac, président de la République, M. Moravic, ministre des Affaires étrangères, M. Toth, ministre des Finances, et M. Kubecka, ministre de l'Economie.

A Prague la délégation a été reçue par le président Havel, puis par M. Zeleniec, ministre des Affaires étrangères, et M. Sabela, vice-ministre de l'Industrie et du Commerce.

Lors des différents entretiens la délégation luxembourgeoise a constaté que, malgré l'effort des responsables pour hâter les réformes économiques et la coopération grandissante entre les pays Visegrad, les deux Républiques continuent à vivre une période difficile en matière économique.

Le Luxembourg est disposé, compte tenu de ses moyens, à soutenir les efforts menés par les deux gouvernements. Dans ce contexte, notre pays se félicite de l'accord d'association à conclure entre la CE et les deux Républiques.

Au niveau bilatéral il a été décidé de signer plusieurs accords portant essentiellement sur la coopération industrielle, technique et culturelle, sur la non-double imposition et sur la protection des investissements. La signature de tels accords créera, d'une part, le cadre juridique et légal dans lequel nos agents économiques pourront évoluer librement et, de l'autre, elle facilitera l'acheminement de l'assistance financière et technique destinée à ces pays.

Les responsables luxembourgeois ont par ailleurs invité à Luxembourg une délégation économique des deux pays respectifs. Ainsi l'occasion leur sera fournie de présenter à nos dirigeants politiques et économiques leurs atouts socio-économiques et par la même rehausser leur image de marque.

De même cette visite leur permettra de se familiariser avec notre politique de restructuration, de diversification industrielle et de prospection économique. La politique luxembourgeoise en la matière pourrait servir d'exemple à tous les pays qui se sont engagés ces dernières années sur le chemin des réformes économiques.

Enfin, le Luxembourg a proposé que les deux Républiques envoient dans notre pays plusieurs agents souhaitant prendre part aux stages de formation bancaire organisés par les instances gouvernementales et l'ABB.L.

L'importante délégation économique, forte d'une quinzaine de personnes, qui a accompagné le Grand-Duc Héritier, a su profiter de ce voyage pour établir des contacts avec des agents économiques tchèques et slovaques. S'il s'avère trop tôt pour l'instant de parler de résultats concrets, on peut néanmoins noter que les bases quant à une collaboration future ont été ainsi créées.

Notons que les responsables de la Chambre de Commerce, de la Fedil ainsi que le représentant luxembourgeois à la BERD se sont également félicités de la réussite de cette mission et des perspectives qu'elle laisse entrevoir.

Séance photographique au Château de Berg

Le 5 mai 1993, la presse « image » a eu l'occasion d'opérer pour une séance photographique/filmée au Parc du Château de Berg-Colmar, résidence de

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Ladite séance s'est située dans le cadre du 40^e Anniversaire des Noces de LL.AA.RR.



Leurs Altesses Royales au Parc du Château de Berg

« The European Challenges Post-1992 »

Le 6 mai 1993 a été présenté à la presse le livre « The European Challenges Post-1992 » et ce en présence de Monsieur René Steichen, Membre de la Commission des Communautés européennes.

Le livre a été rédigé sous la direction d'Alexis Jacquemin, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Conseiller auprès de la Cellule de Prospective de la Commission européenne, et de David Wright, Conseiller à la Cellule de Prospective.

Conseil Industrie à Bruxelles

Le Conseil « Industrie » des Communautés Européennes s'est réuni le 4 mai 1993 à Bruxelles pour débattre notamment de la restructuration de l'industrie sidérurgique communautaire, des aides d'État à cette industrie, de l'activité future dans le cadre du traité CECA etc. Le Luxembourg fut représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

Lors de la présentation du livre



Les soldats de la FORPRONU à l'honneur

Le 8 mai 1993 a eu lieu au Centre d'instruction militaire de Diekirch une cérémonie en hommage des militaires du deuxième contingent luxembourgeois de la FORPRONU. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités dont notamment Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Ministre de la Force publique, Monsieur Jacques F. Poos, le Secrétaire d'État à la Force publique, Monsieur Georges Wohlfart, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée.



De nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie.



S.A.R. le Grand-Duc procède à la remise des médailles.

Conseil « Affaires générales » de la CE à Bruxelles

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a représenté le Luxembourg, lors de la réunion du Conseil Affaires Générales de la CE, qui s'est tenue le 10 mai à Bruxelles.

En matière de politique commerciale, les Ministres ont approuvé l'accord sur les marchés publics, récemment intervenu entre le Commissaire Sir Leon Brittan et le représentant américain au Commerce, l'Ambassadeur Kantor.

Les Ministres ont également abordé la question des relations avec le Parlement européen. Ils ont accepté la proposition de l'actuelle Présidence danoise visant à tenir en juin à Luxembourg une réunion des trois institutions, c'est-à-dire le Conseil, le Parlement européen et la Commission, en vue de trouver un accord sur la mise en œuvre de certaines dispositions du Traité de Maastricht. Il s'agit notamment d'un accord inter-institutionnel sur la subsidiarité et le médiateur européen.

La Commission, en tant que négociateur, a présenté aux Ministres un rapport sur

le 4ème tour de négociations avec la Russie en vue de conclure un accord de partenariat. Rappelons que les Douze avaient adopté récemment un mandat de négociation élargi notamment au principe d'une zone de libre-échange. L'objectif de la Communauté est de conclure cet accord avec la Russie en juin de cette année. Dans ce contexte, M. Poos a rappelé l'importance d'une référence dans un futur accord aux droits de l'homme et à la coopération régionale pour maintenir les courants d'échanges existants.

En préparation du Conseil européen de Copenhague en juin prochain, les Ministres ont eu un débat d'orientation sur l'association plus étroite des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) avec la Communauté européenne. Cette discussion concernait non seulement des éléments précis de renforcement des liens, tel l'établissement d'un espace politique européen, d'un accès facilité au marché et d'une assistance économique adaptée, mais le débat préfigure aussi celui des conditions

d'adhésion des PECO à la Communauté et de l'architecture future de l'Europe.

Dans ce contexte, le Ministre Poos s'est exprimé quant aux éléments proposés par la Commission en vue du Conseil Européen de Copenhague. M. Poos a rappelé quelques considérations essentielles, soulignant notamment qu'il ne faut pas que la Communauté se replie sur elle-même. La situation complexe et difficile des PECO nécessite une préparation adéquate de ces pays à l'adhésion. Le Ministre luxembourgeois a mis en garde contre une trop grande timidité pour ce qui est d'un dialogue politique renforcé. Sur le plan commercial, les idées développées par la Commission trouvent en grande partie l'assentiment du Ministre Poos. Il reste toutefois plus réservé sur l'accélération du calendrier de démobilitation des droits de douane et prélèvements, notamment dans les secteurs dits sensibles.

Concernant l'ex-Yougoslavie, les Douze ont réitéré leur soutien au plan

de paix Vance-Owen. Les Ministres ont entendu le rapport de Lord Owen sur les derniers développements en Bosnie-Herzégovine. Ce dernier a fait état de l'évolution positive de la position des Autorités de Belgrade en ce qui concerne l'adhésion au plan de paix. Les Douze se sont déclarés prêts à contribuer, par l'envoi de moniteurs, à la décision du Président Milosevic de fermer les frontières entre la Serbie/Montenegro et la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à la protection des zones de sécurité.

Suite à la tournée du Secrétaire d'État américain en Europe, les Ministres ont

constaté qu'il existait une convergence de vues sur les actions futures. Une coordination étroite avec les Etats-Unis et la Russie sera essentielle dans les prochaines semaines. Aucune option n'est à exclure. Il faudra veiller à une stricte application des sanctions, telles qu'elles ont été renforcées par la résolution 820 du Conseil de Sécurité des NU.

Les Ministres ont finalement exprimé leur inquiétude en ce qui concerne les combats entre Croates et Musulmans en Bosnie Centrale. Ils sont convenus d'intervenir auprès des autorités res-

pensables, ainsi qu'auprès du Président de la Croatie.

* * *

La réunion des Douze fut suivie le 11 mai par la 4ème rencontre des Ministres de la CE et du Conseil de Coopération du Golfe qui regroupe les Emirats Arabes Unis, Bahrain, l'Arabie Saoudite, l'Oman, le Qatar et le Koweït. Ces derniers n'ont pas manqué, à cette occasion, de faire part à la partie communautaire de leurs soucis concernant l'introduction d'une taxe CO2 dans la Communauté.

« Vivons la rue ensemble »

Message de Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, à l'occasion de la présentation à la presse le 10 mai 1993

— de la campagne de sensibilisation « Vivons la rue ensemble »

— de la brochure d'information éditée par la Commission de Circulation de l'État sur l'apaisement du trafic et la modulation de la vitesse en agglomération

Suite à l'hécatombe meurtrière qui s'était abattue en été 1991 sur nos routes, nous avons cru dévoiler, à la lumière du bilan des accidents de la route en 1992, un retour à la normale.

À en juger de par les accidents recensés au cours des quatre premiers mois de 1993 et notamment de par le nombre des tués, le répit de 1992 semble hélas avoir été de courte durée :

6 morts en janvier, 6 morts en février, 3 morts en mars, 7 morts en avril et le mois de mai à peine entamé annonce déjà 5 victimes mortelles supplémentaires... En 1992, 25 personnes (dont 7 au mois de mai) avaient trouvé la mort sur la route, au cours des cinq premiers mois.

Certes vitesse excessive, alcool au volant, refus de priorité arrivent toujours largement en tête parmi les causes directes des accidents graves, mais est-ce que l'objectivité neutre des constats statistiques ne cache pas une autre réalité, celle d'un manque de fair-play, d'égoïsme, de vanité et d'intolérance à l'égard d'autrui, qui caractérise de plus en plus la coexistence des usagers sur la route.

Tout le monde s'accorde à dire que le fléau des accidents de la route est inacceptable, et que la lutte contre l'insécurité et la délinquance routières doit être intensifiée. Or, au plus tard au moment qu'il s'agit de les appliquer à soi-même,

les préceptes élémentaires d'une conduite sûre et respectueuse des droits d'autrui commencent à présenter des failles.

* * *

Il m'a semblé de bon aloi de rééditer l'appel à la modération et à la convivialité sur la route, suite à la campagne de printemps 1991, sans doute encore très présente dans la mémoire grâce à l'orang-outan appelant aux automobilistes de se comporter également derrière leur volant en êtres civilisés : « Sief keen Deier am Verkeier ».

Courtoisie et compréhension doivent devenir, — ou mieux redevenir — sur la route comme ailleurs le reflet d'une attitude de tolérance et du respect des droits d'autrui, principes fondamentaux de toute société moderne, fondée sur l'état de droit et les libertés individuelles.

Les renseignements des 4 premiers mois nous montrent que ce sont très souvent les faibles ou les innocents qui paient les frais de l'insécurité routière et de l'arrogance de chauffards plus pressés qu'expérimentés : Parmi les 22 victimes tuées l'on note 7 piétons, 1 cycliste, 3 passagers de voitures.

Le slogan de la campagne « Vivons la rue ensemble » reflète le souci d'une meilleure convivialité sur la route. Cet appel est explicité par les 3 verbes « communiquer », « se comprendre », « se respecter ». Prende au sérieux ce message et applique à soi-même les 3 composantes suggérées devrait suffire pour éviter dorénavant la grande majorité des drames vécus ces dernières semaines. Ce devrait être une « raison nécessaire et suffisante pour mieux vivre la rue ensemble ».

Je tiens à remercier tous ceux qui ont, une fois de plus, participé à la mise au

point de la campagne ou qui en assureront un déroulement impeccable. Mes remerciements particuliers s'adressent à la Gendarmerie et à la Police qui sont disposées à assurer durant les mois de mai à juillet — période traditionnelle de la recrudescence des accidents avec le retour de la bonne saison — une présence renforcée sur la route, présence qui aura un caractère tant préventif que répressif.

Un merci spécial va également à l'Automobile Club qui épaulera les pouvoirs publics par ses moyens de presse, à la Sécurité Routière en charge de l'affichage et à l'Association des Compagnies d'Assurances — ACA — qui soutient la campagne sur le plan financier.

* * *

Le facteur humain reste certainement la cause principale de l'insécurité routière. Il semble pourtant établi que l'usager de la route est bien mieux disposé à accepter l'appel à un comportement correct vis-à-vis des règles du Code de la Route et vis-à-vis des droits d'autrui dans un environnement routier incitant à la modération et à la circonspection. Cela vaut notamment en site bâti où l'espace routier sert à bien d'autres fins qu'aux seuls sécurité et confort du trafic automobile prévalant sur les autoroutes et autres grands axes routiers en rase campagne.

Concevoir et créer en agglomération un espace routier tenant équitablement compte des différentes fonctions que la rue de quartier et la rue villageoise doivent assumer est une responsabilité partagée par l'État et les Communes.

Parallèlement à l'abaissement à 50 km/h de la vitesse réglementaire en agglomération à partir du 1er juillet 1992 le Gouvernement avait retenu en faveur des Communes la possibilité de moduler les limites de vitesse applica-

compte des spécificités des situations locales.

Dans ce contexte la Commission de Circulation de l'État vient d'éditer une brochure d'information sur la façon d'appréhender la transposition de ces nouveaux principes. Cette publication s'adresse en priorité aux autorités locales et aux services techniques communaux. Elle peut pourtant aussi intéresser de plus larges couches de la population sensibles aux problèmes de circulation qui se posent à l'échelon local, car elle est rédigée dans un langage direct et facile, sans trop emprunter au jargon technique.

Je tiens à féliciter la Commission de Circulation de l'État de ce travail utile et intéressant, qui contribuera – j'en suis persuadé – à accélérer la transposition des principes réglementaires arrêtés il y a un an et partant à mieux vivre ensemble la rue villageoise ou urbaine.

Die Orchideen Luxemburgs

Le Musée national d'histoire naturelle, en collaboration avec la Société des Naturalistes Luxembourgeois, vient de réaliser un livre, à la fois scientifique et artistique, sur les orchidées de Luxembourg « Die Orchideen Luxemburgs ».

La publication de ce livre, ensemble avec la présentation de l'herbier Koltz, ont amené le musée à organiser parallèlement une exposition globale sur les orchidées luxembourgeoises et ce pendant la période du 10 au 23 mai 1993.

*L.A.R. visitent l'exposition
sur les orchidées luxembourgeoises*

Première réunion interrégionale du programme Trainfortrade de la CNUCED

Le 11 mai 1993, s'est ouverte, en présence du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, la première réunion interrégionale du programme Trainfortrade de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement). La conférence s'est déroulée du 11 au 14 mai dans le Centre des conférences Kirchberg. Le discours d'ouverture fut prononcé par Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Georges Wohlfart.



M. Goebbels présente la nouvelle campagne de sensibilisation.



L'environnement économique international, par ses fluctuations cycliques, a créé de nouveaux défis pour les pays en développement dans le domaine du commerce international. Les résultats des négociations de l'Uruguay Round, les programmes d'ajustement structurel, les liens entre l'investissement, les transferts de technologie et les échanges de biens et services, la privatisation des entreprises de commerce international et l'incidence de nouvelles préoccupations relatives à l'environnement sur le commerce sont parmi les éléments qui influencent les perspectives commerciales des pays en développement. Ces derniers cherchent à renforcer leurs structures commerciales et à accroître le volume et la qualité de leurs exportations. Afin de relever ces défis, ces pays doivent déve-

opper certaines compétences dans le domaine du commerce extérieur.

C'est dans ce contexte que la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a conçu une stratégie de développement des ressources humaines adaptée aux besoins modernes du commerce international. Cette stratégie est mise en œuvre par le programme Trainfortrade.

Trainfortrade est un programme conçu pour développer les ressources humaines des pays en développement dans le domaine du commerce international et des services liés au commerce. Ses objectifs et actions visent :

- le renforcement des centres de formation dans les pays en développement ;

- le développement d'un réseau de coopération entre ces centres de formation, afin de permettre un échange permanent d'information, de cours et de personnel enseignant ;

- le développement, la production et la mise à jour des paquets pédagogiques de qualité répondant aux besoins des responsables du commerce international et des cadres des secteurs privé et public ;

- l'organisation de séminaires nationaux et régionaux et des cours de formation.

Le Luxembourg a été un des premiers bailleurs de fond à appuyer de manière substantielle le programme Trainfortrade. Nous sommes satisfaits des premiers résultats qui ont été obtenus et nous espérons que cette première réunion interrégionale du programme contribue à la consolidation du programme pour développer dans le moyen terme ses possibilités d'extension.



La première réunion interrégionale du programme TRAINFORTRADE de la CNUCED fut placée sous la présidence de M. Georges Wohlfart.

Monnaies olympiques pour le Grand-Duc

Le 11 mai 1993 la 2e série de monnaies olympiques éditée dans le programme : La Monnaie du Centenaire du CIO a été remise, à la Villa Vauban, à Son Altesse Royale le Grand-Duc par un représentant du CIO, du COSL et de la BIL, qui diffuse ces monnaies olympiques.

Après la remise des médailles olympiques au Grand-Duc



M. Perez de Cuellar chez M. Santer

Le 12 mai 1993, Monsieur Javier Perez de Cuellar, ancien Secrétaire Général des Nations Unies a été reçu par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État.



MM. Santer et de Cuellar

Luxembourg, destination de congrès

C'est à Genève, comme chaque année d'ailleurs, qu'a eu lieu le plus grand salon mondial du tourisme d'affaires E.I.B.T.M. (European Incentive & Business Travel & Meetings Exhibition).

Plus de 4 000 décideurs originaires de 5 continents ont visité les prestataires de services de plus de 75 pays, dont bien sûr le Grand-Duché de Luxembourg.

LUXEMBOURG-CONGRÈS, ainsi que les prestataires luxembourgeois, tel que l'hôtel INTERCONTINENTAL, l'hôtel PULLMAN, l'hôtel LE ROYAL, la SOCIÉTÉ DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., la société « THE MOTIVATION MASTERS », ainsi que la société « SKYLINES INTERNATIONAL » ont accueilli plus de

300 clients potentiels sur le stand du Luxembourg, entre le 11 et le 13 mai 1993, au salon E.I.B.T.M. de Genève.

Xavier Damster, directeur de Luxembourg Congrès, confirme un succès des plus positifs. Un grand nombre de décideurs de sociétés et d'associations internationales ont montré un intérêt manifeste pour notre destination de congrès. Certains ont fait des demandes concrètes pour les années 1994 et 1995 voire même jusqu'en 1998 !

Le Grand-Duché de Luxembourg a de multiples atouts à faire valoir dans le domaine du tourisme d'affaires qui comprend les congrès, les conférences avec salons spécialisés, les séminaires tout autant que les voyages de stimulation.

« Beaufort – Im Wandel der Zeiten »

Le 12 mai 1993, Monsieur Jos. Lux, Bourgmestre de Beaufort, a remis à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, les deux volumes du livre « Beaufort – Im Wandel der Zeiten ».

Visite à Luxembourg de M. Pinheiro

Le 13 mai 1993, Monsieur João de Deus Pinheiro, Membre de la Commission des Communautés européennes, a séjourné à Luxembourg pour y rencontrer Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que les membres du Bureau de la Chambre des Députés, de la Commission de Travail et du Bureau de la Commission des Affaires étrangères.



M. Pinheiro chez M. Santer, ...



... M. Poos ...



Lors de la remise du livre sur Beaufort

Protection civile : Accord avec la Belgique

Le 13 mai 1993 fut signé au Ministère des Affaires Étrangères l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur l'assistance mutuelle en matière de protection civile qui est une actualisation de l'Accord signé à Bruxelles, le 23 juillet 1970.

Cet Acte fut signé du côté luxembourgeois par Messieurs Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération et Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Les signataires du côté belge furent Monsieur Louis Tobback, Ministre de l'Intérieur et Son Excellence Monsieur Paul Duqué, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.



Lors de la signature de l'accord



... et à la Chambre des Députés

Prix littéraire à Pol Greisch

Au cours d'une séance solennelle qui s'est déroulée le 13 mai 1993 au Théâtre des Capucins, la Fondation Servais pour la littérature luxembourgeoise a remis son Prix littéraire 1993 à Monsieur Pol Greisch pour la trilogie en langue luxembourgeoise « Aeddi Charrel / Besuch / E Stéck Streisel » parue aux Editions Phi.

La cérémonie fut marquée par l'allocution de M. Edmond Israel, Président de la Fondation, l'éloge, prononcé par M. Jul Christophory, Président du jury, les extraits de l'œuvre, présentés par M. Marc Olinger et l'allocution de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles.



M. Israel félicite M. Pol Greisch.

M. Boden présente les nouvelles cartes.

Nouvelles cartes touristiques régionales

Le 13 mai 1993, Monsieur le Ministre du Tourisme et le Directeur de l'Administration du Cadastre et de la Topographie ont procédé à la présentation à la presse des nouvelles cartes touristiques régionales.

La nouvelle carte topographique régionale 1 : 20000

Les cartes officielles du Grand-Duché de Luxembourg sont dressées par l'Institut Géographique National (I.G.N. France) avec la collaboration de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, qui en est l'éditeur.

La carte topographique standard est à l'échelle de 1 : 20000. Elle se compose de 30 feuilles, dont certaines couvrent plus de territoire de nos pays limitrophes que de territoire national.

Aujourd'hui il est techniquement possible d'imprimer des cartes de grandes dimensions sans perte de précision.

D'où l'idée d'établir des cartes régionales (10 feuilles au lieu de 30), qui auraient le grand avantage de donner aux utilisateurs un aperçu détaillé sur toute la région qui l'intéresse. Promouvoir les régions est une formule à la mode, aller à la rencontre de la nature en est une autre.

La nouvelle carte régionale se veut de répondre à ces aspirations. Dans l'édition « Tourisme » elle présente les points d'intérêt touristique du pays et notamment les sentiers, qui sillonnent nos beaux paysages. Au promeneur de choisir un circuit qui lui convient, libre de décider du lieu de départ.

Soulignons que cette carte est le fruit d'une bonne collaboration de l'Administration du Cadastre et de la Topographie (Ministère des Finances) avec les services spécialisés du Ministère du Tourisme.



Haute distinction pour M. Silvain

Le 13 mai 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Jacques Silvain, Directeur à la Direction des financements à l'extérieur de la Communauté de la Banque Européenne d'Investissement.

M. Santer remet la distinction à M. Silvain.



29 membres au Conseil de l'Europe

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, Vice-Premier Ministre, a assisté le 14 mai 1993 à la 92^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Cette session a été précédée par la cérémonie d'adhésion au Conseil de l'Europe de trois nouveaux États membres : l'Estonie, la Lituanie et la Slovaquie.

Lors d'un échange de vues informel, les Ministres ont discuté des relations du Conseil de l'Europe avec la Fédération de Russie ainsi que de la situation en Yougoslavie.

Concernant la Russie, les Ministres ont souhaité la poursuite et l'intensification de la coopération entre les deux entités, qui devra mener à terme à l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

À l'issue de la discussion sur la situation dans l'ex-Yougoslavie, les Ministres ont réitéré leur condamnation de tous les actes de violences et de toutes les violations des droits de l'homme. Ils se sont prononcés en faveur du plan de paix Vance-Owen et ont exprimé le souhait de voir s'appliquer d'une manière stricte et urgente les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité. Ils ont finalement pris note des actions concrètes entreprises par le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme et de la liberté des médias sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie.

Lors de la session formelle, les Ministres ont examiné l'état de préparation du premier sommet du Conseil de l'Europe, qui se tiendra les 8 et 9 octobre prochain à Vienne. Intervenant sur la réforme du mécanisme de contrôle des Droits de l'Homme, M. Poos a souligné qu'en tout état de cause, le Sommet de Vienne devrait solennellement entériner la réforme de l'actuel mécanisme qui constitue un des atouts du Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, les Ministres ont souligné la nécessité de continuer les travaux en cours au sein du Conseil de l'Europe relatifs à la protection des minorités nationales. Ces travaux devraient également permettre d'adopter, à l'occasion du sommet de Vienne, d'une décision de principe quant aux responsabilités du Conseil de l'Europe dans ce domaine, y compris par des instruments juridiques internationaux.

Les Ministres ont finalement adopté trois résolutions statutaires en vue d'adapter le Conseil de l'Europe aux

changements intervenus dans son fonctionnement institutionnel. Ces résolutions portent sur la création d'un statut d'observateur auprès de l'organisation de Strasbourg, l'adaptation des

règles de vote des décisions du Comité des Ministres et la participation d'États membres et non-membres à des actions spécifiques du Conseil de l'Europe.

Konrad-Adenauer-Stiftung : Marc Fischbach zum Abitur in der Bildungskonzeption Luxemburgs

Am 14. Mai 1993 referierte Erziehungsminister Marc Fischbach auf Einladung der Konrad-Adenauer-Stiftung in Saarbrücken zum Thema «Das Zentralabitur in der Bildungskonzeption Luxemburgs». Vor mehr als 150 Bildungspolitikern und -experten aus der gesamten Bundesrepublik, welche an der Fachkonferenz zum Thema: „Zentralabitur und Schulzeitverkürzung: notwendige Elemente zur Qualitätssicherung des Gymnasiums“ teilnahmen, unterstrich Marc Fischbach, daß beim luxemburgischen Abitur zwar eine zentralisierte Organisation besteht, in der Praxis aber im Gegensatz zur formellen Regelung Faktoren wirksam werden, welche die zentralisierende Wirkung abpuffern. So ist gewährleistet, daß der pädagogisch-didaktische und fachliche Sachverstand der unterrichtenden Lehrer voll zur Entfaltung kommt.

Marc Fischbach wies auch auf jene bildungspolitischen Entscheidungen hin, welche ab 1994 beim Abitur zu mehr Offenheit und Flexibilität führen werden. Nämlich einmal die Maßnahme, die Jahreszensuren in die Bewertung einfließen zu lassen. Durch diese Entschärfung ihres punktuellen Charakters wird die Prüfung entdramatisiert. Ebenso erscheint es als fair und pädagogisch sinnvoll, Leistungsnachweise, die während einer längeren Zeitdauer und unterschiedlichen situativen Voraussetzungen erbracht worden sind, bei der Evaluation zu berücksichtigen.

Die zweite Veränderung des Abiturs ergibt sich durch die Einführung

mündlicher Prüfungen. Sowohl die Sprachsituation als auch das Prüfungssystem haben bis vor kurzem eine Überbewertung des Schriftlichen gefördert, die im Widerspruch steht zur Rolle, welche die mündliche Kommunikation im gesellschaftlichen, im akademischen und im beruflichen Leben spielt. Es wird erwartet, daß die neue Prüfungsform eine Aktivierung und Individualisierung des gesamten Unterrichtsstils mit sich bringt.

Marc Fischbach unterstrich, daß er eine Bildungspolitik vertrete, die ob großer Perspektiven, den Mut zu kleinen Schritten nicht verliere. „Es kann nicht darum gehen, so der Minister wörtlich, von utopischer Hoffnung erfüllt nach einem bildungspolitischen gordischen Knoten Ausschau zu halten. Wichtiger ist es, positive Aspekte und ihre Dynamik in der Schulwirklichkeit wahrzunehmen und zu begreifen, denn sie ergeben unter anderem Anschlußwerte einer Schulpolitik der realistischen Bewährung. In diesem Sinne sind wir sicher, daß das Gymnasium als Schultyp nicht verschwinden, sich aber einschneidend verändern wird.“

Es sei noch darauf hingewiesen, daß in jenen Ländern der Bundesrepublik, wo das Abitur nicht vom Gymnasium selbst, sondern zentral vom Ministerium organisiert wird, die Zahl der geprüften Fächer im Allgemeinen bei vier liegt und die dort erreichte Note zu einem Drittel in das Schlußresultat einfließt.

Remise d'un canon à S.A.R. le Grand-Duc

Le 14 mai 1993 a eu lieu à Diekirch une cérémonie de remise d'un canon de 25 livres à Son Altesse Royale le Grand-Duc par les représentants de l'Armée britannique. Ce type de canon a servi à la batterie luxembourgeoise de la brigade Piron, lors de la campagne de libération de Normandie jusque dans le nord de l'Allemagne, lors de la

période d'août 1944 à mai 1945. Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accompagné de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Après avoir reçu le don de l'Armée britannique, Son Altesse Royale le Grand-Duc en a fait cadeau au Musée National d'Histoire Militaire de Diekirch.

Sur demande des autorités britanniques, la cérémonie fut organisée par les autorités communales de la ville de Diekirch avec le concours de l'Armée luxembourgeoise. Y ont assisté de nombreux invités d'honneur parmi lesquels des représentants du Gouvernement luxembourgeois, de l'Ambassade du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ambassade de Belgique.

La cérémonie s'est déroulée en présence de délégations des Anciens Combattants, de la Section luxembourgeoise de la Fraternelle des Anciens de la Brigade Piron, des « Dikricher Geschichtsfrënn », de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.



L'ouverture de la 62e Foire Internationale de Luxembourg, le 15 mai 1993

Discours prononcé par M. Robert Goebbels,
Ministre de l'Economie

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

En commentant le récent « World Economic Outlook » du Fonds Monétaire International, le « Handelsblatt » du 27 avril dernier titra comme suit : « Luxemburg erfüllt als einziges Land alle Kriterien des Maastricht-Vertrages. »

Le comité de politique économique de la Communauté Européenne, dans son avis de février 1993 sur « la situation économique du Luxembourg », a également émis « une appréciation favorable sur les résultats économiques obtenus et sur la conduite de la politique économique menée par les autorités luxembourgeoises ».

Je ne résiste pas à la tentation de vous citer quelques autres extraits de ce rapport qui tranche sur les jérémiades proférées par d'aucuns lors du récent débat sur l'état de la nation :

« Sur le plan macro-économique, les résultats enregistrés en cours de la dernière décennie ont été remarquables et

supérieurs à ceux des autres Etats membres.»

« Plus récemment, l'évolution et les perspectives se sont un peu infléchies. Le Luxembourg n'a pas complètement échappé au ralentissement qui a affecté son environnement international, néanmoins, la situation demeure relativement favorable avec un taux de croissance de l'ordre de 2 % et la poursuite d'une augmentation de l'emploi. Sur le plan macro-économique et structurel, le Comité a apprécié les efforts entrepris par les autorités luxembourgeoises depuis de nombreuses années pour mener à bien une restructuration très importante de l'économie et la mise en œuvre d'une politique de diversification. »

Mais étant donné qu'en économie plus qu'ailleurs « la santé est un état précaire qui ne présage rien de bon » (Jules Romains), les notes d'excellence que nous confèrent les observateurs internationaux ne doivent pas nous inciter à une autosatisfaction béate.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, un pays de notre taille ne saurait rester à lui seul un havre de paix et de prospérité.

L'état actuel du monde n'est pas des plus réjouissants.

Il y a dix ans, l'humanité craignait que la rivalité est-ouest ne menât à la guerre nucléaire. Aujourd'hui, la peur d'une catastrophe écologique agite les esprits.

Mais la vraie question de cette fin de siècle reste entière : Comment satisfaire aux besoins croissants d'une humanité dont la démographie galopante s'amplifie à chaque génération d'un milliard d'être humains supplémentaires à nourrir, à vêtir, à loger ?

Vivons-nous la fin des illusions, la fin des idéologies, la fin de l'histoire ?

Comme l'a remarqué le député Charles Goerens, l'échec du communisme ne signifie pas le triomphe définitif du capitalisme.

Le libéralisme absolu, dont Ronald Reagan et Maggy Thatcher furent les apôtres, « ne garantit à aucun pays de garder son rang dans la compétition économique. Les Etats-Unis et surtout la Grande-Bretagne en sont d'éclatants exemples » (Bernard Esambert).

La tentative de la Communauté Européenne de susciter par l'abolition des barrières aux échanges intracommunautaires « une onde de choc du côté de l'offre » ne s'est pas vérifiée pour le moment. Le grand marché intérieur aurait dû se traduire d'abord « par une diminution des coûts et se propager ensuite aux prix ». Et toujours selon le



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistèrent à la séance académique d'ouverture de la 62^e Foire Internationale de Luxembourg.

fameux rapport Cecchini, cette concurrence accrue dans le grand marché intérieur était censée susciter « un cercle vertueux doté d'une dynamique propre », la pression à la baisse ainsi exercée sur les prix devant stimuler la demande et donner aux entreprises l'occasion d'accroître leur production, de mieux exploiter leurs ressources, de créer des emplois et d'engendrer de ce fait une croissance sans inflation.

En cette année zéro du grand marché intérieur la réalité européenne est, malheureusement, différente.

Force est de constater que la conjoncture internationale n'était pas favorable au calendrier communautaire. Les incertitudes engendrées depuis 1989 par la disparition de l'ordre bipolaire de Yalta, la guerre du Golfe puis la guerre civile en Ex-Yougoslavie ont changé beaucoup de données de base en Europe et dans le monde.

L'instabilité monétaire, le surendettement de beaucoup de pays industrialisés et du Tiers Monde, le ralentissement des échanges et de la croissance, les tentations du protectionnisme et du chacun-pour-soi, les problèmes d'environnement, de population et de migration ont accru « le manque général de visibilité » (Pascal Lamy) dans toutes les sociétés humaines.

De toute façon, les Européens s'étaient peut-être fiés un peu trop aux seules forces du marché, en oubliant que la « main invisible » chère aux adeptes d'Adam Smith n'est pas nécessairement guidée par un regard perçant l'avenir.

Question iconoclaste : Le marché est-il toujours le moyen le plus efficace pour

réaliser des ajustements structurels positifs ?

Le marché n'est-il pas parfois aveugle, n'est-il pas indifférent à des objectifs de solidarité, de cohésion ou d'équité ?

Le marché répond-il spontanément à certaines exigences d'intérêt général et de développement durable tels que la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ?

Le marché conduit-il automatiquement à une allocation optimale des ressources ?

En mettant en doute la capacité des seules forces du marché pour arriver à une croissance durable et soutenable, je ne plaide évidemment pas pour une politique économique dirigiste.

Mais je plaide pour une politique volontariste dans le cadre d'une économie de marché sociale.

Mon collègue belge Melchior Wathelet a soutenu lors d'un récent Conseil communautaire que l'Europe mène actuellement une politique industrielle « sans vision ». Que nous allions de restructuration en restructuration, mais sans « perspectives » et en n'ayant plus d'ambitions.

Or, l'Europe se doit d'avoir une ambition. Pour elle-même, pour les Européens, et surtout pour vaincre le chômage, qui frappe 16 millions d'Européens.

Il nous faut en conséquence une politique économique, une politique industrielle plus active dans la Communauté. Une politique moins idéologique, mais plus pragmatique.

Le protectionnisme est un mal, mais il y a des situations où il faut protéger ses industries, notamment quand elles sont engagées dans une restructuration difficile.

L'on ne peut pas demander par exemple à l'industrie sidérurgique européenne de réduire ses capacités de 30 millions de tonnes, avec plus de 50 000 pertes d'emplois à la clef, et ouvrir en même temps le marché sans restrictions aux importations en provenance de pays tiers.

Les Américains sont protectionnistes quand il le faut, les Japonais et quelques autres pays également.

L'Europe, qui est plus dépendante des échanges internationaux que le Japon et surtout les Etats-Unis, ne peut bien sûr pas se refermer sur elle-même. Il est même dans notre intérêt d'ouvrir nos marchés, notamment pour aider les nouvelles démocraties d'Europe Centrale et de l'Est à se stabiliser.

Mais cela ne peut se faire que progressivement, et des ajustements structurels doivent également intervenir chez nos nouveaux partenaires.

Une Communauté encaissant le poids d'un chômage toujours plus important ne peut pas devenir l'ancre empêchant les anciennes « démocraties populaires » de partir à la dérive.

S'il n'y a pas eu assez de créations d'emplois en Europe, si les budgets nationaux des Douze croulent sous les allocations de chômage et d'autres aides sociales, c'est qu'il y a eu désinvestissement massif en Europe.

La croissance d'après-guerre a été initiée grâce à l'aide américaine, les aides du plan Marshall ayant avoisiné 10 % du PIB des Etats récipiendaires, tout comme elle a profité d'un transfert de technologie américaine ainsi que d'une énergie bon marché.

L'appauvrissement des Etats-Unis dû à la guerre du Vietnam, la fin du système de Bretton-Woods ainsi que les deux chocs pétroliers ont changé beaucoup de données économiques de par le monde.

De bailleurs de fonds, les Etats-Unis sont devenus emprunteurs, bousculant les marchés monétaires et suscitant des taux d'intérêts élevés qui ont cassé notamment le développement du Tiers Monde.

Suite à ces chocs, la majorité des Etats européens se sont endettés, incapables de procéder à des ajustements nécessaires et croyant pouvoir mettre en mouvement la machine économique par des politiques de relance keynésiennes isolées.

De tous ces désordres monétaires, tout comme des transferts massifs de pétrodollars vers des économies incapables de les absorber, est née une économie financière qui a pris trop d'importance et qui menace d'étouffer l'économie réelle.

Avec les taux d'intérêts élevés que connaissent les économies de la plupart des pays industrialisés, il est devenu plus tentant de spéculer que d'investir.

Les échanges commerciaux mondiaux se comptent en milliers de milliards de dollars par an.

Les échanges financiers mondiaux se chiffrent, par contre, en dizaines de milliers de milliards de dollars par an.

Cette bulle, essentiellement spéculative, constitue la menace la plus sérieuse pour l'économie mondiale.

Ces dernières années les taux d'intérêts ont généralement été plus élevés que le taux moyen de rentabilité des actifs des entreprises industrielles, agricoles ou commerciales.

C'est l'explication majeure du désinvestissement massif dans la plupart des secteurs industriels en Europe, mais également aux Etats-Unis.

Les entreprises endettées, quand elles ne sont pas acculées à la faillite, ont un intérêt évident au désendettement et sont de ce fait amenées à sacrifier l'investissement.

Les entreprises peu endettées ont, en revanche, tendance à utiliser leur cash-flow à des placements financiers rémunérateurs et sans risques, ce qui conduit de nouveau au désinvestissement.

Les entreprises voulant investir se sont vues confrontées non seulement à des taux d'intérêts élevés, mais également à des banques refusant de s'engager pour le long terme, parfois même pour le moyen terme.

A cet égard ce sont surtout les entreprises américaines, mais également européennes, qui ont dû faire face à un crédit cher. En sus, il y a eu l'exigence du rendement immédiat, du « return on investment ». Les entreprises japonaises, par contre, se sont surtout soucies de parts de marché, de conquêtes de marchés nouveaux. N'étant pas sous la dictature du « quarterly report » ni d'une exigence de rémunération maximale des actionnaires, les entreprises japonaises ont délogé Américains et Européens de beaucoup de secteurs industriels.

Cette mondialisation croissante de la compétition économique met l'industrie, mais également l'agriculture et les

services de tous les pays devant le dilemme suivant :

- ou bien se réfugier dans un protectionnisme national menant inexorablement à l'inefficacité et au déclin ;
- ou tâcher de rester compétitif, ce qui implique l'ajustement permanent aux gains de productivité de la concurrence internationale et donc la modernisation, la rationalisation permanente.

Pour un pays comme le nôtre, l'alternative ne se pose même pas. Sans imbrication dans des marchés plus grands le Luxembourg redeviendrait très vite aussi pauvre que du temps où nos ancêtres furent forcés à émigrer par dizaines de milliers.

Lors du débat sur l'état de la nation un député de l'opposition a soutenu que notre pays ne pourrait plus se permettre une croissance affectant notre environnement naturel et nécessitant le concours de plus d'immigrés et de frontaliers. Son intervention aurait été plus crédible s'il n'avait pas par la suite passé en revue les différents secteurs de notre économie et les diverses catégories socio-professionnelles en diagnostiquant un sombre avenir aux uns et aux autres, le tout couronné d'un couplet sur l'urgence d'offrir des retraites plus généreuses à tout un chacun.

Les thèses de l'honorable parlementaire reflètent malheureusement une attitude très répandue auprès de nombreux des nos concitoyens, aspirant à jouir d'un des plus hauts niveaux de vie du monde, tout en ne voulant pas subir les conséquences des activités économiques à la base de cette richesse. Voyez le débat totalement irrationnel autour de certains projets d'infrastructures publiques, de certains projets industriels et surtout celui, ubuesque, autour de l'inévitable décharge industrielle !

Galbraight, dans sa critique de la « culture du contentement », note que « les individus et groupes qui jouissent d'un statut économique, social et politique privilégié sont persuadés que l'ordre dont ils profitent est socialement bon et politiquement durable ».

Malheureusement la vie, et surtout la vie économique, est un processus continu de changement.

Notre pays en a dû faire de nouveau l'expérience avec la récente crise dans la sidérurgie européenne.

Personnellement, je ne range pas la sidérurgie dans la catégorie « industrie crépusculaire ». Le monde aura toujours besoin d'acier. Mais dans un marché global, seules les entreprises sidé-

urigiques s'adaptant continuellement aux exigences d'un marché fortement concurrencé pourront se maintenir.

D'où cet impératif de compétitivité qui va généralement et malencontreusement de pair avec une rationalisation de postes de travail.

L'on oublie souvent que l'objectif déclaré d'une amélioration continue des revenus implique également la nécessité d'améliorer la productivité, et partant, la compétitivité de toute entreprise humaine.

Au début de l'année en cours, la sidérurgie luxembourgeoise occupait 8 684 personnes. Le salaire mensuel moyen des 6 166 ouvriers étant de 87 800 francs et celui des 2 518 employés de 158 700 francs bruts. La masse salariale mensuelle globale dépassait de ce fait 940 millions de francs.

Imaginons un instant que la sidérurgie luxembourgeoise n'aurait pas rationalisé sa production au cours des années et aurait donc conservé ses 27 333 salariés d'octobre 1974 (soit 22 983 ouvriers et 4 350 employés). En rêvant qu'il aurait été possible de concéder les mêmes augmentations de salaire à tous ces travailleurs, la masse salariale de ces 27 333 sidérurgistes dépasserait aujourd'hui 2,708 milliards de francs par mois ($22\,983 \times 87\,800 + 4\,350 \times 158\,700$), soit presque le triple de ce qu'elle est actuellement.

Tout le monde aura compris qu'une telle évolution n'aurait pas été possible, sans déconfiture, pure et simple de l'entreprise.

La démonstration que je viens d'effectuer illustre parfaitement le dilemme de toute économie.

Sans gains de productivité, les acteurs économiques, qu'ils appartiennent aux secteurs primaire, secondaire ou tertiaire, sont condamnés à toucher des salaires bas. Ce fut une des raisons de la faillite du système communiste, où le personnel pléthorique devait se contenter de revenus souvent miséreux.

Des gains de productivité, par contre, permettent de payer des salaires plus généreux, à condition toutefois de rester compétitif, ce qui va généralement de pair avec une rationalisation de l'emploi.

Nous voilà au cœur du drame des sociétés modernes, où le maintien d'un haut niveau de vie des uns est trop souvent payé par un chômage accru et l'exclusion des autres.

Aussi nos sociétés connaissent-elles de plus en plus une rupture des solidarités nationales, avec d'un côté des surpro-

tégés (certaines professions libérales, fonctionnaires internationaux et nationaux), puis une large catégorie raisonnablement protégée (entrepreneurs de toutes sortes, employés, ouvriers des secteurs syndicalement bien organisés) et, enfin, la cohorte de plus en plus longue des petits boulots, des chômeurs en fin de droits, des marginaux de toute sorte.

Cette rupture de solidarité est documentée par les conflits corporatistes agitant de plus en plus nos sociétés, le Luxembourg n'échappant pas à la règle.

Le partage du travail, par exemple par une réduction généralisée, du temps du travail dans tous les pays industriels, pourrait certainement redonner un emploi aux armées de chômeurs, à condition toutefois qu'il y ait également un certain partage des revenus.

Mais cette volonté de partage existe-t-elle réellement ?

Lors des récents travaux de la « tripartite sidérurgique », le Gouvernement fut accusé de vouloir imposer des réductions de salaires aux ouvriers et employés de ce secteur. Si telle avait été l'intention du Gouvernement il aurait pu imposer le droit commun, c.à.d. l'utilisation de la législation sur le chômage partiel, ce qui aurait comporté une perte de revenu sèche d'environ 14 % pour chaque ouvrier et de 18 % pour chaque employé.

Au lieu de cette amputation définitive des revenus sidérurgistes, le Gouvernement tenta de susciter une contribution propre et finalement volontaire au plan de sauvetage en négociation.

Car comment faire appel à la solidarité nationale si les principaux intéressés

avaient rechigné à tout sacrifice, même temporaire ?

Il en est de même des nécessaires efforts à faire en faveur d'une meilleure protection de l'environnement.

Les objectifs écologiques ne peuvent pas être atteints au tarif zéro.

Mais comment introduire par exemple des éco-taxes susceptibles d'orienter les citoyens vers une consommation moins boulimique d'énergie et moins productrice de déchets, si le consommateur insouciant est remboursé par le biais de l'adaptation automatique des revenus aux variations de l'indice du coût de la vie.

A ceux qui ne manqueront pas de m'accuser de vouloir saborder notre système d'indexation sous prétexte d'écologie, je tiens à apporter un démenti formel.

Notre système d'indexation est un élément essentiel de la paix sociale, celle-ci étant selon le professeur Alexis Jacquemin également un important élément de la compétitivité d'un pays. Raison de plus pour débattre sereinement de la problématique des éco-taxes dans un système d'indexation des revenus !

Le souci d'une meilleure protection de l'environnement ne doit pas nous faire oublier que toute société humaine a besoin également d'une économie qui fonctionne.

Selon Paul Kennedy « l'homme a une tendance innée à améliorer sa condition ». Il n'acceptera donc jamais une régression définitive de son niveau de vie.

Pourtant dans une économie mondialisée, les problèmes des uns affecteront également tous les autres.



Le stand du Ministère de la Force publique à la FIL

L'impératif de compétitivité exigera à l'avenir des nations à haut niveau de vie de compenser leur coût salarial élevé par des investissements productifs souvent immatériels, comme une meilleure formation, davantage de recherche-développement, etc.

Néanmoins, certains développements technologiques dans le domaine des télécommunications, de l'informatique et de la bureautique risquent de mettre, après l'agriculture et l'industrie, également certains services en concurrence avec les pays à bas salaires.

Le « télétravail » est déjà une réalité. Ainsi Swissair est en train de transférer progressivement sa comptabilité vers Bombay, en Inde, où l'on trouve des comptables bien formés, mais travaillant pour une fraction des salaires suisses. De même, de plus en plus d'informaticiens russes et d'autres pays de l'Est sont employés sur place pour le développement de logiciels par des sociétés américaines ou européennes.

Le marché international de la matière grise va probablement accroître au courant des années à venir la pression sur les conditions de travail et de rémunération de beaucoup de travailleurs dans les pays riches.

Sommes-nous donc condamnés à aller vers un nivellement social ?

Ce n'est pas sûr. Robert Reich, Ministre du Travail du président Clinton, soutient qu'il « existe une relation croissante entre le montant et la nature des investissements que le secteur public entreprend et la capacité d'une nation à attirer le capital mondial... Des individus bien formés et des infrastructures modernes attirent les

réseaux mondiaux qui investissent et apportent des emplois relativement satisfaisants ».

C'est exactement ce que ce Gouvernement tente de faire, en développant les infrastructures (réseaux de transports, télécommunications, réseaux d'énergie), la recherche, l'enseignement et la formation professionnelle.

Et c'est la raison pour laquelle je me bats pour diversifier autant que faire se peut notre économie et surtout le secteur industriel.

Bernard Esambert, dans son ouvrage « La guerre économique mondiale », souligne la nécessité pour chaque État de maintenir un secteur industriel fort sur lequel pourront s'appuyer les services (et l'agriculture via l'agro-alimentaire) :

« Partout la symbiose industrie-services est amorcée (...). Un tel mélange industrialo-tertiaire permet de qualifier notre époque de néo-industrialiste mais pas de société post-industrialiste. Et ceci sans parler des services dont l'industrie est elle-même fortement consommatrice et qu'elle sous-traite désormais au secteur tertiaire comme l'entretien, la gestion de la trésorerie et de la comptabilité, la mobilisation du personnel et même parfois la définition de la stratégie ! Si l'on ajoute que l'exportation des services est dans une large mesure adossée à celle des équipements et produits industriels, on voit qu'en aucune façon un repli total sur les services ne peut offrir de solution viable pour le développement d'une nation.

Pas question d'accepter une forme de division internationale du travail par

laquelle une nation accepterait de délaisser le secteur secondaire au profit des services. Sans base industrielle performante, l'activité de conception qui irrigue le tertiaire perdrait son substrat. Les fonctions nobles sont celles qui fournissent des emplois de plus en plus qualifiés dans les industries du futur et non celles qui produisent des emplois de faible qualification dans les services traditionnels. »

La profonde mutation dans laquelle est engagée l'économie mondiale imposera également au petit Luxembourg des ajustements et peut-être même des sacrifices, d'autant plus que la conjoncture internationale peut être qualifiée de « grande stagnation » (Lester Thurow) ou même de « récession molle » (Alain Lebaube).

Nul doute que le monde traverse actuellement une grande crise.

En idéogramme chinois le mot crise réunit deux caractères qui signifient « danger » et « opportunité ». A nous d'éviter les dangers et de saisir les opportunités, de refuser l'égoïsme et la morosité ambiante, à nous de fixer des buts clairs et ambitieux.

Comme l'a dit André Malraux : « La société décline quand elle ne sait plus vers quoi monter. »

Je termine en dédiant ce modeste discours à la mémoire de Pierre Bérégovoy, honnête homme et grand serviteur de l'État, qui avait compris que le bonheur d'un peuple ne peut se faire sans bases économiques fortes.

Concert vocal de musique slave

Dans le cadre de « Musek am Syrdall-VI^e Saison musicale », un concert vocal de musique slave fut présenté le 15 mai 1993 en l'église paroissiale d'Olingen par le Choeur d'hommes de l'Église Sainte-Paraskeva de Sofia, Bulgarie.

De nombreuses personnalités du monde politique et culturel assistèrent à ce concert, placé sous la direction de Marin Marinov.

Lors du concert vocal en l'église d'Olingen



Haute décoration pour le Premier Ministre

Le Pape Jean Paul II a décerné la Grande-Croix de l'Ordre de Pie au Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques Santer. Il appartient à l'Archevêque de Luxembourg Monseigneur Fernand Franck de remettre cette haute décoration de l'Etat du Vatican au Premier Ministre, ceci au cours d'une cérémonie intime qui s'est déroulée le 16 mai 1993 au Presbytère de Notre-Dame à Luxembourg, à l'issue de la procession de clôture de l'octave.

M. Santer vient de recevoir, des mains de Mgr Fernand Franck, la Grande-Croix de l'Ordre de Pie.



Dr. Bernhard Vogel in Luxemburg

Am 17. Mai 1993 weilte Herr Dr. Bernhard Vogel, Ministerpräsident des Landes Thüringen, zu einem offiziellen Besuch in Luxemburg.

Das Programm seines Besuches sah u. a. folgende Punkte vor : Gespräch mit Premierminister Jacques Santer, Besuch von Profil ARBED Belval, Besuch von Galvalange (Düdelingen), Gespräch mit Wirtschaftsminister Robert Goebbels, Besuch im Stadthaus, Besuch der Internationalen Messe auf Kirchberg, Vortragsveranstaltung zum Thema „Wirtschaftsstandort Thüringen“.



Le Ministre de l'Economie, Monsieur Robert Goebbels, rencontre Monsieur Bernhard Vogel.



MM. Santer et Vogel devant la Présidence du Gouvernement

M. Vogel s'inscrit dans le livre d'or de la Ville de Luxembourg.



Le nouveau Service rééducatif ambulatoire, S.R.E.A.

Le 17 mai 1993, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation Nationale a présenté à la presse le nouveau Service rééducatif ambulatoire, S.R.E.A., situé au 64, rue Charles Marrel à Luxembourg (près du nouveau Conservatoire de musique).

Le Ministre fut assisté par Monsieur John Pull, directeur de l'Éducation différenciée ; par Monsieur Michel Putz, directeur adjoint et par quelques membres et collaborateurs du nouveau Service.

Le SREA, service rééducatif ambulatoire, fonctionne dans le cadre de l'Éducation différenciée, en étroite collaboration avec la Commission médico-psycho-pédagogique Nationale, l'inspectorat, les centres de consultation régionaux du Service de guidance de l'enfance de l'Éducation différenciée, le personnel enseignant et, le cas échéant, les commissions médico-psycho-pédagogiques locales et d'autres services concernés.

Le Service s'adresse aux enfants handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire et aux élèves de l'enseignement préscolaire et primaire risquant une désintégration scolaire à cause de difficultés d'apprentissage importantes.

Ce service est à la fois :

- un service d'aide, d'assistance et d'appui en classe ;
- un centre de consultation, d'information et de formation pour les

enseignants, le personnel éducatif, les parents et les élèves à problèmes ;

- un centre de coordination et de concertation entre les professionnels, les services concernés et les associations de parents.

Conseil ministériel UEO à Rome

Le Conseil ministériel de l'Union de l'Europe Occidentale a tenu sa session de printemps le 19 mai 1993 à Rome.

Il fut suivi le 20 mai par une réunion au niveau ministériel du Forum de consultation, lequel regroupe, outre les pays membres associés et observateurs de l'UEO, les partenaires d'Europe Centrale.

Les ministres furent amenés à examiner les développements sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et plus particulièrement à décider l'application concrète du renforcement des sanctions décidées par l'ONU sur le Danube. Ils ont discuté également des progrès réalisés dans le développement de l'identité européenne de défense ainsi que de la poursuite du renforcement opérationnel de l'UEO.

Le Luxembourg fut représenté par le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, ainsi que le Secrétaire d'État à la Force Publique, Monsieur Georges Wohlfart.

La session ministérielle du Conseil de l'UEO fut précédée par une réunion des Ministres de la Défense du « Groupe européen indépendant des programmes » (GEIP).

Umwelterziehung bei Kindern

Le 19 mai 1993 fut présentée l'enquête intitulée « Umwelterziehung bei Kindern ».

Cette enquête a été réalisée avec le soutien actif du Ministère de l'Environnement, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Jeunesse et des Universités de Hannover et de Stuttgart. Elle a été effectuée dans un certain nombre de classes de l'enseignement primaire, avec le concours du personnel enseignant, par deux étudiants, Messieurs Christian Kayser et Georges Kieffer, dans le cadre d'un travail universitaire. Elle s'efforce de dresser l'état de la sensibilisation des élèves de l'enseignement primaire aux problèmes de l'environnement par le biais de l'enseignement scolaire et des actions communales, étatiques ou privées dans le domaine de la protection de l'environnement naturel et humain.

La conférence de presse fut suivie d'une présentation plus détaillée de l'étude, par les auteurs et leurs professeurs, au personnel enseignant et aux collaborateurs qui ont participé à la réalisation de l'étude.

M. Fischbach à La Haye

Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a pris part à la Célébration du Centenaire de la Conférence de Droit International Privé de La Haye, qui a eu lieu à La Haye le 19 mai 1993 en présence de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.



M. Marc Fischbach, entouré des responsables du S.R.E.A.

Offizieller Besuch von Premierminister Jacques Santer in Slowenien und in Wien

Vom 20. bis 22. Mai 1993 stattete Premierminister Jacques Santer einen offiziellen Besuch in Slowenien und in Wien ab. Das Programm dieses Besuches sah u.a. vor :

20. Mai 1993 :

Ljubljana : Begrüßung am Flughafen durch Außenminister Herrn Lojze Peterle, der ihn anschließend zum Abendessen in die Villa Bled einlud.

21. Mai 1993 :

Abfahrt nach Skofja Loka

Die luxemburgische Delegation wurde begleitet von Herrn Davorin Kracun, Minister für wirtschaftliche Beziehungen und Entwicklung, und von einigen hohen slowenischen Regierungsbeamten.

Enthüllung einer Gedenktafel zu Ehren der im Zweiten Weltkrieg gefallenen Soldaten aus Luxemburg

Kurze Ansprachen von

Herrn Peter Havlina, Bürgermeister von Skofja Loka, und von Herrn Jacques Santer

Arbeitsgespräch mit Ministerpräsident Dr. Janez Drnovsek im Regierungspalast.

Unterzeichnung von zwei bilateralen Abkommen über den Luftverkehr und über den Straßenverkehr

Kranzniederlegung vor der Gedenktafel an die Opfer des Bürgerkrieges in Slowenien (Juni/Juli 1991)

Arbeitsgespräch mit dem Präsidenten der Republik Slowenien, Herrn Milan Kucan

Gemeinsame Presseerklärung von Ministerpräsident Drnovsek und Premierministerpräsident Santer

Offizielles Mittagessen auf Einladung von Ministerpräsident Drnovsek im Regierungspalast.

Maribor : Besuch des „Europäischen Hauses“

Eintragung in das Goldene Buch der Stadt Maribor

Abfahrt von Premierminister Santer nach Wien.

22. Mai 1993

Vortrag von Premierminister Santer im Kongreßzentrum der Hofburg.

Offizielles Essen auf Einladung von Dr. Alois Mock.



Skofja Loka: Vor der Gedenktafel zu Ehren der im Zweiten Weltkrieg gefallenen Soldaten aus Luxemburg



Während der Unterzeichnung der beiden Abkommen mit Slowenien



Gemeinsame Presseerklärung von Ministerpräsident Drnovsek und Premierminister Jacques Santer

Toast by Prime Minister Jacques Santer at the lunch offered by Prime Minister Janez Drnovsek, Ljubljana, 21 May 1993

Dear Prime Minister
Ladies and Gentlemen

Before coming to the Republic of Slovenia I had already a positive idea about the general evolution of your country. This impression has been reinforced during the few hours we have spent here. One can sense the progress that is being made at all levels of the society, the will to build up a stable and prosperous country, to close rapidly the gap that still exists with some neighbouring countries that had got better opportunities in the recent past.

Of course there exist also a number of problems and difficulties. After the successful struggle for independence your country had to prove that it was a politically, economically and strategically viable entity. Many things that are taken for granted by countries that had the possibility to set up the complex mechanisms of statehood during years and decades had to be created in a very short time.

In many respects Slovenia began its new national and international exist-

ence under more favourable conditions than some other countries that have emerged or have tried to emerge in recent years in the context of the dramatic changes that have been occurring and are still occurring in Europe. There is the favourable geographic location, "on the sunny side of the Alps" as a recent booklet published by your Ministry of Information has put it, close to some economically highly developed countries. There is the homogeneity of the population which prevents it to slide into the murderous strife other countries are experiencing or facing. There is the fact that Slovenia was already economically more developed than for example the other parts of former Yugoslavia even before it became independent and that it was more Western oriented. Of great importance has been of course the fact that your country managed to disentangle itself so rapidly from what was to become an awesome conflict in the rest of the federation.

Slovenia certainly is facing many challenges and it has to overcome a number of difficulties resulting from its new situation. It has to continue the process of strengthening its civil society as well as of restructuring its economy; it has to find new markets where it then will face tough competition. It has to find

new partners and to insert itself into the new Europe, set up new relationships with countries and organizations.

Of great importance will of course be the future relationship with the European Community and its various member countries. The European Community itself is in the midst of a process of institutional and political restructuring and strengthening. At the same time it is facing the expectations and demands of numerous countries that do not yet belong to it. Many countries want to join an organization perceived as a guarantee of political stability and economic wealth.

The EC has to take these requests seriously and to deal with them in an open and constructive way. But it has also to examine the long-term implications of its action. A badly handled enlargement would be harmful for everybody: for the traditional partners, the new partners, possible future partners and even for those that are not to become members of the EC. Beyond the issue of membership in the EC this raises the larger question of the building of the future European order. The first imperative in this respect is to put an end to the fratricidal conflicts raging inside the countries as well as between countries with a high potential of spill-over to other areas.

Coming from a country that after centuries of uncertain existence now lives in freedom and stability, being in a country which envisages its future with great confidence, we should certainly not forget the difficult situation elsewhere and in your case, on the doorsteps. We should contribute, wherever possible, whatever is feasible, to solving those enormous problems.

Prime Minister,
Ladies and Gentlemen

As the representatives of a small country we understand perhaps better some of the problems your country is facing but we may also have a better sense of the opportunities that may offer themselves to you. This natural empathy should constitute a good basis for a productive future relationship.

I raise my glass to the future of the Republic of Slovenia and to the relationship between our two countries.

Permis de conduire : nouvelle adresse

Le 21 mai 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a présenté le nouveau centre d'examen pour l'obtention des permis de conduire qui est transféré à l'adresse suivante : L-1852 Luxembourg, Kaltgesbruck (zone industrielle), rue Kaltgesbruck, 2A.

A partir du 24 mai y fonctionne également un guichet du Service des permis de conduire.

Le nouveau centre d'examen pour l'obtention des permis de conduire



«Gueulard sans cloche compact» de Paul Wurth S.A.

Le 24 mai 1993, une convention a été signée par MM. René Mahr, Directeur Général et Gilbert Bernard, Directeur, représentant la société Paul Wurth S.A., d'une part, et le Gouvernement, représenté par son Ministre de l'Economie Monsieur Robert Goebbels, d'autre part.

Au moment où dans le domaine de la sidérurgie les hauts-fourneaux de grande capacité sont pour la plupart déjà équipés d'un système de chargement du type « gueulard sans cloche », que Paul Wurth S.A. a développé et commercialisé depuis 1972 dans 29 pays répartis sur les 5 continents, cette convention a pour objet d'importants travaux de recherche-développement visant la mise au point d'une version compacte du « gueulard sans cloche », de conception entièrement nouvelle, pour les hauts-fourneaux de faible et moyenne capacité.

Ce nouveau « gueulard sans cloche compact » s'adaptera parfaitement aux installations déjà existantes, permet-

tant une mise en place en un temps très réduit lors des travaux de réfection des hauts-fourneaux et ceci à un coût fortement réduit.

Le projet, d'un coût total de quelque 95 millions de francs, comportera, outre des simulations numériques et la confection de maquettes, l'étude, la fabrication, les essais et la mise au point d'un prototype industriel.

Le développement du système compact de chargement de matières premières pour hauts-fourneaux prédécrit témoigne non seulement de la volonté de Paul Wurth S.A. de maintenir son rang de précurseur dans les technologies de fabrication de la fonte, mais également de son souci de s'adapter à l'évolution vers des équipements plus flexibles et applicables de façon économique à de plus faibles capacités de production.

Par la signature de la convention, le Gouvernement entend encourager la démarche d'innovation choisie par Paul Wurth S.A.



Lors de la signature du contrat

Visite parlementaire en Autriche

Suite à une invitation du Président du Conseil National d'Autriche, une délégation de la Chambre des Députés s'est rendue en visite officielle à Vienne du 23 au 25 mai 1993.

La Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a assumé la conduite de la délégation qui se composa de Messieurs René Hengel, François Colling, Jean Asselborn, Henri Grethen et Norbert Konter, Membres du Bureau de la Chambre.

Elle fut reçue par le Président de la République d'Autriche, Monsieur Thomas Klestil.

Lors de cette visite, la délégation parlementaire luxembourgeoise a eu des échanges de vues au plus haut niveau.

Au Conseil National, elle a eu des entretiens avec le Président, Monsieur Heinz Fischer, le deuxième Président, Monsieur Robert Lichal, et avec Monsieur Peter Schieder, Président de la Commission des Affaires étrangères. Au Conseil Fédéral, elle a eu un échange de vues avec le Président, Monsieur Erich Holzinger.

Au niveau gouvernemental, elle a eu des entrevues avec Monsieur Alois Mock, Ministre des Affaires étrangères, et avec Madame Mag. Brigitte Ederer, Secrétaire d'État à la Chancellerie Fédérale.

En ce qui concerne le domaine socio-économique, elle a rencontré Monsieur Friedrich Verzetnitsch, Président de la Confédération syndicale autrichienne, et Madame Ingrid Tichy-Schreder, Vice-Présidente de la Chambre de Commerce fédérale, tous les deux également Membres du Conseil National.

Sept douaniers luxembourgeois sur le Danube

Le 25 mai 1993, a eu lieu à la Direction des Douanes, une cérémonie marquant le départ du premier contingent de sept douaniers sur le Danube avec mission de surveiller, avec des douaniers d'autres nations, le respect des mesures d'embargo décidées à l'encontre de la Serbie et du Monténégro par les Nations Unies.

Décoration pour M. Jockin

Le 24 mai 1993, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de la Force Publique, a remis la décoration de Commandeur de l'Ordre de Mérite au Lieutenant-Colonel BEM Jean-Marie Jockin, Commandant du bataillon belgo-luxembourgeois de la Force de Protection des Nations-Unies.



M. Poos et le Lieutenant-Colonel BEM Jean-Marie Jockin

Le Grand-Duc chez Bétons Feidt et aux Caves St. Martin

Le 25 mai 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité l'entreprise Bétons

Feidt à Mertert et les Caves St. Martin à Remich.



L'entreprise Bétons Feidt à Mertert



Le Grand-Duc aux Caves St Martin à Remich

Le Secrétaire général de l'UEO à Luxembourg

Le 26 mai 1993, Monsieur W. van Eekelen, Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale, a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Ministre de la Force publique. La visite de M. Eekelen fut clôturée par une conférence de presse du Château de Senningen.



MM. Santer et van Eekelen



MM. Poos, Wohlfart et van Eekelen au cours de la conférence de presse au Château de Senningen

Peut-on maintenir le libre choix du mode de transports ?

La Conférence Européenne des Ministres des Transports s'est réunie les 26 et 27 mai 1993 aux Pays-Bas, pour débattre notamment des problèmes de la gestion du trafic en Europe. Dans son intervention, M. Robert Goebbels, Ministre des Transports a souligné que l'Europe vit actuellement une « explosion » de toutes les formes de transports. L'accroissement attendu et en grande partie inévitable des transports de personnes et de marchandises à travers toute l'Europe posera des problèmes énormes à tous les États. Comment financer la modernisation des infrastructures de transports existantes et à créer ? Comment gérer l'aménagement du territoire, concilier la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions avec le désir de mobilité des citoyens européens et la nécessité pour toute société organisée de maintenir un courant d'échanges permettant l'amélioration souhaitée du niveau de vie, ou du moins le maintien de celui-ci ? Comment éviter ou du moins réduire le coût social des transports, notamment le tribut effroyable en matière d'accidents, de tués et de blessés ?

Dans ce contexte M. Goebbels s'est posé la question si une gestion plus

intelligente du trafic est compatible avec l'actuelle politique libérale en matière de transports, et notamment le maintien du « libre choix du mode des transports ».

Le Ministre Goebbels a donné à considérer s'il suffisait d'éviter toute distorsion de concurrence entre les différents modes de transport pour arriver à un meilleur partage entre par exemple les transports par route et ceux par rail ou par navigation intérieure, ces derniers étant réputés plus économiques et plus écologiques.

Le fait qu'actuellement les deux tiers du transport de marchandises par route se font dans la Communauté Européenne dans un rayon de moins de 50 km démontre à suffisance que même des conditions de parfaite concurrence entre par exemple le rail et la route ne suffiraient pas pour permettre au rail de rivaliser avec la flexibilité du camion, qui reste par ailleurs un interface obligé entre les différents modes de transports.

Pour cette raison le Ministre Goebbels a plaidé pour une politique plus volontariste en matière d'organisation des transports afin d'arriver à une gestion plus intelligente des différents flux, et

partant, un partage optimal entre les différents modes de transports.

Il a ainsi proposé à la réflexion de ses collègues l'interdiction ou du moins la limitation de certains transports dits « irrationnels », la limitation du tonnage à transporter par la route au niveau de celui pratiqué en Suisse, l'orientation systématique de certains produits dangereux ou encombrants vers le rail, l'obligation d'utiliser les transports combinés à partir d'une certaine distance et, de ce fait, l'établissement de chaînes logistiques entre les différents modes de transport.

En ce qui concerne l'utilisation de la voiture individuelle le Ministre Goebbels a plaidé pour une action concertée de la CEMT avec les constructeurs automobiles afin d'arriver à une réduction de la puissance inutile des voitures automobiles. Il a en sus appelé la CEMT à élaborer au plus vite des normes garantissant l'interopérabilité des systèmes d'information et de guidage, et des systèmes de taxation et de télépéage qui sont actuellement en élaboration dans plusieurs pays européens.

Approche typologique de l'architecture rurale au Grand-Duché de Luxembourg par Stanislaw Berbec'

Au-delà de l'aspect purement architectural, ce travail a le caractère d'une chronique de l'état actuel du monde rural au Grand-Duché de Luxembourg. A travers l'analyse de 7 villages, nous avons voulu sensibiliser au problème de l'évolution actuelle du monde rural. Un processus irréversible s'étant mis en place, il s'agit donc de limiter la destruction du patrimoine culturel luxembourgeois et européen. Durant des siècles, le monde rural a été source d'inspiration pour les peintres, les écrivains, les penseurs, les philosophes.

Economiquement, la terre faisait vivre une grande partie de l'Europe. On peut même dire que nos racines sont villageoises. Il est donc normal que la terre ait été un sujet important de préoccupation. A toutes les époques, des écrivains ou poètes comme Virgile, Sannazaro (15^{ème} siècle), Cervantes (fin 16^{ème}), Balzac (19^{ème}), Maupassant (fin 19^{ème}), Zola (fin 19^{ème}) ont décrit, à leur manière, le monde paysan. La littérature russe n'existerait pas non plus sans le monde rural. Le polonais Wladyslaw Reymont reçoit le prix nobel pour son épopée « Les Paysans ».

Historiquement, on constate que pendant des siècles, la production agricole avait un caractère local. On faisait du troc : on échangeait sa production contre d'autres produits ou services. L'argent n'apparaît qu'au 18^{ème} siècle. La guerre de 30 ans est finie et la paix favorise le développement de l'agriculture, la situation des paysans s'améliore. Au 19^{ème}, grâce, entre autres, au développement des villes, des routes, des moyens de transport, la commercialisation à plus grande échelle des produits agricoles devient possible. L'argent trouve sa place dans le monde rural.

Aujourd'hui, seulement environ 1/8 des fermes est encore en activité au Luxembourg. Les jeunes vont travailler et habiter en ville. Les villages se transforment en dortoir et en lieu de secondes résidences. Si nous pouvons sauver matériellement les constructions, nous sommes par contre impuissants face à la perte de l'esprit, de la mentalité, du mode de vie typiques au monde rural parce qu'il n'y a plus d'énergie et peu d'activités dans les villages.

Mon premier contact avec l'architecture rurale au Luxembourg a été la

transformation d'une ferme à Junglinster (avec P. Bretz). Ce projet a été envoyé, en 1986, à Londres lors de la participation du concours « Future for the past » et a été classé dans les 12 premiers bureaux sur 160 candidats. Monsieur Calteux, ayant fait partie du jury, nous a contacté ensuite pour réaliser une étude sur 6 villages pilotes à l'occasion de l'année de l'environnement (1988). Ces villages étaient : Wellenstein, Useldange, Lellingen, Esch-sur-Sûre, Christnach, Bourglinster. Le projet a été élaboré dans le cadre de la campagne européenne pour le monde rural, campagne qui s'est clôturée par un congrès à Bourglinster. Une publication a rassemblé tous les projets européens faits à cette occasion. En 1990, nous avons effectué une autre étude pour les Sites et Monuments Nationaux. Elle comprenait les villages de Beckerich et de Ell. Ce travail a été primé dans le cadre d'un concours organisé par le Conseil de l'Europe. L'étude « Approche typologique de l'architecture rurale au Grand-Duché de Luxembourg » a duré plus de deux ans, elle analyse 7 villages de différentes parties du pays : Beckerich, Holler, Weiswampach, Sprinckange, Eschweiler, Ehnen et Ell.



Lors de la présentation de l'ouvrage sur l'architecture rurale

Foyer d'accueil à Mühlenbach

Le Fonds pour le logement à coût modéré a procédé le 27 mai 1993 à la fête du bouquet des travaux d'agrandissement et de rénovation du foyer pour travailleurs immigrés à Luxembourg, 46 rue de Mühlenbach.

Cette manifestation a eu lieu en présence de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, Monsieur le Ministre de la Famille et de la Solidarité et de Monsieur le Ministre du Logement et de l'Urbanisme.

Les travaux d'agrandissement et d'assainissement du « foyer d'accueil Mühlenbach » sont réalisés par le Fonds du logement en tant qu'entreprise générale pour le compte de l'État.

L'architecte Michel Petit a été chargé de la conception de ce projet.

Les études statiques ont été réalisées par l'ingénieur Jean Heldenstein alors que les études techniques ont été réalisées par le bureau d'ingénieurs Felgen et Associés.

L'entreprise J. P. Becker a été chargée des travaux de gros-œuvre.

Le projet est réalisé en trois phases.

1) Construction d'un nouveau bâtiment accolé au bâtiment existant.

Dans cet immeuble seront aménagés :

au rez-de-jardin : l'appartement du concierge



Le foyer agrandi et rénové pour travailleurs immigrés à Mühlenbach

au rez-de-chaussée et aux trois étages : 4 appartements à 8 occupants

Dès que cet immeuble sera achevé les occupants actuels déménageront dans les nouveaux logements, afin que la deuxième phase puisse démarrer.

2) Assainissement du bâtiment existant.

- l'immeuble est rehaussé d'un étage.

- l'immeuble sera rénové afin d'augmenter considérablement le confort dans les locaux existants, à savoir moins d'habitants par étage, aménagement d'appartements séparés

par étage avec cuisine individuelle et locaux sanitaires plus confortables.

Les travaux d'assainissement achevés, une partie des occupants déménagera dans les logements rénovés.

3) Aménagement des alentours.

Nouveau billet de 5 000 francs luxembourgeois

Le 28 mai 1993 fut présenté à Clervaux, en présence notamment de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, le nouveau billet de 5 000 francs luxembourgeois.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation, prononcée à cette occasion par Monsieur Pierre Jaans, Directeur général de l'Institut Monétaire Luxembourgais :

L'IML a le plaisir de présenter aujourd'hui dans le beau décor du château de Clervaux le billet de 5 000 francs luxembourgeois. Sur sa face principale le nouveau billet reproduit le château où nous sommes. C'est la première fois dans l'histoire à peu près centenaire des émissions de billets au Luxembourg, que le choix du motif de la face principale est tombé sur Clervaux. Le

Premier Ministre, Ministre du Trésor et de la Culture ainsi que Monsieur le Directeur Georges Calteux ont bien conseillé l'Institut Monétaire dans ce choix.

La genèse technique de ce nouveau billet ainsi que les caractéristiques artistiques et de sécurité seront exposées dans quelques instants par Monsieur David Ashton, directeur de la firme Thomas de la Rue qui a produit ce billet.

Pour ma part je me propose de vous expliquer les raisons économiques qui nous ont amenés à produire ce billet. Je me permettrai aussi de commenter un anniversaire, qui de manière tout à fait fortuite coïncide avec la mise en circulation du nouveau billet de 5 000 francs.

Depuis la mise en circulation du billet de 1 000 francs en 1985 et jusqu'à aujourd'hui, le volume de circulation de cette coupure a évolué, avec quelques pointes et quelques vallées, dans une fourchette se situant entre 2 et 2,5 milliards de francs c'est-à-dire entre 2 et 2,5 millions de billets. Ensemble avec le billet de 100 francs et les monnaies métalliques émises par l'IML, le billet de 1 000 francs a permis d'utiliser à concurrence de 90 % le plafond d'émission fixé en 1982 à 3,3 milliards de francs.

En juillet 1990, dans le cadre de la reconduction des accords monétaires belgo-luxembourgeois, le plafond d'émission des signes monétaires luxembourgeois fut augmenté et passa de 3,3 à 5,8 milliards de francs.



MM. Santer et Jaans présentent le nouveau billet de 5.000 francs luxembourgeois à S.A.R. le Grand-Duc.

Cette augmentation du plafond d'émission créait ainsi des possibilités d'écoulement supplémentaire de nos billets. Les statistiques sur la circulation de nos signes nationaux ont cependant montré que cette augmentation du plafond d'émission n'a pas entraîné une augmentation conséquente du volume des billets de 1 000 francs en circulation.

Force était de constater en effet que la capacité d'absorption des circuits de paiement luxembourgeois pour la coupure de 1 000 francs avait atteint sa limite ; le public semble préférer utiliser une dénomination plus élevée pour effectuer en numéraire des paiements d'une valeur plus importante. Un sondage d'opinion effectué par l'IML en 1991 auprès d'un échantillon représentatif du public, a, de plus, fait apparaître les chances de succès d'un billet de 5 000 francs luxembourgeois.

La valeur de 5 000 francs est, certes, une nouveauté dans la gamme des billets émis par le Luxembourg qui n'a jamais encore émis une valeur si élevée. En outre, cette dénomination est déjà bien introduite dans les habitudes de paiement du public luxembourgeois : un billet belge de cette valeur circule depuis 1971 au Luxembourg. Le succès de ce billet en Belgique, où il assure 69 % de la circulation fiduciaire totale, est, par ailleurs, un signe positif pour une bonne réception également au Grand-Duché.

Ce nouveau billet de 5 000 francs luxembourgeois devrait permettre d'utiliser mieux notre plafond d'émission et sa circulation pourrait porter sur 2 à 2,5 milliards de francs ce qui porterait la circulation de monnaie fiduciaire luxembourgeoise à quelques 5,5 milliards.

Au-delà d'une certaine satisfaction que cela peut apporter aux sentiments patriotiques qui peuvent nous animer, les avantages financiers que l'Etat, c'est-à-dire nous tous, retire de l'émission fiduciaire au titre du seigneurage sont substantiels. En effet ce bénéfice dit de seigneurage, qui résulte de l'exercice du droit d'émission, est d'environ 250 millions de francs par an avec le plafond d'émission de 3,3 milliards et de quelques 400 millions de francs par an avec un plafond utilisé de 5,5 milliards.

Le nouveau billet aura cours légal à partir de mardi prochain, c'est-à-dire à partir du 1er juin 1993. Cette date est une date clé dans l'histoire encore brève de l'Institut Monétaire Luxem-

bourgeois. Il y a en effet dix ans, jour pour jour, que la loi organique du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois est entrée en vigueur. Le billet de 5 000 francs est donc pour ainsi dire un cadeau que l'IML s'offre à lui-même pour son 10e anniversaire. Cet anniversaire offre aussi l'occasion de faire le point sur une institution encore jeune et de tourner le regard à la fois vers le passé et vers l'avenir.

Il y a dix ans l'IML a pris la succession matérielle et juridique du Commissaire au contrôle des banques, fonction créée en 1945. L'objectif poursuivi était de regrouper dans le cadre d'une nouvelle institution, distincte de l'Etat, des fonctions qui par le passé avaient été éparpillées sur différentes administrations, à savoir :

- l'émission de monnaie, pièces et billets, libellée en francs luxembourgeois,
- la conservation et la gestion des réserves officielles du Grand-Duché, essentiellement les avoirs et engagements sur le FMI et les réserves d'or,
- la surveillance prudentielle des banques, des organismes de placement collectif et des autres professionnels du secteur financier,
- enfin, la représentation du Luxembourg sur le plan international dans tous les contextes où les Etats sont représentés par leur banque centrale.



Le nouveau billet de 5.000 francs luxembourgeois est présenté au public au cours d'une séance académique à Clervaux.

Le mode de fonctionnement de l'IML est comparable à celui d'une entreprise à deux compartiments ;

- un compartiment financier de gestion d'actifs et
- un compartiment prestataire de services qui vend des services de surveillance prudentielle aux entités que la loi a soumis à la surveillance de l'IML.

Si il est vrai qu'en tant que prestataire de services prudentiels l'IML jouit d'un monopole légal, il est vrai aussi que les tarifs appliqués par l'IML sont très compétitifs ou même franchement avantageux si on les compare aux coûts de la surveillance prudentielle sur des places financières concurrentes.

Sur le plan des ressources humaines, l'IML compte actuellement 83 agents dont la moitié (42) sont des universitaires, économistes et juristes essentiellement, et l'autre moitié sont en majorité des agents remplissant les conditions de formation de la carrière moyenne. Sur dix ans ces effectifs ont augmenté d'une trentaine de personnes, reflétant ainsi au niveau de l'autorité de surveillance la croissance importante de la place financière pendant cette décennie.

Les résultats financiers de l'IML, soumis au contrôle d'un auditeur externe, ont été positifs pendant toute la période. Sur les cinq premiers exercices le résultat a été en moyenne et en chiffres ronds de 65 millions de francs par an et sur les cinq dernières années de cette période cette moyenne était de 200 millions de francs par an.

Dans son prochain rapport annuel, l'IML publiera les résultats détaillés d'une étude qui montre que la création de l'IML et la concentration en son sein de tâches et compétences qui jusque-là étaient réparties sur différentes administrations a rapporté à l'Etat en dix ans un bénéfice économique de 1.5 milliards de francs.

En créant l'IML il y a dix ans, l'Etat avait certes le souci d'organiser de manière efficace et économique les compétences et attributions dans le domaine monétaire. Mais par delà, sa démarche était aussi une démarche politique. L'entreprise de l'intégration monétaire européenne, lancée en 1971 avec le Plan Werner et relancée en 1978 par le Président français Giscard d'Estaing et le Chancelier allemand Schmidt sous la forme du SME avait montré que ce processus d'intégration passait par une coopération graduellement renforcée entre les banques centrales des pays membres.



Le nouveau billet de 5.000 francs luxembourgeois

Pour le Luxembourg, qui dans le cadre de l'Association monétaire avec la Belgique avait déferé, contre rémunération, une partie importante de ses attributions souveraines en matières monétaires à la Banque Nationale de Belgique, cela signifiait qu'il risquait, à défaut d'une banque centrale propre, de ne pas pouvoir participer à la manière d'un Etat souverain à la construction de l'Europe monétaire.

C'est pour parer ce risque que l'IML fut conçu et réalisé de façon à être, à l'échelle du Luxembourg, une institution comparable à une banque centrale. Le texte du Traité de Maastricht montre que cet objectif a été pleinement atteint et sans difficultés dans la négociation. L'IML y est en effet reconnu expressément comme banque centrale du Luxembourg et c'est par le biais de l'IML que le Grand-Duché participera, comme les autres pays membres, à l'Union monétaire européenne et à la conception et gestion de la politique monétaire commune.

Quand on sait qu'il y a à peine 12 ans, le Luxembourg n'était même pas, par sa propre volonté, en droit d'émettre des billets d'une valeur faciale supérieure à 100 francs, on doit reconnaître qu'un bon bout de chemin a été parcouru depuis.

Caractéristiques du nouveau billet de 5 000 francs luxembourgeois

Il est émis un billet de 5 000 francs qui a cours légal à partir du mardi, 1er juin 1993 et qui présente les caractéristiques suivantes :

- Sont format est de 160 x 76 mm ; sa teinte dominante est le vert. Il est imprimé sur du papier blanc dont le filigrane dans la zone blanche latérale droite représente l'effigie de S.A.R. le Grand-Duc Jean. Le papier renferme un fil métallique de sécurité dans la partie centrale gauche.
- Le recto porte : l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean ; à gauche le château de Clervaux sur fond multicolore surmonté de l'inscription « Institut Monétaire Luxembourgeois » ; en dessous du château les signatures de l'Institut Monétaire Luxembourgeois et du Ministre du Trésor, la date du billet et l'inscription « Grand-Duché de Luxembourg » ; en bas à gauche l'écusson luxembourgeois ; à droite

de l'effigie dans le coin du haut l'inscription « 5 000 », au milieu une représentation de l'abbaye de Clervaux et d'une tourelle espagnole ; en bas l'inscription « Cinq Mille Francs ».

La numérotation du billet (une lettre suivie de six chiffres) est verticale dans la partie gauche du billet et horizontale dans sa partie droite ; la

numérotation de gauche est asymétrique et composée de chiffres à taille progressivement plus grande.

— Le verso porte : au centre et à droite une composition graphique des principaux édifices du Centre Européen de Luxembourg-Kirchberg surmontée à droite de l'inscription « Lëtzebuerg » ; en haut à gauche et en bas à

droite les inscriptions « 5 000 » ; au centre en haut une ancienne carte de la Ville de Luxembourg ; à gauche la silhouette du château des comtes de Luxembourg ; en bas à gauche une tourelle espagnole et l'inscription « Fënnel Dausend Frang ».

(Source : *Mémorial B No 29 du 26 mai 1993*)

Mme Hennicot-Schoepges à Dublin

La Conférence des Présidents des Parlements des États membres de la Communauté européenne et du Parlement européen a eu lieu sur invitation du Parlement irlandais à Dublin, les 28 et 29 mai 1993. Le Luxembourg y a été représenté par la Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges.

À l'ordre du jour de la Conférence étaient inscrits 4 points principaux, dont l'examen d'un rapport, élaboré par un groupe de travail des Présidents, sur le contrôle des pouvoirs communautaires et la coopération entre les Parlements nationaux et le Parlement européen sur le plan des affaires européennes.

Après avoir mis en évidence les bonnes relations entre les Présidents des Parlements nationaux et M. Egon Klepsch, Président du Parlement européen, Mme Erna Hennicot-Schoepges a relevé trois possibilités d'améliorer le travail parlementaire sur le plan des affaires communautaires, à savoir

- par l'amélioration de l'information qui peut aussi parvenir aux parlements directement de la Commission et non seulement par le biais du Parlement européen et des Gouvernements nationaux ;
- par une meilleure répartition des tâches entre les différentes instances parlementaires ;
- par le renforcement du contrôle de l'affectation des crédits du budget des Communautés par l'instauration d'une collaboration régulière

avec la Cour des Comptes européenne sur le plan communautaire et national en vue de lutter de façon plus efficace contre la fraude et de rétablir la confiance des citoyens dans la gestion des finances.

En référence aux Assises des Parlements nationaux et du Parlement européen qui se sont tenues à Rome en novembre 1989 en marge des Conférences intergouvernementales qui ont abouti au traité de Maastricht, M. Charles-Ferdinand Nothomb, Président de la Chambre des Représentants, avait proposé de convoquer à nouveau ce type de conférence des parlements à Bruxelles, sous la présidence de la Belgique au cours du deuxième semestre de l'année en cours. La grande majorité des présidents des parlements a cependant jugé préférable de remettre cette décision et d'y revenir éventuellement après la ratification du traité de Maastricht.

Ce point de l'ordre du jour fut suivi par une discussion sur les procédures et compétences des conférences des présidents.

La deuxième journée des travaux fut consacrée à un échange de vues sur les problèmes soulevés par l'élargissement de la Communauté et sur la contribution des parlements à la politique communautaire en matière d'immigration.

La prochaine conférence des présidents des parlements nationaux et du Parlement européen aura lieu prévisiblement en Grande-Bretagne.

Memorial Day 1993

La cérémonie du MEMORIAL DAY, organisée par l'Ambassade des États-Unis à Luxembourg, en présence du Prince Guillaume, a eu lieu le 29 mai 1993 au Cimetière Militaire de Hamm.



Dè nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie du Memorial Day.

Haute distinction pour Mme Herlin

Le 1er juin 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Madame Florence Herlin, rédactrice en chef du bulletin d'Information et de Liaison Luxembourg-Accueil.



M. Santer remet la décoration à Mme Herlin.

M. Poos rencontre M. Méhu

Le 3 juin 1993, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, Vice-Premier Ministre, a eu une entrevue avec M. Pierre Méhu, nouveau Directeur du Centre d'information des Nations-Unies au Grand-Duché de Luxembourg.



MM. Poos et Méhu

Conseil OCDE à Paris

Le Conseil au niveau des Ministres de l'OCDE s'est réuni les 2 et 3 juin 1993 à Paris. Le Luxembourg y fut représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie.

M. Fischbach à la réunion des Ministres chargés de l'Immigration

Les Ministres européens chargés des problèmes de l'Immigration réunis le 1er juin 1993 à Copenhague, ont pris connaissance de l'état des travaux en matière de l'asile et de l'immigration.

Ils ont notamment examiné les raisons qui ont jusqu'à présent empêché l'entrée en vigueur de la Convention de Dublin et la signature du projet de convention sur le franchissement des frontières extérieures.

Au cours de son intervention le Ministre Marc Fischbach a lancé un appel en

faveur d'une réalisation rapide des mesures compensatoires qui sont le complément indispensable de l'abolition des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté et donc autant de préalables au renforcement de la sécurité dans les différents états membres de la Communauté européenne.

« Les citoyens européens attendent avec impatience la réalisation de l'espace sans frontières dans lequel ils

pourront circuler librement tout en insistant pour que la sécurité intérieure de nos pays ne soit pas compromise. En tout état de cause il n'est pas défendable que la sécurité aux frontières extérieures soit mise en cause par un contentieux bilatéral entre le Royaume-Uni et l'Espagne sur le statut de Gibraltar. Leur crédibilité étant en cause, les responsables politiques sont appelés à mettre d'urgence en place les instruments juridiques nécessaires répondant à cette attente légitime » a conclu le Ministre luxembourgeois.

M. Pierre Werner Docteur Honoris Causa de la Sacred Heart University

Le 4 juin 1993, l'ancien Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, s'est vu conférer par le Président Anthony J. Cernera, Président de la Sacred Heart University de Fairfield le diplôme de doctorat de droit honoris causa.

Response by the Recipient

May I first express my sincere thanks to Mr. Anthony J. Cernera, the President of the Sacred Heart University for con-

fering on me the degree of Doctor of Law honoris causa. I should like to include in these thanks Mr. Pete Fairbaugh, Director of the Masters Business Administration Program in Luxembourg, who brought me the propitious news of the honour befallen on

me and who gave me an enlightening briefing of the University, its aims and targets. I highly value this award from a young and dynamic institution.

Founded in the early sixties of this century, this University has grown very quickly, because it responded to the challenge of far-reaching changes in the social and economical development within the United States of America as well as new approaches in social life promoted by Vatican II.

The motivation given to this distinction by the President is very gratifying for me. It omits, as is usual on these occasions, eventual shortcomings of which I myself might be conscious. Anyway thank you once more for your kind words, Mr. President.

Your university chose the city of Luxembourg for starting in Europe two years ago a Master of Business Administration program.

I attribute the immediate success of this program to two different reasons. The first is the matter of this Master's Degree. It fits into the new picture of this country as host of European and financial institutions. But more essentially it fits into the new picture of management as such, as it has developed over the last 30 years.

As a matter of fact, the role, the requisites and qualification of business management have undergone deep changes in the contemporary economy. From a more feudal conception of leadership with its unquestionable personal authority, as it prevailed in the 19th Century, the leader's practice has shifted to more associative modes.

Today's management requires more dialogue between social partners, more diplomacy, besides a continuous follow-up of the quick changes in technology and general human knowledge. The growing integration and extension of markets up to the world level imply a better knowledge of foreign cultures and languages, especially if the man-

ager has to deal with a heterogeneous labour force. This development puts new and sometimes stressing responsibilities on the shoulder of the manager: Emphasis is put more and more on integrity, social responsibility and personal conscience.

Is it not a striking factor that in recent years, so many books have been published, so many panel discussions have been organized, lectures have been made, on topics like ethics and economy, ethical requirements in the behavior of leaders and partners?

I read recently about the perplexity of an industrial leader who was confronted with a strong competition pressure for accelerated delivery of products and the obligation of strict observance of the security prescriptions for labour. It became a problem of conscience.

The program of your University's course in Luxembourg gives much room to these various aspects of modern management, especially to the legal environment, corporate computer systems, managerial economies, industrial finance, style of marketing and, last not least, ethics of leadership.

I turn now to the second reason why I think that your presence here fits into the special feature of Luxembourg graduate education. As you may know the policy to be followed in this respect is still somewhat controversial.

I think Luxembourg, which draws so much in its regime on foreign universities, can pay this back by appropriate post-graduate programs in matters where we have special resources and opportunities.

I consider as such generally the profound knowledge our citizens can acquire through our multilingual school system with respect to different national cultures and mentalities, especially if part of these studies take place in the authentic environment of the foreign country. Our citizens should

never forget that this constitutes a main asset in the intellectual competition of the future.

I remember a case happening shortly after the last war, when rigorous restrictions in the acquisition of hard foreign currency for students were planned by the Belgian-Luxembourg Exchange Office. The Luxembourg Government pleaded that our Constitution guarantees the free choice of the University. And the students who wanted to attend Swiss universities got their hard currency, Swissfrancs.

This freedom of choice should never be restricted, neither directly, nor indirectly.

Other special resources can be found in Luxembourg with respect to International and European Communitarian Law, as well as in the international finance sector.

I cannot but recall here a first attempt which was made by the Government, according to the line I just defined, in 1958.

On August 11th 1958, my predecessor at the head of the Government, Pierre Frieden, inaugurated an International Faculty of Comparative Law, in the frame of an International University of Comparative Science; with prestigious names of teachers. Planned was also a Faculty of Comparative Economy. Frieden has been an active promoter as Minister of Education.

After some time the institution got into jeopardy for reasons relating to the difficult period of time.

Anyway, the example shows that there are recurrent tendencies in our cultural endeavours.

May I thank once more for the honour bestowed on me and thank also all those, inclusive the musicians, who have participated in the celebration, finally those who, pushed by intellectual interest or by friendship have attended this ceremony.

Renforcement du rôle de la BEI pour la promotion des politiques de la CE

Lors de sa séance annuelle qui a eu lieu le 7 juin 1993 à Luxembourg, le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement, présidé par le gouverneur pour le Luxembourg, M. Jacques Santer, Premier ministre et Ministre du Trésor, a approuvé le rapport annuel et le bilan de la Banque pour 1992. Les gouverneurs ont souli-

gné le rôle moteur qu'ils s'attendent à voir jouer par la Banque dans la mise en œuvre d'une gamme toujours plus vaste de politiques économiques communautaires.

Le Conseil des gouverneurs a noté qu'en 1992 la BEI a accru ses prêts en faveur d'investissements favorisant

l'intégration européenne et que ses responsabilités se sont considérablement étendues et diversifiées. Le montant total de 17 milliards d'écus de prêts accordés a représenté une progression de 9 % de ses activités en termes réels. Dans un contexte de récession, la BEI a consenti dans la Communauté un montant total de 16,1 milliards d'écus

qui, réparti entre tous les États membres, a contribué à la réalisation de quelque 60 milliards d'écus de nouveaux investissements, soit environ 5,3 % de la formation brute de capital fixe réalisée pendant l'année 1992. Les 900 millions d'écus restants sont allés à des projets situés dans un nombre croissant de pays à l'extérieur de la Communauté, dans le cadre de la politique communautaire de coopération au développement.

Les initiatives de croissance décidées au Sommet d'Edimbourg

Le Conseil des gouverneurs s'est félicité en particulier de la rapidité avec laquelle la BEI a réagi aux initiatives prises lors de la réunion du Conseil européen à Edimbourg, en décembre 1992, dans le cadre de mesures visant à promouvoir la reprise de l'économie et à renforcer la cohésion économique et sociale.

La BEI a déjà engagé près de la moitié du mécanisme additionnel de prêts d'Edimbourg (5 milliards d'écus en 1993-1994) affecté aux réseaux transeuropéens et à des investissements de protection de l'environnement. Le Conseil d'administration de la Banque a approuvé l'octroi de plus de 2,2 milliards d'écus de prêts en faveur de 30 projets et est appelé aujourd'hui à examiner de nouveaux concours s'élevant à 443 millions d'écus, ce qui portera le montant des financements approuvés dans le cadre de ce mécanisme d'Edimbourg à près de 2,7 milliards d'écus. La Banque a signé jusqu'à présent des contrats d'un montant total de 430 millions d'écus au titre de ce mécanisme.

Le Fonds européen d'investissement s'inscrit, quant à lui, dans un autre calendrier. Les gouverneurs ont approuvé les Statuts du Fonds et encouragé la BEI dans ses travaux sur les procédures de mise en place de ce Fonds qui aura pour principale activité d'accorder des garanties de prêt pour des projets relatifs aux réseaux transeuropéens et pour des entreprises de petite ou moyenne dimensions. Avec un capital de 2 milliards d'écus, souscrit par la BEI (40 %), la Commission des CE (30 %) et des banques européennes (30 %), le Fonds pourra accorder des garanties et prendre des participations, pour un montant total pouvant à terme s'élever jusqu'à huit fois son capital souscrit, soit 16 milliards d'écus. Les gouverneurs ont été informés qu'une trentaine de banques ont accepté de devenir actionnaires et membres fondateurs, tandis que des discussions se poursuivent avec d'autres banques. Ils apporteront leur appui à la ratification, par les Parle-



La séance annuelle de la BEI fut présidée par M. Jacques Santer.

ments des États membres, d'une modification des Statuts de la Banque, lesquels font partie intégrante du Traité de Rome, afin de permettre au Conseil des gouverneurs de créer officiellement le Fonds.

Les gouverneurs ont également pris connaissance des progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre la Banque, les Fonds structurels et le nouveau Fonds de cohésion, l'accent est mis sur la phase d'instruction des projets bénéficiant à la fois de subventions de ces Fonds et de financements de la BEI. La mission principale de la Banque étant de contribuer au développement régional, 70 % de ses prêts (soit quelque 11,8 milliards d'écus) ont servi à financer en 1992 des investissements réalisés dans les régions défavorisées, essentiellement celles pouvant bénéficier d'une aide des Fonds structurels de la Communauté. La BEI coopère déjà étroitement avec ces Fonds afin d'accroître au maximum la synergie entre ces deux modes de financement communautaire.

Nouvelle extension des activités à l'extérieur de la CE

Le champ géographique des activités de la BEI à l'extérieur de la Communauté a récemment été considérablement étendu et recouvre, pour la première fois, l'octroi de concours dans 30 pays d'Amérique latine et d'Asie (pour un montant maximum de 750 millions d'écus sur une période de trois ans). Les premières propositions de prêt dans ces régions seront présentées au Conseil d'administration de la Banque avant la fin de l'année. La BEI est également invitée à accorder des prêts dans trois États baltes – Estonie, Lettonie et Lituanie – pour un montant

total de 200 millions d'écus sur trois ans. La BEI intervient depuis 1990 dans six pays d'Europe centrale et orientale, où des prêts d'un montant de près de 1,5 milliard d'écus ont déjà été approuvés. La Banque a par ailleurs continué à financer des investissements dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé et participera aux négociations relatives au deuxième protocole financier de ladite Convention. Dans les pays du Bassin méditerranéen, la Banque est non seulement intervenue au titre des protocoles financiers en vigueur, mais elle a également accordé ses premiers prêts « hors protocole » au titre de la Politique méditerranéenne rénovée.

Contribution aux politiques communautaires

Dans sa déclaration au Conseil des gouverneurs, au nom du Conseil d'administration et du Comité de direction de la Banque, le Président de la BEI, Sir Brian Unwin, a mis l'accent sur le fait que, bien que la Banque soit entrée dans une période de mutation et de développement rapides, la qualité des financements en faveur de projets doit être préservée et sa situation financière continuer de jouir d'une cotation AAA solide sur les marchés des capitaux. Étant donné les nouvelles tâches qui lui sont confiées, le développement de ses activités et l'élargissement de ses responsabilités, la Banque apporte une contribution substantielle au renforcement de l'économie européenne. Toutefois, la BEI doit préserver la qualité élevée de son portefeuille de prêts, qui est indispensable pour lui permettre de continuer à avoir accès aux marchés financiers où elle recueille les ressources nécessaires pour mener à bien les politiques communautaires.

Les gouverneurs ont accueilli favorablement la déclaration du Président de la BEI et ont souligné que l'expérience et le savoir-faire de la Banque apportent une contribution de plus en plus importante à la réalisation des objectifs économiques de la Communauté.

Prix BEI 1993

Sir Brian Unwin a également informé le Conseil des gouverneurs que le lauréat du Prix BEI 1993 est M. Eric Meyermans, jeune économiste belge qui a obtenu son doctorat à l'Université de Louvain en 1992 pour sa thèse intitulée « Econometric Allocation Sys-

tems for the Foreign Exchange Market ». La Banque a créé le prix BEI à l'occasion de son 25ème anniversaire, il y a dix ans, pour encourager la recherche universitaire dans le domaine de l'investissement et de la finance. Le montant du prix est de 12 000 écus.

Hautes distinctions à MM. Uwatoko et Kadokawa

Le 7 juin 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne à Monsieur Uwatoko, Président de la Toyo Engineering Corporation et les insignes d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Kosuke Kadokawa, Managing Director de la International Procurement & Service Corp. S. A.

Réunion du Comité de Ministres BENELUX à Luxembourg

Le Comité de Ministres de l'Union économique BENELUX s'est réuni le 8 juin 1993 à Luxembourg sous la présidence de Monsieur P. H. Kooijmans, Ministre néerlandais des Affaires étrangères. Le Luxembourg était représenté par Monsieur J. F. Poos, Ministre des Affaires étrangères. La Belgique était représentée par Monsieur W. Claes, Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur B. Hennekam, Secrétaire général de l'Union économique BENELUX, et les deux Secrétaires généraux adjoints étaient également présents.

La réunion s'est située dans la perspective de la prochaine Présidence belge de la Communauté européenne. Monsieur W. Claes, Ministre belge des Affaires étrangères, a exposé les questions qui seraient prioritaires. La Belgique a l'intention de donner un nouvel élan à la coopération européenne après la ratification du Traité de Maastricht par tous les Etats membres. L'aboutissement fructueux des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round est également prioritaire.

La réunion a aussi été consacrée à une concertation préalable au prochain



M. Santer et les deux décorés

Conseil "Affaires générales" et au Conseil européen qui se tiendront au Danemark les 21 et 22 juin prochain.

Les Ministres ont pris connaissance avec satisfaction du rapport sur les activités qui ont été déployées depuis décembre 1992. Ces activités se dérouleront sur la base des trois principes suivants :

- 1) poursuivre les tâches traditionnelles qui apportent une plus-value aux partenaires ;
- 2) concevoir des actions nouvelles dans certains secteurs tels que le transport, l'environnement, l'aménagement du territoire, la coopération transfrontalière ;
- 3) matérialiser dans la mesure du possible la dimension politique de la concertation Benelux tant en direction de la CE qu'au dehors.

Dans ce contexte il a été question notamment de l'état de la coopération entre le Benelux et les pays de Visegrad (la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et la Slovaquie). A ce jour, les réactions

de ces derniers pays à la proposition de principe d'un programme de coopération n'ont pas encore toutes été reçues.

Le Comité de Ministres s'est félicité du déroulement de la session plénière du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux des 12 et 13 mars derniers à La Haye. La prochaine session aura lieu les 11 et 12 juin prochains également à La Haye.

Les Ministres ont eu un échange de vues sur la situation qui est apparue dans le cadre de la politique commerciale Benelux et européenne. Les fonctionnaires responsables se concerteront à ce sujet au niveau du Benelux.

Au cours de la réunion, le Comité de Ministres a approuvé et signé un certain nombre de Décisions. A la suite de la réglementation communautaire, certaines Décisions dans le domaine de la libre circulation des produits alimentaires et de produits agricoles ont dû être adaptées et/ou abolies, de même que des Décisions relatives à des prescriptions dans le domaine phytosanitaire.

Accord avec la République de Maurice

Le 8 juin 1993, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères, et M. Raymond Chasle, Ambassadeur de la République de Maurice, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

L'accord a pour objet l'installation d'un système d'irrigation dans la région de Saint-Félix au Sud de la République de Maurice.

Le Luxembourg contribuera au financement du projet dans la limite d'une enveloppe fixée à trente millions de francs luxembourgeois. La contribution luxembourgeoise couvrira prioritairement les volets suivants du projet :

- acquisition d'équipements et de matériels ;
- formation et perfectionnement du personnel national ;
- surveillance des travaux.

Les relations en matière de coopération bilatérale au développement entre le Luxembourg et la République de Maurice sont récentes. Le premier accord a été signé en 1988 et concernait la construction d'un pont au lieu-dit « Bain des négresses ». Le nouveau pont contribuait à l'amélioration de l'infrastructure routière par la valorisation de l'artère principale qui relie plusieurs complexes industriels au Sud de l'île. Le coût total de ce projet s'élevait à 30 millions de francs luxembourgeois.

Fin octobre 1990 un accord bilatéral relatif au projet « Étude technique d'une voie lente sur l'autoroute M2 et d'une nouvelle route de liaison vers Rose Hill » a été signé. Ce projet a eu pour objet la réalisation d'une étude technique pour la construction d'une voie lente sur l'autoroute M2 entre Port Louis et Moka ainsi que la création d'une nouvelle voie de liaison vers Rose Hill.



MM. Wohlfart et Chasle signent l'accord bilatéral.

Inauguration de la sculpture « La Non-Violence »

Le 8 juin 1993 a eu lieu devant le bâtiment Jean Monnet au plateau de Kirchberg la cérémonie d'inauguration de la sculpture « La Non-Violence », réalisée par l'artiste suédois Carl Fredrik Reuterswärd.

Ont assisté e.a. à cette cérémonie, organisée par le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics et Monsieur Karel Van Miert, Membre de la Commission des Communautés européennes.



M. Goebbels inaugure la sculpture « La Non-Violence ».

Visite à Luxembourg du Secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher

Le 9 juin 1993, en marge de sa rencontre avec les Ministres des Affaires étrangères des Douze au Kirchberg, le Secrétaire d'Etat américain, Monsieur Warren Christopher, a effectué une brève visite bilatérale au Luxembourg. A cette occasion M. Christopher est reçu en audience, à la Villa Vauban, par Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean. Le Secrétaire d'Etat a eu également une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Notons qu'à la fin de son séjour à Luxembourg, M. Christopher a rendu visite à la firme DUPONT de Contern.

M. Christopher en conversation avec S.A.R. le Grand-Duc



M. Poos accueille M. Christopher devant le Ministère des Affaires étrangères.

A l'issue de sa rencontre avec les Ministres des Affaires étrangères des Douze, M. Christopher a tenu une conférence de presse au Centre européen de Kirchberg.



Avant de quitter Luxembourg, M. Christopher a rendu visite à la firme DUPONT de Contern.



MM. Santer et Rasmussen devant la Présidence du Gouvernement

Visite à Luxembourg du Premier Ministre danois

Effectuant sa tournée des capitales afin de préparer le Sommet Européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993, le Premier Ministre danois, S. E. Monsieur Poul Nyrup Rasmussen, a effectué le 9 juin 1993 une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec M. Jacques Santer, Premier Ministre ; M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, ainsi que M. Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances.

M. Derycke chez M. Wohlfart

Afin de présenter les esquisses du programme de la future présidence belge de la CEE, en particulier en matière de politique au développement, le Secrétaire d'Etat Eric Derycke a rendu visite, le 9 juin 1993, à son homologue Georges Wohlfart.



MM. Derycke et Wohlfart

Conseil ministériel de l'Alliance Atlantique à Athènes

Les seize Ministres des Affaires Étrangères de l'OTAN se sont réunis le 10 juin 1993 à Athènes pour leur Conseil de printemps.

La guerre en Bosnie-Herzégovine et les tâches nouvelles de l'Alliance figuraient à l'ordre du jour.

Les Ministres sont tombés d'accord pour soutenir l'établissement de zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, destinées à assurer la protection de la population civile, selon la récente résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont offert la protection aérienne des Forces des Nations Unies appelées à mettre en œuvre cette décision de la communauté internationale. Les autorités militaires de l'OTAN ont été chargées de la planification préliminaire de cette opération. Après la réunion ministérielle des Douze, le 8 juin dernier à Luxembourg, et leur entrevue le jour suivant avec le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre canadien des Affaires Étrangères, on peut constater qu'il existe un large consensus pour mettre un terme à la tragédie meurtrière en Bosnie-Herzégovine.

Selon le Ministre des Affaires Étrangères Poos, il convient dans l'immédiat de veiller au plus pressé et d'assurer la survie physique des populations en Bosnie ainsi que l'existence politique des Musulmans. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné dans son intervention qu'il n'y a pas d'alternative au plan de paix Vance-Owen et que celui-ci doit par conséquent guider

toute solution devant garantir la pleine souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Bosnie-Herzégovine.

Sur proposition de leur collègue américain, les seize Ministres ont décidé de tenir un Sommet de l'Alliance en automne de cette année.

Ils ont de même décidé de poursuivre le processus d'adaptation des forces, structures et procédures de l'Alliance pour lui permettre de contribuer à de futures opérations de maintien de la paix. Le Ministre Poos a estimé utile à cet égard d'établir les communications et coopérations appropriées avec les Secrétariats de l'ONU et de la CSCE.

Le Ministre luxembourgeois a salué tout spécialement l'intention des autorités américaines, confirmée à Athènes par le Secrétaire d'Etat W. Christopher, de maintenir une présence militaire significative en Europe.

Anticipant sur la prochaine présidence luxembourgeoise de l'UEO, le Ministre Poos a annoncé sa volonté « de développer plus en avant la coopération et les excellentes relations de travail » qui existent déjà entre l'UEO et l'OTAN, et de le faire dans un esprit de transparence, de complémentarité et de compatibilité ainsi que de renforcement mutuel.

Les seize Ministres ont ensuite examiné leur coopération avec les pays partenaires d'Europe centrale et orientale dont ils rencontreront leurs homologues en Conseil ministériel le 11 juin 1993 à Athènes. Ils ont notamment souligné leur intention d'approfondir leur coopération dans le domaine du maintien de la paix. Ils ont finalement appelé au respect de tous les accords de contrôle des armements et de non-prolifération des armes de destruction massive.

Le Premier Ministre visite le Saar- ländischer Rundfunk

Le Premier Ministre, accompagné d'une délégation du Service des Médias et de l'Audiovisuel du Ministère d'Etat, a visité le Saarländischer Rundfunk à Sarrebruck, le 14 juin 1993.

L'objet de cette visite était de poursuivre les discussions sur la coopération interrégionale dans le domaine des médias et de l'audiovisuel engagées lors de l'accueil d'une délégation sarroise au Ministère d'Etat en 1992.

Différents sujets ont été abordés lors de l'entretien de la délégation luxembourgeoise avec l'intendant du Saarländischer Rundfunk, M. Manfred Buchwald et ses collaborateurs, dont principalement :

- l'organisation de la Interregionale Rundfunkkonferenz (IRKO) qui se tiendra le 17 juin 1993 à Luxembourg et à laquelle participeront des délégations du Luxembourg, du Saarland, du Rheinland Pfalz, de la Lorraine et de la Province du Luxembourg dans les locaux de la CLT. Les principaux objectifs de ce forum sont l'intensification des relations bilatérales, ainsi que la coopération interrégionale dans le domaine des médias et de l'audiovisuel.
- Le Premier Ministre a par ailleurs pris connaissance de l'édition du premier guide interrégional, lequel répertorie les entreprises du secteur des médias et de l'audiovisuel de la grande région.

Tout comme il avait été décidé lors du passage de la délégation sarroise à

Luxembourg l'année dernière, une collaboration étroite entre la radio socioculturelle et le Saarländischer Rundfunk est envisagée. À cet effet M. Paul Kieffer, directeur de la radio socioculturelle a rejoint la délégation luxembourgeoise en vue de discuter des synergies possibles, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'agence interrégionale d'échange d'informations REGIO-IMAGE.

La rencontre s'est terminée par une visite des installations et des studios de radio et de télévision du Saarländischer Rundfunk.

Rencontre Goebbels - Brüderle

Le 14 juin 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et des Transports a rencontré son homologue du Land de Rhénanie-Palatinat Monsieur le Ministre de l'Économie et des Transports Rainer Brüderle.

L'échange de vues a porté sur l'évolution de la situation économique de part et d'autre de la frontière ainsi que sur les possibilités d'intensifier la coopération dans le secteur des transports.

La très nombreuse main-d'œuvre allemande occupée au Luxembourg engendre une part importante du trafic professionnel individuel convergeant vers la capitale luxembourgeoise. Tout en saluant expressément l'acquisition imminente par les CFL de deux nouveaux autorails et son accord de coopération avec la DB pour les exploiter en cadence horaire entre Trèves et Luxembourg, les deux Ministres ont décidé la mise en chantier d'une étude commune sur la création d'une offre transfrontalière attrayante de transports publics incluant le rail et la route entre les régions de Trèves et de Bitburg et le Grand-Duché.

Cette étude devra permettre de dégager les voies et moyens pour drainer davantage de navetteurs frontaliers sur le train et l'autobus. Pour sa réalisation il sera fait appel au soutien des Communautés Européennes.

L'architecture européenne de la sécurité et le rôle de l'UEO

Discours de M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères,
prononcé devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO, Paris, le 15 juin 1993

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

Avec la fin de la guerre froide et la disparition de la confrontation Est-Ouest, le paysage géopolitique de l'Europe a été profondément bouleversé.

La menace politique et militaire d'hier n'existe plus. Mais, en revanche, la persistance de conflits en Europe et à sa périphérie nous rappelle que nous sommes encore loin de l'ordre de paix pan-européen dont nous avons espéré l'émergence rapide au lendemain des révolutions de 1989.

Le risque s'est accru de voir éclater des crises qui

- * provoquent des tragédies humaines insupportables
- * font souvent peser un danger d'escalade et de débordement dans les pays voisins, et

* mettent en péril la stabilité voire la sécurité en Europe.

La communauté internationale et en particulier l'Europe doivent s'organiser de façon à pouvoir faire face à deux problèmes :

- * à celui des conflits existants,
- * à celui de la prévention de nouvelles crises.

* * *

Notre Président, le professeur Hartmut Soell m'a fait l'honneur de m'inviter à me livrer devant vous à quelques réflexions sur « L'architecture européenne de la sécurité et le rôle de l'UEO ». C'est avec le plus grand plaisir que j'ai accepté l'invitation du président sortant dont je tiens à souligner la contribution éminente dans le devenir et le rôle politiques assumés par l'Assemblée de l'UEO.

La crise en ex-Yougoslavie est un exemple concret de ce qui interpelle l'Europe et la communauté internationale.

La barbarie de la « purification ethnique » et les atrocités commises en son nom sont un outrage à tous les principes, à toutes les valeurs d'une société civilisée.

- * La guerre en Bosnie-Herzégovine qui se poursuit en dépit de toutes les tentatives de règlement pacifique et politique ;
- * Les tentations ultranationalistes à nos frontières, voire les séductions du fondamentalisme ;
- * La prolifération des armes de destruction massive ;
- * L'existence d'armements et de déchets nucléaires non contrôlés aux abords immédiats de l'Europe,

voilà autant de défis nouveaux auxquels l'Europe doit pouvoir faire face à la fin de ce siècle.

A propos de la Yougoslavie, nous sommes tous conscients de la frustration de nos opinions publiques face à l'impuissance des organisations internationales à arrêter les combats et à mettre fin aux violations massives des droits de l'homme.

Ceci dit, je ne partage pas l'opinion de certains médias qui voudraient faire endosser à l'Alliance Atlantique voire aux Communautés Européennes la responsabilité de la poursuite du conflit.

Cessons les jérémiades qui consistent à accuser de mollesse les institutions internationales et européennes et à conjurer l'esprit de Munich.

En Bosnie-Herzégovine — bien que la responsabilité du déclenchement des hostilités militaires me semble clairement établie — nous ne sommes pas en présence d'une guerre d'agression classique. En Bosnie se déroule actuellement une guerre civile entre trois ethnies dont le point commun est le nationalisme exacerbé.

Nos gouvernements et les organisations dont nous sommes membres ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir une solution pacifique et négociée.

Tout le monde rejette les deux attitudes extrêmes que l'on pourrait adopter face à ce conflit :

- 1° Ne rien faire et laisser libre cours aux événements ;
- 2° Envoyer une puissante armée impériale qui devrait occuper le terrain et y rester pour un temps indéterminé, avec tous les risques que cela comporte.

Face à ces deux extrêmes — que personne ne préconise — nous sommes donc réduits à poursuivre les voies politiques, diplomatiques et économiques pour faire respecter le droit international et empêcher l'internationalisation du conflit.

La persuasion et la pression politique et économique sur les parties du conflit et notamment sur les Serbes ainsi que l'aide humanitaire aux populations civiles étaient la base de la politique de la Communauté Européenne depuis l'envoi de missions troïkas, depuis la nomination de médiateurs et de négociateurs européens en la personne de MM. Carrington et Owen, et la convocation de la Conférence Internationale de Londres.

Les Douze, l'UEO et l'Alliance Atlantique sont unanimes, aujourd'hui, à

considérer le plan Vance-Owen comme la pièce stratégique centrale de leur politique en Bosnie.

La Résolution 836, et probablement d'autres résolutions du Conseil de Sécurité, devront en assurer l'application progressive sur le terrain.

Cela nécessitera beaucoup de temps et beaucoup de patience. Enfin, il nous faudra faire preuve davantage d'humilité : C'est sans doute le conseil le plus utile que vient de nous prodiguer le représentant de la plus grande puissance militaire du monde, la semaine dernière à Luxembourg.

* * *

Dans cette phase critique de l'histoire de notre continent, nous sommes tous appelés à faire preuve d'un sens aigu de nos responsabilités. Ce n'est qu'ainsi que nous saurons vaincre les forces du racisme, de la haine et de la barbarie et faire prévaloir le droit, les droits de l'homme, la tolérance et la démocratie.

Il est donc important, dans la conjoncture actuelle, où les facteurs d'instabilité et les risques se multiplient, que nous continuons d'affermir notre aptitude à réaliser nos objectifs communs, à savoir le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Europe.

La grave crise qui sévit en ex-Yougoslavie montre avec force que les organisations internationales chargées de la sécurité doivent coopérer étroitement. Elles doivent aussi canaliser la volonté politique de leurs États membres vers la recherche de moyens efficaces de prévention des conflits, de gestion des crises et de maintien de la paix.

* * *

En tant qu'institutions se complétant et se renforçant mutuellement, les Nations Unies, la CSCE, l'OTAN, la Communauté européenne et l'UEO doivent contribuer à la sécurité européenne. Aucune institution ne pourra à elle seule relever tous les défis qui se présenteront à nous. Chacune devra faire en sorte à jouer pleinement son rôle.

Je salue le nouveau rôle de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU est devenue le principal acteur dans la gestion des crises mondiales les plus graves. En ex-Yougoslavie, elle a été amenée à intervenir massivement. Dans un nombre considérable d'autres conflits régionaux, l'ONU assume une responsabilité primordiale. Aujourd'hui, plus de 70 000 casques bleus sont stationnés dans quatre continents.

La CSCE constitue, depuis l'adoption de la Charte de Paris en 1990, le cadre

de coopération pan-européen par excellence, après avoir été celui où deux blocs opposés ont tenté d'organiser leur coexistence. A Helsinki, les Chefs d'État et de Gouvernement ont estimé que le principal objectif de la CSCE devrait être la prévention des conflits et le règlement pacifique de différends. Depuis Helsinki également, la CSCE peut s'engager dans des activités de maintien de la paix, le cas échéant en mobilisant des institutions existantes disposant de ressources adéquates, telle que l'OTAN, l'UEO ou la Communauté européenne.

L'OTAN restera, comme convenu à Rome et à Maastricht, le forum privilégié de consultation entre les Alliés. Elle restera l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington. L'adaptation des structures de l'Alliance aux nouveaux impératifs de la sécurité se poursuit. La récente réunion ministérielle d'Athènes a clairement relevé l'unité des partenaires face aux nouveaux défis tant politiques que militaires.

La sécurité de l'Europe dépend toujours d'une coopération étroite avec l'Amérique du Nord. Des liens transatlantiques solides et le maintien en Europe de forces américaines — confirmé par le Secrétaire d'État Warren Christopher à Athènes — servent les intérêts de tous les Alliés et restent essentiels à la sécurité de l'Alliance.

Dans la nouvelle situation internationale, il faut continuer à dégager des ressources adéquates, tant pour préserver l'efficacité de la contribution militaire à la défense commune que pour garantir la mise en œuvre des missions et des rôles nouveaux de l'OTAN.

L'OTAN et les Nations Unies étudient ensemble les modalités d'application du plan de paix pour la Bosnie. A la date du 10 juin 1993, le Secrétariat Général des Nations Unies a mandaté l'Alliance d'offrir une protection aérienne à l'UNPROFOR sur base du para. 10 de la Résolution 836 concernant les zones de sécurité en Bosnie. Actuellement déjà, l'OTAN assure le respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Dans l'Adriatique, des navires de l'OTAN et de l'UEO veillent à la mise en œuvre des sanctions décrétées par les Nations Unies.

Dans ce dernier contexte, il me semble fort significatif que les Conseils Permanents de l'OTAN et de l'UEO ont, pour la première fois dans l'histoire des deux organisations, tenu une réunion conjointe le 8 juin 1993.

Le résultat obtenu lors de cette session commune est important : l'opération conjointe des forces navales de l'OTAN et de l'UEO pour assurer l'embargo dans l'Adriatique a trouvé son cadre procédural et de commandement.

Mais, plus important encore que la conduite commune de cette opération me semble l'esprit que cette session conjointe des deux conseils dégage.

L'article 4 du communiqué de presse commun le souligne :

« L'opération combinée sera la manifestation concrète de la détermination de l'OTAN et de l'UEO à continuer de coopérer à l'application effective des sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et de contribuer à un règlement de la crise dans l'ex-Yougoslavie. Cela traduit notre attachement aux principes de la transparence et de la complémentarité dans la poursuite de notre objectif commun consistant dans un renforcement de la sécurité par l'action de l'OTAN et de l'UEO. »

* * *

C'est dans cet esprit que je vais aborder le rôle de l'UEO dans l'architecture européenne de sécurité, rôle que nous voyons, pour l'essentiel, dans un interface actif et autonome entre la future Union européenne et l'OTAN.

Je voudrais tout d'abord signaler les développements que connaît l'UEO sur base des déclarations de Maastricht et de Petersberg.

1. Le processus d'élargissement de notre organisation se poursuit. L'adhésion de la Grèce que nous attendons au cours des mois à venir, rapprochera sa composition encore davantage de celle de la Communauté européenne.

2. Le rôle opérationnel de l'UEO est en train d'être sensiblement renforcé :

- le transfert du Conseil et du Secrétariat à Bruxelles a été achevé ;
- le Conseil permanent qui se réunit régulièrement développe progressivement son rôle d'organe central de délibération et de décision ;
- une cellule de planification, forte d'une quarantaine de personnes, a été établie. Elle a défini les premiers principes et règles d'organisation pour toute action pouvant être confiée à l'UEO. Elle a également mis au point différents scénarios d'intervention en ex-Yougoslavie ;

- lors du Conseil de Rome, les Ministres français, allemand et belge ont déclaré que les Etats participants au Corps européen considèrent que celui-ci fait partie des unités désignées comme « forces relevant de l'UEO ».

La Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont annoncé que les unités que ces pays sont prêts à mettre à disposition de l'UEO, comprendront la division multinationale (centrale) et la force amphibie anglo-néerlandaise.

L'effort visant à faire l'inventaire des forces « nationales » qui peuvent servir l'UEO, sera poursuivi au cours des mois à venir.

A Rome, le Conseil des Ministres a donné mandat au Conseil permanent d'établir, en temps utile, des procédures et des règles de conduite pour des forces relevant de l'UEO. A la prochaine réunion ministérielle sera présenté un rapport d'activité sur ce thème, en ce qui concerne notamment la gestion des opérations à caractère humanitaire et de maintien de la paix.

3. A leur réunion de Luxembourg, le 5 avril dernier, les Ministres avaient offert de fournir une aide à la Bulgarie, à la Hongrie et à la Roumanie pour l'application de l'embargo sur le Danube. Rome a marqué le début de la mise en œuvre de cette initiative, qui constitue une coopération concrète avec des partenaires du Forum de consultation.

L'action sur le Danube est en train d'être menée avec efficacité par l'UEO, qui fournit ainsi une contribution concrète et crédible à la mise en œuvre du régime des sanctions établi par le Conseil de sécurité à l'égard de la RFY. Elle agit en coordination étroite avec la Communauté européenne et la CSCE, et en liaison avec les Missions d'assistance à l'application des sanctions.

Le Luxembourg attache une grande importance à cet effort sur le Danube, décidé en commun avec les pays riverains. Comme vous le savez, mon pays participe à cette action - qui mobilise au total quelque 270 agents douaniers - par l'envoi de huit fonctionnaires de l'Administration des Douanes.

Cette contribution s'ajoute à l'action que l'UEO poursuit de concert avec l'OTAN dans l'Adriatique.

Toutes ces activités démontrent une capacité d'action nouvelle de notre Organisation et son utilité pour contribuer à la recherche d'une solution du conflit en ex-Yougoslavie.

Elles mettent aussi en évidence sa capacité d'adaptation. N'oublions pas que l'action sur le Danube a un caractère nonmilitaire. Je souhaite que l'UEO continue ainsi dans ses développements futurs à tenir pleinement compte de la nature militaire et civile des tâches et des opérations de maintien de la paix susceptibles de lui être confiées à l'avenir.

En effet, et compte tenu de l'environnement de sécurité fragile, il est probable que les missions de maintien ou de rétablissement de la paix ou encore d'aide humanitaire vont se multiplier. Elles seront menées sous le mandat et l'autorité de l'ONU ou de la CSCE.

4. Au sein du Forum de consultation, l'UEO poursuit et renforce sa coopération avec les pays de l'Europe centrale. Elle offre ainsi une structure apte à promouvoir le dialogue, la compréhension, la confiance et partant la prévention des conflits dans cette partie de l'Europe. Complémentaire par rapport au NAC-C de l'OTAN, le Forum a le mérite de tenir compte des besoins de sécurité spécifiques de ces pays. Au-delà, nous allons explorer les possibilités de mener avec ces pays une coopération plus concrète dans des domaines tels le désarmement ou les opérations de maintien de la paix.

Voilà les remarques que j'ai voulu formuler en ce qui concerne le devenir de l'UEO en tant qu'institution autonome.

* * *

Je voudrais enfin analyser les perspectives qui se présentent pour les relations entre l'UEO et la future Union européenne à l'approche de l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.

Après le résultat positif du référendum au Danemark, et au vu des travaux de ratification en cours au Royaume-Uni, nous pouvons raisonnablement estimer que cette entrée en vigueur devrait intervenir vers le mois d'octobre et, en tout cas, avant la fin de l'année.

Cela étant, le Luxembourg aura à assumer la Présidence de l'UEO au cours d'une période charnière peut-être décisive dans l'histoire de l'organisation.

L'UEO doit dès maintenant se préparer à jouer son double rôle en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier euro-

péen de l'Alliance atlantique comme l'ont prévu les déclarations de Maastricht et de Petersberg.

A cet égard, il y a deux tâches sur lesquelles l'UEO devrait se concentrer dans l'immédiat :

- la première concerne la mise au point de relations organiques et de travail entre l'UEO et la future Union européenne.

Au cours du lancement de l'opération sur le Danube, une coopération pragmatique s'est établie entre les deux organisations grâce aux contributions de la Présidence de chacune d'elle. Le Luxembourg est déterminé à poursuivre cette coopération au cours de sa Présidence. Il encouragera la création de liens étroits également entre les deux secrétariats. L'expérience propre à chaque organisation devrait de même permettre d'harmoniser les méthodes de travail entre les deux Organisations.

- une deuxième tâche, plus substantielle, concerne la mise en œuvre de l'article J 4 du Traité de Maastricht selon lequel l'Union européenne demande à l'UEO « d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense ».

A cet égard, une première question légitime peut se poser concernant le concept de « défense ». Personnellement, je ne pense pas qu'on devrait lui réserver une interprétation trop restrictive.

On devrait plutôt s'efforcer de lui donner un contenu souple qui tienne compte des objectifs de la politique européenne de sécurité et de coopération et des nouvelles réalités dont j'ai parlé.

Le Luxembourg souhaitera pleinement respecter le caractère progressif pour la réalisation de la PESD, prévu par le Traité de Maastricht et la déclaration de Maastricht faite par les Etats membres de l'UEO.

Il faut pas à pas réaliser tout Maastricht, mais rien que Maastricht !

Mon pays s'attachera également à observer les critères de transparence, de complémentarité et de compatibilité à l'égard de l'OTAN.

Une concertation étroite entre la Présidence de l'UEO et celle de la future Union Européenne me paraît indispensable pour mener à bien les tâches que je viens de décrire. Je suis convaincu que les Présidences

belge et grecque seront animées du même esprit.

En conclusion, je voudrais dire que l'architecture européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense est loin d'être achevée. Il s'agit d'un processus long et complexe, susceptible pourtant de connaître une accélération au cours des mois à venir.

Une autre contribution intéressante à ce débat pourrait être apportée par l'initiative annoncée par le nouveau Gouvernement français et qui sera présentée aux douze Chefs d'Etat et de Gouvernement la semaine prochaine lors du Sommet européen de Copenhague. L'UEO ne manquera pas de suivre de près les nouveaux développements qui se préparent.

* * *

La Présidence italienne a pu construire sur le fondement solide laissé par les Présidences précédentes. Elle a fourni un travail admirable dans une période extraordinairement difficile, sur le plan international et institutionnel.

Avec les mandats de Rome, nous disposons d'un programme de travail substantiel et cohérent. Au

cours de sa Présidence de l'UEO, le Luxembourg s'efforcera à son tour de faire progresser la construction de l'édifice de la défense européenne.

* * *

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans avoir salué le rôle constructif joué par l'Assemblée parlementaire de l'UEO. C'est avec un grand intérêt que j'ai étudié les documents de séance et je me félicite de la qualité remarquable des rapports présentés au nom des commissions.

Je suis conscient du fait que l'Assemblée parlementaire de l'UEO constitue la seule Assemblée européenne compétente en matière de défense. La future Présidence accordera une grande importance politique à de bonnes relations entre le Conseil et l'Assemblée.

A cet effet, elle entend travailler étroitement avec Sir Dudley Smith à qui j'adresse mes chaleureuses félicitations pour son élection unanime à la Présidence de notre Assemblée.

Les meilleurs sportifs reçus par le Grand-Duc

Le 15 juin 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la

Villa Vauban, les meilleurs sportifs de 1991 et 1992.



25e Anniversaire pour le laboratoire de géodynamique

Le 15 juin 1993, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à la séance académique à l'occasion du 25e anniversaire de la création du laboratoire international de géodynamique devenu en 1988 European Center for Geodynamics and Seismology, du 30e anniversaire de collaboration belgo-luxembourgeoise avec l'Observatoire Royal de Bruxelles et la 75e édition des Journées Luxembourgeoises de Géodynamique, qui a eu lieu au Centre Culturel de Walferdange.

La protection des forêts en Europe

La deuxième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe s'est ouverte à Helsinki le 16 juin 1993 par les déclarations introductives des deux co-présidents, les Ministres de l'Agriculture de la Finlande et du Portugal.

Cette conférence fut clôturée le 17 juin 1993 par l'adoption de quatre résolutions ainsi que par une déclaration politique générale.

Le Ministre de l'Environnement Alex Bodry a signé ces documents au nom du Gouvernement luxembourgeois.

Lors de l'assemblée plénière, Monsieur Bodry a présenté les orientations fondamentales de la politique forestière de notre pays. Dans son intervention, le Ministre a insisté sur la valeur politique qui est désormais accordée à la forêt. La forêt se situe au milieu des stratégies mondiales de lutte contre le changement climatique et pour le maintien de la diversité biologique.

A la suite de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, le Luxembourg se prononce en faveur de l'élaboration d'une véritable convention mondiale sur la protection des forêts qui va au-delà de simples déclarations de principes non-contraignantes.

Il a été relevé que d'après un inventaire national, 21 zones couvrant 10 % de la surface boisée doivent être protégées. A l'heure actuelle, plus du tiers du territoire national sont couverts de forêts.

Le Ministre de l'Environnement a mis en évidence la nécessité d'intégrer le principe de prévention également dans la gestion des forêts, notamment pour

en garantir le caractère durable. L'internationalisation des coûts environnementaux dans le prix des produits constitue un autre objectif à atteindre.

En conclusion, le délégué du Luxembourg a estimé que « la forêt européenne ne doit pas rester économique-

ment un parent pauvre de l'agriculture, ni la forêt vierge de chimères écologistes, ni d'ailleurs une usine à bois ».

En fait, la gestion durable de la forêt, préconisée par la Conférence, implique une intégration de tous ces facteurs.

Accord avec la République de Djibouti

Le 15 juin 1993, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, et Monsieur Atteyeh Ismael Wais, Ministre des Travaux Publics de la République de Djibouti, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

Monsieur Atteyeh Ismael Wais fut accompagné par S.E. M. Hassan Idris Ahmed, Ambassadeur de la République de Djibouti au Luxembourg.

L'accord a pour objet la réalisation d'un projet relatif à l'amélioration de l'habitat dans le quartier Balbala, secteur de Hayabeleh, de la ville de Djibouti, appelé « Cité de Luxembourg ».

Le Luxembourg contribuera au financement du projet dans la limite d'une enveloppe fixée à 110 millions de francs luxembourgeois.

L'exécution du projet comprend les volets suivants :

- promotion du secteur privé djiboutien de la construction par le transfert de technologie luxembourgeoise et la mise à disposition du savoir-faire correspondant à des entreprises du bâtiment djiboutiennes ;
- réalisation du lotissement prévu pour le projet « Cité de Luxembourg », comprenant toutes les infrastructures telles que voiries, électricité, eau et livraison clé en main de 92 logements.

Le Président de l'Assemblée de la République du Portugal à Luxembourg

Le Président de l'Assemblée de la République du Portugal, Monsieur le Pr António Moreira Barbosa de Melo, s'est rendu avec une délégation parlementaire en visite officielle à Luxem-

bourg du 16 au 18 juin 1993. Le 17 juin, la délégation parlementaire portugaise a eu des entretiens à la Chambre des Députés avec Madame la Présidente Erna Hennicot-Schoepges, les Mem-



Le Président de la République du Portugal et sa délégation parlementaire à la Chambre des Députés

bres du Bureau et de la Commission de Travail, ainsi qu'avec le Président et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires. La délégation assiste en outre à l'ouverture de la séance publique de la Chambre des Députés, où l'adresse de bienvenue du Parlement luxembourgeois lui fut exprimée.

Le même jour, la délégation a eu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État.



Elle fut reçue également par Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, Monsieur Georges Wohlfart, a eu des entretiens avec la délégation le 18 juin.

Retenons que le Président de l'Assemblée de la République du Portugal fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc, le 17 juin, à la Villa Vauban.



Nouvelle usine TYVEK par Du Pont Engineering Products S.A. Contern

La décision prise par Du Pont de construire une nouvelle usine TYVEK à Contern fait l'objet d'une convention signée le 17 juin 1993 par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie et Monsieur Jean-Claude Junker, Ministre des Finances pour le Gouvernement et par Monsieur Mathieu Vrijsen, Directeur général et par Monsieur Ted Killhefer, Vice-Président pour Du Pont.

Les travaux vont débuter incessamment pour être achevés début 1995 et comporteront des dépenses estimées à 3 200 millions de francs.

Une nouvelle technologie développée par Du Pont permettra de remplacer les CFC par un agent n'ayant aucun effet sur la couche d'ozone et qui ne contribue pas à l'effet de serre.

L'usine actuelle sera arrêtée dès la mise en marche des nouveaux équipements et elle sera démontée. Certaines installations de finissage et de découpe pourront toutefois continuer à servir.

Il n'y aura pas de changement dans l'effectif actuel de 200 personnes, sauf une augmentation passagère durant la mise en marche des nouvelles installations et avant l'arrêt de l'usine existante.

Avec la décision de reconversion de l'usine TYVEK, Du Pont franchit une étape décisive dans la consolidation de son site industriel à Luxembourg. Le TYVEK est en effet un produit relativement jeune, à applications multiples, dont les chances de marché sont jugées excellentes.

M. Wohlfart et les Droits de l'Homme

Le 17 juin 1993 Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, a participé aux travaux de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme qui s'est tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Dans son intervention devant l'assemblée plénière, il a rappelé les importants progrès qui ont été accomplis en matière des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948.

Il a souligné toutefois que la situation est loin d'être satisfaisante surtout lorsqu'on se réfère aux événements qui depuis des mois se déroulent dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

Par ailleurs trop de régimes politiques à travers le monde pratiquent l'oppression et nient à leurs citoyens les droits les plus élémentaires.

Dans ce contexte il a constaté que près d'un tiers des États membres de l'ONU n'ont pas encore ratifié les instruments internationaux les plus importants ayant pour objet la protection des droits de l'homme.

Ayant dénoncé vigoureusement les pratiques les plus répréhensibles telles la torture, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance religieuse,

il a suggéré un plan d'action en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme.

Ce plan prévoit notamment

- le renforcement des moyens du « Centre pour les Droits de l'Homme » à Genève et sa dotation en moyens financiers additionnels
- la nomination d'un Haut-Commissaire pour les Droits de l'Homme, chargé de coordonner toutes les activités de l'ONU dans ce domaine.
- la création d'un tribunal international en vue de sanctionner les violations des droits de l'homme partout où elles se commettent
- la reconnaissance du rôle important des organisations non-gouvernementales (ONG) et la nécessité de leur garantir la liberté d'accès de mouvement et d'expression à travers le monde.

En marge de la conférence Monsieur Georges Wohlfart a eu des entretiens avec le Président en exercice de la Conférence Monsieur Alois Mock, Ministre autrichien des Affaires Étrangères, ainsi qu'avec Madame Brigitte Ederer, Secrétaire d'État autrichien à l'intégration européenne et à la coopération.

Problèmes d'alcool : nouveau service d'information

Le 17 juin 1993, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse à l'occasion de la présentation d'un service d'information et d'orientation thérapeutique pour travailleurs confrontés à des problèmes d'alcool.

Ce projet a été réalisé par le Conseil National Luxembourgeois d'Alcool-

gie avec le concours du Ministère de la Santé (Médecine du Travail) et de la Commission des Communautés Européennes (DGV).

Accord de Siège AELE – Luxembourg

La mise en oeuvre de la coopération CEE-AELE, telle qu'elle est décrite dans l'accord sur l'Espace Économique Européen, comporte l'installation, aux différents lieux de travail de la Communauté, de bureaux du Secrétariat Général de l'Association Européenne de Libre Échange.

Tel est le cas notamment à Luxembourg, où l'AELE ouvre un bureau qui a pour mission de travailler en étroite collaboration avec les institutions et organismes européens installés dans notre capitale.

En conformité des usages internationaux, un accord de siège fut signé le 18 juin 1993, afin de déterminer le régime des privilèges et immunités nécessaires à l'exercice des fonctions de l'AELE au Luxembourg.

Cet accord fut signé pour l'AELE, par Monsieur Georg Reisch, Secrétaire Général, et pour le Luxembourg, par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères.

MM. Poos et Reisch signent l'accord de Siège AELE-Luxembourg.



M. Johnny Lahure et les initiateurs du nouveau service



Exposition IMAGO LUXEMBURGI à Anvers

Du 18 juin au 22 août 1993, le « Bouwcentrum » à Anvers a accueilli une grande exposition consacrée au plus petit et, sans doute aussi, au moins connu des états-membres de la Communauté Européenne : le Grand-Duché de Luxembourg.

Comme un véritable ambassadeur culturel, l'exposition visitera plusieurs villes importantes de l'Europe. Après Amsterdam (1991) et Lisbonne (1992), elle est accueillie par la ville d'Anvers, capitale culturelle de l'Europe 1993. L'exposition ne prétend

pas donner une image « officielle » du pays en question : IMAGO LUXEMBURGI est plutôt une invitation au voyage, à la découverte, à la promenade... avec des hasards et des surprises, à travers l'histoire, la culture et la nature de ce petit pays issu d'un creuset où plusieurs civilisations se sont confondues entremêlées.

IMAGO LUXEMBURGI est également la découverte d'une cité fantaisiste avec son labyrinthe de rues, ses petits squares, ses pavillons et ses tours.

L'exposition n'a délibérément pas choisi une approche scientifique ou pédagogique, telle qu'on la retrouve dans les musées. Le portrait du pays qu'elle trace, se concrétise à travers des touches successives, guidées par la poésie et la séduction qui émanent de ses belles villes, de ses paysages pleins de contrastes, de ses objets d'art, de ses découvertes archéologiques, de son langage, de sa vie quotidienne.

En vous laissant guider par votre imagination, vous verrez surgir une villa romaine au hasard de votre itinéraire,

vous serez témoin privilégié du passé médiéval à travers des abbayes, des manuscrits. Chemin faisant, vous admirerez les splendides paysages luxembourgeois à travers des aquarelles, des toiles de Joseph Kutter (1894-1941), des gravures, des photographies anciennes, des affiches touristiques des années 1930, des maquettes de ces villages – inchangés depuis – qui sont suspendus aux sommets de rochers.

L'exposition présente également l'univers du travail : l'agriculture, l'artisanat, les meubles, la porcelaine et les banques. Ces secteurs sont présentés de manière tout aussi passionnante à travers des oeuvres, des réalisations, des voix, des personnalités artistiques, littéraires, historiques, sportives et politiques, qui ont fait l'histoire et la vitalité du pays. Saviez-vous que Robert Schuman, le père de la Communauté Européenne, était de nationalité luxembourgeoise ? Que le célèbre film « Le Docteur Mabuse » est inspiré d'un roman de l'écrivain luxembourgeois Norbert Jacques ? Que « l'ange de la montagne » dont parle Roland Barthes dans ses « Mythologies » n'est personne d'autre que Charly Gaul, vainqueur du Tour de France ?

L'exposition présente également des artistes très connus, comme par exem-



Lors de l'inauguration de l'exposition IMAGO LUXEMBURGI à Anvers

ple le photographe Edward Steichen (1879-1973) dont les portraits de Greta Garbo et de Charlie Chaplin ont fait le tour du monde, ou Roger Manderscheid, un romancier contemporain qui a contribué à donner ses lettres de noblesse à la langue luxembourgeoise.

L'exposition se termine sur la présentation des oeuvres de neuf artistes luxembourgeois contemporains et sur

un extraordinaire spectacle audiovisuel sphérique.

Notons que l'inauguration officielle de l'exposition Imago Luxemburgi a eu lieu le 17 juin 1993, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, de Son Altesse Royale le Prince de Liège, du Premier Ministre Monsieur Jacques Santer, du Premier Ministre du Royaume de Belgique, Monsieur Jean-Luc Dehaene et de hautes personnalités politiques belges.

Cent ans d'art belge

Le Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg a présenté, du 19 juin au 25 juillet 1993, une importante exposition d'art belge. Placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et réalisée avec le soutien de la Banque Internationale à Luxembourg et de la Cregem International Bank, cette exposition a été le fruit d'un échange : durant la même période, les locaux du Crédit Communal de Belgique à Bruxelles ont accueilli une sélection d'artistes luxembourgeois de la collection du Musée national d'histoire et d'art.

L'exposition « Cent ans d'art belge » regroupe des œuvres des principaux artistes de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours et donne ainsi un bon aperçu de l'évolution artistique en Belgique, depuis les tendances naturalistes et réalistes du siècle dernier jusqu'aux manifestations de l'art actuel. On y trouve ainsi, entre autres, des paysages de Hippolyte Boulenger, de Félicien Rops, William Degouve de Nuncques, Constant Permeke ; des portraits de Constantin Meunier, James Ensor,

Fernand Khnopff, Henri Evenepoel, Willy Finch, Théo Van Rysselberghe, Léon Spilliaert, Gustave Van de Woestyne, Rik Wouters, Anne-Pierre de Kat ; des scènes de Emile Claus, René Magritte, Paul Delvaux ; des compositions de Paul Joostens, Marcel Bagniet, Karel Maes, Victor Sevrancx,

Luc Peire, Jo Delahaut ; des « calligraphies » de Pierre Alechinsky, Christian Dotremont, Henri Michaux ; des reliefs de Bram Bogart, Paul van Hoeydonck, Raoul Ubac, Paul Bury. Citons aussi Maurice Wijckaert, Charles Drybergh, Michel Seuphor, Marcel Broodthaers, Marie-Jo Lafontaine, Piet Stockmans.



Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visite l'exposition « Cent ans d'art belge ».

Le Président de la Chambre Economique Fédérale d'Autriche à Luxembourg

Le 21 juin 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur Léopold Maderthaner, Président de la Chambre Economique Fédérale d'Autriche.

Monsieur Maderthaner a rencontré ensuite Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et a également

eu des entretiens avec Monsieur Joseph Kinsch, Président de la Chambre de Commerce, Président et Directeur général de l'ARBED, Monsieur Gaston Thorn, Président et Directeur général de la CLT, Monsieur Ole Due, Président de la Cour Européenne de Justice et Monsieur Wolfgang Roth, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement.



Le Grand-Duc Héritier et M. Maderthaner

Conseil européen à Copenhague

Les 21 et 22 juin 1993 s'est déroulé à Copenhague le Conseil européen des Chefs d'Etat et de Gouvernement des douze pays de la Communauté européenne.

Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, d'Etat et par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.



La célébration de la Fête nationale Luxembourgeoise

Les 22 et 23 juin 1993, la Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. A cette occasion, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, s'adressa à la population par un message en langue luxembourgeoise, diffusé le 22 juin à la radio et à la télévision. Ci-après le texte de ce message.

Léif Lëtzebuenger

A ville Länner as den nationale Feiertag eng Geleënheet, fir Stääarkt ze demonstréieren; eng Partie aner brauchen deen Dag, fir drun ze erënnere, dass si an engem bestëmmte Staat mat alle Verschiddenheete vu Volleksgruppen a kulturellen Differenzen zesummeliewen an zesammenhalen. Mir kënnen keng Stääarkt weisen, déi mir net hun, a gottseidank net brauchen; mir hun op eisem fréier Képpchen Heemecht och keng fundamental Verschiddenheeten ze iwerbrécken. Eleng deen Zoustand, eleng déi formidabel Chance misst ewell Ursaach genuch sin, fir an eisem Nationalfeierdag e sëllege méi ze gesin ewéi e freien Dag. An eisem National-Lidd, der Heemecht, fanne mir de Kär vun deem, wat den Nationalfeierdag fir äis soll bedeiten; den Text an d'Weis gin äis genee déi Stëmmung, déi op dësen Dag passt; mir soen eisen Deputéierten merci, dass si dëst Lidd op d'Proposition vun der Regierung just fir den National-Dag vun 1993, dem 100. Stierf-Jor vum Mechel Lentz, an d'Gesetz gesat hun.

Et klénkt natierlech ewéi e Refrain, deen all Joer ëm déiselwecht Zäit a fir déi nämleche Geleënheet gesonge gët, mä d'Realitéit erënnert äis genee esou regelméisseg drun, dass et einfach keng Selbstverständlechkeet as – an och nimools gët – wa mir a Fräiheet, Friden a Wuelstand liewen. Duerch déi geschriwen, déi geschwaten a gewise Press gi mir ee Gléck all Dag un dat erënnert, wat sech praktesch direkt an eiser Noperschaft deet, an zwar esou, dass keen d'Entschëllegung hätt, hie wisst net, wat lass wir; et kann an därer kee vun äis sech et leeschten, deem Vergläich aus de Féiss ze goen, an domat och dem éierlechen Nodenken. Klorerweis kënnert doraus och d'Bedauerer, dass d'Europäesch Communautéit oder d'UNO bei deem freeschleche Misär nach net vill anescht agegraff huet ewéi mat vill diplomates-



Lors de la parade militaire

cher Taktik, guddem Wëll an dem Courage vun den UNO-Fridenstruppen. Wat ower haut um Balkan brennt, wäerd nach fir laang Zäit eng onheemlech geféierlech Glous bleiwen, duerch déi Feieren an Explosiounen nach bis an d'nächst Joerdausend méiglech gin. Un äis as et, och op internationalem Plang eisen Deel vu solidarescher Matarbecht bäizesteieren, fir dass och eisen nationale Feiertag net nach eng Kéier esou eng dramatesch Dimension kritt, wéi dat vru fofzeg Jor de Fall war. Aus dësem Gedanke gët sech ganz vumselwen de Souvenir an de waarme Merci fir all déi, deene mir um patriotesche Plang esou viles ze verdanken hun: eise Resistenzler, eise Prisonnéier, der geafferten Generation an den Deportéierten.

Loost mer op haut och deene jonke Militär-Leit eise Merci soen, déi eisem Land bei der UNO-Actioun am fréiere Yougoslavien all Eier maachen.

Léif Leit,

wa mir an dësen Deeg Gedanken iwer Patriotismus an national Werter nogin, da mussen mir äis ower och bewusst bleiwen, dass dës Iddien a kengem Fall iwer déi absolutt allgemeng Prinzipie vu Mënschlechkeet, Bridderlechkeet a

Solidaritéit am wäiteste Sënn gestallt därefer gin. Wat aus enkerépptem, sturen a domat onintelligentem Nationalismus entstoe kann, dass krute mir an der leschter Zäit an eiser direkter Noperschaft op eng dramatesch Fassung virdemonstréiert; och wann et sech hei ëm eng fanatesch Minoritéit handelt, mussen mir a Gedanken an eventuell an eisen Actiounen mat deene geruete Leit an enger Rei stoen, déi eng Mauer géint Verbriechen un der internationaler Bridderlechkeet baut. Eis national Eegenart an d'Symboler vun eiser Heemecht sin äis ze helleg, ower och ze schued, fir géint d'Prinzipie vun de Mënscherechter ze goen; just op eisem Nationalfeierdag as et wichteg, dass mir dättelech un d'Barrièren erënnere, déi mir vrun esou Tendenzen erof loossen. Eise gudden Nimm an der Welt verdanke mir ënner anere och deer Tatsaach, dass Lëtzebuerg sproochlech a kulturell fir all Leit aus alle Länner op as, déi friddlech a bridderlech mat äis zesumme wëlle liewen a schaffen; dass as e Markenzeichen, op dat mir houfreg kënnen sin an dat iwerall Respekt fënd; domat gi mir kee Jota vun eiser Identitéit op, well dass as en Element vun eiser Identitéit. Wie prett as, fir doriwer nozedenken, dee fënnert ganz séier eraus, dass e klengt Land ewéi Lëtzebuerg net ouni éierlech, intelligent a gesond Relatiounen

mat deenen anere Länner liewe kann ; mir sollen äis hidden a Clicheën oder nëmmen an Iwerschrëften ze denken, ze uurtelen oder esouguer ze handelen, wa mir mat Recht verlaangen, datt iwer äis selwer nët op eng onduerchduechte Manéier jugéiert gët. All Lëtzebuenger däerf roueg houfreg op déi Heemecht sin, déi mir vun dichtegen a fläissege Grouss- an Urgrousseltere geierft hun ; si as hinnen nët ouni Suergen, Aarbecht, Courage a Verdéngschter wéi zeidegt Uebst an de Schouss gefall ; dat as eng Iwerleueung, déi hir Aktualitéit nët verluer huet an déi eis Kandskanner herno och maache mussen. Och deene fir de Moment aktiven a verantwortleche Lëtzebuenger gët näischt geschenkt, an ët läit mir apaart op dësem Dag um Häerz, drun ze erënneren, datt den economeschen, also och finanzielle Barometer fir eist Land ganz sëcher nët op elauter schéint Wieder weist ; esouguer wa keng Ursaach fir Panik besteet : Mir mussen onbedéngt Fouss bei Mol halen a plazeweis kuerz treppelen, wa mir eng zolitt Basis fir eise Wuelstand an dee vun eise Kanner wëllen ofsëcheren. Och aus deene Gedankegàng schielt sech eraus ; datt d'Solidaritéit op alle Pläng méi wéi je op deer viischter Plaz vun aller politescher Programmation muss stoen ; déi Eierlechkeet däerf an den nächste Méint op kee Fall aus elektorale Grënn verwässert gin ! Just an dëser Zäit muss d'Iddi vun der nationaler Solidaritéit iwer jidfer parteipolitescher Rivalitéit stoen, well hei gët ët nëmmen eng eenzeg Suerg : der Realitéit an dem Risiko zesummen an d'Ae kucken an am Intressi vun eiser Heemecht an hiren Awunner handlen.

Méng léif Lëtzebuenger,

Bei deene Gedanken, déi ech elo ernimmt hun, do sin ech sëcher, datt dee Mann mat äis an enger Rei steet, deem säin Gebuurtsdag mir mar feieren. Eise Grand-Duc deelt eis éierlech Suergen, Hien encouragéiert äis aktiv alleguer an eiser Aarbecht fir eist Land an séng Generatioune vun haut a mar. Mir wëssen datt eis exemplaesch Dynastie eng Chânce fir eist Land as, an zwar heibannen an och iwer eis Grenzen eraus. De Grand-Duc Jean, eis Grande-Duchesse an Hir Famill sti mat äis Hand an Hand fir d'Wuel vun eistem Vollek, mat engem oppenen a fräie Bléck fir eis Zukunft ; an deer huet Lëtzebuerg och weider eng positiv a respektéiert Roll am Kader vun der Europäescher Communautéit ze spilen.

Eise Grand-Duc versteet säi Gebuurtsdag als eng Geleënheet, bei deer mir alleguer zesumme mat Him a Sénger Famill solle feieren, an zwar mat alle

Leit, déi an eiser Heemecht liewen a schaffen.

Ech hun duerfir d'Éier an d'Freed, am Numm vun äis alleguer dem Grand-Duc Jean, mat eistem Respekt an eistem Merci dat Allerbescht ze wënschen.

Vive de Grand-Duc !

Vive Lëtzebuerg !

* * *

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin, en fin d'après-midi, par un dépôt de fleurs au Monument de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence d'un détachement militaire et de la Musique militaire.

Comme les années précédentes, la Famille grand-ducale a été reçue à l'occasion de la Fête nationale par les municipalités de diverses localités. Ainsi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en train à Bettembourg et ensuite à Luxembourg, tandis que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté aux festivités organisées à Echternach, Esch-Alzette et Luxembourg.

A la gare de Bettembourg, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur Lucien Lux, député-maire, les échevins et les membres du conseil communal de la commune de Bettembourg, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Leurs Altesses Royales ont déposé des fleurs au Monument aux Morts et ont assisté, dans le parc du château, au programme présenté par les enfants des écoles et les sociétés locales. Après le discours du bourgmestre, Leurs Altesses Royales ont inauguré la fête populaire et sont retournés ensuite à la gare de Bettembourg pour repartir en train à Luxembourg.

A Echternach, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillis par Monsieur Jos. Scheuer, député-maire, entouré des échevins et des membres du conseil communal en présence du Ministre Fernand Boden. Le Couple héritier déposa des fleurs au Monument aux Morts. Après une allocution du bourgmestre, la remise d'un cadeau au Couple héritier et l'interprétation de chansons ainsi que de danses folkloriques, une réception eut lieu au Hihof en l'honneur du Couple Héritier.

A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant la Fête nationale débutèrent

par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph. Sur la Place de la Résistance ce fut ensuite l'accueil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière par Monsieur François Schaack, bourgmestre, les échevins Aloyse Bisdorff, Micky Bintz-Erpelding et Henri Alff, en présence de Monsieur le Ministre Jacques F. Poos. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, Leurs Altesses Royales ont inauguré la zone piétonne de la rue de l'Alzette et se sont rendus à pied à l'Hôtel de Ville où eut lieu une réception offerte par la municipalité. Après l'allocution du bourgmestre, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière signèrent le Livre d'Or de la ville et se présentèrent au balcon de l'Hôtel de Ville où ils furent longuement acclamés par la foule.

A Luxembourg-ville Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière, les Princes Guillaume, Félix et Louis ainsi que le Prince Guillaume assistaient, dans la soirée du 22 juin, à la Place Guillaume, à la retraite aux flambeaux de l'Armée et au défilé des sociétés de musique et des associations culturelles et sportives de la ville. En fin de soirée, un feu d'artifice fut tiré à partir du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-ville par une prise d'armes et une revue des troupes à la Place des Martyrs et dans l'Avenue de la Liberté, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, du Ministre de la Force Publique, Monsieur Jacques F. Poos, d'attachés militaires étrangers, du Commandant de l'Armée, le Colonel Armand Brück, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Fernand Diederich, et du Directeur de la Police, le Colonel Marcel Reiter. A cette cérémonie prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons avec le drapeau de l'Armée et sa grande escorte, un détachement FORPRONU et un détachement motorisé, une compagnie à deux pelotons de la Gendarmerie avec un détachement motorisé et une compagnie à deux pelotons de la Police avec un détachement motorisé ainsi que la Musique militaire.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et leur fils aîné, le Prince Guillaume ainsi que du Prince

Guillaume. Dans la cathédrale avaient pris place les membres de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des corps constitués, du Conseil national de la résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de Monsieur Jean-Paul Majerus avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit « Trois Glands ».

Dans beaucoup de villes et localités du pays, des manifestations eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale et auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services



Dans le parc du Château de Bettembourg

religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale a été marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

150^e Anniversaire des Postes et Télécommunications

À l'occasion du 150^e Anniversaire des Postes et Télécommunications une séance académique a eu lieu le 25 juin 1993 aux Foires Internationales à Kirchberg et ce en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours, fait à cette occasion par Monsieur Alex Bodry, Ministre des Communications.

Altesse Royale, Excellences, Mesdames, Messieurs !

Wéi Dir, Altesse Royale, den 10. August vum leschte Joer Äer Ënnerschrëft ënnert dat neit Postgesetz gesat huet, war e Schlusstréch gezun ënnert déi honnertföfzechjäreg Geschicht an Traditioun vun enger grousser Staatsverwaltung, der gréisster Staatsverwaltung, där hir primär Aufgab d'Exploitatioun vun zwee Staatsmonopoler war : deem vun der Post an deem vum Telefon. Eng Aufgab, déi eis Post gudd gemeschert huet. Dofir de Responsablen, dem ganze Personal méng oprichteg Unerkennung.

Schon zanter etleche Joere virdrun as der Postverwaltung e schaarfe Wand entgéintgeblosen – an dese Wand koum aus Richtung Bréssel. Spéites-

tens 1987, wéi kuerz virun der Vakanz d'Gringbuch iwert d'Telekommunikatioun publizéiert gouf, as deene meeschte vun eis bewosst gin, dass ët gläich eriwier wäer mat dem gesécherte Monopol an all sénge Privilegien, dass déi sougenannten „Deregulatioun“ nët einfach virun eise Grenze ging stoebleiwen.

Well de Lëtzebuenger Monopol op der Post an um Telefon awer ee vun deene soupelsten an Europa war – an ëmmer nach as –, hun déi éischt Direktiven a Saachen Telekommunikatioun eis nët esou direkt getraff wéi verschidde vun eisen Noperen. Mat engem opene Maart vun den Telefonsapparaten an aneren Terminaueen hate mir kee Problem. D'Liberalisatioun vun allen Telekommunikatiounsdéngschter ausser dem Telefon huet eis schon e bësse méi Kappzerbrieches gemaach, well do hat eis Post praktesch een de facto Monopol. Déi gefuerdert Trennung vun der „autorité réglementaire“ an der Exploitatioun as duerch d'Gesetz vum 10. August 1992 vollzu gin.

Trotz ëmmer méi staarke protektionisteschen Tendenzen an Europa geet déi Bréisseler Liberalisatiounseuphorie weider, an nët méi spët wéi de 16. déses Mounts huet de Rot vun de Post-

an Telekommunikatiounsmisterten hei zu Lëtzebuerg e Kalenner guddgeheescht, verabschiedt, deen eng komplett Liberalisatioun vum Telefonsdéngschter fir d'Joer 1998 virgesäit, och wa fir Lëtzebuerg ënner anerem weinst der Dimensioun vum Réseau een zousätzlechen Délai vun 2 Joer an Auszucht gestallt gin as.

Parallel dozou preparéiert d'Kommissioun en neit Gringbuch iwert d'Netzinfrastuktur, weider e Gringbuch iwert alternativ Réseauen ewéi Kollektivantennen, Eisebunnsréseauen an anerer, an e Gringbuch iwert déi sougenannte Mobilkommunikatioun. An ech kann haut scho mat bal honnertprozenteger Sécherheet behaupten, dass all déi Iwerleeungen a Richtung vun enger weiderer Liberalisatioun vum Marché wäerte goen.

Bis 1998 muss also am Prinzip de reglementaresche Kader fir deen neie „secteur libéralisé“ geschafe gin. Et gëtt an enger éischer Phase, eist Gesetz vun 1984 de Maartbedéngunge vun haut unzepassen a jidfer Operateur déiselwécht Chancen op dem Maart ze garantéieren. Mä och dem eenzelne Bierger muss garantéiert bleiwen, dass hien zu dene beschtméigleche Konditiounen an zu engem ugemossene



Präis en Accès op d'Telekommunikationsnetz behält. Dat as eng prioritär Aufgab fir de Kommunikationsminister an nächster Zukunft.

Mä domat eleng geet et net duer. Och eis nei „Entreprise des Postes et Télécommunications“ muss bis dohinner nach vill Effort maachen; Effort, déi souwuel externer wéi och interner Natur sin.

No bause gëlt et, sech enger ganz aggressiver Konkurrenz ze stellen; enger Konkurrenz, déi net nëmmen elo schon an der Gestalt vun auslänneschen Operateuren optrëtt, mä och a Form vun etabléierten oder neien Entreprises, Entreprises, déi séch ganz gezielt op besonnesch lukrativ Services stierze wäerten. Ouni engem wëllen ze no ze trieden an och ouni Hannergedanken kann een iwerspëtz soen, dass en honnertfofzechjäregen Dornréischeschlof am gemate Bett vum Monopol zimlech abrupt op en Enn geet. Wann ee fréier konnt op de Kliënt waarden, dësen hat jo keng aner Alternativ, sou heescht et haut, op de Kliënt duergoen. Eng nei Situatioun, op déi sech d'Direktioun, d'Personal an d'Politik mussen astellen.

Well et wäer och illusoresch, sech mat dem nach existente Monopol vun der Infrastruktur zefriddenzegin: dëse Monopol as och – wéi gesot – um wackelen an och hei waarde komplett equipéiert alternativ Réseauën drop, fir an de lukrative Marché vun den Telekommunikatiounen eranzeklammern.

Awer och de Postmonopol as ugeschoen, wéi, de Generaldirekter scho bemierkt huet. An op dësem Secteur gëtt den Défi nach méi grouss. Telekommunikatiounen si kapitalintensiv Betriber, wou et drëm geet, dat néidecht

Kapital fir Ersatz- oder Neinvestitiounen z'erwirtschaften. D'Postbetriber awer si virun allem personalintensiv Betriber, Betriber mat praktesch bal 90 % Personalkäschten. Een Abroch hei wäer gläichbedeitend mat engem sozialen Abroch, dee Konsequenze wäit iwert de Betrib eraus no sech zéie géif. A mer wëllen net nëmmen d'plakrecht Iwerliewe vun der Post garantéieren, mä och aus deem Secteur ee Betriib maachen, dee sech selwer dréit an deen nach kann expandéieren. D'Méiglechkeet sin do, un eis fir se fréi genuch z'erkennen a mat der néideger Dynamik unzegoen. D'Garantéiere vun engem performanten, flächendeckenden öffentleche Postservice bleiw fir d'Regierung, och an dene lafende communautaire Verhandlungen, eng absolut Prioritéit.

Altesse Royale, Excellences, Dir Damen an Dir Hären !

Et as am Moment nach vill ze fréi, fir ee Bilan ze zéien iwert d'Reform vun dem Poststatut hei zu Lëtzebuerg. Eis jonk „Entreprise publique des P. et T.“ huet deelweis ëmmer nach mat Problemer ze kämpfen, déi direkt am Zesammenhang mat hirer honnertfofzechjäreger Existenz als Staatsverwaltung stin. Vill vun dëse Problemer si mentaler Natur, anerer mat gréisster Wahrscheinlechkeet am neie Gesetz verankert. Duerfir muss et souwuel fir déi politesch Responsabel wéi och fir d'Direktioun vun der Entreprise eng Selbsterständlechkeet gin, dëse Statut ëmmer erëm kënne kritischesch a Fro ze stellen a Propositionen ze maachen, wéi een d'Situatioun vun eisem „opérateur public“ nach besser de séier wieselnde Maartbedéngungen optimal upasse kann, an dat ouni ideologesch gefierfte Virurteeler oder Tabu.

Déi fréier Administratioun as an engem Ëmfeld evoluéiert, an deem wuel déi technesch Donnée vun hire Prestatiounen riiseg Fortschréttler gemaach hun, mä an deem de legale Kader vun dëse Prestatiounen esou-gudd wéi guer net changéiert huet. Déi nei Entreprise stellt sech enger duebeler Erausforderung: Net nëmmen den technesch Fortschréttler geet mat grousser Vitesse virun, mä och de legale Kader, an deem d'Post hir Services offréiert, gëtt aus hirer Siicht komplett op d'Kopp gestallt. Konnt déi fréier Administratioun d'Dynamik vun der Technik meeschteren, sou hat si awer grouss Problemer, fir de kommerzielle Volet vun hiren Aktivitéiten ze decken. Suen am Staatsbudget goufen et duerfir keng. D'Argument fir dëse Refus war gradesou einfach wéi falsch: ee Monopolist brauch keng Reklam fir séng Produien ze maachen. Eng kommerziell Dynamik muss eis Post sech also nach uneegenen, an offensiven, jo aggressive Marketing as néideg, deen net onbedéngt virun de Grenzen Halt maache soll.

Eng periodesch Analys vun der Situatioun vun de Secteur Post an Telekommunikatioun sollt sech deemno all Politiker a säi Calpin schreiwen. Mä och d'Kliënten vun de Post- an Telekommunikationsdëngschter sollte mat hiren Erwaardungen un den „opérateur public“ net hannert dem Bierg bleiwen, mä se kloer zum Ausdrock bréngen. D'Zäit vun den „administrés“ as definitiv erwiher, an och eis Post as sech bewusst, dass hir Zukunft nëmme garantéiert as, wann si de kritischesch a konstruktiven Dialog mat all de Bedeelegte sicht an hir Geschäftspolitik no de Resultater vun dësem Dialog ausricht.

Ech soen Iech Merci fir Äer Opmierksamkeet a wënschen eiser „neier“ Lëtzebuerg Post, der „Entreprise des P & T“, all Guts op hirem Marsch duerch déi nächst 150 Joër.

Signature d'un accord de coopération entre le Luxembourg et St-Pétersbourg

Le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques Poos, s'est rendu du 27 au 29 juin 1993 en visite officielle en Russie.

A Moscou, il a rencontré son homologue de la Fédération de Russie, M. Andreï Kozyrev.

M. Poos a également eu des entretiens avec le Vice-Premier ministre Svié-

rioucha et avec le vice-ministre de la Défense Kokochine.

Sur le plan bilatéral, les deux ministres ont passé en revue l'état des relations de leurs pays et ont procédé à la signature de deux accords, à savoir un accord de non-double-imposition et un accord culturel, ainsi que d'une déclaration conjointe définissant les futures relations entre les deux pays.

Les deux ministres ont discuté des questions de l'actualité internationale, notamment du conflit dans l'ex-Yougoslavie, ainsi que du processus de réformes politiques ou économiques en Russie. Dans ce contexte, l'évolution des travaux de la Conférence constitutionnelle a été évoquée. Pour ce qui concerne les relations de la Fédération de Russie avec les États baltes, les deux ministres ont abordé tant la question du retrait des troupes russes que celle de la situation des minorités, russe ou autres, dans ces États. A cet égard, le ministre russe a exprimé la vive inquiétude de son gouvernement : sur la situation créée pour la minorité russe à la suite de la récente adoption par le Parlement estonien de plusieurs lois sur la citoyenneté et les étrangers vivant en Estonie. M. Poos a insisté, dans ce contexte, sur l'importance d'une solution négociée. M. Kozyrev s'est montré favorable à la proposition de M. Poos d'avoir recours à l'arbitrage du Conseil de l'Europe, voire de la Communauté européenne. Par ailleurs, il a appelé les deux parties à renoncer à toute mesure unilatérale.

La question de la situation de la minorité russe en Estonie a également été au centre des discussions que M. Poos a eues à Saint-Petersbourg avec le maire de la ville, M. Anatoli Sobtchak. M. Sobtchak s'est prononcé en faveur d'une solution permettant aux russophones de choisir librement entre la nationalité estonienne et le retour en Russie. Il a précisé que dans ce dernier cas, la nécessité d'une compensation par l'Estonie, en matière de logement et d'emploi, était requise. Le maire de Saint-Petersbourg a fait appel à cet effet à l'aide de la C.E., lui-même se disant prêt à mettre à disposition les terrains pour la construction de logements.

En ce qui concerne les relations bilatérales, un accord de coopération avec la ville a été signé. Cet accord concrétise la participation financière du gouvernement luxembourgeois à la construction d'un hangar dans le port de Saint-Petersbourg. Par ailleurs, M. Sobtchak a exprimé le souhait de voir s'intensifier la coopération dans le domaine de la formation bancaire, la ville de Saint-Petersbourg ayant fait part de son ambition de devenir financier de la Russie.

Mission de prospection économique et d'expansion commerciale en Hongrie

Un voyage de promotion économique, présidé par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et dirigé par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération a eu lieu à Budapest du 28 au 29 juin 1993.

La délégation officielle a eu des entretiens avec M. Jeza Jeszenszky, Ministre des Affaires Étrangères et avec M. Janos Latorcai, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Lors de l'entrevue avec le Ministre des Affaires Étrangères des sujets aussi divers que l'intensification des relations bilatérales, les relations Hongrie-CE ainsi que la politique de sécurité (OTAN-UEO) ont été abordés. Le Ministre hongrois a dressé un tableau général de la politique interne hongroise tout en mettant un accent particulier sur les changements récents intervenus au Gouvernement, au Parlement et au sein même de son parti politique, le Forum Démocratique Hongrois. Par ailleurs, le Ministre n'a pas manqué de faire part à la délégation luxembourgeoise de ses préoccupations quant au sort de la minorité hongroise vivant dans les pays limitrophes.

Les discussions avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce étaient quant à elles centrées sur la situation économique actuelle de la Hongrie, la politique de restructuration et de privatisation et les conséquences macro-économiques de cette dernière. Dans ce contexte, il faut citer la montée du chômage et de l'inflation ainsi que le déficit budgétaire qui s'est aggravé au cours des dernières années.

Malgré cette situation préoccupante, les décideurs politiques et économiques hongrois restent optimistes et prévoient une amélioration de la situation à court terme.

Ainsi le Gouvernement compte sur une croissance du PIB, une diminution du chômage et de l'inflation et la relance de la consommation interne et des exportations.

Soulevons encore que M. Latorcai a tenu à remercier le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que ses agents économiques pour les investissements substantiels effectués dans son pays.

L'importante délégation économique a profité de ce voyage pour établir des contacts avec des décideurs économiques hongrois. Les bases en vue d'une

future collaboration ont été créées et de nouveaux investissements sont prévus sous peu dans ce pays.

Les responsables de la Chambre de Commerce, de la Fedil et de la Chambre des Métiers ont rencontré leurs homologues hongrois et ont discuté des possibilités en vue de développer leurs relations futures.

La Chambre des Métiers, qui a participé pour la première fois à une telle mission économique, organisera, en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Étrangères, des stages de formation pour des artisans hongrois. Des jeunes Hongrois feront un stage de trois semaines dans plusieurs entreprises luxembourgeoises opérant dans les secteurs de la construction et de l'alimentation.

Par ailleurs une délégation d'experts économiques sera reçue au Luxembourg au courant de cette année. Ainsi la possibilité leur sera offerte de se familiariser avec notre politique de restructuration et de diversification industrielle.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) regroupant 26 pays dans le cadre de l'OCDE, vient d'apprécier en réunion plénière le 29 juin 1993, le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent du Luxembourg. Cet examen a été réalisé sur la base d'un rapport établi au courant du mois de mars.

Les conclusions suivantes ont été tirées de cet examen de surveillance multilatérale :

« Le problème de la drogue n'a pas d'importance significative au Luxembourg. Toutefois, comme toutes les places financières internationales, il risque d'être utilisé par les blanchisseurs d'argent, comme le démontrent les affaires passées de blanchiment de capitaux. Ces dernières ont toutes comporté une dimension internationale, le Luxembourg étant utilisé au stade intermédiaire du processus de blanchiment.

Le Luxembourg a mis en œuvre la plupart des recommandations du GAFI. Le blanchiment de capitaux provenant de la drogue a été érigé en infraction pénale. Les banques et les autres institutions financières sont tenues de connaître et d'enregistrer l'identité de leurs clients s'engageant dans des transactions importantes, y compris l'enregistrement des transactions impor-

tantes en devises selon des seuils adaptés à la situation économique du pays (l'identité du client doit être vérifiée pour les transactions supérieures à 500 000 Flux, soit environ 15 000 \$). Les banques et les autres institutions financières sont tenues de conserver, pendant une période adéquate, les pièces nécessaires à la reconstitution des transactions importantes effectuées par les institutions financières, afin d'être en mesure de répondre rapidement aux demandes d'information des autorités compétentes pour les affaires de blanchiment provenant des stupéfiants.

Le Luxembourg a aussi créé des mécanismes pour identifier, situer, geler, saisir et confisquer les actifs provenant de la drogue. Il coopère sur demande, avec les agences opérationnelles compétentes d'autres gouvernements enquêtant sur les crimes financiers liés aux stupéfiants.

Dès 1989, le Luxembourg a introduit des réglementations spécifiques anti-blanchiment, notamment la circulaire no 89/57 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois. La loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier a relevé le statut juridique de ces réglementations dans un seul texte, cohérent, applicable à l'ensemble du secteur financier, codifiant ainsi les obligations imposées au secteur financier par les recommandations du GAFI et la Directive communautaire de 1991. Un point capital de la nouvelle loi, essentiel vis-à-vis des recommandations du GAFI, réside dans l'obligation pour les professionnels du secteur financier de prendre l'initiative d'informer le procureur d'Etat de tout soupçon se rapportant à une infraction de blanchiment. Aucune sujétion relative au secret professionnel ne dispense de l'obligation d'informer les autorités. Un professionnel du secteur financier qui, de bonne foi, fournirait une telle information, serait protégé sur le plan de la responsabilité pénale et civile. Un problème potentiel pour le Luxembourg tient au fait que les contrôles décourageant l'utilisation des institutions réglementées, les blanchisseurs d'argent pourraient être attirés par d'autres activités moins surveillées. Un autre problème concerne la limitation des infractions sous-jacentes à celles liées au trafic de stupéfiants. Par conséquent des efforts sont engagés pour imposer aux secteurs vulnérables, des obligations similaires à celles prévalant dans le secteur financier, ainsi que pour étendre l'incrimination du blanchiment de capitaux à toutes les infractions criminelles.

Le concept de blanchiment de capitaux et le rôle des institutions financières ont connu une évolution importante au Luxembourg. Il faut mettre au

crédit de la Communauté financière locale la reconnaissance que les affaires de blanchiment de capitaux contribue peu à accroître la réputation de la place du Grand-Duché, en tant qu'environnement bancaire alliant sécurité et solidité. Simultanément, la promulgation de la loi du 5 avril 1993 reste un élément essentiel pour démontrer l'engagement du Luxembourg dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et son désir d'être en conformité totale avec les quarante recommandations du GAFI. »

Mme Hennicot-Schoepges en visite officielle à Londres

Suite à une invitation de la Présidente de la Chambre des Communes (Speaker of the House of Commons) du Royaume-Uni, The Rt Hon Betty Boothroyd MP, la Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, s'est rendue en visite officielle à Londres les 29 et 30 juin 1993.

Elle a eu des contacts avec des personnalités parlementaires et gouvernementales au plus haut niveau. En plus des entretiens avec la Présidente de la Chambre des Communes, elle a eu des échanges de vues avec la Commission parlementaire de la législation européenne, le « Future of Europe Trust », le Président et les Membres du Groupe parlementaire d'amitié Belgique - Luxembourg - Grande-Bretagne, des représentants des groupes politiques, notamment du groupe conservateur, du groupe travailliste et du groupe libéral-démocrate, et, dans ce cadre, avec l'ancien Premier Ministre, The Rt Hon Sir Edward Heath MP.

Elle a eu également une entrevue avec la Présidente de la Commission de l'Union européenne des Femmes, Mrs. Rosemary Pockley.

En outre, elle assista à la séance de questions au Premier Ministre (Prime

Minister's Question Time) et fut reçue par le Ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth (Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs), chargé surtout des Affaires communautaires, Mr. David Heathcoat-Amory MP.

À l'occasion de cette visite, elle a rencontré aussi le Vice-Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), M. Ernest Muhlen, ancien Membre de la Chambre des Députés et ancien Membre du Parlement Européen, et l'Ambassadeur du Luxembourg à Londres, M. Jos Weyland.

Au programme social ont figuré plusieurs manifestations et visites culturelles.

NAMSO à l'honneur

Le Premier Ministre, Monsieur Jacques Santer, a reçu le Comité de Direction du NAMSO au Château de Senningen le 29 juin 1993 pour marquer le 35e anniversaire de l'Organisation OTAN d'Entretien et d'Approvisionnement et le 25e anniversaire de son implantation à Capellen, Luxembourg. Outre les membres du Comité de Direction, on comptait parmi les invités M. Pierre Werner, Premier Ministre Honoraire, l'Amiral e.r. H. van Foreest, Secrétaire général Adjoint (OTAN) pour l'Infrastructure, la Logistique et les Plans Civils d'Urgence, M. R. Hengel, Président de la Commission de la Force Publique de la Chambre des Députés, M. l'Ambassadeur Mischo, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, M. l'Ingénieur en Chef de l'Armement N. de Chezelles, Président du Comité de Direction du NAMSO, M. S. Soylerkaya, Vice-Président du Comité de Direction du NAMSO, le Général-major H. Schmidt-Petri, Directeur Général de la NAMSA, le Général M.-A. Cauchie : ancien Directeur Général de la NAMSA et ancien représentant de la France au Comité de Direction de



NAMSO, et le Colonel A. Bruck, Commandant de l'Armée Luxembourgeoise.

L'Agence OTAN d'Entretien et d'Approvisionnement (NAMSA) assure le soutien logistique d'une variété de systèmes exploités par les pays membres et par les autorités militaires de l'OTAN. L'Agence compte plus de 1 000 employés à plein temps dont 300 de nationalité luxembourgeoise. Il existe également un Dépôt du NAMSO à Tarente en Italie, et l'Administration Logistique HAWK près de Paris. Le Comité de Direction du NAMSO, où siègent les représentants de 15 pays membres de l'OTAN, se réunit au moins deux fois par an à Capellen. Un grand nombre de comités subsidiaires y tiennent également leurs réunions, et rares sont les jours où l'on n'accueille pas à l'Agence des représentants des pays de l'OTAN. On a pu constater une diminution des activités de l'Agence depuis la fin de la guerre froide, mais les choses se sont maintenant stabilisées et elle réoriente et adapte peu à peu ses fonctions pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. L'efficacité des services de soutien logistique fournis par la NAMSA pour un coût minimum grâce au groupement des besoins nationaux et de l'OTAN constitue la meilleure garantie du maintien de sa présence au Grand-Duché.

Schengen : Réunion à Madrid

Les Ministres et Secrétaires d'Etat des Etats signataires des accords de Schengen, à savoir le Benelux, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, se sont réunis le 30 juin 1993 à Madrid. La Commission des Communautés européennes a assisté à la réunion en qualité d'observateur.

La délégation luxembourgeoise était conduite par Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères.

Au cours de la réunion, Monsieur Wohlfart a rappelé que le Luxembourg, tout comme la Belgique, a déjà déposé son instrument d'approbation parlementaire de la Convention d'application des accords de Schengen et il a exprimé son vif souhait de voir la libre circulation des personnes se réaliser sur le territoire des États Schengen au cours de cette année.

Après un échange de vue approfondi, les Ministres et Secrétaires d'Etat ont convenu de fixer l'objectif politique de mettre en œuvre la Convention d'application des accords de Schengen au 1er décembre 1993. Ainsi, il a été décidé que les Etats originaires

signataires de la Convention, c.-à-d. le Benelux, la France et l'Allemagne devront déposer leurs instruments de ratification dans les plus brefs délais afin que puisse être respectée cette date.

Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont aussi passé en revue les progrès atteints dans la réalisation des conditions préalables suivantes nécessaires pour la mise en vigueur de l'accord :

- le manuel commun,
- les modalités relatives à la délivrance du visa uniforme et l'instruction consulaire commune,
- l'examen des demandes d'asile,
- l'aménagement des aéroports.

«Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995»

L'appel national aux projets, lancé lors de la conférence de presse du 21 octobre 1992, a rencontré un très vif succès auprès des créateurs et artistes luxembourgeois. Leur offre de collaboration et le grand intérêt que le monde international de l'art porte à l'année culturelle luxembourgeoise ont permis l'élaboration de la structure et des points forts du programme de « Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995 ».

A cet effet, une conférence de presse fut organisée le 30 juin 1993 à l'Hôtel des Terres Rouges à Luxembourg.

*Le mot du coordinateur général,
Monsieur Guy Wagner*

Pourquoi le thème fédérateur du « dialogue » ?

I

Les préparations pour 1995 ont lieu à un moment crucial, où le monde est en plein désarroi, face à des nationalismes qui deviennent le fléau de la fin de ce millénaire et réintroduisent dans la partie orientale de notre continent les pires des guerres, les guerres civiles.

Le Mur de Berlin est tombé, mais les murs dans les esprits ne cessent de grandir et de devenir de plus en plus infranchissables.

L'intolérance prend des formes de haine raciale qui font resurgir les anciens démons, ceux qui, au milieu du siècle, ont conduit le monde à l'extrémité de l'abominable, la systématisation du génocide. Il n'y a de surcroît plus de visions, il n'y a plus d'utopies, et à la désorientation totale, nos sociétés n'arrivent pas à opposer un projet mobilisateur. Nous sommes à la quête de nouvelles utopies comme l'étaient les Chevaliers de la Table Ronde pour le Saint-Graal, sans cependant savoir si le Graal existe.

Ils ont convenu que des efforts supplémentaires doivent encore être réalisés en matière des conditions préalables suivantes :

- les contrôles aux frontières extérieures,
- les stupéfiants,
- la réalisation du Système d'Information Schengen.

Monsieur le Secrétaire d'Etat G. Wohlfart a exprimé sa satisfaction devant les progrès importants qui ont été réalisés au cours de la présidence espagnole et qui ont permis d'adopter la décision ci-dessus.

Il revient à la France d'exercer la présidence de l'Initiative Schengen au cours du second semestre de 1993.

II.

Comprendre l'homme dans cette nouvelle réalité spirituelle et socioculturelle, devient ainsi le premier enjeu de toute politique culturelle, cela d'autant plus qu'il faut constater que les grands projets culturels manquent actuellement amèrement. Redéfinir la culture d'une façon différente qu'en tant qu'alibi identitaire et politique devient un enjeu essentiel.

III.

Toutes nos sociétés sont multi-ethniques et elles le deviennent d'autant plus que les vagues de réfugiés déferlent en Europe et sur l'Europe et que nous connaissons des migrations de peuples comparables à celles des 4e et 5e siècles. Des centaines de milliers de gens sont en fuite et cherchent refuge et asile, alors que les nantis tentent de protéger ce qu'ils ont.

Chaque pays, chaque nouvel État de cette Europe éclatée des années 90 a ses minorités.

Toutes nos énergies, toutes nos actions doivent actuellement converger vers une acceptation de ce fait, vers une reconnaissance des droits des minorités à vivre dans la dignité, dans le respect de leurs traditions et coutumes, de leur foi et de leur culture.

IV.

Le Luxembourg est l'État qui héberge, proportionnellement, le plus grand pourcentage d'étrangers au monde et a, depuis toujours, montré une extraordinaire capacité d'acceptation de l'« autre » et d'ouverture vers lui.

Le Luxembourg est, depuis cent ans, un pays multi-ethnique. Il peut mettre « en vitrine » deux immigrations, dont l'une, l'italienne, est réussie et l'autre, la portugaise, est sur la voie du succès.

V.

A nous maintenant de faire de cette société une société multiculturelle, riche par la diversité des cultures qui s'y côtoient.

Je voudrais, en effet, affirmer que nous n'en sommes pas encore à ce stade-là. Si la tolérance de l'autre est chez nous inscrite dans nos habitudes, elle n'est cependant la plupart du temps que simple acceptation de l'autre. L'échange, le partage, la communication ne sont pas vraiment réalisés et constituent une des tâches essentielles avec lesquelles nous sommes confrontés pour 1995.

VI.

Voilà pourquoi l'a. s. b. l. « Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995 » a opté pour le thème fédérateur du Dialogue.

Ainsi, le « Projet 95 » recherche le dialogue entre :

- le Gouvernement et la Ville de Luxembourg,
- La Ville et le Pays,
- le Pays avec ses voisins,
- le Pays et ses voisins avec l'Europe,
- le Luxembourg européen avec le monde.

Au sein de la population, Luxembourg 1995 recherche le dialogue entre

- les autochtones et les résidents étrangers,
- les Européens du Kirchberg et les immigrés du Pfaffenthal,
- les enfants et les personnes âgées,
- les jeunes et les adultes,
- les nantis et le « quart monde »,

mais aussi,

- les artistes et les publics,
- les créateurs et les interprètes,
- les gens de la culture et les responsables politiques,
- les penseurs et les faiseurs,
- le monde de la culture et le monde de l'économie.

Plus généralement, à la fin d'un millénaire, nous cherchons à établir le dialogue entre

- la fin de notre siècle et son début,
- les espoirs révolutionnaires, tant en art qu'en politique, de 1905 (insurrection du « Potemkine » et initialisation du cubisme et de la musique non-harmonique) et les peurs de 1995 (postmodernisme et « fin de l'histoire »),
- les aspirations de l'époque vers la prospérité et le bonheur de tous, grâce aux inventions des sciences et de la technique, et les désillusions de ceux qui ont dû réaliser que le génocide devenait une science exacte.

VII.

Ambitieux, direz-vous, mais un projet comme celui-ci ne peut jamais être assez ambitieux !

VIII.

Le thème fédérateur du dialogue, mais également le manque de passé et de tradition culturels du Luxembourg, impliquent que le Projet 95 ne peut pas se limiter à un domaine particulier de l'expression créatrice, mais doit se rapporter à un concept élargi de la culture. Il englobe de ce fait à la fois la gastronomie et le colloque scientifique, le théâtre de rue et le grand opéra, la création autochtone et la production prestigieuse de l'étranger, la petite fête au bistrot et le grand bal au Théâtre de Luxembourg, le feu d'artifice et le recueillement du souvenir.

IX.

Ainsi, 1995 pourra effectivement devenir le point de concrétisation d'une approche de la culture comme partie intégrante de la vie de tous les jours et réaliser une nouvelle acceptation de la culture par les créateurs et interprètes, par la société et les responsables politiques.

Ainsi, 1995 pourra faire un pas décisif vers la société multiculturelle et être le tremplin qui nous donnera la possibilité de nous « envoler » vers ce nouveau millénaire qui focalise déjà toutes les craintes et tous les espoirs, et de réaliser, ensemble avec toutes les composantes de notre communauté nationale, un projet, qui, tout en faisant la part belle à la fête, est avant tout un projet de société, voire un projet pour changer notre société, en l'orientant vers une plus grande tolérance et solidarité.

Le Calendrier 1995

Janvier 1995 :

THEME :
La voix humaine
PAYS :
L'Europe de l'Est

Février 1995 :

THEME :
Le cabaret, la chanson
PAYS :
Les Etats-Unis et extra-européens

Mars 1995 :

THEME :
Vivre et vivre ensemble :
Architecture, environnement, société multiethnique
PAYS :
Le Portugal

Avril 1995

THEME :
La vie littéraire
PAYS :
L'Italie et l'Espagne

Mai 1995 :

THEME :
La vie théâtrale
PAYS :
La Suisse et l'Autriche

Juin 1995 :

THEME :
La vie musicale
PAYS :
L'Allemagne

Juillet 1995 :

THEME :
Le spectacle vivant
PAYS :
La Grèce, Chypre,
la Méditerranée orientale

Août 1995

THEME :
L'expression dansée et mimée, les beaux-arts
PAYS :
La Belgique et les Pays-Bas

Septembre 1995 :

THEME :
Les interrogations sur le passé, le présent, l'avenir :
La recherche, les sciences, l'histoire
PAYS :
La France

Octobre 1995 :

THEME :
L'art de vivre, la gastronomie
PAYS :
La ville du « Mois culturel »

Novembre 1995 :

THEME :
La vie des médias, les réalités virtuelles
PAYS :
Le Royaume Uni

Décembre 1995 :

THEME :
Les images de la vie :
Le cinéma, la photographie
PAYS :
La Scandinavie, l'Irlande

Conseils des CE à Luxembourg

Au mois de juin 1993, les Conseils des Communautés Européennes suivants ont eu lieu à Luxembourg :

1.6.93.: Conseil « Travail et Affaires sociales »

7.6.93.: Conseil « ECO/FIN »

7.6.93.: Conseil « Transport »

8.9.93.: Conseil « Affaires générales »

11.6.93.: Conseil « Education »

14.6.93.: Conseil « Marché intérieur »

14.6.93.: Conseil « Agriculture »

16.6.93.: Conseil « Télécommunications »

19.6.93.: Conseil « Transport » (session extraordinaire)

24.6.93.: Conseil « Pêche »

25.6.93.: Conseil « Energie »

28.6.93.: Conseil « Environnement »

30.6.93.: Conseil « Recherche »



Conseil « Affaires générales »



Conseil « Travail et Affaires sociales »



Conseil « Education »

Mesures en faveur de l'emploi

Le 1er juillet 1993, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, a présenté diverses mesures en faveur de l'emploi.

L'actualité européenne

La troisième réunion du Comité pour les Affaires Communautaires s'est tenue le 1er juillet 1993 au Ministère des Affaires étrangères.

Lors de cette réunion le Gouvernement a informé les forces vives de la nation sur les récentes évolutions dans les principaux dossiers qui ont trait à l'actualité européenne, comme les résultats du Conseil européen de Copenhague, l'élargissement, la composition du Comité des régions et les exceptions obtenues par le Danemark au sujet du Traité sur l'Union européenne.

Un CD pour le Premier Ministre

Le 1er juillet 1993, a eu lieu la remise à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, du dernier CD, sorti récemment par l'Orchestre symphonique de RTL.

Lors de la remise du CD à M. Jacques Santer



M. Jean-Claude Juncker entouré de ses collaborateurs



Trêve Olympique

L'un des principaux objectifs du Mouvement Olympique moderne est de contribuer de manière particulière à l'amitié entre les peuples et à la compréhension mutuelle. Le Comité International Olympique pense que notre monde moderne a un besoin urgent de s'engager, et il croit qu'il est capable de le faire, à observer une trêve totale et obligatoire durant la tenue des Jeux Olympiques d'été et d'hiver, à compter de sept jours avant leur ouverture et jusqu'à sept jours après la cérémonie de clôture.

L'institution de la TRÊVE, ou EKE-CHEIRIA, fut établie dans la Grèce antique au IXe siècle av. J.-C. par la signature d'un traité entre trois rois, Iphitos d'Elide, Cléosthène de Pisa et Lycurgue de Sparte. Par la suite, toutes

les autres cités grecques ratifièrent cet « accord international », grâce auquel l'immunité permanente et reconnue du sanctuaire d'Olympie et de la région d'Elide devint une réalité. De plus, durant la période de trêve, les athlètes, artistes et leur famille, ainsi que les pèlerins ordinaires pouvaient voyager en toute sécurité pour participer ou assister aux Jeux Olympiques puis retourner dans leurs pays respectifs.

À l'approche de l'ouverture des Jeux, la TRÊVE SACRÉE était préconisée et annoncée par les « Spondophoroi », citoyens d'Elide qui voyageaient de cité en cité à travers tout le monde grec pour transmettre le message.

Le Comité International Olympique a décidé de mobiliser tous les membres

de la famille Olympique pour assurer le succès de l'idée de faire observer une trêve durant la tenue des Jeux Olympiques d'été et d'hiver. Dans ce contexte, il envisage de demander à l'Assemblée Générale des Nations Unies d'adopter une résolution en faveur de la Trêve Olympique lors de sa quarante-huitième session ordinaire. Il sera en outre demandé à l'Assemblée Générale de proclamer 1994 « année du sport et de l'Olympisme » pour commémorer le centenaire de la fondation du Comité International Olympique.

À cet effet, le Comité International Olympique veut solliciter le soutien de tous les gouvernements en vue de l'adoption des deux résolutions susmentionnées et il a demandé à ses membres d'entreprendre les démarches

nécessaires afin que les documents de demande de soutien soient remis aux chefs de l'État et du Gouvernement et aux Ministres des Affaires Étrangères et du Sport.

S.A.R. le Grand-Duc, membre du Comité International Olympique au Grand-Duché de Luxembourg a chargé une délégation composée du président du C.O.S.L. Norbert Hauptert, du secrétaire général de la Fédération Internationale du Cyclisme Professionnel, Fernand Conter ainsi que du nageur Yves Clause de transmettre les documents lui remis par le CIO à Messieurs le Premier Ministre Jacques Santer, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques Poos et le Ministre des Sports Johny Lahure.



Les délégués du COSL ont remis les documents du CIO aux ministres Santer, Poos et Lahure.

Cette remise a eu lieu le 2 juillet 1993 au Ministère des Finances.

Signature d'un accord aérien avec la Gambie

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération et Mme Ruth A. Sowe, Ambassadeur de la République de Gambie, ont signé le 6 juillet 1993 un accord bilatéral aérien entre les deux pays.

L'accord aérien porte sur les droits de survol et d'atterrissage, sur la reconnaissance mutuelle des certificats, licences et normes de sécurité.

À noter que le Luxembourg a des relations en matière de coopération bilatérale au développement avec la République de Gambie. Cette coopération se situe aussi dans le domaine de l'aviation. Un premier accord a été signé en 1991 et concernait la surveillance aérienne des eaux territoriales et des forêts de la Gambie. Le coût total de ce projet s'élevait à 10 millions de francs luxembourgeois. Cette expérience a



L'échange des documents signés entre M. Poos et Mme Sowe

été positive de façon que le Ministère a décidé de marquer son accord pour la répétition du projet. Le deuxième

accord bilatéral a été signé le 5 novembre 1992. Le coût du projet s'élève à 8.5 millions de francs luxembourgeois.

Lutte contre la drogue : Renforcement de la coopération Benelux

À l'invitation de M. Ernst Hirsch-Ballin, ministre de la Justice des Pays-Bas, les ministres de la Justice et de l'Intérieur de la Belgique Wathélet et Tobback, et le ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg Marc Fischbach se sont rendus à Maastricht le 6 juillet 1993. Cette visite s'inscrit

dans le cadre d'une coopération des ministres en vue d'une approche commune de lutte contre le « tourisme de la drogue ».

Ensemble avec les autorités judiciaires et de police locales, les ministres ont pu se rendre compte sur place de la situation.

Lors de leurs discussions les ministres sont convenus qu'en présence du caractère transfrontalier du problème des drogues à Maastricht, seule une approche pratique d'ensemble peut être efficace.

Il a été convenu que les trois pays mettent en place un groupe de travail composé de représentants des différents départements intéressés et des services des parquets et de la police.

Ce groupe a, outre une mission de coordination générale, la tâche d'examiner l'amélioration de l'échange d'information entre les trois pays. De même, il examinera les problèmes relatifs à la transmission des poursuites.

Enfin il développera des propositions sur la coopération opérationnelle dans des équipes de police mixtes.

Projet NOW : M. Juncker reçoit une délégation espagnole

Le 6 juillet 1993, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, a reçu une délégation espagnole de la Mancomunidad de Picanya/Valencia.

Cette entrevue s'est faite dans le cadre d'un échange transnational au niveau du projet NOW (New Opportunities for Women) cofinancé par la Commission des Communautés Européennes.

M. Juncker et la délégation espagnole



Signature d'un accord bilatéral avec le Niger

Le 8 juillet 1993, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères et Mme Kane Aichatou Boulauma, Secrétaire d'État au Plan au Niger ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement entre le Luxembourg et le Niger.

En 1989, le Ministère avait pris la décision de contribuer avec un montant de 50 millions de francs au financement du village artisanal du quartier Wadata à Niamey. Ce projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement nigérien visant à développer l'artisanat en créant des conditions permettant aux artisans nigériens de produire sur le site du village et d'y exposer et vendre leur production. Le Niger avait désigné comme interlocuteur local la Direction de la Promotion de l'Artisanat du Ministère de la Promotion Économique. La Directrice était Mme Kane, aujourd'hui secrétaire d'État au Plan.

Le projet a été inauguré en mai 1992 et le pavillon est en service depuis ce jour. Déjà en 1992 les discussions avec les autorités nigériennes ont porté sur l'extension du village. Un accord bilatéral a été négocié et il a été signé le 8 juillet 1993. Dans cet accord le Luxembourg et le Niger s'engagent à collaborer dans le cadre d'un projet ayant pour objet le développement futur du village artisanal de Wadata. L'enveloppe financière est fixée à 60 millions de francs luxembourgeois. La contribution luxembourgeoise couvrira prioritairement les volets suivants du projet :

- travaux complémentaires sur les bâtiments existants ;
- assistance technique ;
- construction de la deuxième partie des bâtiments.



La signature de l'accord entre le Luxembourg et le Niger

Mme Ugglas à Luxembourg

Son Excellence Madame Margaretha af Ugglas, Ministre des Affaires Étrangères de Suède, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 8 juillet 1993. Au cours de cette visite, Madame le Ministre a eu une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères.

M. Poos et Mme Ugglas



Concept énergétique pour la Ville de Wiltz

Le 8 juillet 1993 ; Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Énergie, a donné une conférence de presse à l'Hôtel de Ville à Wiltz au cours de laquelle il a présenté le concept énergétique pour la Ville de Wiltz.



Le Ministre de l'Énergie et le Bourgmestre de la Ville de Wiltz

Signature d'un accord bilatéral avec le Burundi

Le 9 juillet 1993 M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères et M. Balthazar Habonimana ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement entre le Luxembourg et le Burundi.

L'accord est une convention d'une nouvelle génération, la première dans son genre dans la coopération luxembourgeoise. En effet, il s'agit d'un accord cadre qui règle, de manière générale, les relations en matière de coopération entre les deux États.

L'accord fait référence à l'article 5 de la quatrième convention ACP-CEE signée à Lomé le 15 décembre 1989 relatif aux droits et aux libertés fondamentales de l'homme.

Selon l'accord, la coopération bilatérale au développement pourra se traduire par des interventions financées ou cofinancées par le Luxembourg pour appuyer, à travers des programmes ou des projets, le développement économique et social du Burundi.

Cette coopération pourra revêtir les modes d'interventions suivants :

- la mise à disposition de personnel de coordination des programmes

ou des projets et de personnel technique, d'enseignement et de formation ;

- la mise à disposition de moyens financiers destinés à la réalisation d'objectifs divers de développement ;
- la création et la gestion de fonds de réemploi ;
- l'apport d'équipements, de matériels de fournitures et de services professionnels ;
- l'appui au développement de l'entreprise privée.

L'accord stipule que toutes les fournitures qui sont importées au Burundi

ainsi que tous les matériaux ou équipements qui seront achetés localement et utilisés dans le cadre de la réalisation des programmes ou projets de coopération seront exonérés de tous droits, taxes de douane, charges fiscales et autres charges ou redevances sur le territoire de la République du Burundi.

L'accord, conclu pour une durée de 5 ans, entrera en vigueur le jour de sa signature. Au terme de ces 5 ans, il sera prorogé tacitement d'année en année. Il pourra être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de trois mois.



La signature de l'accord avec le Burundi

M. Dehaene à Luxembourg

Le 12 juillet 1993, Monsieur Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre de Belgique, Président en exercice du Conseil Européen, a séjourné à Luxembourg pour une visite de travail dans le cadre de la Présidence belge aux C.E.

Du côté luxembourgeois, ont pris part à la séance de travail Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice.

À l'issue de la rencontre, les Gouvernements belge et luxembourgeois réaffirment leur attachement au bon fonc-

tionnement de l'Association Monétaire qui a été reconduite en 1992 pour une période de dix ans.

Les Gouvernements belge et luxembourgeois confirment à cette occasion que, pendant la phase II du processus d'Union Économique et Monétaire Européenne, le fonctionnement de l'Association Monétaire reste inchangé. Ils indiquent par ailleurs que, dans le cadre de la coopération entre la Banque Nationale de Belgique et l'Institut Monétaire Luxembourgeois, les mesures techniques convenues entre eux seront prises en vue de permettre à ce dernier, conformément au Traité de Maastricht, de participer - à l'instar de la Banque Nationale de Belgique - pleinement au Système Européen de



Le Premier Ministre Dehaene et les Ministres Santer, Poos, Goebbels et Fischbach dans le parc du Château de Senningen

Banques Centrales qui sera mis en place dès le début de la phase III du processus d'UEM Européenne. Les Gouvernements belge et luxembourgeois sont, dans cet esprit,

convaincus de la nécessité de maintenir l'actuelle politique de change et de renforcer la coopération entre leurs autorités politiques et monétaires respectives.

M. Spierenburg reçu par le Grand-Duc

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur Dirk Spierenburg, ancien Vice-Président de la Haute Autorité de la CECA, et ce à l'occasion de la présentation du livre intitulé « Histoire de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ».



Ouverture du chantier de la centrale hydroélectrique de Schengen-Apach

Le 12 juillet 1993, à l'occasion du début des travaux sur le chantier, le comité de gérance de CEFRALUX (Centrale Électrique Franco-Luxembourgeoise s.à.r.l. Luxembourg) a invité à une visite du site à Schengen-Apach.

CEFRALUX est une filiale de SEO, dont les actionnaires principaux sont l'Etat luxembourgeois et RWE Energie AG à Essen.

Energie- und umweltpolitische Bedeutung des Kraftwerks

Die erzeugbare jährliche elektrische Energie von 21,9 GWh netto wird ins Luxemburger Netz eingespeist. Zum Vergleich sei erwähnt, daß diese Energiemenge jährlich die Verfeuerung von ca. 7.000 Tonnen Steinkohle zwecks Stromerzeugung verdrängt und die CO₂-Emissionen um 18.600 Tonnen reduziert.

Diese Jahreserzeugung bedeutet zwar nur einen Anteil von etwa 0,7 % des derzeitigen Bedarfs des öffentlichen

Netzes (CEGEDEL). Unter Zugrundelegung eines statistischen Jahresdurchschnittsbedarfs von 5.000 kWh pro Haushalt in Luxemburg entspricht die vom Kraftwerk erzeugte Energie dennoch dem Strombedarf von ca. 4.500 Haushalten. Es ist aber auch darauf hinzuweisen, daß zur Deckung des entsprechenden Energiepotentials zusätzlich eine gesicherte Leistung zur Verfügung stehen muß, dies insbesondere bei dem Einsatz erneuerbarer Energien wie der Wasserkraft.

Mit dem Bau und Betrieb des Moselkraftwerks Schengen-Apach leisten CEFRALUX und SEO einen weiteren Beitrag zur Nutzung vorhandener regenerativer Energien.

Rencontre Fischbach-Gentges

Le ministre M. Marc Fischbach a rencontré le 13 juillet 1993, Monsieur Bernd Gentges, Ministre de l'Éducation nationale de la Communauté germanophone de Belgique. L'objet de la rencontre était l'évocation de problèmes bilatéraux en matière d'éducation.

La Communauté germanophone accueille à l'Institut supérieur de l'éducation pédagogique d'Eupen un nombre croissant d'étudiants luxembourgeois. D'ores et déjà leur pourcentage dépasse les 50%.

Le ministre Gentges a informé le ministre Fischbach du fait qu'il se voit obligé de limiter à l'avenir l'admission de candidats luxembourgeois à cet institut pour tenir compte à la fois des possibilités d'accueil limitées à Eupen et des conditions d'admission à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques à Luxembourg. Pour l'année scolaire 93/94, les inscriptions



Les Ministres Fischbach et Gentges

sont closes à Eupen. A partir de l'année scolaire 1994/95, les candidats luxembourgeois seront admis dans les limites des possibilités d'accueil et en fonction de leurs résultats obtenus à l'examen de fin d'études secondaires.

Un autre problème majeur évoqué lors de la réunion est l'accueil à Eupen et à St Vith d'élèves luxembourgeois ayant des difficultés d'apprentissage. Pour cet enseignement le contingent luxembourgeois représente plus de 50 % des élèves de l'internat et plus de 25 % des élèves scolarisés. Les ministres ont discuté de l'opportunité d'une meilleure répartition des charges résultant de la scolarisation desdits élèves dans les instituts de la Communauté germanophone.

Les deux ministres ont décidé de se revoir à Eupen au cours du mois de septembre prochain afin de finaliser une solution des problèmes évoqués. L'objectif est d'aboutir à un accord entre la Communauté germanophone et le Luxembourg recouvrant non seulement les problèmes évoqués ci-dessus mais visant une coopération plus large dans le domaine de l'éducation.

Remise de décorations

Monsieur le Ministre de la Force Publique Jacques F. Poos a remis le 13 juillet 1993 des décorations dans l'ordre de la couronne de chêne et l'ordre de Mérite à quatre officiers supérieurs de la police allemande, à savoir :

MM. Alfred Weber, Polizeipräsident, Trier ; Wolfgang Dahmen, Leiter der Kriminalpolizei, Trier ; Hans-Ulrich Herzberg, Inspektor der Polizei, Dresden ; Ernest Wagner, Schutzpolizeidirektor bei der Bezirksregierung, Trier.



MM. Santer et Van Den Brande

Police des quartiers

Le 13 juillet 1993 le Secrétaire d'État M. Georges Wohlfart et le Directeur de la Police Marcel Reiter, ont présenté le

projet de réorganisation de la police des quartiers et de l'ilotage sur le territoire de la capitale ainsi que les mesures de renforcement qui seront prises durant la saison touristique dans l'intérêt des commissariats de police.



Au cours de la conférence de presse au Ministère de la Force publique



M. Poos et les quatre officiers supérieurs de la police allemande

Visite de travail à Luxembourg de M. Van Den Brande

Le 16 juillet 1993, Monsieur Luc Van Den Brande, Président de l'Exécutif Régional Flamand, a séjourné à

Luxembourg, pour une visite de travail avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Plaque commémorative pour la Grande-Duchesse Charlotte

Le 17 juillet 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat a inauguré en l'église St Michel à Luxembourg une plaque commémorative en l'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte.



M. Poos au Conseil des Affaires générales de la CE

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a représenté le Luxembourg à la réunion du Conseil des Affaires Générales qui s'est tenu le 19 juillet 1993 à Bruxelles.

Au cours d'un débat ouvert au public et télévisé, les Ministres ont commenté le programme de travail que la Présidence belge compte suivre au cours du deuxième semestre de cette année.

En matière de relations avec le Parlement européen, le Ministre Claes a présenté au Conseil un rapport de ses entretiens de la semaine dernière avec le Président Klepsch. La Présidence belge compte poursuivre les discussions sur les questions interinstitutionnelles ouvertes, afin d'arriver notamment à un Accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire en octobre.

Les Douze ont également procédé à un débat d'orientation sur le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen. Il s'agit de mettre en œuvre un aspect de la citoyenneté

européenne inscrit dans le Traité de Maastricht.

Dans ce contexte, le Ministre Poos a présenté la situation spécifique du Luxembourg. Le projet de directive répond en partie aux exigences luxembourgeoises en matière de dérogation, étant donné qu'il introduit des conditions de résidence de 5, respectivement 10 ans, pour le droit de vote et d'éligibilité dans les pays où les électeurs non-nationaux représentent plus de 20 % de l'électorat.

Le Ministre luxembourgeois a toutefois demandé que soit insérée au texte une disposition permettant un aménagement des places disponibles pour les candidats non-nationaux sur les listes électorales. Il est par ailleurs, pour le Luxembourg, indispensable que le droit de vote actif et passif soit appliqué en juin 1994 dans tous les douze Etats membres.

Au cours du déjeuner et en présence de Lord Owen, les Ministres ont eu un échange de vues approfondi sur la situation dans l'ex-Yougoslavie. Ils ont donné mandat à la Présidence belge de se rendre, dès le 20 juillet, en Ex-Yougoslavie pour tenir des pourparlers avec les différentes parties. En matière d'aide humanitaire, la Communauté et ses Etats membres ont estimé qu'il fallait renforcer les efforts.

La Commission a, par ailleurs, présenté au Conseil ses avis concernant les demandes d'adhésion présentées en 1990 par Malte et Chypre. Ces avis sont favorables à une future adhésion, mais certaines conditions préalables doivent être remplies avant de procéder à une négociation.

Le Conseil a, par ailleurs, décidé de la conclusion des Accords de coopération, de transport et d'un Protocole financier avec la Slovaquie.

Le Vice-Président Brittan a présenté un rapport du Sommet G-7 et du Sommet CE/Japon ; aux Ministres, il a fait le bilan des négociations de l'Uruguay Round : en confirmant le lien établi par la CE entre l'accès au marché CE/US pour l'acier et la conclusion d'un accord multilatéral acier.

Au petit matin, les Douze ont finalement pu adopter les six règlements mettant en œuvre la réforme des fonds structurels.

Les Ministres ont ainsi pu suivre les recommandations du Conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992 et se doter des instruments juridiques permettant de transférer les montants arrêtés au titre des fonds structurels pendant les six prochaines années aux régions défavorisées de la communauté, ainsi qu'à celles faisant l'objet de reconversion.

En présence du Ministre tunisien des Affaires Etrangères, M. Habib Ben Yahia, s'est tenue dans la soirée la 6ème session du conseil de coopération de Tunisie, suivie par un dîner de travail des Ministres.

Mme Jacobs au Conseil « Agriculture » à Bruxelles

Au Conseil des Ministres des Communautés Européennes « Agriculture », qui s'est réuni à Bruxelles les 19 et 20 juillet 1993, le Gouvernement luxembourgeois fut représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural. La réunion fut consacrée à un échange de vues sur l'état des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round et aux discussions de deux propositions en relation avec l'octroi de quotas laitiers à des producteurs auxquels une prime à l'abandon de la production laitière avait été allouée avant l'introduction du régime des quotas.

Le Conseil a examiné également certaines questions relatives à la qualité type des céréales, à l'octroi d'aides nationales dans le contexte agri-montaire, au contrôle des résidus de diverses substances (hormones etc.) dans les viandes, au financement de la lutte contre les maladies animales et à la réglementation concernant les aliments pour animaux.

Nouvelle zone d'activités économiques à Ehlerange

Le 21 juillet 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, a présenté dans la Mairie à Belvaux le projet de la zone d'activité régionale Ehlerange, Esch-Alzette, Mondercange (ZARE).

Situation de la zone

La zone d'activités économiques à caractère régional ZARE est située à cheval sur les localités de Mondercange et Ehlerange et a une superficie d'environ 36 ha. Elle est divisée en deux parties par la collectrice Pétange - Esch-sur-Alzette - Dudelange. Un échangeur relie ces deux parties et permet d'accéder au réseau autoroutier européen.

La zone a été créée sur proposition du Ministère de l'Économie dans le but :

- de compenser pour l'implantation de nouvelles activités économiques une perte d'emplois due à la restructuration de la sidérurgie
- de permettre à des entreprises existantes de développer leurs activités.

Cette idée a été acceptée par les communes d'Esch-sur-Alzette, de Mondrangé et de Sanem qui ont constitué un Syndicat Intercommunal pour en assurer la réalisation et la gestion.

M. Breitenbach chez M. Fischbach

Le ministre de l'Éducation nationale, M. Marc Fischbach, a reçu le 23 juillet 1993 à Luxembourg, en sa qualité de ministre de la recherche, son homologue de la Sarre, Monsieur D. Breitenbach. Lors de la réunion de travail, les deux ministres ont relevé les développements positifs au cours de la dernière année dans le domaine de la recherche en général au Luxembourg et dans la Sarre. Ils ont décidé de renforcer la coopération interrégionale au niveau de la formation postuniversitaire et de la recherche, dans les domaines de l'environnement et du droit. Dans le but d'intensifier les échanges au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, la création d'un groupe d'experts chargés de procéder à une analyse des structures existantes sera proposée aux régions limitrophes de Lorraine et de Belgique.

Les deux ministres ont procédé par ailleurs à un échange d'informations sur la recherche pédagogique, la formation continue des enseignants et la coopération européenne dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Ils ont décidé de procéder à un nouvel échange en automne 1993.

L'église restaurée de Rumelange

Le 23 juillet 1993 a eu lieu à Rumelange, en présence notamment de Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre Délégué aux Affaires culturelles, la présentation de l'intérieur de l'église paroissiale entièrement restauré et rénové.



Lors de la présentation de la ZARE à la mairie de Belvaux



Le chœur de l'église restaurée de Rumelange

Ont surtout été restaurées les fresques eucharistiques de Nicolas Brücher, peintes en 1930-1932.

Mme Jacobs a assisté à la présentation de l'intérieur rénové de l'église de Rumelange.



MM. Poos et Hanley



M. Hanley chez M. Poos

Le ministre britannique de la Défense pour les Forces armées, Monsieur Jeremy Hanley, MP, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 26 juillet 1993. Il a eu un entretien avec le Vice-Premier Ministre, M. J.F. Poos,

Ministre des Affaires étrangères et de la Force publique.

À l'ordre du jour de cette rencontre ont figuré e.a. la Présidence luxembourgeoise de l'UEO, ainsi que les problèmes de défense et de sécurité.



Faded text caption, possibly identifying the individuals in the photograph above.



M. Hanky chief of...

Main body of faded text on the left side of the page, likely a news article or report.

Main body of faded text on the right side of the page, continuing the article or report.

UNITED STATES DEPARTMENT OF COMMERCE

Faded text at the bottom of the page, possibly a footer or additional information.

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise

Notes documentaires

[The following text is a dense, mirrored document, likely bleed-through from the reverse side of the page. It contains several paragraphs of text, including what appears to be a table with multiple columns and rows of data. The text is largely illegible due to the mirroring and low resolution.]

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1992 et perspectives

La situation conjoncturelle en 1992 et perspectives

- * Dans un contexte international déprimé, croissance élevée en 1992 (+2,8 % en version nationale), grâce surtout à une bonne évolution du secteur bancaire
- * **Sidérurgie** : 3e année de recul consécutif (-6,2 % de valeur ajoutée en volume en 1992, -14,7 % en valeur)
- * **Construction** : plafonnement de l'activité, à un niveau élevé (+1,9 % de valeur ajoutée en volume en 1992)
- * **Secteur bancaire** : forte croissance en raison de l'expansion de certains créneaux (+6,0 % de valeur ajoutée en volume)
- * **Emploi** : progression de 1,9 % de l'emploi intérieur, malgré le ralentissement conjoncturel
- * **Prix à la consommation** : performance honorable des prix en 1992 (+3,2 %), nonobstant une première vague d'adaptation des taux de TVA au niveau communautaire ; cependant détérioration de la position du Luxembourg par rapport aux autres pays depuis mi-1992
- * **Perspectives** : ralentissement prononcé de la croissance du PIB en 1993 (+1,0 % de croissance en version nationale, contre +2,8 % en 1992) et début de reprise en 1994 (+1,6 %).

Evolution de la production en 1992 et perspectives

L'année 1992 s'inscrit dans un climat conjoncturel international défavorable, se traduisant par une demande extérieure déprimée et un fléchissement des prix à l'exportation, surtout pour les biens intermédiaires.

Dans ce contexte difficile, l'économie luxembourgeoise s'est comportée relativement bien dans son ensemble, même si au niveau sectoriel l'on note de fortes disparités de l'évolution de l'activité.

Ainsi l'agriculture, qui avait été touchée en 1991 par des conditions climatiques particulièrement défavorables, a bénéficié en 1992 de récoltes supérieures à la moyenne, de sorte qu'une progression du volume de la production de près de 16 % a pu être enregistrée.

Le secteur des minerais et métaux a continué à souffrir de la faiblesse de la demande mondiale d'acier, et a accusé le 3e recul annuel consécutif de sa production. La baisse de l'activité a été substantielle (-6,2 % de valeur ajoutée en volume par rapport à 1991), et par ailleurs supérieure à celle observée en 1991 (-3,7 %) et en 1990 (-4,4 %). A noter cependant que la faiblesse de la production s'explique en partie par des travaux d'entretien aux hauts fourneaux au cours du 2e et 3e trimestre de l'année.

Les prix sidérurgiques ayant chuté en 1992 (-8,1 %, après un fléchissement

de 3,0 % respectivement de 6,2 % en 1990 et 1991), la valeur ajoutée à prix courants de la branche a accusé une régression de près de 15 %.

Les industries autres que celles des minerais et métaux ont encore progressé de 3,1 %, sous l'effet du démarrage de l'entreprise TDK, engendrant la création de 600 unités d'emploi. En l'absence de cet investissement, la croissance de ces industries aurait été globalement négative.

Le secteur de la construction a connu en 1992 une stagnation de sa production, à un très haut niveau cependant. On a observé un recul dans le sous-secteur du bâtiment dès le début de l'année, et dans le génie civil vers la fin de l'année. Dans le secteur du parachèvement, où la demande réagit traditionnellement avec un certain retard, le ralentissement a été moins perceptible.

Au total, la valeur ajoutée en volume du secteur de la construction a encore progressé de 1,9 % en 1992.

Cette performance s'explique cependant en partie par un effet de freinage climatique de la production en 1991.

Le secteur du tertiaire a accusé un taux de croissance très élevé, en raison des performances exceptionnelles du secteur bancaire et de certains autres secteurs tels que celui des transports aériens, bénéficiant d'une forte progression (en volume) du trafic de passagers après une année décevante 1991, et des communications (effet SES : l'exploitation du 2e satellite,

démarré au cours de l'année 1991, s'est pleinement répercutée sur les chiffres de production de 1992).

Le secteur du commerce a par contre accusé un recul d'activité, de même que, par ailleurs, l'hôtellerie et la restauration. Souffrant du mauvais climat de confiance auprès des consommateurs dû à la situation conjoncturelle internationale, ainsi qu'à la concurrence du commerce transfrontalier, le recul de la valeur ajoutée du secteur s'est chiffré à 1 %.

Quant à la bonne performance du secteur bancaire, elle est due en grande partie à une évolution favorable dans le domaine du private banking. La perspective de l'introduction d'une retenue d'impôts à la source en Allemagne n'est sans doute pas étrangère à la reprise dans ce domaine.

De la sorte le secteur du tertiaire a, comme au cours des deux années précédentes, largement compensé la faiblesse conjoncturelle observée dans les autres secteurs, et notamment dans l'industrie. L'apport du secteur des banques et assurances a cependant été nettement plus dynamique en 1992.

Ceci peut s'analyser en comparant les deux versions du PIB. Si le PIB version SEC, qui ignore, par convention, en grande partie la valeur ajoutée créée par le secteur bancaire, n'a progressé que de 1,8 % en 1992, celui de la version nationale (qui prend en compte pleinement l'activité bancaire) a progressé de 2,8 %.

Ce taux, et même celui moins élevé de la version SEC, place le Luxembourg une fois de plus dans le peloton de tête au sein des pays de la Communauté européenne.

Les prévisions pour 1993 et 1994 viennent d'être révisées à la lumière des perspectives en matière d'environnement international.

La simulation pour l'économie luxembourgeoise est basée sur un scénario récent retenu par les services de la Commission CE. A noter que ce scénario CE n'a pas encore été arrêté de manière définitive et que les résultats de simulation détaillés des autres pays communautaires n'ont pas encore été disponibles au moment de la réalisation de la prévision du STATEC. Les nouvelles hypothèses communautaires se caractérisent par une nette révision à la baisse par rapport aux prévisions antérieures, et devraient donner lieu à une croissance moindre, sinon négative, du PIB de la CE pour 1993.

Dans ces conditions, le climat de l'économie luxembourgeoise ne pourra manquer de se refroidir d'avantage également. Pour l'industrie, l'évolution négative de la demande extérieure devrait se solder par une stagnation en 1993. Si, d'un côté, l'industrie sidérurgique ne devait plus s'enfoncer d'avantage dans la récession – le fond du cycle conjoncturel étant atteint – les autres industries, par contre, ne devraient plus bénéficier de circonstances exceptionnelles (création d'une entreprise de grande taille) comme ce fut le cas en 1992.

Le secteur de la construction, où un ralentissement s'était déjà annoncé au 2e semestre de 1992, connaîtrait une légère régression, chiffrée à 1.0 %.

Le secteur du tertiaire, qui avait encore été l'élément dynamique de l'économie en 1992, ne devrait plus connaître de développement significatif en 1993 (croissance de l'ordre de 1.0 %). C'est un ralentissement, voire une quasi-stagnation, du secteur bancaire qui serait à l'origine de ce ralentissement. Une telle perspective est loin d'être négative. Elle traduit simplement le maintien de l'activité au niveau élevé atteint en 1992.

Le secteur du commerce, en régression en 1992, devrait de nouveau progresser légèrement, alors que celui des autres services marchands – secteur particulièrement dynamique au cours des dernières années (du moins en ce qui concerne l'évolution de l'emploi) – devrait se consolider quelque peu.

Au total, le PIB ne progresserait plus en 1993 que de 1.2 % en version SEC, et légèrement moins (1.0 %) en version nationale, en raison de la faible évolution du secteur bancaire.

Selon le récent scénario de la Commission CE, la reprise devrait s'amorcer en 1994. Dans ces conditions, la production luxembourgeoise se rattraperait quelque peu (croissance de la valeur ajoutée de 2.2 %), et la construction aurait de nouveau une croissance positive (bien que de faible importance). Au niveau du tertiaire, on s'attend à une revitalisation de l'activité, sauf cependant pour le secteur

financier où une anticipation moins positive est liée aux éventuelles mesures communautaires en matière d'harmonisation fiscale, et à la concurrence internationale accrue en perspective.

De la sorte, le PIB (version nationale) progresserait de quelque 1.6 % en 1994 (contre 2.6 % en version SEC).

Demande intérieure et extérieure

Après la progression exceptionnelle de la demande intérieure en 1991 (+ 8.0 % en volume), due à un fort dynamisme de toutes ses composantes (consommation privée, consommation publique et surtout investissement), on a enregistré en 1992 une quasi-stagnation de cet agrégat (+ 0.5 % par rapport à 1991).

L'évolution de la consommation privée, qui avait bénéficié en 1991 de la réforme de la fiscalité directe, d'un climat économique encore optimiste (dû notamment à une forte expansion sur le marché du travail, et par conséquent une progression dynamique des salaires), et à un phénomène d'achats anticipatifs en prévision de l'augmentation du taux de TVA normal de 12 à 15 % au premier janvier 1992, s'est sensiblement ralentie en 1992.

Même si les indicateurs du commerce (chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins, ventes de véhicules automobiles) ont accusé une évolution à la baisse, d'autres signes permettent de conclure encore à une progression positive sur l'agrégat en ques-

Taux de croissance par branche d'activité
(Valeur ajoutée brute au prix du marché aux prix de 1985)

Source : STATEC

Unité : Variation en %

	1987	1988	1989	1990	1991	1992 *	1993 **	1994 **
Agriculture	- 5,1	1,7	3,0	- 0,5	- 15,5	15,7	1,3	1,1
Energie et eau	- 3,9	3,6	1,8	2,7	4,2	- 1,7	1,7	2,4
Industries	- 0,9	10,5	7,7	0,0	1,4	- 0,5	0,2	2,2
dont : Minerais et métaux	- 3,2	15,1	1,6	- 4,4	- 3,7	- 6,2	- 0,1	0,7
Autres industries	0,9	6,9	12,6	3,3	4,8	3,1	0,3	3,0
Bâtiment et génie civil	8,8	16,7	5,2	7,6	4,0	1,9	- 0,6	0,9
Services marchands	7,8	5,6	10,3	7,5	2,4	4,2	1,0	1,1
dont : Banques et assurances	9,5	7,3	15,7	10,7	2,0	6,0	0,3	- 1,5
Autres	7,0	3,2	4,1	4,9	2,4	5,1	1,6	3,5
Services non-marchands	0,7	2,5	2,0	2,0	4,4	2,8	2,7	2,7
PIB aux prix du marché								
- version SEC ¹	2,9	5,7	6,7	3,2	3,1	1,8	1,2	2,6
- version nationale	4,2	6,4	7,8	4,6	2,7	2,8	1,0	1,6

* Estimations

** Prévisions

¹ La différence entre la version nationale du PIB et la version SEC réside dans l'affectation de la production bancaire : dans la version nationale elle est affectée en partie à la consommation intermédiaire et en partie aux exportations ; dans la version SEC elle est intégralement affectée à la consommation intermédiaire.

tion. Il s'agit notamment de la progression importante du pouvoir d'achat des salariés, qui malgré une plus grande proportion à l'épargne, a sans doute encore fait progresser la consommation des ménages.

Si la consommation publique est restée dynamique (+ 3.4 % en termes réels par rapport à 1991), en raison notamment d'une forte progression de l'emploi dans les services non marchands (près de 3 %), la formation brute de capital fixe a accusé un recul de 2.2 %. Même si le niveau de l'investissement de 1991, particulièrement élevé en raison de quelques projets d'investissements de grande envergure (notamment l'implantation de TDK et le lancement d'un satellite) n'a plus été atteint, le niveau de 1992 est resté néanmoins élevé et a encore dépassé les investissements de 1990.

En raison de la faiblesse de la demande globale, les exportations et importations de biens ont stagné en 1992 (+ 0.2 % respectivement - 0.5 % par rapport à 1991). Les exportations de services ont par contre encore été dynamiques grâce au secteur bancaire, et les exportations des ménages (consommation des ménages non-résidents sur le territoire) ont continué à progresser à un rythme de 3 %, nonobstant le renchérissement relatif des produits soumis à accises.

Du côté des importations de services, de même que pour la consommation des ménages à l'étranger, on a estimé la progression à 5.2 % en volume. Cette dernière évolution rend compte de l'évolution des habitudes d'achat des résidents luxembourgeois dans les régions transfrontalières.

Pour l'année 1993, on table de nouveau sur une plus forte progression de la demande intérieure, due notamment aux investissements. Même si un ralentissement de l'activité d'investissement est prévu pour certains secteurs, notamment celui des banques et assurances et des services non-marchands (investissement public), plusieurs grands projets industriels sont déjà engagés. À citer à cet égard le programme pluriannuel d'investissement de la société ARBED, dont la plus grande dépense sera effectuée pendant l'année en cours, et le lancement du satellite Astra 1C, qui s'est effectué le 11 mai dernier. À noter que cette activité exceptionnelle ne devrait pas se poursuivre en 1994 de sorte que les investissements accuseraient de nouveau un recul par la suite.

La consommation privée ne devrait pas, dans le contexte de récession

Emplois et ressources des biens et services

(aux prix de 1985)

Unité : Variation en %

Source : STATEC

	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹	1993 ²	1994 ²
VERSION NATIONALE								
1. Consommation des ménages	5.0	3.9	3.9	4.0	6.5	1.7	1.7	2.5
2. Consommation collective	2.7	3.8	1.9	3.2	3.8	3.4	2.4	2.6
3. Form. brute de capital fixe	14.7	14.1	8.9	2.5	9.8	- 2.2	6.7	- 3.5
4. Variations de stocks et ajustements statistiques (en % du PIB NAT. (10))	- 0.3	0.1	0.7	1.9	2.8	2.4	1.7	2.8
5. Emplois finals (1 à 4)	4.2	6.8	5.7	5.1	8.0	0.5	2.2	2.3
6. Exportations	7.1	7.8	7.9	4.0	3.1	2.3	0.5	0.8
a) Biens (fob)	6.5	9.8	6.5	1.2	3.1	0.2	0.4	1.6
b) Services	9.3	5.4	10.1	8.7	2.6	5.7	0.7	- 0.4
dont : Services bancaires imputés exportés	9.7	9.2	12.3	9.7	1.3	6.3	0.1	- 2.0
c) Consommation des ménages non-résidents	- 4.6	- 2.1	11.1	4.1	10.2	3.0	- 0.0	- 0.0
7. Emplois finals (5 + 6)	5.9	7.4	7.0	4.5	5.2	1.6	1.2	1.4
8. Importations	7.8	8.5	6.1	4.3	8.1	0.2	1.5	1.3
a) Biens (caf)	7.5	7.4	7.2	3.8	8.7	- 0.5	1.0	0.7
b) Services	11.9	20.1	- 2.4	8.6	2.9	5.2	4.4	4.8
c) Consommat. des ménages résidents à l'étranger	3.5	3.0	3.9	3.5	6.5	5.2	5.2	6.0
9. Solde des exportations et des importations (6 - 8) (en % du PIB NAT. (10))	21.2	20.9	22.4	22.0	17.9	19.8	18.8	18.2
10. PIB aux prix du marché (version nationale) (5 + 9)	4.2	6.4	7.8	4.6	2.7	2.8	1.0	1.6
VERSION SEC								
6. Exportations	6.5	7.5	6.9	2.6	3.6	1.3	0.6	1.6
b) Services	8.9	1.3	7.6	7.4	4.3	4.9	1.4	1.6
7. Emplois finals (5 + 6')	5.4	7.2	6.4	3.8	5.7	0.9	1.4	1.9
9'. Solde des exportations et des importations (6' - 8) (en % du PIB SEC (10'))	1.2	0.1	1.0	- 0.9	- 5.8	- 4.4	- 5.4	- 5.0
10'. PIB au prix du marché (version SEC) (5 + 9')	2.9	5.7	6.7	3.2	3.1	1.8	1.2	2.6

¹ Chiffres provisoires

² Prévisions

généralisée en Europe, s'accélérer au cours de 1993, mais sa progression devrait de nouveau atteindre un rythme de croisière de 2.5 % en 1994.

Côté exportations, on part d'une stagnation pour l'année en cours et l'année prochaine. Si en 1993 on ne peut plus compter sur une reprise de livraisons de biens à l'étranger, ce seraient par contre les exportations de services qui reculeraient légèrement en 1994, conséquence d'une stagnation anticipée du secteur bancaire.

Les importations devraient progresser d'avantage que les exportations tant en 1993 qu'en 1994, en raison d'une évolution plus dynamique des importations de services et de la consommation des ménages résidents à l'étranger. Le solde des exportations et des importations de biens et de services, encore très positif en 1992 (19.8 % du PIB en version nationale), devrait dès lors se détériorer quelque peu au cours de ces 2 années. En version SEC évidemment, qui ne tient pas compte des exportations de services bancaires, ce solde serait négatif : - 4.4 % en 1992, et d'avantage en 1993 et 1994.

Emploi

En 1992 l'emploi intérieur a dépassé le seuil de 201 000 personnes, soit une

progression de 1.9 % par rapport à 1991 (+ 2.1 % pour l'emploi salarié), ce qui reste appréciable dans l'actuel contexte conjoncturel difficile et vu le recul général de l'emploi dans la Communauté. Comme au cours des années précédentes, l'emploi frontalier a encore progressé à un rythme supérieur à 10 % ; un niveau de 43 300 personnes a été atteint en moyenne annuelle.

Par branche d'activité, on a enregistré un recul de l'emploi salarié dans l'industrie (- 3.3 % par rapport à 1991), et par contre une progression dans la construction (+ 8.4 %), les services marchands (+ 2.8 %) et les services non-marchands (+ 2.9 %). L'emploi à temps partiel n'a plus augmenté que de 2.8 % en 1992, contre des taux supérieurs à 10 % au cours des années précédentes.

Les perspectives pour 1993 et 1994 laissent entrevoir une poursuite du ralentissement de l'évolution de l'emploi intérieur observé en 1992 (prévisions de + 1.1 % en 1993 et de + 0.9 % en 1994).

Prix à la consommation

Le niveau de l'inflation s'est chiffré en 1992 à 3.2 %, soit un niveau légère-

ment supérieur à celui de 1991 (3.1 %). À noter que l'adaptation des taux de TVA au 1er janvier 1992¹ a contribué à cette hausse à concurrence de 0.2 %. Elle s'est ainsi cantonnée dans les limites des effets purement mécaniques prévus.

L'évolution favorable des prix des produits pétroliers (- 3.5 % par rapport à 1991) a influencé fortement sur le niveau des prix : hors produits pétroliers, l'indice aurait augmenté de 3.6 %.

Dans la comparaison internationale la position du Luxembourg s'est détériorée au cours de l'année 1992. Après s'être classé 4e au sein des pays de la CE en 1988 à 1989, puis 7e en 1990 et 3e en 1991, il a occupé la 5e position en 1992. Aussi, le différentiel d'inflation avec les 4 principaux partenaires commerciaux² est devenu négatif depuis janvier 1993.

1 Première vague d'adaptation des taux de TVA, une 2e étant devenue effective au janvier de 1993

2 Voir tableau de bord de l'économie luxembourgeoise

(Source : Extrait de la Note de conjoncture No 1/93 du STATEC.)

FINANCES

La BEI, institution financière de la Communauté

L'activité en 1992

Les contrats de financements signés en 1992 atteignent un montant total de 17 033 millions (1) (15 393 millions en 1991), soit une augmentation de 11 % aux prix courants et 9 % en termes réels. Ils portent sur 16 830 millions de prêts sur ressources propres, 74 millions de garanties et 129 millions d'opérations financées sur d'autres ressources (174 millions en 1991).

Afin de répondre aux demandes de décaissement (14 798 millions contre 15 320 millions en 1991), la BEI a opéré des emprunts sur les marchés des capitaux, pour un montant de 12 974 millions (13 672 millions en 1991). Environ 69 % ont été collectés à long et moyen terme à taux fixe et 31 % à taux variable.

Ces emprunts sont constitués à raison de près des trois quarts par des monnaies communautaires. L'écu occupe, pour la quatrième année, le premier rang (1 937 millions et près de 15 % du total des emprunts).

Les prêts pour des investissements dans la Communauté s'élèvent à 16 140 millions. Ce résultat traduit une augmentation de 12 % en un an.

Des investissements ont été financés dans tous les pays de la Communauté ; l'activité a particulièrement progressé en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni et en Allemagne, où l'accroissement des prêts est associé au développement des concours dans les Länder orientaux. L'action de la BEI en faveur du développement équilibré de la

Communauté s'est poursuivie. Les financements en faveur du développement régional, objectif prioritaire de la BEI, constituent 70 % du total. Plus des neuf dixièmes du montant correspondant concernent des investissements localisés dans les zones éligibles aux actions structurelles de la Communauté.

La BEI contribue également au renforcement de la cohésion économique et sociale de la Communauté en soutenant le développement de réseaux d'infrastructures assurant les communications entre ses diverses régions et facilitant les liaisons d'intérêt communautaire. Elle accorde des financements aux investissements nécessaires pour protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie ou destinés à l'ex-

exploitation des ressources en énergie de la Communauté et à la diversification de son approvisionnement.

Dans ses interventions en faveur d'investissements des secteurs productifs, la BEI attache une importance particulière au renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie communautaire et au développement des petites et moyennes entreprises, dont le rôle économique est très important, notamment au niveau régional.

L'orientation des financements de la Banque européenne d'investissement témoigne de son engagement pour la réalisation des objectifs communautaires et de sa capacité à proposer des

conditions de prêts adaptées aux besoins des investisseurs.

A l'extérieur de la Communauté, les concours, accordés dans le cadre de la coopération communautaire avec des pays tiers, s'élèvent à 893 millions (916 millions en 1991), soit 764 millions sur ressources propres et 129 millions sur ressources budgétaires.

Dans les pays du sud de la Méditerranée, l'activité au titre des protocoles financiers a été complétée par de premiers prêts hors protocole s'inscrivant dans le cadre de la Politique méditerranéenne rénovée (321 millions). Les financements en Europe centrale et orientale ont été étendus à tous les

pays (PECO) éligibles aux prêts de la Banque (320 millions). Enfin, les interventions dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ont atteint 252 millions.

(1) Toutes les données de ce rapport sont exprimées, sauf indications contraires, en écu et ont été arrondies au million.

(Source : Extrait du rapport annuel 1992 de la Banque Européenne d'Investissement, BEI.)

Montant des contrats signés en 1992, de 1988 à 1992 et de 1973 à 1992 Répartition selon l'origine des ressources et la localisation

	1992		1988-1992		1973-1992	
	millions d'écus	%	millions d'écus	%	millions d'écus	%
Prêts sur ressources propres et garanties	16 904,0	99,2	66 917,1	98,4	117 551,8	93,5
à l'intérieur de la Communauté	16 139,7	94,8	63 715,7	93,7	110 093,3	87,5
dont prêts	16 066,0	94,3	63 404,5	93,2	109 552,2	87,1
dont garanties	73,7	0,5	311,2	0,5	541,1	0,4
à l'extérieur de la Communauté	764,3	4,5	3 201,4	4,7	7 458,5	5,9
Financements sur d'autres ressources	128,5	0,8	1 102,6	1,6	8 217,6	6,5
à l'intérieur de la Communauté	—	—	497,6	0,7	6 386,4	5,1
à l'extérieur de la Communauté	128,5	0,8	605,0	0,9	1 831,2	1,5
Total général	17 032,5	100,0	68 019,7	100,0	125 769,4	100,0
à l'intérieur de la Communauté	16 139,7	94,8	64 213,3	94,4	116 497,7	92,6
à l'extérieur de la Communauté	892,8	5,2	3 806,4	5,6	9 289,7	7,4

Activité de la BEI selon la localisation

Montant des contrats signés (millions d'écus)

1992 : 17 032,5		1991 : 15 393,3	
montant	%	montant	%
396,6	2,5	Belgique	115,6 0,8
690,8	4,3	Danemark	538,6 3,7
1 663,9	10,3	Allemagne	1 300,1 9,0
377,5	2,3	Grèce	366,9 2,5
3 020,6	18,7	Espagne	2 342,5 16,2
1 895,1	11,7	France	1 924,4 13,3
303,5	1,9	Irlande	237,0 1,6
3 796,9	23,5	Italie	4 000,7 27,6
42,8	0,3	Luxembourg	28,6 0,2
154,4	1,0	Pays-Bas	175,4 1,2
1 230,4	7,6	Portugal	1 002,1 6,9
2 407,2	14,9	Royaume-Uni ⁽¹⁾	2 145,0 14,8
159,7	1,0	Autres ⁽²⁾	300,4 2,1
16 139,7	100,0	Communauté	14 477,3 100,0
252,0	28,2	ACP-PTOM	389,5 42,5
320,8	35,9	Méditerranée	241,5 26,4
320,0	35,8	PECO	285,0 31,1
892,8	100,0	Hors Communauté	916,0 100,0

(1) Début 1992 est intervenue une modification contractuelle d'un prêt signé en 1991 qui a entraîné une augmentation du montant pour le Royaume-Uni se répercutant sur l'ensemble des données de l'exercice 1991.

(2) Projets d'intérêt communautaire situés en dehors du territoire des États membres.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État en 1992

Au cours de l'exercice 1992, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) a connu une nouvelle fois une croissance remarquable de ses activités.

Le total du bilan s'est chiffré à 577,8 milliards de francs au 31.12.92, ce qui constitue une progression de 12,9 % par rapport à l'exercice 1991 (511,2 milliards de francs).

Les dépôts de la clientèle non bancaire ont progressé de 9,0 % pour atteindre 371,8 milliards de francs, contre 341,0 milliards en 1991. Abstraction faite des placements du Trésor luxembourgeois, la progression des prédis dépôts est de 14,0 % et permet à notre banque de défendre avec succès son premier rang dans le classement des banques suivant leurs dépôts clients en francs belges et luxembourgeois. Un résultat exceptionnel a pu être réalisé au niveau des dépôts à vue et à terme en devises, qui ont progressé de 29,0 % durant l'exercice 1992.

En outre, notre banque a continué ses efforts visant l'élargissement de la gamme de services offerts notamment en matière de gestion de patrimoine personnalisée. Parmi les nouveaux produits lancés par la BCEE, il y a lieu de relever surtout les sicav Lux-Croissance et Luxcash-Ecu, le service de prélèvement électronique transfrontalier Eufiserv, le nouveau système télématique de gestion financière S-Multiline destiné aux entreprises et la commercialisation de la carte VISA.

Consciente de sa mission traditionnelle dans le recyclage de l'épargne du public, la Banque a été particulièrement active dans le domaine des prêts au logement, l'encours dans ce secteur ayant progressé de plus de 12 milliards ou de 21,3 % en volume (68,9 milliards de francs au 31.12.92) pendant la période sous revue.

A noter encore que la Banque a continué à consacrer des efforts particuliers au domaine du logement social. Au 31.12.92 l'encours total des financements au taux spécial de 7 % a dépassé les 20 milliards de francs, avec un accroissement de près de deux mille bénéficiaires et une progression du volume de plus de 5 milliards de francs.

La Banque a également développé le secteur des prêts aux entreprises. Ainsi, l'encours de prêts à destination professionnelle a augmenté de 18,9 % de sorte que la BCEE a pu améliorer sa part de marché dans ce secteur, malgré un net ralentissement de la conjoncture économique.

Dans l'ensemble, l'encours total des prêts et crédits à l'économie nationale a progressé de 21,8 milliards de francs (+ 20,8 %) d'une année à l'autre.

En dehors de la promotion de ses produits bancaires, la Banque a continué à développer au courant de l'exercice 1992, en commun avec la compagnie d'assurances La Luxembourgeoise S.A., la vente des produits d'assurance.

Dans le domaine des opérations internationales, il y a lieu de relever que la BCEE a assumé en 1992 avec succès son rôle de « Primary Dealer » pour les certificats de trésorerie et les obligations linéaires de l'État belge en se classant parmi les banques les plus actives dans ce domaine.

Sur le marché des capitaux en francs luxembourgeois, la BCEE a consolidé sa place parmi les banques les plus actives en dirigeant 7 emprunts cotés et 7 placements privés pour un montant total de 14 milliards de francs. Dans ce contexte, il convient de relever l'émission dirigée pour le compte de l'État luxembourgeois sous forme de bons d'épargne à capital croissant. La BCEE

a émis pour son propre compte un emprunt public subordonné de 1,5 milliard de francs ainsi qu'un placement privé subordonné de 500 millions de francs. Dans le secteur euro-obligataire, la Banque a participé, en tant que co-manager, dans 63 émissions.

A la fin de 1992, la partie en devises du bilan s'est accrue sensiblement pour dépasser les 35 %, ce qui reflète une augmentation du degré d'internationalisation des opérations de la Banque.

Le produit net bancaire a progressé de 11,4 % pour s'établir à 7,7 milliards de francs.

Le bénéfice net a augmenté de 11,7 % pour atteindre 1,3 milliard de francs.

Le cash-flow a progressé d'une année à l'autre de 10,0 % pour s'élever à 3,4 milliards de francs.

Ces résultats financiers satisfaisants enregistrés en 1992 ont permis de renforcer les fonds propres et les provisions, y compris une dotation spéciale liée à l'association pour la garantie des dépôts.

Le niveau des fonds propres de la Banque suffit à la fois pour répondre aux normes tant nationales qu'internationales en la matière et pour permettre dans le futur un développement des diverses activités de la Banque.

Dans l'ensemble, malgré un climat conjoncturel dégradé, les résultats obtenus par la BCEE en 1992 peuvent être considérés comme satisfaisants et permettent à la Banque d'approcher le marché unique de 1993 dans de bonnes conditions.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992 de la BCEE)

L'évolution générale et sectorielle de l'activité industrielle en 1992

Il n'est nullement étonnant de constater que la détérioration de la situation économique internationale a touché en premier lieu les entreprises les plus dépendantes de la demande extérieure, et notamment l'industrie. La sidérurgie, en particulier, a souffert de la mauvaise conjoncture. D'autres entreprises industrielles sont également concernées, même si sur le plan global le démarrage d'unités de production nouvelles peut donner une image plus positive du développement de l'industrie.

Au cours de l'année 1992, la production industrielle a légèrement baissé (-0,6%). Cette évolution s'explique par une régression de la production d'acier brut de 9,2% et par une augmentation de 2,2% de l'activité de l'industrie hors sidérurgie. Le secteur de la construction est entré dans une phase de stagnation.

C'est surtout à partir du deuxième semestre de l'année 1992 que l'activité s'est détériorée dans une série de branches et d'entreprises, comme il ressort du recours accru des entreprises au chômage partiel ou encore à la préretraite.

Le tableau ci-après renseigne sur les variations de la production dans les différentes branches de l'industrie luxembourgeoise.

Sous la pression d'une concurrence très forte, la stagnation de l'activité industrielle a été accompagnée d'une diminution sensible (-4,2%) des prix à l'exportation. Dans certains secteurs, les baisses ont même dépassé les 9%. Combinée à l'évolution de la production en volume, la dégradation des prix a provoqué, dans plusieurs secteurs, une baisse du chiffre d'affaires allant jusqu'à 19,8%.

De même que les années précédentes, l'emploi dans le secteur industriel a continué à régresser en 1992. Les branches les plus touchées étaient la sidérurgie, la transformation de l'acier, la fabrication de produits abrasifs, de verre et de produits céramiques, la construction de matériel de transport et la transformation de matières plastiques. Malgré cette situation, les entreprises ont continué à éprouver de sérieuses difficultés pour trouver sur le marché de l'emploi luxembourgeois de la main-d'œuvre, et notamment de la main-d'œuvre qualifiée.

D'une manière générale, les nécessaires restructurations, la concurrence de pays à coûts salariaux inférieurs ainsi que les rigidités du système des relations de travail au Grand-Duché ne sont guère favorables à de nouveaux développements de l'emploi si ce n'est dans des entreprises nouvellement

Indice de la production industrielle (Base 100 en 1985)

Source : STATEC

NACE	Branche d'activité	1990/89	1991/90	1992/91
1 à 4	Ensemble de l'industrie (sans bâtiment et génie civil)	- 0,5	0,7	0,6
1	Energie et eau	2,4	4,1	1,7
2	Extraction et transformation de minéraux énergétiques et produits dérivés - Industrie chimique	- 3,2	- 1,9	1,5
22	Production et première transformation des métaux	- 4,1	- 3,4	- 5,2
221+222	Sidérurgie et fabrication de tubes d'acier	- 2,7	- 4,1	- 6,6
223	Tréfilage, étirage, laminage et profilage à froid de l'acier	- 7,3	2,7	3,9
224	Production et première transformation des produits métaux non ferreux	- 15,0	- 2,3	0,6
23+24	Extraction et transformation des produits minéraux non métalliques	3,4	0,3	8,3
23	Extraction des matériaux de construction	10,8	11,9	- 1,4
24	Industrie des produits minéraux non métalliques	3,1	- 0,1	8,7
241 à 245	Fabrication de matériaux de construction	7,4	3,7	4,4
246 à 248	Fabrication de produits abrasifs, de verre et produits céramiques	0,9	- 2,2	11,3
25+26	Industrie chimique - Production de fibres synthétiques	- 9,3	7,5	42,7
3	Industrie transformatrices de métaux - Mécaniques de précision	4,6	3,5	- 5,4
31	Fabrication d'ouvrages en métaux (sans machines et matériel de transport)	0,4	0,1	0,2
32	Construction de machines et de matériel mécanique	9,1	7,6	- 13,1
33+34+37	Construction de machines de bureau - Construction électrique et électronique - Fabrication d'instruments de précision etc.	8,2	7,9	0,9
35+36	Construction de matériel de transport	0,4	- 12,1	- 21,7
4	Autres industries manufacturières	1,5	2,6	- 0,9
41+42	Industrie de produits alimentaires, des boissons et du tabac	3,2	5,0	1,3
411 à 423	Industrie des produits alimentaires	3,9	3,2	- 3,4
424 à 429	Industrie des boissons et du tabac	3,0	5,7	2,9
43 à 45	Industrie textile - Industrie du cuir, de l'habillement etc.	14,3	3,3	5,1
47	Fabrication d'articles en papier - Imprimerie et édition	9,5	3,3	3,1
48	Industrie du caoutchouc - Transformation des matières plastiques	- 3,2	1,4	- 3,5
481 + 482	Industrie du caoutchouc	- 5,9	- 6,7	4,6
483	Transformation des matières plastiques	- 1,5	5,9	- 7,6
46 + 49	Autres industries manufacturières (y compris bois et meubles en bois)	12,4	- 4,0	- 9,7
5	Construction	4,4	1,8	3,1

(Source : Extrait du rapport 1992 de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, FEDIL)

créées. Ces rigidités, que ce soit au niveau des rémunérations (indexation, salaire social minimum, revenu minimum garanti) ou de l'organisation du travail (droit du travail), risquent d'avoir des effets négatifs sur l'ensemble du secteur qui doit pouvoir s'adapter avec rapidité à un environnement économique instable et changeant. S'y ajoute le fait préoccupant que le salarié luxembourgeois est encouragé par le législateur à voir en l'État une machine à tisser une protection sociale de plus en plus perfectionnée et est de ce fait enclin à se bercer dans l'illusion d'une sécurité absolue. A terme, ce type de mentalité ne peut qu'être néfaste pour toute l'économie qui se veut dynamique et efficace.

Sur base de l'évolution, d'un côté, de la production, et de l'autre, du volume de travail presté se dégagent des gains de productivité qui peuvent être chiffrés à 1,8% en moyenne. Ils ont cependant été insuffisants pour compenser la diminution des prix et encore moins

l'augmentation du coût de la main-d'œuvre. La masse salariale a augmenté de 4,7% alors que le salaire nominal par tête a progressé de quelque 4,1%. En prenant en compte l'inflation de 3,2%, il se dégage une augmentation de la rémunération réelle par tête de 0,8%.

L'évolution, souvent négative, du chiffre d'affaires combinée à la croissance des coûts de production a eu comme conséquence une très forte dégradation de la rentabilité des capitaux investis, ce qui risque évidemment d'affecter à terme l'attractivité de notre site industriel. Afin d'améliorer la compétitivité de leurs produits, les entreprises ont continué de rationaliser et de moderniser leurs équipements de production.

Parallèlement aux efforts des entreprises existantes, de nouvelles entreprises se sont implantées en 1991 au Grand-Duché, venant ainsi renforcer et diversifier le tissu industriel. Dans l'ensem-

ble, les nouveaux investissements en 1992 se sont chiffrés à 3.09 mia LUF, chiffre qui est néanmoins en recul considérable par rapport aux dernières années.

Dans ce contexte, la FEDIL doit rappeler qu'il est important que le climat favorable à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension d'entreprises existantes soit sauvegardé. Au-delà de l'environnement économique à parler proprement, il convient de ne pas négliger les facteurs psychologiques tels que certains courants d'opinion parfois véhéments à l'encontre d'implantations industrielles ou d'infrastructures en relation avec l'activité économique, comme du site du dépôt pour déchets non ménagers et assimilés ou de certains tracés routiers. Les autorités du pays peuvent compter sur l'engagement de la FEDIL et de ses membres pour expliquer à la population que notre pays a besoin d'une industrie moderne, prospère et dynamique.

SIDÉRURGIE

La M.M.R.-A. en 1992

Considérations générales

	Productions d'acier (en millions de tonnes)			Variations en % 1992 par rapport à	
	1992	1991	1990	1991	1990
Monde	713,992	735,809	770,008	- 2,9	- 7,3
CEE (12 pays)	132,485	137,449	136,758	- 3,7	- 4,7
UEBL	13,397	14,710	14,974	- 8,9	- 10,5
Luxembourg	3,068	3,379	3,560	- 9,2	- 13,8

La production mondiale d'acier brut s'est élevée à 714 millions de tonnes en 1992, en diminution de 22 millions de tonnes par rapport à 1991.

Cette diminution est essentiellement imputable aux fortes chutes de production enregistrées dans les républiques de l'ex-URSS (-22 millions de tonnes), au Japon (-11 millions de tonnes), dans la Communauté Européenne (-5 millions de tonnes) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (-4 millions de tonnes). Par contre, la production a augmenté aux Etats-Unis (+4 millions de tonnes), en Chine et dans les pays en voie de développement.

Au Grand-Duché de Luxembourg la réduction a été de 9,2 %.

La société a par contre réalisé une production de laminés supérieure de 10 % à celle de 1991, due à une augmentation dans le secteur des ronds à béton de 21,1 %.

Activité de la société

Approvisionnements

Les laminoirs ont été alimentés en demi-produits, fournis principalement par ARBED et UNIMETAL, dans le cadre des accords existants.

Blooms pour Train A : 265.178 t Billettes pour Train C : 359.818 t

Productions

- rails :

La production totale de rails est restée stable avec 125.000 tonnes, la part des rails Vignole passant de 74.500 à 84.000 tonnes. Les fournitures à nos clients traditionnels (SNCB / SNCF) ont augmenté de 15 %.

En 1992 la société a fourni 6.500 tonnes de rails L.R.S. (Longs Rails Soudés) pour le « Tunnel sous la Manche ». Ce contrat s'est terminé au mois de décembre.

La production de rails à gorge a augmenté de 30 %, grâce à l'augmentation des expéditions vers l'ex-RDA, la Turquie et l'Espagne.

Par contre, les rails pont-roulant ont chuté de 26 % repassant ainsi au niveau du tonnage 1990.

- profilés :

Suite aux problèmes rencontrés dans le secteur de la construction métallique la production a encore diminué de 5,1 %. Les profilés sont un des produits les plus touchés par les importations de l'Est.

Productions de laminés	1992	1991	1990	Variations en % 92/91
	t	t	t	
1. Rails	125.081	125.264	111.077	- 0,1
2. Profils	85.511	90.137	108.997	- 5,1
3. Profils spéciaux	32.637	35.062	43.301	- 6,9
4. Ronds à béton	352.295	290.963	323.735	+ 21,1
5. Demi-produits (vente)	514	381	297	-
Total laminés Rodange	596.038	541.807	587.407	+ 10,0
Total	596.038	541.807	587.407	+ 10,0
dont pour compte propre	596.038	535.865	576.355	+ 11,2
laminage à façon	-	5.942	11.052	-

- ronds à béton :

Les prix de vente n'ont cessé de se dégrader. Jusqu'au mois de septembre, la société a continué à fonctionner avec un carnet faible en limitant ses livraisons sur le marché communautaire. A partir du 4e trimestre le Sud-Est Asiatique s'est mis brusquement sur le marché d'importation.

La société y a fourni 50.000 tonnes à des prix semblables aux prix communautaires.

- profils spéciaux :

La production totale a diminué de 7 %. La diminution de 76 % en barres cathodiques (affaires sporadiques) a été partiellement compensée par une augmentation de profils wagons, de carrés, de cadres de mine et de chenilles.

Expéditions

Celles-ci sont passées de 540 732 t à 594 291 t pour compte propre, soit une augmentation de 10,0 % se ventilant en 244 201 t de profilés et rails (-1,7 %) et 350 090 t de ronds à béton (+ 19,7 %).

Les livraisons à l'intérieur de la C.E.E. sont en légère hausse (+ 2,6 %).

Les expéditions sur les marchés à la grande exportation ont augmenté de 44,5 %.

Investissements

Les investissements de M.M.R.A. ont porté en 1992 sur un montant de LUF 68,8 millions.

Les postes les plus importants concernent l'achat d'une nouvelle dresseuse verticale et d'une nouvelle marqueuse à rails, l'informatisation du suivi de production, la modernisation DAO-FAO aux tours à cylindres et l'achat d'une nouvelle machine de traction au service Gestion Qualité.

Recherche et développement

Au Train A toute la gamme des rails pont-roulant (7 profils) a été recalibrée afin de répondre à la nouvelle norme DIN imposant pour ces profils une tête bombée au lieu de la tête plate laminée précédemment.

L'installation d'un ondulomètre derrière la dresseuse pour rails, l'utilisation de tenailles spéciales pour le transport des rails et le manchonnage automatique du préparateur ont permis d'augmenter la qualité des produits et la productivité du Train A.

Au Train C la société a, dans le cadre du développement de la micro-informatique, procédé à la mise en service de la gestion informatisée du stock de produits finis à l'aide d'étiquettes codées à barres.

Grâce aux améliorations et aux efforts réalisés, la productivité du Train C continue à progresser (+ 10 % par rapport à 1991).

Personnel

1. Effectif

Au 31 décembre 1992, l'effectif total de la société s'élevait à 755 personnes (834 au 31 décembre 1991) dont 571 ouvriers et 184 employés.

D'une année à l'autre la réduction a été de 79 personnes.

Au 31 décembre 1992, 39 personnes étaient affectées à la Cellule de Reclassement du personnel excédentaire, dont 20 personnes en formation.

Dans le cadre de la promotion de la qualité 1A, tout le personnel de l'usine a suivi pendant deux journées une formation sur le travail en groupe et les principes de fonctionnement des cercles de qualité.

2. Sécurité au travail

La sécurité au travail reste un élément important de gestion du personnel, d'où la poursuite des efforts entrepris

en vue d'améliorer les conditions et les méthodes de travail. Le taux de fréquence des accidents est passé de 33,3 en 1991 à 20,7 en 1992.

Perspectives pour 1993

Étant donné la morosité du climat économique mondial, la demande d'acier de même que les prix ne devraient pas connaître de réelle amélioration en 1993.

Seule leur d'espoir : fin 1992 le Sud-Est Asiatique s'est mis brusquement sur le marché d'importation et le tonnage disponible précédemment sur le marché de la Communauté Européenne a fortement diminué. Les carnets usines se gonflent et les délais s'allongent, permettant dans certains produits de sensibles augmentations de prix notamment en ronds à béton, fil machine et petits profilés.

Les hausses de prix généralisées annoncées par la plupart des producteurs d'acier pour le deuxième trimestre 1993 ne sont qu'un premier pas, encore très insuffisant, sur le chemin de la rentabilité, un premier pas qui devra être impérativement suivi d'autres.

En 1993, les résultats de la société dépendront largement de la demande/offre au Sud-Est Asiatique au deuxième semestre tant en tonnes qu'en prix et de l'évolution du cours du dollar américain.

Mais il ne faut pas se cacher qu'un assainissement durable du marché communautaire ne pourra se faire que par des réductions importantes de capacités de production, chiffrées à 30 millions de tonnes en acier brut, selon les conclusions d'un rapport commandité par la Commission Européenne.

En réponse aux défis nouveaux créés par la situation générale très tendue qui a été évoquée, deux décisions importantes ont été finalisées en ce début d'année 1993, en vue de renforcer la compétitivité et de conforter l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise et donc également des installations de la MMRA :

- d'une part, ARBED/MMRA ont conclu un accord de collaboration et de spécialisation avec le groupe français USINOR-SACILOR dans le domaine des produits longs. Aux termes de celui-ci, le groupe luxembourgeois prendra le leadership dans le domaine des poutrelles/profilés et des palplanches, et le groupe français le leadership dans le domaine du fil machine et du rail de transport en commun, ceci permettant à chaque partenaire de renforcer sa position sur ses points

forts et de se placer en numéro un européen dans chacun des domaines concernés. Lorsqu'en 1996/1998, l'accord sera devenu complètement opérationnel et que la production des rails de transport en commun aura été transférée à UNIMETAL, le Train A continuera à laminier les rails et profils spé-

ciaux, la production de profilés de ce train étant étendue et consolidée en s'appuyant sur l'unité poutrelles/profilés d'ARBED, devenue la plus performante d'Europe dans ce secteur.

— d'autre part, l'ARBED, qui est notre fournisseur de demi-produits, a dé-

cidé et engagé la construction de fours électriques, ce qui assurera à notre société une alimentation plus compétitive et devrait conforter l'avenir des outils de la MMRA, plus particulièrement celui du Train C.

(Source : Extrait des rapports et bilan 1992 de la MMRA)

CONSTRUCTION

Le secteur de la construction en 1992

Le 6 mai 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme a présenté le rapport de la commission du bâtiment sur la situation conjoncturelle dans le secteur de la construction.

Évolution en 1992

Indicateurs d'activité

Depuis 1986, la conjoncture dans le secteur de la construction s'est constamment améliorée pour arriver à son point culminant en 1991. Au cours de l'année 1992, on assiste à une progression ralentie de la conjoncture dans le secteur.

Si pour les 11 premiers mois de l'année 1992, l'activité du secteur de la construction a encore progressé de 3,6 %, soit 1,1 % dans le gros-œuvre et 5,4 % dans le génie civil, c'est dû au fait qu'en 1991, l'hiver rigoureux avait ralenti l'activité dans les deux branches du bâtiment et du génie civil.

L'enquête mensuelle du Statec montre que l'activité dans la construction est depuis le début de l'année 1991 due à la bonne tenue du génie civil tandis que l'activité dans le bâtiment a stagné.

Les résultats de l'enquête de conjoncture trimestrielle effectuée par la

Chambre des Métiers confirment pour l'essentiel les tendances esquissées plus haut. L'enquête montre une dégradation de l'activité dès le 2^e trimestre de 1992. L'appréciation de l'activité est devenue inquiétante au 4^e trimestre, particulièrement dans le secteur du gros-œuvre et du génie civil.

* Rappelons que l'indice d'activité de la construction reflète essentiellement le volume de travail presté c'est-à-dire le nombre d'heures-ouvriers travaillées dans les branches du bâtiment et du génie civil, à l'exclusion des métiers du parachèvement.

Évolution de l'activité

Solde des réponses positives et négatives en %

Source : Enquête trimestrielle de la Chambre des Métiers

	1989		1990		1991		1992			
	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4
Gros-œuvre & génie civil	7,9	23,4	30,9	34,8	10,4	11,8	15,7	14,8	4,7	-19,3
Toiture & étanchéité	51,5	44,7	31,5	67,3	51,9	22,4	47,7	19,3	20,7	25,9
Inst. sanitaires & chauffage	33,6	54,8	59,2	69,2	44,8	35,2	57,5	51,1	47,3	47,7
Installations électriques	70,5	77,2	83,7	60,3	34,0	25,7	39,3	19,4	22,9	5,1
Menuiserie	31,4	51,2	56,2	53,2	50,6	35,6	49,6	16,7	24,8	16,8
Serrurerie	48,6	63,6	73,6	39,3	65,1	32,4	38,1	31,7	22,4	17,2
Plâtriers & façades	49,2	47,2	38,6	41,7	49,4	32,8	39,8	39,5	28,3	2,9
Revêtements de sols & murs	58,9	56,8	70,1	75,4	47,5	71,8	33,6	43,0	40,8	38,5
Peinture	51,6	70,4	77,6	48,1	55,4	68,9	1,6	37,7	21,5	15,2
Construction au total	26,8	42,4	47,3	46,9	29,1	23,3	27,9	22,6	16,0	3,1

Selon l'enquête d'activité du Statec, le chiffre d'affaires de la branche du gros-œuvre et du génie civil a connu l'évolution suivante :

Indice du chiffre d'affaires*
(Gros-œuvre et génie civil)
Base 100 en 1985

Source : Statec

Unité : Variation en % par rapport à l'année précédente

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Construction au total	14,8	12,2	12,1	5,8	20,2	11,2	19,6
Bâtiment	14,7	5,4	10,3	16,9	30,9	3,7	10,7
Génie civil	14,9	18,5	13,5	-3,0	10,2	19,6	28,5

¹ Moyenne janvier-novembre

Indice de la construction (Production du mois)*

Base 100 en 1985

Source : Statec

Unité : Variation en % par rapport à l'année précédente

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Construction au total	9,3	8,5	5,7	7,5	4,4	1,8	3,6
Bâtiment	5,8	-0,4	4,3	15,3	10,4	-4,5	1,1
Génie civil	13,57	18,0	12,7	-4,4	-1,7	9,0	5,4

¹ Moyenne janvier-novembre

* Cet indice ne reprend que le chiffre d'affaires des secteurs du gros-œuvre et du génie civil à l'exclusion des métiers du parachèvement.

Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a progressé de 19,6 % au cours des 11 premiers mois de l'année 1992, par rapport à la même période de 1991. A noter une augmentation du chiffre d'affaires de 10,7 % pour le sous-secteur du bâtiment et une progression record de 28,5 % pour celui du génie civil. Ces fluctuations sont liées au rythme, souvent erratique dans ce secteur et à la demande fluctuante entre prestations du bâtiment et du génie civil.

Notons toutefois que l'enquête d'activité du Statec n'englobe pas les entreprises étrangères travaillant régulièrement sur le marché luxembourgeois.

Le tableau suivant, issu des statistiques sur le chiffre d'affaires, donne une idée de la croissance de l'importance économique de ces entreprises étrangères.

Part des entreprises étrangères dans le chiffre d'affaires

Source : Administration de l'Enregistrement et Statec

Unité : %

Nace	1985	1986	1987	1988	1989	1990
501 Construction d'immeubles	5,1	6,0	8,6	11,7	15,1	16,8
502 Génie civil	0,8	3,2	4,4	3,9	4,9	5,2
503 Installations techniques	2,0	5,0	8,6	9,2	9,8	10,1
504 Aménagement & Parachèv.	8,0	10,0	12,7	16,4	21,4	23,9
Construction total	3,9	5,7	8,1	9,8	12,2	13,3

Depuis 1985 la part des entreprises étrangères opérant depuis les régions limitrophes sur le marché luxembourgeois, n'a cessé de s'accroître. Ainsi pour le secteur de la construction au total, les entreprises étrangères réalisaient 13 % en 1990 du chiffre d'affaires du secteur, contre seulement 4 % cinq années plus tôt. La pénétration des entreprises étrangères dans la branche de l'aménagement et du parachèvement a pour ainsi dire triplé en l'espace de cinq ans. L'importance toujours croissante des entreprises étrangères démontre clairement l'attractivité du marché luxembourgeois pour ces entreprises et la facilité de pénétration des entreprises étrangères sur le marché luxembourgeois, preuve d'une absence complète d'entraves administratives.

Entreprises et emploi

Entre 1986, année de la reprise, et 1992, le nombre d'entreprises du secteur de la construction a augmenté de 6,5 %, tandis que le taux de progression du nombre des entreprises du sous-secteur gros-œuvre et génie civil a été de plus de 30 %.

En 1992, le nombre d'entreprises dans la construction a augmenté de 4 %. Ces nouvelles entreprises appartiennent principalement à la sous-branche du gros-œuvre et du parachèvement.

Nombre d'entreprises dans les métiers de la construction

Situation au 30 juin

Source : Chambre des Métiers

Unité : Nombre

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Gros-œuvre & génie civil	248	244	258	278	306	324	344
Parachèvement	1 101	1 096	1 089	1 089	1 107	1 114	1 156
Constructions spéciales	23	22	23	22	21	23	20
Total	1 372	1 362	1 370	1 389	1 434	1 461	1 520

¹ Chiffres provisoires

Depuis 1988 le nombre de faillites dans le secteur de la construction s'est décrié suite à l'accroissement du niveau d'activité. Mais à partir de 1992, on constate de nouveau une augmentation du nombre de faillites.

Evolution du nombre de faillites

Source : Chambre des Métiers

Unité : Nombres

	1988	1989	1990	1991	1992
Promotion immobilière préfabriquée	6	5	3	3	5
Entrepreneurs	4	1	3	1	6
Métiers du parachèvement	6	4	-	3	10
Commerce de matériaux	-	2	2	3	5
Total	16	12	8	10	26

Depuis le début de la reprise en 1986, le nombre d'entreprises ayant leur siège au-delà des frontières et opérant d'une façon systématique sur le marché luxembourgeois a constamment augmenté. Ainsi si l'on considère les entreprises étrangères inscrites au rôle de la Chambre des Métiers et en admettant que ce sont ces entreprises qui travaillent le plus systématiquement au Grand-Duché, on constate qu'en 1985

sur 100 entreprises indigènes on recensait 25 entreprises étrangères. Pour 1992, ce taux de pénétration est passé à quelque 84 entreprises étrangères. Pour certains corps de métiers, tels les métiers de la couverture ou des installations de chauffage et sanitaires, ce taux de pénétration s'élève déjà à plus de 100, comme il ressort du tableau ci-dessous.

Taux de pénétration des entreprises étrangères

Source : Chambre des Métiers Unité : Entreprises étrangères sur 100 entreprises indigènes

	1985	1991	1992
Construction au total	25	75	84
dont			
Gros-œuvre & génie civil	31	69	79
Couverture de toitures	78	155	167
Serrurerie	26	137	145
Installations sanitaires	28	155	188
Installations de chauffage	58	113	114

Les effectifs salariés ont évolué de la façon suivante :

Nombre de salariés dans la construction
Situation au 30 juin

Source : Chambre des Métiers

Unité : Nombre

	Nombre d'ouvriers						
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Gros-œuvre & génie civil	7 439	7 614	7 881	8 265	9 148	10 248	10 366
Parachèvement	6 441	6 803	7 304	8 059	8 797	9 403	10 293
Constructions spéciales	260	266	280	244	232	242	201
Total	14 125	14 683	15 465	16 568	18 177	19 893	20 860
	Nombre d'employés						
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Gros-œuvre & génie civil	600	643	643	630	734	868	1 068
Parachèvement	1 343	1 404	1 510	1 789	1 918	2 036	2 292
Constructions spéciales	136	135	139	139	144	143	129
Total	2 079	2 182	2 292	2 558	2 796	3 047	3 619

¹ Chiffres provisoires

Notons que l'emploi salarié global dans la construction est passé de 16.200 personnes en 1986 à quelque 24.500 personnes en 1992.* Cette augmentation s'explique par le niveau d'activité particulièrement élevé, proche de la surchauffe, qui a caractérisé l'ensemble de la branche durant ces dernières années.

Le nombre très élevé de personnes occupées actuellement dans la construction et le chiffre de demandeurs d'emploi en progression régulière depuis le début de l'année 1992 font que toute baisse, même très faible, du niveau d'activité du bâtiment peut entraîner une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emploi.

Étant donné le poids économique du secteur de la construction et notamment les emplois nombreux dans les branches d'activités économiques situées en aval et en amont de ce secteur, tout recul significatif de l'activité risque encore d'accroître le nombre des chômeurs indemnisés.

Il importe de relever qu'un des moyens d'intervention gouvernementale qui a permis dans les années de crise 1980-1985 de circonscrire le sous-emploi consistait en une limitation très stricte du nombre de permis de travail délivrés aux ressortissants de pays-tiers.

Le principe de la libre circulation consacré par la loi luxembourgeoise conformément au règlement CEE no 1612/68, dispense formellement les ressortissants des pays membres des Communautés Européennes de l'exigence des permis de travail. Ainsi, l'Administration de l'Emploi ne dispose plus de ce moyen de régulation, appliqué à l'époque dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi national.

Le libre accès à l'emploi des ressortissants ibériques en vigueur depuis le 1er janvier 1993 risque d'engendrer des tensions au niveau de l'emploi, en cas d'un relâchement de la demande conjoncturelle. En effet, les employeurs ne sont plus obligés à puiser lors d'engagements ou de réengagements dans le réservoir de chômeurs indemnisés inscrits à l'ADEM, mais peuvent aussi engager de la main-d'œuvre nouvellement immigrée au Grand-Duché.

Il n'est toutefois pas à exclure qu'un effet d'auto-régulation pourra jouer dans le sens d'une adaptation de la venue de ressortissants portugais au nombre des emplois disponibles dans la branche de la construction.

Étant donné la situation tendue du marché de l'emploi, l'intervention de l'Administration de l'Emploi se traduit par un octroi très restrictif d'autorisations de travail collectives à des entreprises opérant au Grand-Duché avec des travailleurs non-communautaires.

Il paraît intéressant de retenir que l'octroi d'autorisations de travail collectives à des entreprises étrangères a été élevé au cours des années écoulées, ceci en raison de la surchauffe de la conjoncture, de délais de constructions contraignants et surtout de la non-disponibilité d'entreprises de construction, de la place disposant de capacités et d'un potentiel en main-d'œuvre et en matériel suffisant pour des chantiers de très grande envergure.

Une politique restrictive en matière d'octroi de nouvelles autorisations de travail collectives permettrait de préserver à l'immédiat le secteur national de la construction face à l'annonce d'un essoufflement conjoncturel.

Par ailleurs, étant donné le chiffre de 16 millions de demandeurs d'emploi à l'intérieur des pays de la C.E.E., il y a lieu de rappeler les directives de la Commission nationale de l'Emploi visant l'arrêt général du recrutement de main-d'œuvre assujettie au régime des permis de travail.

Prix

Avec la reprise conjoncturelle depuis 1986, l'inflation dans la construction a connu un mouvement vers le haut qui s'est surtout accélérée à partir de l'année 1989. Pour l'année 1992 la hausse de l'indice des prix à la construction pour les bâtiments résidentiels et semi-résidentiels est pratiquement de 7 % ; toutefois elle s'explique en partie par la modification du taux de TVA, qui est passé en date du 1 janvier 1992 de 12 % à 15 % et qui a entraîné une hausse mécanique de 2,7 % entre octobre 1991 et avril 1992.

L'on note que depuis 1986 l'évolution des prix de la construction a été plus élevée que celle observée pour les prix à la consommation.

Indice des prix à la construction de logements
Enquête semestrielle des prix à la construction

Indice de synthèse

Source : Statec

Unité : Taux de variations annuels en %

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Prix de la construction	3,9	4,2	2,9	5,6	5,2	4,8	6,9
Prix à la consommation	0,3	-0,1	1,4	3,4	3,7	3,1	3,2

* Le nombre de salariés s'élevait à 20.900 personnes selon les données du Centre Informatique de la Sécurité Sociale. L'écart entre les deux sources est dû au fait que la Chambre des Métiers classe un certain nombre de corps de métiers parmi les métiers de la construction qui suivant la classification NACE utilisée par le Statec ne rentrent pas dans le secteur du bâtiment.

Evolution des prix en % par corps de métier
Enquête semestrielle des prix à la construction
Indices généraux - Moyennes annuelles

Source : Statec

Unité : Taux de variations annuels en %

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
INDICE DE SYNTHÈSE	3.9	4.2	2.9	5.6	5.2	4.8	6.9
1. GROS-ŒUVRE	5.1	5.4	3.2	6.6	5.1	5.0	6.9
1.1. Terrassement	5.4	8.1	4.6	8.9	10.9	6.5	11.5
1.2. Gros-œuvre	4.8	5.2	3.0	6.2	4.7	4.9	6.5
2. TOITURE	2.2	1.8	1.7	4.4	6.2	4.0	5.9
2.1. Charpente	2.1	2.1	1.4	3.4	9.8	3.8	5.6
2.2. Couverture	3.2	1.7	1.1	3.1	4.2	4.4	7.2
2.3. Zinguerie	-0.1	1.1	3.8	9.9	2.9	3.8	3.5
3. FERMETURE DU BÂTIMENT	3.5	4.4	3.0	6.1	4.2	4.2	6.0
3.1. Menuiserie extérieure	3.7	4.7	2.9	6.1	4.6	4.5	5.9
3.2. Vitrage	2.6	3.1	3.4	6.4	2.3	2.4	6.6
4. INSTALLATIONS TECHNIQUES	3.1	2.5	3.2	5.3	5.9	5.8	8.8
4.1. Installations sanitaires	2.2	1.9	3.2	5.4	5.0	5.4	8.4
4.2. Installations de chauffage	2.9	2.4	3.1	4.8	5.9	6.1	8.3
4.3. Installations électriques	4.6	3.3	3.2	5.7	7.2	6.4	10.9
4.4. Ascenseur	5.7	4.2	4.6	6.1	3.8	3.7	4.4
5. PARACHÈVEMENT	3.2	4.0	2.7	4.6	5.0	4.5	6.7
5.1. Carrelage	0.3	3.5	2.5	4.3	3.9	3.9	7.2
5.2. Marbrerie	4.1	4.1	3.9	6.6	10.9	4.0	7.9
5.3. Revêtement de sol	4.4	2.8	2.1	4.9	2.3	5.6	7.9
5.4. Menuiserie intérieure, serrurerie	4.3	4.0	1.9	4.6	5.1	5.3	7.7
5.5. Plâtrerie	2.4	3.2	2.0	1.7	0.4	3.5	4.9
5.6. Peinture	3.3	4.0	4.1	5.4	5.3	4.2	5.3
5.7. Façade	6.7	6.2	4.2	7.9	4.2	4.9	6.8

Les hausses de prix les plus fortes se sont concentrées pour l'année 1992 sur certaines prestations comme le terrassement et les installations électriques. En général, le retournement de la conjoncture a fait que la hausse des prix observée au 2ème semestre 1992 n'a été que de 1,3 %, tandis qu'elle s'élevait à 2,8 % au courant du semestre précédent (effet TVA exclu).

Salaires

Gain horaire moyen brut

Le tableau suivant reprend l'évolution du gain moyen horaire brut dans les branches du gros-œuvre et du génie civil ainsi que des branches du parachèvement. Il résulte de ce tableau que les augmentations réelles moyennes des salaires ont évolué d'une façon positive à partir de 1988. Pour les branches du gros-œuvre et du génie civil (pour lesquelles les données ne sont disponibles que jusqu'en 1990), on remarque une forte augmentation réelle en 1989. Pour les branches du parachèvement, les hausses réelles se sont accentuées à partir de 1990, où le taux de variation annuel des salaires moyens atteint 6,8 % respectivement 5,3 % contre 3,2 % respectivement 3,7 % pour l'évolution de l'échelle mobile des salaires.

Gain horaire moyen brut dans la construction

Sources : ¹Statec ²Chambre des Métiers

Année	Gros-Œuvre & génie civil ¹			Parachèvement ²			Indice échelle mobile
	Salaire en francs (octobre)	Taux de variation	Indice	Salaire en francs juin	Taux de variation	Indice	
1970	69,7	-	100,0	63,8	-	100,0	100,0
1975	139,0	18,5	199,7	136,6	23,6	214,1	141,7
1980	198,0	10,6	284,3	193,3	6,2	302,8	191,7
1985	262,0	3,5	375,8	256,2	2,9	401,4	249,8
1986	270,0	3,1	387,4	270,2	5,4	423,3	254,6
1987	277,0	2,6	397,3	292,2	8,1	458,0	257,2
1988	286,0	3,3	410,4	300,3	2,7	470,7	257,7
1989	306,0	7,0	439,1	313,1	4,3	490,8	266,0
1990	320,0	4,6	459,2	334,3	6,8	524,0	274,7
1991				352,2	5,3	552,0	285,0
1992							294,0

Salaires effectifs

En 1991, la progression des salaires et traitements effectivement payés, y compris les éléments accessoires, telle qu'elle provient de l'enquête mensuelle du STATEC sur l'activité dans la construction (Gros-œuvre et génie civil), a été de 11,9 % pour une progression des effectifs de 4,1 %, soit une hausse de la rémunération nominale

par tête de 7,2 %. En déflatant par l'inflation, l'évolution réelle des salaires et traitements a été de 3,8 %. Pour les 11 premiers mois de l'année 1992, l'évolution de la masse des salaires et traitements a continué à progresser de façon soutenue (9,6 %) par rapport à la même période de 1991, malgré une stagnation des effectifs salariés (0,3 %). La rémunération réelle par tête a augmenté en 1992 de 5,9 %.

Évolution des salaires et traitements dans la construction

Source : Statoc

Unité : Taux de variation en %

	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Employés et ouvriers					
Masse des salaires et traitements	5,0	11,4	13,3	11,6	9,6
Effectifs salariés totaux	2,8	2,8	6,8	4,1	0,5
Inflation	1,4	3,4	3,7	3,3	3,2
Rémunération par tête					
– nominale	2,1	8,4	6,1	7,2	9,3
– réelle	0,8	4,8	2,3	3,8	5,9
Ouvriers					
Masse des salaires	5,0	11,9	13,1	11,1	8,8
Effectifs des ouvriers	2,7	3,1	7,0	4,0	-0,4
Heures payées	2,0	4,8	7,3	3,3	0,7
Salaires horaires					
– nominal	2,9	6,8	5,4	7,6	8,0
– réel	1,6	3,2	1,7	4,1	4,7
Salaires mensuels					
– nominal	2,2	8,5	5,7	6,8	9,2
– réel	0,9	4,9	2,0	3,4	5,8

¹ janvier – octobre

Pour les seuls ouvriers, le salaire réel mensuel par tête a augmenté pendant les mois de janvier à novembre 1992 de 5,8 % par rapport à la même période de 1991, tandis que le salaire horaire réel n'a augmenté que de 4,7 %, ce qui conclut à un recours plus systématique aux heures supplémentaires.

L'évolution dynamique des salaires a bien entendu été soutenue par les conditions du dernier contrat collectif conclu au 1er mars 1991 dans le secteur de la construction, qui stipulaient une augmentation des salaires effectifs de 3,3 % avec effet immédiat et une augmentation supplémentaire de 10 francs/heure à partir du 1er janvier 1992.

TRANSPORTS

L'activité du Port de Mertert en 1992

En dépit de la régression de l'activité dans le secteur sidérurgique, l'activité du port de Mertert a nettement progressé en 1992 (+ 8,2 %) : les transbordements fluviaux ont atteint 1 849 755 t contre 1 709 374 t en 1991. Il s'agit du tonnage le plus élevé atteint depuis 1979 (1 898 377 t), l'exercice se classant 4e depuis la mise en service du port en 1966.

Le trafic total du complexe portuaire au 31.12.1992, dépendance de Bech-Kleinmacher incluse, s'élève à 2 107 184 t contre 1 911 740 t en 1991, soit une augmentation de 195 444 t ou 10,2 %. C'est pour la première fois que le cap des 2 millions de tonnes a été dépassé.

Le trafic terrestre portuaire, non compris dans le trafic total, a porté en 1992 sur 49 704 t contre 249 342 t en 1991. Cette forte régression est imputable en premier lieu à l'arrêt définitif, en septembre 1991, des arrivages de matières premières, destinées à la fabrication de grave-laitier pour la construction de l'autoroute Luxembourg-Trèves.

La diminution des expéditions de laminés par route via le port de Mertert (37 384 t) a contribué elle-aussi au recul du trafic portuaire non lié à la voie d'eau.

Les résultats financiers de la Société du Port Fluvial de Mertert peuvent eux aussi être considérés comme plus que

satisfaisants : le bénéfice net après impôts de 15 151 649.- francs marque une augmentation assez sensible par rapport à 1991 (13 931 462.- francs). S'il est vrai que les produits financiers, bien qu'en régression de 7,9 %, sont une fois de plus à la base de cette évolution favorable, il y a lieu toutefois de noter que les péages portuaires (revenus locatifs et redevances-tonnage confondus), se chiffrent à 12 507 805.- francs et enregistrent ainsi une augmentation de 25,2 %.

Analyse du trafic portuaire

Le courant export a chuté de 10,5 % pour n'atteindre que 780 622 t, ceci surtout sous l'effet d'une diminution des produits sidérurgiques, suite à la conjoncture maussade dans ce secteur industriel. En effet, les exportations de laminés finis et demi-produits portent à elles seules la marque d'une forte baisse de 38,9 % (132 600 t contre 216 900 t en 1991). Les laitiers de haut fourneau ont chuté de 277 300 t en 1991 à 236 800 t en 1992, soit une diminution de 14,6 %. Les produits agricoles ont noté une légère augmentation de 5,9 % pour s'élever à 30 000 t (28 300 t en 1991). Le clinker de ciment par contre a enregistré une année record avec 370 400 t (325 500 t en 1991, soit une augmentation de 13,8 %). Le produit en question a donc eu un effet amortisseur dans la dégradation générale des exportations.

Le courant import, à l'inverse, a enregistré une forte croissance : + 27,7 % pour un total de 1 069 100 t. Il a bénéficié entre autre d'une poussée de 37,0 % du trafic charbonnier, lequel a rassemblé 536 700 t, soit le tonnage le plus élevé jamais atteint. Il s'y ajoute un accroissement de 83,4 % des réceptions de produits pétroliers (405 600 t). Du point de vue tonnage, l'exercice se classe en 3e position pour cette catégorie de combustibles liquides. Les arrivages de produits sidérurgiques, matières premières et produits finis et demi-produits confondus, ont par contre chuté de 42,5 % et n'ont plus atteint que 32 700 t. En ce qui concerne les matériaux de construction, lesquels accusent certes une régression de 53,8 % pour se fixer à 60 800 t, il y a lieu de relever toutefois qu'il s'agit d'une situation passagère. Enfin, les produits agricoles, avec un tonnage de 25 200 t, ont accusé une progression de 19,5 %.

Notons à titre accessoire que, du point de vue quantitatif, c'est la première fois depuis 1985 que les importations l'emportent sur les exportations, tout en atteignant le tonnage record de 1 069 100 t.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, importations et exportations confondues, a chuté à 411 500 t, et a contribué de ce fait en 1992 à raison de 22,2 % seulement au tonnage portuaire global, contre 33,3 % en 1991,

cédant ainsi le premier rang au charbon (29,0 %). Ils sont suivis des produits pétroliers (21,9 %) et du clinker de ciment (20,0 %).

Le trafic de la dépendance de Bech-Kleinmacher a progressé de 27,2 % : en 1992, 27 400 t y ont été manutentionnées, contre 202 400 t en 1991.

Investissement et emploi

Quelques faits saillants méritent d'être relevés en relation avec les investissements en général et l'exploitation portuaire en particulier :

Lors de la conception du mode d'exploitation du port de Mertert, les promoteurs avaient opté jadis pour un modèle qui consistait à installer sur la darse deux entreprises de manutention distinctes qui devaient se faire mutuellement concurrence. A l'origine, ce mode d'exploitation avait l'avantage d'offrir des tarifs de manutention résultant du libre jeu de concurrence, mais au fil des ans, cet avantage a perdu d'intérêt. D'un autre côté, ce mode en question présentait l'inconvénient d'exiger un dédoublement d'une partie importante des équipements de manutention et des frais de gestion. Dans le cadre de mesures de rationalisation et d'optimisation des équipements, par le biais d'une restructuration systématique de l'exploitation du port, MANU-PORT S.A. et PORTLUX S.A. ont convenu depuis un an et demi d'une plus étroite collaboration entre les deux sociétés. Ladite collaboration vient d'aboutir à la création d'une nouvelle société de manutention, sous la dénomination de LUXPORT S.A., d'un capital social de 50 millions de LUF, tout en regroupant les actifs et passifs des anciens manutentionnaires, lesquels seront maintenus en tant que sociétaires.

Cette restructuration sera d'un avantage certain pour la réalisation d'un projet nouveau, en rapport avec le transbordement et le stockage d'importantes quantités de ferraille au port de Mertert pour les besoins de la nouvelle aciérie électrique de ProfilArbed Esch-Schiffange. A l'heure actuelle, les études concernant la mise en service d'une grue appropriée ainsi que l'aménagement d'une aire de stockage, adaptée à un stock permanent au port de 70 000 t et regroupant 7 qualités différentes, sont en cours et devraient être conclues sous peu. Les investissements à réaliser dans ce contexte au port de Mertert sont évalués à 120 millions de francs.

Parmi les investissements de quelque envergure consentis par la SOCIETE DU PORT FLUVIAL, il y a lieu de relever le redressement du chemin de

roulement des grues du quai sud, l'éclairage des voies ferrées longeant les quais, l'acquisition d'une imprimante de recharge pour les besoins de la bascule pour camions, ainsi que l'étude de faisabilité en rapport avec une extension éventuelle des aires de stockage moyennant mise en valeur de la langue de terre située entre l'aire de virage du port et le cours de la Moselle, terrain non exploitable jusqu'à présent, d'une superficie d'environ 1 ha. Les conclusions de ladite étude numérique et aérodynamique devront être disponibles prochainement et serviront par la suite de base pour l'étude de rentabilité. Les investissements susmentionnés, faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port, s'élèvent au total à 5 964 000.- francs. A noter que l'étude mentionnée ci-dessus est établie en tenant compte de l'approfondissement du chenal navigable de la Moselle, lequel nécessitera une modification de l'accès du port depuis le courant de la Moselle. En ce qui concerne l'approfondissement lui-même, il y a lieu de relever que, sur le secteur allemand en aval du port de Mertert, les travaux se déroulent conformément aux prévisions et seront probablement terminés au printemps prochain dans les biefs de Müden, Lehmen et Zeltingen, alors que pour les autres sections les préparatifs sont actuellement en cours.

Enfin, il y a lieu de relever le démarrage, en avril 1992, de la nouvelle unité de production pour éléments préfabriqués par l'entreprise FEIDT s.à.r.l. dans la zone industrielle régionale portuaire. La centrale à béton, incorporée dans l'usine, est opérationnelle depuis février 1992.

En ce qui concerne l'emploi, l'on notera une augmentation sensible par rapport à 1991 : au 31 décembre 1992, l'ensemble de l'effectif des entreprises implantées au port se chiffrait à 121 personnes, soit 27 employés et 94 ouvriers, contre 81 en 1991. Cette comparaison tient évidemment compte de la création de 41 emplois nouveaux par la société Feidt dans la zone industrielle portuaire.

Trafic sur la Moselle — Transports d'approche

A l'écluse de Coblenz, le trafic amont et aval a atteint 15 785 000 t contre 15 194 000 t en 1991, soit une augmentation de 3,9 %. Le trafic sarrois, compris dans le trafic total susmentionné, a également enregistré une légère progression de 2,7 % pour s'élever à 3 772 000 t, contre 3 673 000 t en 1991.

A l'écluse de Grevenmacher, le trafic est resté pratiquement stable avec un

tonnage de 8 906 000 t contre 8 916 000 t en 1991 (0,1 %).

En 1992, les transports d'approche du port ont été assurés à raison de 51 % par le rail, contre 49 % par la route (68 % resp. 32 % en 1991).

Perspectives pour 1993

Le premier janvier 1993, le marché unique européen a été mis en place. Il devra stimuler certainement la croissance, les échanges et, par conséquent, les transports. En revanche, l'ouverture des marchés, la liberté d'établissement, la libre prestation de services déclencheront plus de concurrence tant dans les relations internationales que sur les anciens marchés nationaux. Le secteur des transports n'y échappera certainement pas. Pour la navigation fluviale, le défi sera d'autant plus grand que dans un proche avenir, et par le biais de la liaison Main-Danube, le réseau fluvial européen sera accessible aux flottes des pays de l'Est. A l'heure qu'il est, la Commission européenne est mandatée pour négocier avec les pays tiers les conditions dans lesquelles devraient s'effectuer à l'avenir les relations fluviales Est-Ouest.

Parallèlement, l'on discute à l'heure actuelle certaines questions en matière de réglementation fluviale, notamment l'abolition éventuelle du système d'affrètement au tour de rôle et la suppression des tarifs obligatoires en Allemagne.

Du point de vue économique, l'année 1993 ne s'annonce guère meilleure que 1992. Aussi, les perspectives de croissance ont dû être révisées à la baisse, pour le Luxembourg comme pour les autres pays d'Europe occidentale. Le STATEC table sur une croissance du PIB (version nationale) de 2,3 %. Les sombres présages des économistes obligent à envisager l'année 1993 avec appréhension.

Dans un contexte général, il faut noter que les activités portuaires dépendent à l'heure actuelle dans leur ensemble pour près d'un quart de l'activité sidérurgique. Aussi, la sidérurgie se situe toujours parmi les principaux clients du Port de Mertert. C'est pourquoi les activités portuaires restent elles aussi, comme par le passé, tributaires de ce secteur. Dans ce contexte, il y a lieu de relever qu'avec la mise en service de la nouvelle aciérie électrique à ProfilArbed Esch-Schiffange fin 1993, les importations de ferrailles par voie fluviale connaîtront une progression remarquable. En effet, il est prévu d'acheminer via Mertert 250 à 300 000 t/an.

A court terme, les exportations de clinker de ciment via Mertert devraient également augmenter.

Les autres produits piliers, tels que le charbon et les produits pétroliers, devraient atteindre un niveau de croisière identique à celui de l'an passé.

A partir de janvier 1993, les arrivages de matières premières via la voie fluviale pour les besoins de la nouvelle unité de production de prédalles de la

Société des Bétons Feidt devraient pleinement contribuer à l'expansion des activités sur le quai nord.

Malgré une éventuelle déficience de l'hydraulicité sur le Rhin ou d'autres intempéries difficilement prévisibles, il est permis toutefois de considérer l'exercice 1993 avec une certaine sérénité en ce qui concerne le port de Mertert, bien que le premier trimestre marque quelque recul par rapport à la même période de l'année précédente.

En effet, fin mars, le trafic portuaire à Mertert a atteint 413 28 t, contre 510 777 t au 31 mars 1992, soit une régression de 97 491 t ou 19,1 %. En y incorporant les transbordements à la dépendance de Bech-Kleinmacher, le trafic total du complexe portuaire se trouve porté fin mars à 461 457 t, contre 568 262 t au 31 mars 1992, soit une diminution de 106 805 t ou 18,8 %.

(Source : Extrait du rapport annuel 1992 de la Société du port fluvial de Mertert)

STATISTIQUES

Intrastat

Le système Intrastat est entré en vigueur au 1er janvier 1993 dans le cadre de la réalisation du marché intérieur. Ce système vise la collecte des données de base sur le commerce intra-CE de marchandises directement auprès des opérateurs intra-communautaires.

Avant cette échéance, la statistique du commerce intra-communautaire de marchandises était établie sur base des documents administratifs généralement remis lors du passage de la frontière. Ces documents comprenaient plus de rubriques (54 au lieu de 12 dans Intrastat) et devaient être produites au coup par coup.

Globalement la libéralisation de la circulation des échanges des marchandises au sein du marché intérieur se solde par un avantage net pour les opérateurs intra-communautaires. Les charges relatives au système Intrastat sont largement compensées par la réduction des coûts due à la suppression des contrôles aux frontières :

- circulation plus rapide des marchandises (pas d'arrêts aux frontières) et donc baisse des coûts de transports,
- abolition des documents administratifs relatifs au contrôle, donc réduction des frais administratifs.

Le fait que tous les opérateurs n'en ressentent pas les effets est sans doute dû à un problème de redistribution entre les différents intervenants dans les échanges, mais n'est pas directement imputable au système Intrastat.

Par rapport aux procédures statistiques antérieures, le système Intrastat présente des allègements indéniables :

- une seule déclaration mensuelle (au lieu des déclarations au coup par coup)
- moins de variables à déclarer (12 au lieu de 54)
- harmonisation des notions au niveau communautaire, et notamment des nomenclatures.

Aussi les entreprises qui par le passé ont établi de leur propre chef les documents administratifs confirment-elles le réel allègement apporté par le système Intrastat.

Les entreprises qui passaient par un tiers déclarant et qui continuent à le faire (cette possibilité est expressément prévue dans le règlement de base) voient leurs frais administratifs diminuer (les tiers déclarants ayant adapté leurs tarifs compte tenu de la réduction des variables).

Dans le cadre du règlement de base (règlement CEE n° 3330/91 du Conseil du 7 novembre 1991 relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres) les autorités des Etats membres ont veillé à établir un équilibre entre l'allègement des charges administratives des entreprises d'une part, et la qualité statistique de l'autre.

Au Luxembourg, le STATEC a tenté de répondre à ce double objectif dans les limites du règlement communautaire par

- une longue et vaste campagne d'information,
- la mise à disposition d'un ensemble d'outils visant à simplifier la tâche des entreprises,
- la détermination de modalités d'application relativement simples,

- l'introduction de seuils d'exclusion dispensant beaucoup de petites et moyennes entreprises de la déclaration Intrastat.

Le STATEC a ainsi épuisé toute la marge de manœuvre concédée par la réglementation communautaire aux autorités nationales. Tout allègement supplémentaire ne peut se faire qu'après amendement de la réglementation CE.

Beaucoup de redevables de l'information statistique ont d'ailleurs réagi dans des termes constructifs aux nouvelles dispositions et nous les en remercions vivement. Nous nous félicitons également du fait que certaines entreprises, qui ont connu des problèmes de démarrage, sont sur le point de trouver le rythme de croisière.

Les statistiques du commerce extérieur sont une source d'information indispensable dans une économie très ouverte.

Pour répondre aux exigences qualitatives de cette statistique tous les redevables qui ne se sont pas encore conformés à leur obligation sont appelés à le faire dans les meilleurs délais. Après avoir fait preuve d'une certaine flexibilité pendant la période de démarrage, le STATEC se voit contraint d'appliquer des sanctions (conformément à l'article 14 du règlement de base) envers ceux qui ne répondent pas à leur obligation statistique (article 8 du même règlement) ou qui ne se conforment pas à l'ensemble des dispositions.

(Source : Communiqué du STATEC)

Den Technique . . . deen anere Lycée

Projet PROF: Neue Berufe - neue Ausbildungen

Die Einführung neuer Technologien hat eine Ära der völligen Umgestaltung der Arbeitsweisen in den Industriebetrieben und in den Büros eingeleitet. Wir befinden uns erst am Anfang dieser Entwicklung, welche die automatisierten Arbeitsabläufe auf die Maschinen überträgt und welche vom Facharbeiter, vom Angestellten, vom Handwerker und vom Techniker mehr Fachkenntnisse und mehr menschliche Fähigkeiten - überlegen, entscheiden, bewerten - verlangt. Das traditionelle Ausbildungsmuster: zuschauen - nachahmen - und mit steigender Geschicklichkeit ein Leben lang dieselben Arbeiten verrichten, ist nicht mehr gültig.

Schlüsselqualifikationen

Die praktischen Grundkenntnisse und das theoretische Wissen, welche vor allem in den technischen und kaufmännischen Berufen angeeignet werden müssen, sind kein Pappentier. Zusätzlich werden von einem gut ausgebildeten Handwerker, Facharbeiter, Techniker in Zukunft folgende Fähigkeiten verlangt werden: Zusammenhänge erkennen, Probleme lösen, Entscheidungen treffen, die Qualität seiner Arbeit selbstständig begutachten, in einer Gruppe mitarbeiten, sich selbst Wissen aneignen. Alles in allem Fähigkeiten, deren Erwerb früher dem Zufall überlassen wurde, welche aber heute, nachdem sie von den Betrieben als Schlüsselqualifikationen erkannt worden sind, um bei der Entwicklung mithalten zu können, systematisch in die Ausbildung miteingebaut werden.

Wie antwortet die Schule auf diese Herausforderung?

In den letzten Jahren sind mehrmals Ansätze unternommen worden, um den Dialog zwischen Schule und Arbeitswelt zu fördern. Man ist sich näher gekommen: der Bildungsauftrag der Schule wird anerkannt und ihre Ablehnung einer „Man Power“-Ausbildung, welche nach dem jeweiligen kurzfristigen und kurzfristigen Anforderungen der Betriebe ausgerichtet ist, wird respektiert und zumeist begrüßt. Andererseits haben zahlreiche Lehrer erkannt, daß die Arbeitsbedingungen in den Betrieben, sich zur Zeit grundlegend gewandelt haben.

Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg

Wie können die neuen Anforderungen in die Ausbildung aufgenommen werden? Mit welchen Methoden kann bspw. eine Schlüsselqualifikation wie „die Qualität seiner Arbeit selbst bewerten“, zusammen mit den neuen Inhalten im Unterricht vermittelt werden, ohne daß durch diese sanfte Revolution der Schulbetrieb zu arg gebeutelt wird?

Zu diesem Zweck hat das MEN 1991 mit dem Projekt PROF (Projekt für d'Objektiver von der formation professionnelle zu formuléieren) eine Methode entwickelt, die es ermöglicht, die erforderlichen Erneuerungen in die Berufsausbildung aufzunehmen.

Somit konnte die Berufsausbildung der Büroangestellten, der Industrie-Zerspannungs- und Automechaniker, der Kommunikations- und Energieelektroniker auf der Ebene des CAPT und des Technikers erneuert werden, sowie die division de l'enseignement technique général, welche zum technischen Abitur führt. Für den Zeitraum September 1991 bis September 1993 standen rund 120 Fächer oder Lerngebiete zur Erneuerung an. Erneuerung will nicht heißen, daß die 80 Lehrer, welche am Projekt mitarbeiten, alles Bewährte über Bord werfen; die Vorgehensweise, um zu schlüssigen Erkenntnissen zu kommen und Neues mit Altem zusammenzufügen, ist folgende:

- in enger Zusammenarbeit mit den Betrieben werden die Tätigkeiten definiert, welche die Fachkräfte im Betrieb ausüben = Berufsprofil
- aufgrund dieser Tätigkeiten werden die Fähigkeiten und Kenntnisse definiert, welche die Schule in der Lage ist oder gewillt ist zu vermitteln = Ausbildungsberufsbild
- das Ausbildungsberufsbild, welches die Ziele der Initialausbildung beschreibt, dient als Grundlage zur Erstellung eines Rahmenlehrplans, der von der 13./12. Klasse ausgeht und bei der 10. Klasse angelangt = Rahmenlehrplan

- die Programmkommissionen erarbeiten auf der Basis der Rahmenlehrpläne Programme für die einzelnen Fächer und die einzelnen Jahrgänge = Programm

Durch die einmalige Zusammenarbeit aller betroffener Lehrer, der Ingenieure, der Werkstattlehrer und der Lehrer der allgemeinbildenden Fächer konnten darüber hinaus folgende strukturelle Verbesserungen erzielt werden:

1. eine systematische Umsetzung der Kenntnisse, die im theoretischen Unterricht erworben werden, ins Praktische im Rahmen des Werkstattunterrichts
2. fächerübergreifende Unterrichtseinheiten, damit die Jugendlichen bspw. nicht nur lernen, wie man Produkte herstellt, sondern auch, wie man sie verkaufen muß
3. eine bessere Arbeitsteilung zwischen den Fächern, damit bspw. nicht in jedem Sprachunterricht die Kurzfassung geübt werden muß
4. eine Abstimmung der Inhalte der allgemeinbildenden Fächer auf die Erfordernisse des Berufsunterrichts und die Lebenswelt der Jugendlichen, damit sie den Sinn und den Nutzen der Allgemeinbildung in ihrem Leben besser erkennen.

Wie geht es weiter?

Die Rahmenlehrpläne und die darauf beruhenden Programme werden zur Zeit fertiggestellt, da die neuen 10. Klassen im September 93 anlaufen. Dann gilt es vor allem, die Einführung der neuen Programme und Methoden durch Begleitmaßnahmen wie Lehrerkonferenzen, Erarbeitung von musterhaften Unterrichtseinheiten und Weiterbildungskurse zu unterstützen. Zur gleichen Zeit beginnt die Evaluierung des Projekts PROF, damit die notwendigen Lehren aus den gemachten Erfahrungen gezogen werden, bevor weitere Berufszweige, welche sich ebenfalls auf dem Weg der Erneuerung befinden, die Methode des Projekts übernehmen.

Le tourisme luxembourgeois en 1992

Les statistiques définitives établies par le Statec au sujet du tourisme luxembourgeois pour l'année 1992 confirment une tendance en grande partie à la baisse. Les progressions obtenues dénotent une certaine fragilité. Néanmoins l'option de diversification dans ses activités promotionnelles, prise par l'ONT depuis plusieurs décennies, s'est à nouveau révélée bénéfique, de sorte que certaines pertes ont en partie pu être compensées. Une nouvelle campagne est en cours aux Pays-Bas, principal marché déficitaire, dès le début de 1993 ; il faudra encore lui donner le volume financier nécessaire dès 1994.

	Arrivées			Nuitées		
	1991	1992	%	1991	1992	%
Hôtels	538.053	508.870	- 5,42	1.176.601	1.112.606	- 5,44
Camping	232.490	191.385	- 17,68	1.289.583	1.169.838	- 9,29
Total	770.543	700.255	- 9,12	2.466.184	2.282.444	- 7,45

Les arrivées et les nuitées dans les hôtels et les campings continuent à se situer globalement au niveau moyen des trois dernières années, sans revenir à celui de 1988, respectivement des années antérieures.

L'analyse des *résultats mensuels* de nos hôtels, auberges et pensions révèle une tendance ascendante pour les cinq premiers mois de l'année 1992. De sérieux retards pèsent par contre sur les mois de juin à octobre.

La part qui revient aux voyageurs prenant leur origine sur le continent européen est très élevée. 83,62 % des arrivées dans nos hôtels sont dus à des visiteurs de la Communauté Européenne, alors que 7,48 % proviennent des autres pays d'Europe. De même 84,01 % des nuitées d'hôtels émanent de personnes domiciliées dans la Communauté et 7,72 % sont produits par des résidents des autres pays européens. En 1992 les arrivées en provenance des pays de la C.E. diminuent de 5,41 %, alors que celles revenant aux autres pays d'Europe reculent de 12,47 %. À noter que les arrivées d'hôtels prenant leur origine aux États-Unis augmentent de 5,93 % pour la même période. Les nuitées d'hôtels dues aux citoyens de la Communauté Européenne reculent de 6,64 %, tandis que

celles des visiteurs provenant des autres pays d'Europe progressent de 4,2 %. Pour les nuitées d'Américains il y a une augmentation de 12,07 %.

La durée moyenne de séjour dans les hôtels se maintient presque au même niveau : 2,186 contre 2,187. Les régions par contre révèlent des variations parfois surprenantes.

	Centre	Ardennes	Moellerdall	Moselle	Sud
1989	1.849	2.562	2.433	3.263	3.043
1990	1.856	2.601	2.409	4.211	2.729
1991	1.917	2.585	2.453	3.464	2.820
1992	1.993	2.491	2.397	3.571	2.606

La durée moyenne de séjour dans les campings augmente contre toute attente : elle passe de 5,499 à 6,112 par tout le pays. Détaillée selon les régions elle se présente comme suit :

	1991	1992
Centre	4,017	3,717
Ardennes	6,117	7,056
Moellerdall	7,301	7,518
Moselle	4,445	4,698
Sud	1,916	2,409

Nos visiteurs

Le contingent des Néerlandais reste le plus important du point de vue nombre, et on aurait tort de sous-estimer l'importance du chiffre d'affaire qu'il représente.

	Hôtels	Camping
Arrivées	75.370	110.972
Nuitées	125.653	711.353

Pour eux les Ardennes passent même avant le Centre. Les arrivées diminuent de 12,89 % dans les hôtels et de 18,93 % dans les campings. Les nuitées

reculent de 15,60 % dans les hôtels et de 13,68 % dans les campings.

	Hôtels	Camping
Arrivées	121.855	29.768
%	-14,90	-13,25
Nuitées	246.638	257.596
%	-16,94	+ 1,82

La défection de nos touristes belges est similaire dans les hôtels, mais bien moindre dans les campings.

Pour les hôtels ils choisissent volontiers le Centre et le Moellerdall, alors qu'en camping la palme revient aux Ardennes (154.660 nuitées). Des périodes de mauvais temps, notamment en juin et septembre, expliquent en partie les diminutions. En Belgique une situation économique difficile est venue s'y ajouter, alors qu'aux Pays-Bas nous avons subi le contre-coup d'une intensive campagne en faveur de vacances „mit im eigen Land“.

Au cours de la dernière décennie, nous avons vu le contingent de visiteurs en provenance de la République Fédérale d'Allemagne progresser constamment.

	Hôtels	Camping
Arrivées	79.722	10.508
%	+ 8,41	-19,78
Nuitées	143.328	35.398
%	+ 8,02	-11,08

Les commentaires au sujet de la place financière et la publicité des banques allemandes auront contribué cette année à donner une notoriété à notre pays, qui, au-delà d'un certain succès de curiosité immédiate, risque de flaire ombre à notre réputation auprès du grand public.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Centre	82,1 %	82,7 %	81,7 %	80,2 %	78,1 %	75,5 %	79,8 %
Ardennes	5,5	5,5	5,2	5,5	6,3	7,2	5,1
Moellerdall	5,4	4,9	4,9	4,4	5,5	5,6	5,2
Moselle	5,3	4,7	5,9	8,9	7,3	7,5	6,6
Sud	1,7	2,2	2,3	1,0	2,8	4,1	3,3

La répartition régionale des nuitées d'hôtels reproduite ci-dessus montre une lente évolution qui traduit une prise de conscience progressive des attraits touristiques du pays dans son ensemble. Nous attribuerons le repli constaté cette année avant tout aux conditions climatiques.

Après avoir atteint en 1990 son meilleur résultat, le contingent de *touristes français* est redescendu dans le creux d'une vague.

	Hôtels	
	Arrivées	Nuitées
1990	54.974	108.426
1991	51.056	99.111
1992	50.463	95.931

Depuis une dizaine d'années nos *visiteurs britanniques* progressent lentement, mais avec une certaine régularité. Malgré ou peut-être à cause d'une situation économique difficile, sinon en raison d'une curiosité nouvelle à l'égard d'un pays de la Communauté Européenne, ils ont amélioré leur résultat chez nous.

	Hôtels	
	Arrivées	Nuitées
1985	24.874	45.722
1991	31.913	62.875
1992	33.944	73.194

	Campings	
	Arrivées	Nuitées
1985	6.411	14.092
1991	7.216	15.903
1992	7.226	18.198

Après le déclin au cours de l'année de la guerre du Golfe persique, nous avons connu une certaine reprise pendant l'année sous revue de la part des *touristes américains* :

	Hôtels	
	Arrivées	Nuitées
1990	32.542	59.741
1991	23.343	44.287
1992	24.728	49.632

Les *Italiens* ont doublé le nombre de leurs arrivées en six années et sont en voie de prendre place parmi les contingents moyens de nos touristes.

	Hôtels	
	Arrivées	Nuitées
1987	9.691	17.360
1991	18.180	37.463
1992	20.514	39.890

Le *tourisme interne luxembourgeois* s'est ressenti des conditions climatiques et des diminutions de cures à Mondorf.

	Hôtels	
	Arrivées	Nuitées
1990	18.065	108.933
1991	18.392	116.167
1992	17.369	105.415

	Campings	
	Arrivées	Nuitées
1990	2.884	98.362
1991	3.589	107.902
1992	2.938	105.285

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992 de l'Office national du Tourisme, ONT.)

MEDIAS

Rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration de la CLT pour l'année 1992

En 1992, dans un climat conjoncturel globalement difficile, le Groupe CLT a poursuivi son expansion à un rythme de croissance rapide et équilibré. Les comptes consolidés 1992 reflètent les principales tendances d'évolution du Groupe.

Le chiffre d'affaires

Au cours de l'année 1992, le Groupe a connu une croissance de près de 26 % de son chiffre d'affaires consolidé qui est passé de LUF 50.093 Mio. en 1991 à LUF 62.813 Mio en 1992. Cette augmentation du chiffre d'affaires résulte

principalement de la forte progression des recettes publicitaires du secteur TV surtout grâce aux bonnes performances réalisées par nos filiales RTL plus en Allemagne et RTL4 aux Pays-Bas. Fin 1992, le poids du secteur TV dans le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 78 % contre 75 % en 1991. Les autres secteurs d'activités ont également maintenu des taux de croissance importants. Du fait du poids grandissant de RTL plus et de RTL4, c'est en Allemagne et aux Pays-Bas que l'activité du Groupe progresse le plus fortement.

Le bénéfice consolidé

Le Groupe a enregistré pour la troisième année consécutive une progression forte de son bénéfice consolidé qui est passé de LUF 1.487 Mio en 1991 à LUF 2.612 Mio en 1992, soit une augmentation de plus de 75 %. Cette performance s'explique surtout par les facteurs suivants :

- En avril 1992, la CLT a vendu la participation de 24 % qu'elle détenait dans la chaîne TV allemande KMP-Tele5 en dégageant une plus-value substantielle. Cette cession a eu un

impact positif sur le bénéfice net d'environ LUF 519 Mio en 1991 et de LUF 829 Mio en 1992.

- La chaîne TV française M6, dans laquelle le Groupe détient 25 %, a augmenté sa part de marché et a dégagé un bénéfice pour la première fois depuis son lancement en 1987.

Fin 1992, les principales chaînes TV du Groupe sont bénéficiaires.

- RTL plus en Allemagne de même que RTL4 aux Pays-Bas ont consolidé leurs positions de leaders sur leurs marchés respectifs et ont enregistré une croissance de leurs chiffres d'affaires et de leurs bénéfices.
- La contribution au bénéfice consolidé du secteur presse est en progression grâce notamment à Starpresse qui est devenue bénéficiaire en 1992 soit moins de deux ans après le lancement du magazine « Top Santé ».
- En 1992, la CLT a continué à investir dans de nouveaux projets. Certains de ces investissements qui, nous l'espérons, constitueront la source de nos bénéfices futurs, ont absorbé une partie non négligeable du bénéfice consolidé (Radio Tara, RTL Baden-Württemberg).
- En 1992, la CLT S. A. a constitué une provision de LUF 400 Mio destinée à couvrir certains risques et charges latents au niveau de la maison-mère et de certaines filiales.
- Confrontés à une situation conjoncturelle difficile entraînant une quasi-stagnation du chiffre d'affaires de la maison-mère CLT S. A., nous avons pris les mesures nécessaires pour stabiliser et consolider la rentabilité des activités sur le site de Luxembourg.

L'activité du secteur radio

Dans un climat conjoncturel difficile, notre programme radio français a pu consolider sa position de première radio de France et maintenir ses recettes publicitaires et sa rentabilité à un niveau élevé. En 1992, le Groupe a augmenté de 25 % à 80 % sa participation dans Radio Tara Ltd qui diffuse le programme « Atlantic 252 » sur ondes longues à partir de l'Irlande et a constitué une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition constaté lors de cette acquisition. En Allemagne, la CLT a continué, pour reconquérir des parts de marché, à soutenir ses principaux pôles de développement que sont RTL Berlin et RTL Baden-Württemberg.

RTL Berlin s'est affirmée, quinze mois seulement après son démarrage en septembre 1991, comme la deuxième radio à Berlin et approche la zone bénéficiaire. En 1992, la CLT a augmenté sa participation dans RTL Baden-Württemberg de 78 % à 86 % et a un engagement pour acquérir 8 % additionnels en 1993. En mars 1993, la CLT s'est engagée à acquérir 34 % du réseau musical FUN en France sous réserve de l'accord des autorités françaises et à souscrire à une émission d'obligations convertibles pour approximativement LUF 1.350 Mio.

L'activité du secteur TV

RTL plus a réalisé en 1992 des performances remarquables tout en continuant à investir dans ses programmes afin de maintenir son avance sur ses principaux concurrents. La CLT s'est engagée à acquérir en 1993 1,8 % supplémentaires dans RTL plus sous réserve de l'accord des autorités allemandes.

La nouvelle chaîne TV privée allemande RTL2, dans laquelle nous détenons 15 %, a démarré la diffusion de ses programmes le 6 mars 1993. Dans le cadre des accords signés, la CLT s'est engagée d'une part à acquérir 9 % supplémentaires dans RTL2 sous certaines conditions et sous réserve de l'accord des autorités allemandes et d'autre part à couvrir ensemble avec les autres actionnaires les pertes futures de cette société à hauteur de leurs participations respectives. Les pertes de démarrage prévisibles de RTL2 auront un impact négatif sur le bénéfice consolidé du Groupe au cours des prochaines années.

En 1992, la CLT a pu augmenter sa participation directe et indirecte dans RTL4 à 47,27 %. Cet investissement a permis d'utiliser la réserve immunisée à hauteur de 168 millions de francs. Dans le cadre de ces contrats, la CLT a accordé une option de rachat de 1 % au vendeur. RTL4 a confirmé sa position de première chaîne TV aux Pays-Bas et a dégagé en 1992 un bénéfice en progression par rapport à 1991. En France, M6, dans laquelle nous détenons 25 %, a augmenté sa part de marché et a dégagé en 1992 un bénéfice pour la première fois depuis son lancement en 1987. En cours d'année, le Groupe a acquis des obligations convertibles pour un montant de près de LUF 147 Mio. Fin 1992, la CLT a racheté à une autre société du groupe 33 % de TVI S. A. à la valeur comptable. Début 1993, les sociétés belges

TVI S. A. et TV Team S. A. ont fusionné ce qui a entraîné une diminution de la participation du Groupe dans TV Team de 100 % à 66 %.

En 1992, la CLT a également vendu la participation de 25 % qu'elle détenait dans Hamster Productions en dégageant une plus-value nette de LUF 26 Mio. Étant donné les difficultés que connaît actuellement le marché de la production en général, nous avons amorti en 1992 l'intégralité de l'écart d'acquisition constaté antérieurement sur le groupe américain Saban Entertainment dans lequel nous détenons 25 %.

Les investissements, le cash-flow et la structure financière

En 1992, les investissements du Groupe ont atteint un niveau record de LUF 5.693 Mio. en progression de 33 % par rapport aux LUF 4.265 Mio réalisés en 1991. Cette augmentation s'explique en partie par les efforts d'investissements soutenus de RTL plus dans les émissions et séries autoproduites destinées à fidéliser les téléspectateurs. Le cash-flow consolidé du groupe s'élève à LUF 5.589 Mio en augmentation de 17 % par rapport aux LUF 4.781 Mio générés en 1991. Malgré l'importance des investissements et grâce à la progression du cash-flow, le Groupe a réussi à maintenir une structure financière solide et équilibrée. En 1992, l'endettement financier reste quasiment stable à LUF 9.901 Mio contre LUF 9.533 Mio l'exercice précédent. En 1992, le fonds de roulement s'établit à LUF 16.103 Mio en progression de LUF 1.177 Mio par rapport à l'exercice précédent.

Les effectifs

Les effectifs du Groupe s'élèvent à 2.578 collaborateurs en 1992 contre 2.454 en 1991 et sont en progression de 5 %.

Évolution prévisible du Groupe

Le Groupe CLT maintiendra en 1993 ses efforts pour consolider et développer ses activités existantes et poursuivra sa stratégie d'expansion dans ses deux secteurs de base, la TV et la radio. En 1993, le Groupe s'attend à un bénéfice consolidé du même ordre malgré l'importance des investissements envisagés.

(Source : Extrait du rapport annuel 92 de la CLT.)

Échos de presse

d'Letzeburger Land, 11.6.93

Éviter une Europe fiscale « gruyèrisée »

par Jacques Santer, Ministre d'Etat, Ministre du Trésor

Sur la planète entière les milieux industriels et financiers doivent faire face les uns à des soubresauts, les autres à de graves carences de l'activité économique. Cela a pour conséquence que certains pays affrontent les aléas de la récession tandis que d'autres États à économies plus malléables arrivent à tirer leur épingle du jeu en réussissant à maintenir un taux de croissance certes léger, mais assez important pour les grands équilibres macro-économiques.

Il suffit pour se rendre compte de la difficile période que traverse actuellement la Communauté Économique Européenne, de jeter un regard au-delà des 2 586 km² du Grand-Duché de Luxembourg. Aussi bien l'Allemagne que la France et la Belgique sont obligés de faire des efforts considérables afin de ne pas laisser déraiper l'inflation, de ne pas faire exploser le nombre des chômeurs et de ne pas accroître de façon démesurée les déficits publics.

Au centre de la CEE, le Luxembourg a bien évidemment aussi été touché par les vagues du ralentissement de l'activité économique. Toutefois les embruns ont, il faut le reconnaître, causé moins de dégâts que chez nos partenaires européens. Cela est dû à plusieurs facteurs. L'un d'entre eux est la bonne santé de la place financière de Luxembourg.

Avec ses 213 banques, ses 16 000 employés et ses 14 450 milliards d'actifs, la place financière de Luxembourg est un pilier de l'économie nationale. Une partie conséquente de la richesse nationale provient de ce secteur d'activité, lequel ne doit pas être limité aux seules activités bancaires, mais aussi à de nombreux services aussi bien en amont qu'en aval.

Tout citoyen responsable, conscient de l'importance de ce secteur d'activité au Luxembourg, se doit en conséquence d'agir avec prudence, teinté cependant d'un esprit innovateur. Il ne s'agit pas de se voiler la face quant à l'avenir. Les acteurs de la place financière devront faire preuve d'ingéniosité afin de se mesurer de façon favorable à leurs concurrents.

Dès à présent on entend parler de l'amenuisement des avantages et inté-

rêts de la place financière. Or, s'il s'avère que certains États européens ont doté leur secteur financier de moyens plus concurrentiels, il n'en reste pas moins vrai que le Luxembourg dispose grâce à la clairvoyance de ses dirigeants de nombreux atouts non négligeables.

Le gouvernement luxembourgeois prêtera toujours une oreille favorable aux demandes d'un renforcement de structures afin de doter la place financière d'instruments compétitifs.

Aussi le Gouvernement est-il soucieux d'aborder avec la sérénité voulue les obstacles qu'il aura à franchir au cours des semaines et mois prochains au niveau de la CEE.

L'activité du « private banking » représente un secteur des services bancaires qu'il y a lieu de surveiller de très près. L'instauration, telle que suggérée par nos partenaires européens, la Belgique et l'Allemagne, d'une retenue à la source pour les revenus du capital ne pourront trouver une approbation au Luxembourg.

Par ailleurs, le Grand-Duché est conscient des problèmes internes que certains de ses pays limitrophes rencontrent. Se recroqueviller sur soi-même, tel un escargot, n'apporte que rarement des résultats positifs. C'est pourquoi, en l'espèce le Luxembourg s'apprête à participer aux discussions de façon constructive et ouverte.

Deux considérations guideront en la matière de la retenue à la source la position grand-ducale.

L'instrument de la palette fiscale comporte des dispositifs de toutes couleurs. Il en va ainsi de l'imposition des ménages comme de celle des entreprises. Se référer à l'un sans faire allusion à l'autre n'a pas de sens. Le thème de la retenue à la source ne devra être la seule lecture de chevet des Ministres des Finances. D'autres instruments fiscaux devront être abordés à la table des négociations.

Il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de « déshabiller Paul pour habiller Pierre » mais la question fiscale devra être discutée et décidée d'une façon globale et non pas à la manière expressionniste.

Il est tout aussi important que soit défini le territoire sur lequel une telle retenue à la source aura son rayon d'application. Prendre en considération le seul territoire fiscal européen tel qu'existant actuellement est dénué de toute raison. Il s'agira de faire coïncider l'ensemble du territoire géographique européen avec celui qui éventuellement s'appliquera à une retenue à la source.

Un certain nombre d'îles, îlots et autres havres, hostiles, tout comme le Luxembourg, à une telle imposition, devront se voir obligés d'appliquer le nouvel instrument communautaire.

Une Europe fiscale « gruyèrisée » est à éviter à tout prix, ceci à l'avantage de tous les auteurs économiques et financiers communautaires.

Ce concept territorial doit aussi avoir son effet au niveau des pays de l'OCDE, sans quoi un vent financier risque de souffler vers les Alpes helvétiques et autres, à quoi personne n'a intérêt.

En ce qui concerne l'arsenal législatif de notre place financière, il y a lieu de citer la loi récente du 5 avril 1993 relative au secteur financier qui introduit au Luxembourg le « passeport européen » et qui, en vue d'une lutte efficace contre le blanchiment, définit certaines obligations professionnelles incombant aux agents du secteur financier.

S'agissant de la consolidation de la place financière de Luxembourg, il me tient particulièrement à cœur de souligner l'importante décision qui a été prise au dernier Conseil Européen à Édimbourg concernant les sièges de différentes institutions communautaires.

Une implantation provisoire de la Banque Européenne d'Investissement est devenue une décision définitive. Outre l'apport social et culturel qu'offre la localisation d'une telle banque de développement sur le territoire grand-ducal, il faut aussi songer à l'importance des contacts et relations d'affaires que la BEI a eu et continuera à avoir avec les banques implantées à Luxembourg.

Certes, la localisation sur le territoire grand-ducal de la Banque Européenne d'Investissement n'est pas la panacée, mais cela constitue de nos pairs européens une reconnaissance implicite du bon fonctionnement du centre financier luxembourgeois. L'assurance « d'un environnement fonctionnel » constituait à cet égard une condition de la localisation à Luxembourg des insti-

tutions à caractère juridictionnel et financier, ceci d'après la décision du 8 avril 1965.

En attribuant un caractère définitif à cet acte, la décision d'Édimbourg laisse intacte les perspectives quant à d'autres futures décisions de sièges. Toujours est-il que le gouvernement luxembourgeois n'a pas renoncé aux

droits découlant de la décision du 8 avril 1965. Au cours des mois à venir des décisions d'importance primordiale vont être prises. Il s'agira pour le Luxembourg de faire état de ses droits et de convaincre ses partenaires européens que la capitale grand-ducale est le lieu idéal pour abriter d'autres institutions européennes à caractères juridictionnel et financier.

d'Letzeburger Land, 11.6.93

Die Währungsunion ist nicht in Gefahr

Von Jean-Claude Juncker, Finanzminister

Nach schwierigen und zähen Verhandlungen wurde der Vertrag über die europäische Union am 9. und 10. Dezember 1991 in Maastricht von den Staats- und Regierungschefs der Europäischen Gemeinschaft gebilligt und in derselben Stadt am 7. Februar 1992 von den Außen- und Finanzministern der Zwölf unterschrieben.

Der Maastrichter Vertrag, der erst nach der Ratifizierung durch Großbritannien in Kraft wird treten können, strebt im wesentlichen die Vertiefung der politischen Union der Gemeinschaft und die Schaffung einer Wirtschafts- und Währungsunion an. Beide Teile des Vertrags sind untrennbar miteinander verbunden. Die Währungsunion wird nur dauerhaft Bestand haben, wenn der politische Zusammenhalt gefestigt wird. Die politische Union, die den Gründungsvertrag und die Einheitliche Akte zu Ende denkt, kommt ohne die Währungsunion nicht aus. Angesichts der Zweifel, die dem Zustandekommen der Währungsunion zur Zeit entgegenschlagen, ist es deshalb angebracht, deutlich in Erinnerung zu rufen: Wer sich, aus welchen Gründen auch immer, anschickt, die Währungsunion zu demontieren, der ist in Wirklichkeit mit dem Abfassen des Todesurteiles für die gemeinsame Außen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitik beschäftigt.

Das Herzstück

Schon wenige Tage nach dem erfolgreichen Abschluß der Maastrichter Verhandlungen waren sich alle Beobachter einig, daß die geplante Schaffung der Wirtschafts- und Währungsunion das eigentliche Herzstück des neuen Vertrages bildet. Da die Währungsunion ein ebenso ambitioniertes wie schwieriges Unterfangen ist, mußte der Vertrag ab initio klar machen, daß sie in den Augen der Unterzeichnerstaaten mehr

als ein frommer Wunsch und ein generell erstrebenswertes Ziel ist. Um eine glaubwürdige Perspektive abzugeben, konnte die vertragliche Beschreibung der währungspolitischen Zielvorgabe nicht auf eine gründlich durchdachte Architektur und auf präzise Formulierungen verzichten. Statt sich mit einer schwammigen Absichtserklärung zu begnügen, haben die Unterhändler bewußt für die Festlegung eines Zeitplans und für die Festschreibung strenger Eintrittskriterien in die Währungsunion optiert. Beide architektonischen Elemente – Zeitplan und Kriterien – verfolgten und verfolgen eine Absicht: Die Währungsunion ist ein unumkehrbarer Prozeß, an dem alle Mitgliedsstaaten teilnehmen, in dessen Zielhaken aber nur die Staaten einlaufen, die das bei Vertragsabschluß ausdrücklich erklärten und die sich qualifizieren werden, um am Zustandekommen der stärksten Währung der Welt mitwirken zu können.

Da die Grundrisse der Währungsunion deutlich gezogen und ihre Etappen und Bedingungen für jeden überprüfbar vorgezeichnet wurden, liegt es auf der Hand, wieso Euroskeptiker aller Schattierungen und auch nachdenkliche Europa-Befürworter die Machbarkeit des Währungszusammenschlusses in Frage stellen. Sie können nämlich alle drei Monate versuchen, den Beweis dafür zu erbringen, daß der Zeitplan in Verzug geraten ist und die strengen Qualifikationskriterien von den EG-Staaten nicht erreicht werden können.

Diese Beweisführung ist für die politische Union ungleich schwieriger, da die großen Ziele der Außen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitik allgemeiner gefaßt sind und sich somit einer periodischen Überprüfung oder gar nur Hinterfragung entziehen. Bei der Be- und Verurteilung des Zeitplans und der Infragestellung der Konver-

genzkriterien unterlaufen vielen übereifrigen Kritikern jedoch immer wieder Einschätzungsfehler, die auf eine mangelhafte Kenntnis der währungspolitischen Wirklichkeit und des Vertragstextes schließen lassen.

Das EWS als Vorreiter

In Europa hat es von 1987 bis zum Herbst 1992 keine Wechselkursanpassung gegeben. Das EWS verhielt sich so, als befänden wir uns bereits in einer De-facto-Währungsunion, wenigstens jedoch in einer Art Prä-Währungsunion. Die Wechselkursstabilität wurde allenthalben als eklatanter monetärer Integrationsfortschritt gewertet und ihre Beibehaltung zu einer Vorbedingung für die Währungsunion hochstilisiert. Flugs wurde in den EWS-Unruhen der vergangenen Monate ein schwerwiegender währungspolitischer Rückschlag gesehen, der die Währungsunion in weite Ferne rücke und den in Maastricht verabredeten Zeitplan als unrealistisch erscheinen ließ.

Die monetäre Endzeitstimmung, die nach den erfolgten Kursanpassungen ausbrach, ist umso erstaunlicher, als die nationalen Währungsbehörden auch nach der Maastrichter Einigung immer wieder darauf aufmerksam gemacht hatten, daß eine Änderung der Leitkurse in den Übergangsphasen zur Wirtschafts- und Währungsunion nicht grundsätzlich ausgeschlossen werden kann. Diese Stimmen aus dem Lager der orthodoxen Währungshüter wurden scheinbar überhört, die Geschäftsberichte beispielsweise der Bundesbank nicht gelesen.

Ohne Frage sind die nach dem negativen ersten dänischen Referendum aufgetretenen Zweifel an der politischen Umsetzbarkeit des Maastrichter Vertrages die wichtigsten Auslöser der

tiefgreifenden EWS-Krise. Doch die eigentlichen Ursachen für die EWS-Erschütterungen liegen in dem jahrelangen Versäumnis, angesichts anhaltender und sich kumulierender Divergenzen in den Preis- und Kostenentwicklungen, den öffentlichen Haushalten und den Außenwirtschaftsbilanzen rechtzeitig die sich aufdrängenden Wechselkurskorrekturen vorzunehmen.

Die notwendigen Wechselkursanpassungen wurden unterlassen, weil die direkt betroffenen Länder die Glaubwürdigkeit ihrer Stabilitätspolitik nicht durch eine Abwertung bedrohen wollten. Doch das politisch gewollte Festkurssystem mußte Schiffbruch erleiden, da sich Wechselkurerwartungen nicht dauerhaft gegen die fundamentalen ökonomischen Daten durch Markteingriffe steuern lassen. Die Märkte haben die Konsequenz aus den entstandenen Konvergenzdefiziten gezogen. Deshalb kam es am 13. September zu einer 3,5 prozentigen Abwertung der Lira, deshalb mußte das englische Pfund am 16. September und die italienische Lira am 17. September das EWS verlassen, deshalb wurden die spanische Peseta in drei Etappen um insgesamt 19 Prozent und der portugiesische Escudo um 14,5 Prozent abgewertet. Daß das irische Pfund am 30. Januar um zehn Prozent abgewertet wurde, hat weniger mit ungesunden volkswirtschaftlichen „Fundamentals“ zu tun als mit dem totalen Fehlen einer starken politischen Führung, die sich zu einem Dominieren der Währungsturbulenzen aufgerafft hätte.

Die EWS-Krise hat gezeigt, daß das EWS nur dann seine Vorreiterrolle in Richtung Währungsunion erfüllen kann, wenn Regierungen und Währungsbehörden seine Spielregeln und seine Funktionsmechanismen beachten. Wechselkursstabilität läßt sich nicht in den Amtsstuben der Finanzminister dekretieren, sondern entsteht nur auf dem Boden hartnäckiger Konvergenzanstrengung. Es war somit nur folgerichtig, daß sich die Finanzminister und Notenbankgouverneure der EG bei ihrem informellen Treffen im dänischen Kolding am 21. und 22. Mai gegen eine substantielle Reform des EWS ausgesprochen haben. Im Gegenteil: Sie haben die Grundgesetze des EWS in Erinnerung gerufen und deren Beachtung angemahnt. Ihr Entschluß, mit Hilfe eines Frühwarnsystems rechtzeitig Kursanpassungen, losgelöst vom Druck der Märkte, vorzunehmen, wenn divergierende Fundamentaldaten dazu einladen, ist ein Akt pragmatischer Währungspolitik. Er ist kein Rückschritt auf dem Weg zur europäischen Währungsunion, sondern die wiederentdeckte Erkennt-

nis, daß die monetäre Integration eine tragfähige Basis braucht.

Die Tatsache, daß die Finanzminister einem konsequent funktionierenden EWS den Vorzug vor einem politisch verordneten, aber wirklichkeitsfremden Festkurssystem gegeben haben, zeigt, daß sie, allen Unkenrufen zum Trotz, auch an den Maastrichter Konvergenzkriterien festhalten wollen. Europa hat wieder ein System fester, aber anpassungsfähiger Leitkurse. Bleiben die Konvergenzerfolge aus, so kommt es zu häufigeren Kurskorrekturen.

Priorität für die Kriterien

Die Beratung der Finanzminister zu den Lehren, die aus der EWS-Krise zu ziehen sind, und die einschlägigen Berichte der Notenbankgouverneure und des Währungsausschusses zum selben Thema haben eines deutlich gemacht: Die EWS-Krise wurde durch politische Fehler ausgelöst. Die Finanzminister haben sich selbst bei einem Fehler ertappt und – für Finanzminister selten genug – diesen auch zugegeben. Umso verwunderlicher ist es, daß sie einen weiteren, noch größeren Fehler in Angriff genommen hatten.

Der Maastrichter Vertrag setzt sich zum Ziel, aus der einheitlichen Euro-Währung eine solide Währung zu machen. Maastricht will keine Tutti-Frutti-Währung, kein Esperanto-Geld, sondern die stärkste Währung der Welt. Deshalb sieht der Vertrag strenge Qualifikationskriterien vor, die ein Mitgliedstaat vor Eintritt in die Währungsunion erfüllen muß. Um diese Qualifikationskriterien zu erreichen, müssen sich die Zwölf um eine anstrengende Stabilitätskonvergenz bemühen, in deren Mittelpunkt die Vermeidung übermäßiger Haushaltsdefizite und der Abbau der öffentlichen Verschuldung stehen.

Artikel 104C des Vertrages verpflichtet die Mitgliedstaaten dazu, „übermäßige öffentliche Defizite zu vermeiden“. Die genauen Kriterien werden jedoch nicht im Vertrag selbst festgelegt, sondern sie erhalten ihre Präzisierung im „Protokoll über das Verfahren bei einem übermäßigen Defizit“. Das Protokoll behält zwei Schwellenwerte zurück: Das Budgetdefizit darf 3 % des Bruttoinlandsproduktes nicht übersteigen, und die Staatsschuld darf nicht mehr als 60 % des Bruttoinlandsproduktes betragen. Artikel 104C Absatz 2 des Vertrages wiederum besagt, daß die Konvergenzkriterien „Neuverschuldungsquote“ und „Schuldenquote“ auch dann als erfüllt gelten, wenn diese lediglich näherungsweise ihren Referenzwert erreicht haben.

Dieser Vertragspassus, der bisher kaum Beachtung fand, bedeutet im Klartext, daß das Verhältnis von Bruttoinlandsprodukt den Referenzwert von 3 % überschreiten darf, wenn die Quote erheblich und laufend zurückgegangen ist oder nur ansatzweise oder vorübergehend überschritten wird. Der gleiche Vertragspassus bedeutet ebenso, daß die zulässige Quote von öffentlichem Schuldenstand zum Bruttoinlandsprodukt nicht an den Referenzwert von 60 % gebunden ist: die Quote muß nur hinreichend rückläufig sein und sich rasch genug dem Referenzwert nähern.

Angesichts der gegenwärtigen Rezession und der zunehmenden Haushaltsdefizite – sie sind im Durchschnitt in einem Jahr von 5,2 % auf 6 % angestiegen – werden vielerorts Stimmen laut, die Schwellenwerte für die 3prozentige Neuverschuldungsquote und die 60prozentige Verschuldungsquote zu überprüfen. Diese Versuche werden vor allem aus den Ländern gemeldet, die meilenweit von den finanzpolitischen Konvergenzkriterien entfernt sind. Sie werden scharf von den Anhängern einer auf solide Stabilität ausgerichteten Währungsunion zurückgewiesen.

Den stabilitätstreuen Konvergenzverfechtern ist in Erinnerung zu rufen, daß der Vertrag selbst die 3prozentige Neuverschuldungsquote und die 60prozentige Schuldenquote nicht als absolut zu erreichende Zielwerte beschreibt, sondern als Richtwerte, denen die öffentliche Finanzen sich konsequent und nachhaltig nähern. Jene Finanzminister, die auf Absatz 2 von Artikel 104C verweisen, können nicht a priori bezichtigt werden, die Währungsunion auf verschlungenen Pfaden erreichen zu wollen. Sie interpretieren den Vertrag mit genau der Flexibilität, die der Vertrag ausdrücklich zuläßt.

Doch genau diesen „vertragskonformen“ Finanzministern muß man in aller Kollegialität jedoch vorhalten, daß sie mit ihrem Ruf nach Überprüfung der Kriterien den Eindruck erwecken, Absatz 2 des Artikels 104C zum Einfallstor für eine Aufweichung der Kriterien nutzen zu wollen. Wer einer Aufweichung der Kriterien das Wort redet – auch wenn der Vertrag das erlaubt –, der gibt gewollt oder ungewollt zu erkennen, daß er das Stabilitäts- und Konvergenzgebot zu durchlöchern bereit ist. Der bringt Wasser auf die Mühlen derjenigen, die den Verdacht hegen und auch aussprechen, einige Länder möchten ohne kräftige Eigenanstrengung in die warme Wärmestube einziehen. Der treibt ein Spiel, das die Glaubwürdig-

keit der währungspolitischen Konstruktion gefährlich unterminiert.

Für Luxemburg gilt: Die festgelegten Kriterien dürfen nicht in Frage gestellt werden. Das strikte Stabilitätsgebot gilt weiter. Die Konvergenznotwendigkeit hat Vorrang vor allen anderen Überlegungen.

Der Konvergenzdruck legt den Haushalts- und Finanzpolitikern in der EG ein enges Korsett an. Der zweidimensionale finanzpolitische Zielbereich – 3 % Haushaltsdefizit, 60 % Schuldenstand – wird zur Zeit nur noch von Luxemburg erreicht.

Diese finanzpolitische Leistung des kleinsten Mitgliedstaates findet im Ausland mehr Beachtung und Anerkennung als in Luxemburg selbst. Der Internationale Währungsfonds, die OECD, die Brüsseler Kommission und andere heben die solide Finanzpolitik des Großherzogtums belobigend hervor. Die europäische Wirtschafts- und Finanzpresse spart nicht mit anerkennenden Kommentaren. Das „Handelsblatt“ bringt die internationale Einschätzung unserer Politik auf den Punkt, wenn es schreibt: „Luxemburg – Vorbild der EG“.

Doch wir müssen wissen, daß es einer gewaltigen Kraftanstrengung bedarf, um auch in Zukunft sicherzustellen, daß unser Land die Qualifikationsbedingungen für die Währungsunion erfüllt. Die Inflationsentwicklung – neben den Finanzkriterien der wichtigste Konvergenzfaktor – läuft zwar nicht aus dem Ruder, gibt jedoch zur Besorgnis Anlaß. Das Haushaltsdefizit zeigt eine deutliche Tendenz nach oben, riskiert, das Konvergenzgerüst vorübergehend zu verlassen. Einsparungen im Haushalt und der Verzicht auf neue Leistungsgesetze sind die Folgerungen, die sich daraus für die kommenden Haushalte ergeben. Einfach wird die Einhaltung der drei-Prozent-Marke beim jährlichen Defizit nicht sein, da aufgrund der Konjunkturabflachung, die sich auch bei uns zu einem regressiven Einbruch erweitern könnte, die Steuereinnahmen des Staates verhaltener sprudeln werden. Gefährlich wäre es, übertriebene Hoffnungen in eine wirtschaftliche Erholung zu setzen. Die EG wird 1993 nicht das vor Monaten noch prognostizierte Wirtschaftswachstum von 0,8 Prozent erreichen. Vielmehr werden wir 1993 in der EG ein rückläufiges Wirtschaftswachstum von 0,5 Prozent haben. Unsere Wirtschaft und unsere öffentlichen Finanzen werden sich der Sogwirkung der Zurückbildung beispielsweise der deutschen Wirtschaft um zwei Prozentpunkte nicht entziehen können. Die Finanzpolitik ist ergo in den kommenden Monaten stärker gefordert, als es auf den ersten Blick erscheinen mag.

Den Zeitplan entzaubern

Da nur Luxemburg zur Zeit alle Konvergenzkriterien erfüllt und einige Mitgliedstaaten sämtliche Qualifikationsparameter verfehlen, mehren sich die Zweifel daran, ob der Maastrichter Zeitplan – Schaffung der Währungsunion spätestens 1999 – eingehalten werden kann. Diese Zweifel sind besonders stark, weil auch die Bundesrepublik Deutschland, deren nationale Währung, die DM, die Ankerwährung des EWS ist, einige der Maastrichter Kriterien nicht erfüllt. Der frühere Bundesbankpräsident Karl-Otto Pöhl hält den Maastrichter Fahrplan für schlicht „absurd“.

Wie sieht der Maastrichter Fahrplan im Detail aus?

Der Übergang von den nationalen Währungen zu der einheitlichen Euro-Währung geschieht nicht in abruptem Hauruck-Verfahren, sondern nach dem Durchlaufen von drei zeitlich abgestuften Etappen. Diese pragmatische Vorgehensweise ist nötig, weil die EG-Staaten mehrere Jahre brauchen werden, um ihre wirtschaftlichen und finanziellen Grunddaten im Rahmen der Konvergenz einander näher zu bringen.

Die erste Stufe hat 1990 begonnen. Sie lädt die Mitglieder zum wirtschafts- und währungspolitischen Dialog und zu wechselseitiger Abstimmung der Politiken ein. Am 1. Juli 1990 kam es zur Liberalisierung des Kapitalverkehrs.

Die zweite Stufe, die am 1. Januar 1994 beginnt, wird im Prinzip mit der Schaffung des Europäischen Währungsinstitutes eingeläutet. Während der Dauer der zweiten Stufe „bemühen die Staaten sich, übermäßige Defizite zu verhindern“ (Artikel 109E des Vertrages) und sie entlassen ihre Zentralbanken in die Unabhängigkeit. 1996 legen die Europäische Kommission und das Europäische Währungsinstitut dem Europäischen Rat für jedes Mitgliedsland einen Konvergenzbericht vor. Aufgrund dieser Berichte entscheidet der Rat der Finanzminister, ob die Mehrheit der Mitgliedstaaten die notwendigen Voraussetzungen für die Einführung einer einheitlichen Währung erfüllt, d. h. ob mehr als die Hälfte der Mitglieder den Konvergenzkriterien Genüge leistet. Ist dies der Fall, bestimmt er den Zeitpunkt für den Beginn der dritten Stufe der Währungsunion. Der Rat trifft diese Entscheidungen mit qualifizierter Mehrheit.

Wurde der Zeitpunkt zum Beginn der dritten Stufe nicht vor Ende 1997 festgelegt, dann startet die dritte Stufe automatisch am 1. Januar 1999. In dieser Perspektive ist der Rat gehalten, auf

der Grundlage neuer Konvergenzberichte die an der WWU-Teilnahme berechtigten Staaten vor dem 1. Juli 1998 zu identifizieren. Der Eintritt in die dritte Stufe erfolgt automatisch, die Währungsunion kommt spätestens am 1. Januar 1999. Doch ihr werden nicht alle EG-Staaten angehören, sondern lediglich die Länder, die die Qualifikationskriterien erfüllen. Während 1996 wenigstens die Hälfte der Länder WWU-fit sein müssen, damit es zum Start der Währungsunion kommen kann, legt der Vertrag für 1999 keine Mindestzahl fest: Die Währungsunion startet mit x Staaten.

Zu einer kritischen Würdigung des bisherigen Stufenablaufes gehört der Hinweis darauf, daß die in der ersten Stufe erzielten Konvergenzerfolge nicht zufriedenstellend sind. Die in den letzten Monaten erfolgten Realignments legen davon ein beredtes Zeugnis ab. Die schwachen Ergebnisse der Konvergenzpolitik haben wesentlich damit zu tun, daß die Finanzminister die alle 6 Monate stattfindende sogenannte multilaterale Überwachung, anläßlich der divergierende Staaten auf den Pfad der Tugend zurückgebracht werden sollen, allzu zögerlich und nachsichtig angingen. Es stimmt allerdings auch, daß die Divergenzen wesentlich tiefer wären, hätten die Sünder nicht regelmäßig den Beichtstuhl aufsuchen müssen.

Die Vorbereitungen zur zweiten Stufe werden nach dem 1. Juli – unter belgischer Ratspräsidentschaft – resolut in Angriff genommen. Schon jetzt haben einige Staaten ihre Notenbank aus dem Regierungsschlepptau entlassen (Belgien, Frankreich), andere werden das in Bälde tun (Irland, Spanien, Luxemburg). Allein das Bestreben der Mitgliedstaaten, der Unabhängigkeitsaufgabe der zweiten Stufe in vorausweisendem Vertragseinhaltung gerecht zu werden, zeigt, daß der Maastrichter Fahrplan mit vollem Ernst weiter verfolgt wird.

Bei der Lektüre der zahlreichen Kommentare zum Thema Maastricht-Zeitplan fällt auf, daß viele Beobachter so tun, als würden am 1. Januar 1999 alle Mitgliedsländer automatisch der Währungsunion beitreten, ob sie nun die Konvergenzaufgaben erfüllen oder nicht. Diese oberflächliche, grundfalsche Darstellung läuft dem Vertragstext total zuwider und wird auch nur noch von jenen geäußert, die die monetären Ambitionen der Zwölf als Hirngespinnst realitätsfremder Politiker verunglimpfen möchten. Sie reden einer sofortigen Währungsunion der Hartwährungsländer das Wort. Doch der Währungszusammenschluß Deutschlands, Frankreichs und der Benelux-

länder wäre nicht vertragskonform : Der Vertrag sieht die Union aller Mitglieder vor, die bis 1999 die Bedingungen erfüllen, er schließt mithin die vorzeitige kleinere Währungsunion der Hartwährungsländer aus. Im übrigen wäre diese kleine Währungsunion alles andere als eine Stabilitätszone. Die Haushaltsdefizite Deutschlands, Belgiens und der Niederlande machen noch erhebliche Konsolidierungsanstrengungen notwendig.

Jene Beobachter jedoch, die dem Datum 1. Januar 1997 mit Skepsis begegnen, liegen mit ihrer Analyse richtig. Es scheint völlig ausgeschlossen, daß es der Hälfte der Mitglieder in einer Phase tiefer Rezession bis 1997 gelingen wird, die Konvergenzkriterien zu erfüllen. Das ist keine Katastrophe. Die Währungsunion wird dann eben erst 1999 mit jenen Staaten gegründet, die die Voraussetzung für eine stabilitätsorientierte Währungspolitik bieten.

Der Zeitplan darf getrost entzaubert werden.

Zwei Dinge sind wichtig : Das EWS muß wieder optimal funktionieren und zu festen, aber anpassungsfähigen Kursen zurückfinden ; die Maastrichter Konvergenzkriterien dürfen trotz Wirtschaftskrise nicht aufgeweicht werden. Wenn wir die Kraft dazu aufbringen, dann ist die Währungsunion nicht in Gefahr.

Der Spiegel, 18/1993

„Der Zufluß ist zu stark“

Luxemburgs Ministerpräsident Jacques Santer über Kapitalflucht und eine EG-weite Quellensteuer

SPIEGEL : Hat Bundeskanzler Helmut Kohl schon mit Ihnen darüber gesprochen, daß Zinsen von Ausländern zukünftig auch in Luxemburg besteuert werden sollen ?

SANTER : Wir haben ein ausgezeichnetes Verhältnis zueinander und unterhalten uns nicht über solche Sachangelegenheiten. Aber Bundesfinanzminister Theo Waigel ist schon ein paarmal bei uns vorstellig geworden, weil er Probleme mit der Zinsabschlagsteuer hat. Wir haben ihm gesagt, daß Luxemburg nicht für diese Schwierigkeiten verantwortlich ist.

SPIEGEL : Immerhin ist Ihr Land das größte Schlupfloch für deutsche Steuerhinterzieher.

SANTER : Seit Ende der achtziger Jahre diskutieren wir mit der EG-Kommission über eine Harmonisierung der Zinsbesteuerung. Bisher gab es keinen Vorschlag, bei dem die notwendige Einstimmigkeit im Ministerrat erreicht worden wäre. Nicht nur Luxemburg, auch Großbritannien und andere Staaten wehrten sich bisher mit Erfolg gegen eine europaweite Quellensteuer.

SPIEGEL : Am 21. Mai, auf der nächsten Tagung der EG-Finanzminister im dänischen Kolding, will Waigel es noch einmal versuchen. Hat er Aussichten auf Erfolg ?

SANTER : Wir sträuben uns nicht gegen eine Diskussion. Aber eine Harmonisierung würde das Problem der deutschen Steuerflucht nicht lösen, sondern nur zu einer Verlagerung in die Schweiz oder nach Österreich, nach Monaco oder auf die Kanalinseln führen. Die Deutschen schnei-

den sich ins eigene Fleisch, da es dann durchaus sein kann, daß die Gelder ganz vom deutschen Kapitalmarkt verschwinden.

SPIEGEL : Solange Steuerparadiese wie die Kanal-Inseln, die Niederländischen Antillen oder Monaco nicht kontrolliert werden, wird Luxemburg also keiner EG-weiten Quellensteuer zustimmen ?

SANTER : Richtig. Darüber hinaus muß aber noch mit den anderen westlichen Industrieländern ein Konsens gesucht werden.

SPIEGEL : Nach Luxemburg sind in den vergangenen Monaten mindestens 150 Milliarden Mark deutsche Fluchtgelder geflossen. Zu den Niederländischen Antillen würde kaum soviel Geld abwandern.

SANTER : Da bin ich nicht so sicher. Oder denken Sie an die Schweiz. Die liegt doch direkt vor der Haustür.

SPIEGEL : Werden Sie für Luxemburg im Ministerrat Ihr Veto einlegen, wenn Deutschland und Frankreich eine Harmonisierung der Steuer durchsetzen wollen ?

SANTER : Es gab innerhalb der EG schon oft Situationen, wo einzelne Mitgliedsländer bei weit nichtigerem Anlaß die Zustimmung verweigerten. Ich bin ziemlich sicher, daß Luxemburg nicht isoliert wäre und auch andere Länder solch einen Vorstoß ablehnen.

SPIEGEL : Die Landeszentralbank Hessen hat vor kurzem in einer Studie festgestellt, daß der Finanzplatz Luxemburg keine künstlichen Wettbewerbsvorteile mehr braucht, um seine

starke Stellung in Europa zu behaupten. Warum verteidigen Sie die Steuervorteile so hartnäckig ?

SANTER : Sicherlich ist Luxemburg nicht darauf angewiesen. Schließlich war unser Land schon ein großer Finanzplatz, bevor die Zinsabschlagsteuer in Deutschland eingeführt wurde. Diese hat nur zu einem Zufluß geführt, der auch für meine Begriffe zu stark ist. Nur sehe ich nicht ein, warum wir eine Quellensteuer für Ausländer einführen sollen, wenn damit die Probleme nicht gelöst werden.

SPIEGEL : Ihre Nachbarländer regt zudem auf, daß Sie bisher mit Hinweis auf das Bankgeheimnis kaum zur Zusammenarbeit mit ausländischen Justizbehörden bereit waren. Wird sich das ändern ?

SANTER : Wir haben vor einem Monat im Parlament ein Gesetz verabschiedet, das unser Bankgeheimnis aufhebt, sobald der Verdacht besteht, daß Gelder aus kriminellen Aktivitäten gewaschen werden sollen. Die Banker sind seitdem verpflichtet, verdächtige Transaktionen den Behörden zu melden. Außerdem haben wir vor kurzem eine Vorlage ins Parlament gebracht, in der Steuerbetrug ganz klar definiert wird. Das wird nun auch in Luxemburg ein Delikt werden.

SPIEGEL : Sie werden also in Zukunft mit der Steuerfahndung anderer Länder zusammenarbeiten ?

SANTER : Nicht bei der einfachen Steuerhinterziehung. Aber sobald Betrug im Spiel ist, werden wir ähnlich wie die Schweiz Amtshilfe leisten. Ich

hoffe, daß dieses Gesetz im Mai oder Juni wirksam werden kann.

SPIEGEL : Warum wird das Großherzogtum auf einmal so aktiv ?

SANTER : Wir wollen den Finanzplatz aus der Diskussion heraushalten und klarmachen, daß wir nicht auf Schwarzgelder angewiesen sind.

Bereits jetzt arbeiten wir mit den Justizbehörden beispielsweise der USA sehr gut zusammen. Gerade läuft ein Prozeß gegen einen Kolumbianer, der Drogengeld in Höhe von 50 Millionen Dollar weißgewaschen hat.

SPIEGEL : Die deutschen Banken haben im vergangenen Jahr mit einer Anzeigenkampagne für den Finanz-

platz Luxemburg geworben. Hat Ihnen das gefallen ?

SANTER : Ich fand das nicht gut und habe deshalb den Kreditinstituten im Herbst einen diesbezüglichen Brief geschrieben. Ein Kunde weiß, wohin er gehen muß. Er muß nicht noch zusätzlich geködert werden. Die deutschen Banken halten sich mittlerweile bis auf einige Ausnahmen an diese Bitte.

Die Presse, 27.4.93

Luxemburger sind schon reicher als die Schweizer Premierminister für Quellensteuer auf OECD-Niveau

Luxemburg. Mit Luxemburgs Premierminister Jacques Santer sprach in Luxemburg „Presse“-Korrespondent Helmut Hetzel.

„Die Presse“: Herr Premierminister, der Finanzplatz Luxemburg wächst und wächst. 1992 nahm er sogar eine stürmische Entwicklung. 213 Banken mit einer Bilanzsumme von umgerechnet mehr als 14 000 Mrd. Lfr sind hier registriert. Das hier lagernde Vermögen macht die Luxemburger – umgerechnet auf die Bevölkerungszahl – schon reicher als die Schweizer. Was ist das Geheimnis der rasanten Entwicklung des Finanzplatzes Luxemburg ?

Premierminister Santer: Luxemburg ist zu einem etablierten Finanzzentrum avanciert. Sie kennen die Standortvorteile, die wir haben: Unsere zentrale Lage, die Vielsprachigkeit der Bevölkerung, Flexibilität auch der Behörden. Wir haben keine Zentralbank, Banken brauchen also keine Mindestreserven zu hinterlegen. Als Nicht-Banker möchte ich sagen: Hier hat sich eine finanzpolitische Professionalität entwickelt, die es so anderswo nicht gibt. Es wurden neue Produkte kreiert, wie etwa die Investmentfonds. Euro-Geschäfte können hier inzwischen wohl am besten realisiert werden. Auch die Privatkundschaft hat den Finanzplatz Luxemburg entdeckt.

Apropos Privatkundschaft. Vor allem der deutsche Finanzminister Theo Waigel ist nicht gerade glücklich darüber, daß es in Luxemburg keine Quellensteuer gibt, die neuerdings in Deutschland als Zinsabschlagsteuer daherkommt. Muß eine solche Quellensteuer auf Druck der EG hier in Luxemburg bald auch eingeführt werden ?

Wir haben eine Kapitalertragssteuer, aber eben nur für Gebietsansässige. So ist das doch auch in der Bundesrepu-

blik Deutschland geregelt. Der Unterschied ist nur, daß es mehr Bundesbürger als Luxemburger gibt. Was die Harmonisierung der Steuergesetze in der EG angeht, so warne ich davor, die EG in dieser Frage zu einer Festung zu machen. Davon würden einzig und allein Drittländer profitieren, die nicht der EG angehören. Dorthin würden dann die Gelder fließen. Deshalb habe ich die Harmonisierung auf OECD-Ebene vorgeschlagen.

Was heißt das konkret ?

Daß eine Harmonisierungsregelung in der Steuergesetzgebung für alle OECD-Länder gefunden werden muß. Die Regelung muß also flächendeckend und ohne Ausnahmen sein. Es gibt ja in Europa und sogar innerhalb der EG noch Finanzplätze mit eigenem Statut. Denken Sie an die britischen Kanalinseln, die niederländischen Antillen, Monaco.

Vergessen Sie die Schweiz nicht . . . !

Die Schweiz würde von einer reinen EG-Steuerharmonisierung wahrscheinlich profitieren. Deshalb schlagen wir auch eine Harmonisierung auf OECD-Niveau vor, um, wie gesagt das Kapital nicht aus einer dann zur Festung gewordenen EG zu verjagen. Viel des bei uns investierten Kapitals fließt auch wieder zurück in die Herkunftsländer. Interessant sind in diesem Zusammenhang die Wanderungsbewegungen der Sparer. Deutsche gehen mit ihrer Bank gemeinsam auf die Kapitalexport-Tour. Wir haben nämlich festgestellt, daß Deutsche die in Luxemburg Geld anlegen, das vorwiegend bei einer deutschen Bank tun. Belgier beispielsweise machen das überhaupt nicht. Denen ist es weitgehend egal, von welcher Bank sie bedient werden. Das erklärt auch die Notwendigkeit warum deutsche Ban-

ken am Finanzplatz Luxemburg einfach ansässig sein müssen. Sie ziehen mit ihrer Kundschaft sozusagen gemeinsam ins Ausland. Aber viel von dem hier, vor allem von deutscher Seite, investierten Kapital fließt auch wieder zurück.

Wie bewerten Sie die Stellung des Finanzplatzes Luxemburg im internationalen Wettbewerb, im Wettbewerb unter anderem auch mit der Schweiz oder mit Frankfurt und London ?

Wissen Sie, alle Finanzplätze stehen natürlich im Wettbewerb miteinander. Aber sie sind in gewisser Weise auch komplementär. Sie entwickeln ihre eigene Professionalität und ihr eigenes Know how. Der eine gut, der andere besser. Wir stellen uns dem Wettbewerb und haben unsere Spezialitäten.

Die von Ihnen geleitete christlich-sozialdemokratische Regierungskoalition verabschiedete im Parlament gerade ein neues Gesetz, das das „Weißwaschen“ von Drogengeldern in Luxemburg erschweren soll. Was sind die wichtigsten Bestimmungen ?

Wir haben seit 1989 in dieser Hinsicht sehr restriktive Bestimmungen, die auf den OECD-Vorgaben basieren. Diese sind nun durch neue gesetzliche Regelungen noch verschärft worden. Wenn ein begründeter Verdacht besteht, daß mit bestimmten Transaktionen Drogengelder gewaschen werden sollen, kann das Bankgeheimnis aufgehoben werden. Außerdem gibt es keine Anonymität mehr. Die Banker müssen jetzt anhand von Ausweisdokumenten die Identität jedes Kunden feststellen. Wir halten bei strafrechtlichen Ermittlungen die Verträge der europäischen Rechtshilfeabkommen ein. Ferner sind Banken nach dem neuen Gesetz verpflichtet, sofort die Staatsanwaltschaft zu informieren, wenn sie den Verdacht

haben, mit bestimmten Transaktionen könnten Drogengelder gewaschen werden. Sollte es daraufhin zu einer Anklage kommen, kann das Bankgeheimnis aufgehoben werden. Wir planen jetzt eine weitere Gesetzesnovelle in diesem Zusammenhang mit dem Ziel, die Seriosität des Finanzplatzes sicherzustellen. Auch systematischer Steuerbetrug soll strafbar werden. Wenn wir nachweisen können, daß steuerbetrügerische Absichten beste-

hen, wird das dem neuen Gesetz zu Folge zu einem Delikt. Als Prinzip bleibt aber das strenge Bankgeheimnis unangetastet.

Luxemburg ist nicht nur Finanz- sondern auch Medienzentrum. Die RTL-Sender expandieren europaweit. Wie sehen die Luxemburger Zukunftspläne auf diesem Gebiet aus. Wann startet ein neuer Astra-Satellit ?

Unsere Medienpolitik ist dreidimensional. Erstens soll RTL jetzt auch die

liberalisierten Länder in Zentral- und Osteuropa mit eigenen Programmen versorgen. In Frankreich, in Holland, in Deutschland sogar mit zwei Sendern und in Belgien ist RTL jetzt etabliert. Wir haben eine Reihe von Projekten, für mitteleuropäische Länder in der Schublade. Daneben läuft unser Astra-Satelliten-Programm hervorragend und wird ausgebaut bis wir – voraussichtlich 1995 – ein komplettes Satellitensystem im Weltraum haben.

Le Nouvel Observateur

Jacques Rigaud : Luxembourg

« Le Luxembourg n'est ni allemand, ni belge, ni hollandais et pas davantage français. Il est, figurez-vous, luxembourgeois – ce qui n'est pas si simple et ne se comprend que par une histoire longue, austère, inscrite dans le roc de cette antique forteresse. »

Luxembourg est bien la seule ville de moins de cent mille habitants qui puisse prétendre au titre de capitale européenne. Elle l'est plutôt trois fois qu'une : non seulement en raison de son statut de capitale d'un État souverain et de siège de bon nombre d'institutions de la Communauté, mais parce que son passé millénaire témoigne des enjeux stratégiques et diplomatiques qu'a représentés pour l'Europe, au cours des siècles, ce rocher que Lazare Carnot qualifiait en 1795 de « *place d'armes la plus forte d'Europe après Gibraltar* ».

De ce poids de l'histoire et de ce site exceptionnel, on peut cependant n'avoir aucune idée lorsque l'on traverse Luxembourg ou que l'on y séjourne brièvement pour affaires. Moi-même qui, en treize ans, suis allé plus de cinq cents fois à Luxembourg, je pourrais connaître cette ville aussi mal que les banquiers et fonctionnaires aux visages fermés que la Luxair comprime dans les Fokker la reliant à Paris ou à Francfort, si je n'avais pas eu la curiosité d'aller à la rencontre de cette ville aussi attachante que méconnue.

De fait, l'autoroute qui conduit de l'aéroport du Findel au Centre européen du Kirchberg ne laisse rien voir de la ville. Au-delà, une fois franchi le pont Joséphine-Charlotte qui fait entrevoir, pour qui n'est pas plongé dans ses dossiers, l'une des façades escarpées de la vieille ville, ce sont de belles avenues, dont le boulevard Royal, *Via sacra* des banques, qui ne déparerait pas à Zurich et dont on imagine qu'il ne

déborde pas de fantaisie, ni de pittoresque.

Si l'on arrive par l'autoroute de Belgique ou de France, Luxembourg offre un profil raisonnable, très plat d'apparence, à peine animé par les minces flèches d'une cathédrale au demeurant discrète, et s'annonce par des quartiers résidentiels cossus mais sans grande originalité. Quant au voyageur qui arrive par le train, il ne sera frappé, en allant vers le centre, que par un somptueux palais XVIIIe dont il pensera qu'il est la résidence du Grand-Duc régnant : ce n'est que le siège de l'ARBED, la compagnie sidérurgique qui fit la fortune du Grand-Duché et avec laquelle rivalise, en fait d'obstination architecturale mais dans le genre simili-médiéval cette fois, la Caisse d'épargne de l'État créée en 1856 et dont les locaux furent, un siècle plus tard, le premier siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Pour comprendre Luxembourg, il faut abandonner les réflexes de l'homme d'affaires pressé ou du fonctionnaire européen en état d'apesanteur sociologique et adopter la démarche du touriste qui sait musarder, renifler, écouter, comme à Séville ou à Athènes. Il y faut peu de temps, car la ville est petite, mais beaucoup d'attention, car elle est secrète.

Ce qui frappera d'abord ce touriste de bonne volonté, c'est un air d'Europe centrale. La *Mittel Europa* commence ou finit là. Même si la plupart des enseignes et des inscriptions sont en

français et si notre langue est communément parlée, et fort bien, il y a dans l'air ambiant, dans la couleur des façades, dans l'atmosphère des cafés où la bière coule à flots et où les rires sonnent fort, dans les devantures plantureuses des charcuteries et des pâtisseries, dans l'allure calme, disciplinée et un peu lourde des passants, dans la propreté générale, quelque chose de germanique. Cette impression est confirmée par le parler des Luxembourgeois qui, si polyglottes qu'ils soient, prennent soin de ne parler entre eux, et volontiers devant les étrangers, que leur dialecte élevé depuis quelques années à la dignité de langue nationale et qui, s'il inclut bon nombre de mots ou d'expressions françaises et quelques intonations cantantes qui rappellent le néerlandais, fait sonner son ascendance germanique.

Là commence le malentendu. Car le Luxembourg n'est ni allemand, ni belge, ni hollandais et pas davantage français. Il est, figurez-vous, luxembourgeois ce qui n'est pas si simple et ne se comprend que par une histoire longue, austère, inscrite dans le roc de cette antique forteresse.

Luxembourg n'est située qu'en apparence dans une plaine. Sans doute se tient-elle à l'écart de l'Ardenne et de la vallée de la Moselle qui coule à l'est. Mais la ville qui, dès l'Antiquité, était l'intersection de deux voies romaines est située sur un rocher de grès qu'entaillent profondément les deux vallées de la Pétrusse et de l'Alzette, occupées

par des faubourgs qui ont conservé un cachet plus pittoresque que la ville elle-même.

Ce site exceptionnel devait marquer la destinée de Luxembourg. Tout commence en effet, sur le rocher du Bock, par le «Lutzembourg», le petit château-fort, érigé en 963 par le comte Sigefroi, un Mosellan qui prit le titre de comte de Luxembourg. Depuis lors, c'est la fortune des armes qui a déterminé le sort de la forteresse et de la maison de Luxembourg. Le petit château est devenu une immense place forte. La maison de Luxembourg a occupé le trône du Saint-Empire de 1308 à 1437. Cette grandeur devait en fin de compte se retourner contre le Duché et la ville, qui passèrent de main en main entre le XVe et le XIXe siècle. Incorporée à la maison de Bourgogne, qui devait enraciner pour des siècles le Duché dans la mouvance culturelle française, puis dominée par Charles Quint, trois fois française sous François Ier, Louis XIV et du Directoire à l'Empire, qui en firent le chef-lieu du département des Forêts, autrichienne au XVIIIe siècle, Luxembourg resta un enjeu stratégique et diplomatique tout au long du XIXe siècle. Capitale du Grand-Duché créé par le traité de Vienne en 1815, elle vit sa forteresse démantelée en 1867.

Ce n'est qu'en 1890 qu'apparaîtra une dynastie propre au pays, les Nassau-Weibourg, qui sera définitivement consolidée après la Première Guerre mondiale par le long règne de Charlotte et qui assure depuis un siècle au Grand-Duché la stabilité d'une famille régnante d'une exemplaire dignité. Le sort du Grand-Duché devait encore être en balance au XXe siècle pendant la Première Guerre et plus encore pendant la Seconde où l'occupation et l'annexion par les nazis se heurtèrent, notamment, à une résistance héroïque marquée principalement il y a juste cinquante ans, en 1942, par la seule grève à laquelle Hitler dut faire face dans toute son entreprise européenne. Une histoire aussi tourmentée a profondément marqué le visage mais aussi l'âme de Luxembourg. Les traces les plus visibles sont les constructions militaires qui, en dépit des démantèlements, subsistent nombreuses et pas seulement sur l'éperon rocheux du Bock, qui offre des vues superbes sur la ville et sur la vallée ; Vauban a signé ici certains de ses ouvrages les plus notoires ; les casemates construites par les Autrichiens sont spectaculaires ; au bord du plateau du Kirchberg, le fort des Trois-Glands est une magnifique promenade ; il est question d'y construire un musée d'art moderne pour lequel l'illustre architecte Pei a conçu un projet qui suscite de vives controverses. Le parc municipal, qui cerne la ville à l'ouest, est établi sur d'anciennes

fortifications dont il subsiste des traces, notamment à la villa Louvigny qui fut jusqu'à l'an passé le siège social de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (transférée depuis au Kirchberg), où la tour de télévision, encore en activité, est bâtie sur les vestiges d'un fort de Vauban.

Malheureusement, l'architecture civile est moins spectaculaire ; un incendie a ravagé en 1554 la cité médiévale. La vocation stratégique de la ville n'a guère favorisé l'éclosion de la Renaissance et du baroque qui ont marqué tant de villes européennes. L'édifice le plus ancien qui subsiste est l'actuel palais grand-ducal ; sa partie la plus ancienne, qui fut hôtel de ville au temps de Charles Quint, n'est pas sans évoquer le style de la Renaissance espagnole. C'est là, entre la cathédrale et le musée de l'État, que l'atmosphère ancienne se fait le mieux sentir : quartier officiel, avec la Bibliothèque nationale installée dans l'ancien collège des Jésuites, et les ministères dont beaucoup occupent des maisons patriciennes ; sur une petite place accessible à tous, l'une d'elles, l'hôtel de Bourgogne, abrite le ministre d'État, Président du gouvernement, dont le bureau est situé au rez-de-chaussée.

Jacques Santer est sans doute le seul Premier ministre d'Europe qui puisse communiquer avec ses concitoyens en ouvrant simplement sa fenêtre et peut-être en les appelant par leur prénom. Car tout le monde se connaît à Luxembourg. Un pays de 350 000 habitants, une capitale qui réunit plus de vingt pour cent de la population sur deux pour cent du territoire créent les conditions d'une démocratie familière. Les combats politiques n'y sont pas moins vifs qu'ailleurs ; la politique est même envahissante ; on connaît l'étiquette politique de chaque famille car on est socialiste, libéral, chrétien-social de père en fils, mais tout s'opère dans une réelle convivialité. Les Luxembourgeois, ballotés par l'histoire, savent bien qu'ils ont été constitués en État, au début du XIXe siècle, avant d'être véritablement une nation. Rien n'est plus étrange surtout en cette période où l'Europe hésite entre l'union et le morcellement et revient aux querelles et aux fantasmes d'avant 1913 que de voir cette petite communauté cent fois assujettie se constituer progressivement en État souverain et en nation homogène et devenir l'un des pays les plus prospères et stables du continent.

Ce n'est pas un hasard si le Grand-Duché a été un ardent partisan de la construction européenne : non seulement il y a vu la chance d'être traité comme un État à part entière en dépit de sa petite taille, mais ce fut pour lui l'occasion d'équilibrer durablement les

courants d'influence qui le relie aux anciens Pays-Bas espagnols ou autrichiens avec qui il constitue le Benelux, ainsi qu'à l'Allemagne et à la France, puissants et redoutables voisins dont l'attraction économique et culturelle est pour lui d'autant plus féconde qu'elle est équilibrée et contenue. On peut seulement regretter que le Grand-Duché, tout occupé qu'il a été de sa réussite économique et diplomatique, n'ait pas su exploiter davantage son atout potentiel de lien entre les cultures allemande et française. C'est ce qu'avait tenté entre les deux guerres la puissante famille industrielle des Mayrisch, dont le château de Colpach fut un peu le Coppet du XXe siècle, réunissant écrivains, philosophes, artistes. Imbibés de l'une et l'autre culture dont ils maîtrisent parfaitement les langues, les Luxembourgeois auraient pu reprendre, sous d'autres formes, le flambeau de ces grands mécènes, en dépit de la condescendance que leur portent ces grands voisins. Pourtant, les Luxembourgeois qui nous observent les uns et les autres et nous sont désormais indissolublement liés auront bien des choses à nous dire sur le rapprochement des esprits. Pierre Werner fut, par son plan du début des années 70, à l'origine de l'Europe montataire.

On aimerait que, en dépit de leurs complexes injustifiés, les Luxembourgeois prennent l'initiative en matière de dialogue des cultures. En dépit de cette carence, tout, dans la ville et dans le Grand-Duché, exprime cependant une synthèse européenne des plus réussies. Chaque Européen peut s'y sentir chez lui, et ce n'est pas un hasard si ses deux activités d'avenir sont la banque et l'audiovisuel. De 1970 à 1990, le nombre des banques a quadruplé, et 98 % sont des filiales d'institutions financières de vingt pays. Quant à l'audiovisuel, avec la CLT qui exploite de Luxembourg plus de dix programmes de radio et de télévision à toute l'Europe et avec la SES qui gère le satellite Astra dont la réussite est éclatante, en dépit des sarcasmes qui avaient accueilli à l'origine, notamment en France, cette initiative de Pierre Werner, le Luxembourg a pris une position-clé qui contribue puissamment à son rayonnement international.

Travailleuse et paisible, cosmopolite mais aussi repliée sur elle-même dans la conscience de son identité singulière, la ville de Luxembourg a su accomplir sa métamorphose. Sous la conduite de Lydie Wurth-Polfer, son gracieux bourgmestre, elle s'est lancée dans de vastes travaux de voirie, conduits avec une sage lenteur, qui occasionnent des encombrements dignes d'une grande capitale. C'est bien le seul

point de rapprochement, car on ne saurait dire que l'atmosphère de Luxembourg est tourbillonnante ou spécialement folichonne. Peu de vie nocturne. Une vie théâtrale assez active, notamment au théâtre des Capucins, qui donne des spectacles en français, en allemand, mais aussi en luxembourgeois. Quelques galeries de peinture, car la bourgeoisie de la ville n'est pas indifférente à l'art contemporain. Des centres culturels gérés par les ambassades, notamment de France, qui organisent de nombreuses conférences. Des concerts donnés par l'orchestre symphonique de RTL. Le tout compose une vie culturelle qui, si elle n'atteint pas le niveau des grandes métropoles, vaut bien celle de villes voisines plus importantes, comme Trèves, Sarrebruck, Metz ou Nancy.

Les Luxembourgeois appartiennent à la civilisation du vin : ils ont une véritable religion pour leur estimable vin blanc de Moselle et ont hérité de leur histoire une grande fidélité aux vins de Bourgogne.

On voit peu d'enfants dans les rues et la jeunesse n'est guère turbulente. L'animation de la ville est commerçante, et touristique lorsqu'à la belle saison des théories de cars allemands, lorrains, belges ou hollandais déversent dans les rues piétonnes du centre ville des groupes compacts du troisième âge. Le mois de juin est le plus animé, avec l'anniversaire officiel du Grand-Duc et les fêtes religieuses de l'Octave qui réunissent les corps constitués et une population encore fidèle au catholicisme national.

Pour l'Européen itinérant, Luxembourg est une étape paradoxale : la ville la plus paisible d'Europe est une vieille citadelle ; ce Grand-Duché qui semble un vestige des cours allemands disparues offre avec son centre européen à l'architecture audacieuse et avec ses entreprises audiovisuelles un visage futuriste ; ce peuple sage, d'apparence provinciale, prosaïque et introverti, est imprégné de plusieurs cultures et voit l'Europe de façon plus ouverte et audacieuse que les grandes nations.

Il y a peut-être une « difficulté d'être » luxembourgeois. Il y aurait sans doute une plus grande difficulté d'être européen sans Luxembourg et le Grand-Duché, produits pacifiques de mille ans d'affrontements guerriers.

J.R.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.-3.5.93 (samedi, dimanche, lundi)

F: Le plan Vance-Owen paraphé par Radovan Karadzic : Bosnie : incertitude sur la signature serbe (C'est sous d'intenses pressions diplomatiques et militaires que le chef des Serbes de Bosnie a fini par donner un accord « conditionnel ».)

FAZ: Scham und Freude (Vance-Owen-Plan)

FT: Brussels plan to speed E Europe links with EC

M: Les difficultés de la libre circulation en Europe : La France n'appliquera pas l'accord de Schengen en 1993

M: Schengen en panne

SZ: Internationaler Währungsfonds will gegen Wechselkurskrisen vorgehen (Ende Juni erste Kredittranche für Rußland / Weltbank fordert Mittel für Entwicklungsländer)

FT: Growth, gold and the G7

LB: Commentaire : La politique qui tue (Pierre Bérégovoy)

F: Tragique destin

4.5.93. (mardi)

F: UEM: Matignon s'interroge sur les critères de Maastricht (La dérive des comptes publics, qui affecte l'ensemble des pays de la CEE, amène à repenser les conditions d'entrée en vigueur de l'union monétaire.)

F: Europe : France-CEE : dures échéances (Qu'il s'agisse de l'UEM ou des accords de Schengen, Paris constate – en le regrettant – que les calendriers prévus seront difficiles à respecter.)

HB: Frankreich will an Grenzkontrollen festhalten : Untauglicher Damm

F: Edouard Balladur à Londres : Grande-Bretagne-France : une coopération raisonnée (GATT, construction européenne et Bosnie au menu du premier entretien entre le premier ministre français et son homologue britannique.)

LB: Une lettre d'un Britannique attise le débat au Danemark (A deux semaines du référendum sur Maastricht, c'est du pain bénit pour les eurosceptiques)

SZ: Brüssel will den Osteuropäern

stärker als bisher helfen (Die Zölle sollen schon in zwei Jahren halbiert werden / Ausnahmen bei Stahl, Textilien und Landwirtschaft)

F: Après les réunions financières de Washington : G7 : accord sur les politiques économiques (La baisse des taux d'intérêt allemands et le coup de frein sur la hausse du yen ont donné le ton.)

HB: Washington muß noch viele Bedenken zerstreuen : Clinton am Hebel

SZ: Engholms Sturz

FT: Keeping up the pressure

5.5.93. (mercredi)

FT: France and US agree peace tactics for Bosnia

F: Tête-à-tête Major-Balladur : Une franche explication sur le GATT (Sur la même longueur d'onde à propos de la Bosnie, les deux pays restent profondément divisés sur les enjeux du commerce international.)

F: CEE : Industrie : Gérard Longuet sur tous les fronts (Le ministre français a suivi, hier, le débat sur l'acier et rencontré en privé MM. Bangemann, Brittan et Van Miert.)

FT: Fraud in the EC

HB: Frühjahrsgutachten der Wirtschaftsinstitute : Notorische Optimisten

LB: Commentaire : Bérégovoy : quels boucs émissaires ?

F: Le silence et le respect

6.5.93. (jeudi)

HT: EC Treaty Is Dealt a Key Setback In Britain

FT: Maastricht skirmishes

FT: Commission opens doors for E Europe

LB: Dehaene en Suède pour parler adhésion

LB: Marché unique : bilan positif pour cent jours (Mais la libre circulation des personnes reste menacée, estime la Commission)

LB: Bruxelles-l'européenne lancée à l'heure culturelle (« Notre passion pour Bruxelles ne peut mieux s'exprimer que par la promotion et le rayonnement des arts »)

M: GATT : l'heure de vérité

W: Der Kommentar : Peinlich für Europa

7.5.93. (vendredi)

F: Clinton : une „menace“ pour l'Europe (Le président américain souhaite des mesures „plus fermes“. Mais les États-Unis n'agiront pas seuls.)

F: Après le rejet du plan de paix : Warren Christopher prône des „actions plus dures“ (Le secrétaire d'Etat américain va rester en contact étroit avec les Douze dont les ministres des Affaires étrangères se réuniront lundi à Bruxelles.)

M: Un nouveau défi

FAZ: Die Nato erwägt Luftangriffe (Amerikanisch-europäische Konsultationen / Großbritannien zögert)

Z: Auch beim zweiten Versuch haben Dänemarks Maastricht-Befürworter die Europa-Partie noch nicht gewonnen : Zittern vor einem Nein

TV: „EG muß Umweltgemeinschaft werden“ (Deutsche Minister tagten in Luxemburg – Forderung nach höherer Mineralölsteuer)

F: Conjoncture : Nouvelle baisse des taux de la Banque de France (Elle a réduit d'un quart de point hier ses taux directeurs. Il s'agit de la cinquième baisse en trois semaines.)

L: Editorial : Le déficit-thermomètre

FAZ: Der Gegenzug (Krause)

8.-10.5.93. (samedi, dimanche, lundi)

HB: Die Gemeinschaft und der Jugoslawien-Konflikt : Klärung ist nötig

FAZ: Unendlich viel Zeit (Bosnien)

HT: Clinton's Strategy : Help Bosnia's Muslims, Then Pull Back

F: Bosnie : L'Europe piégée

FT: US irritation grows over Europe's Bosnian stance

FT: Bosnian ceasefire eases pressure for western action

TV: „Dekrete kein Ersatz für echte Solidarität“ (Luxemburgs Wirtschaftsminister Robert Goebbels sprach in der Frühjahrsvollversammlung der IHK Trier)

11.5.93. (mardi)

LB : Douze : Les armes mises en veilleuse

FT : Foreign ministers call on US and Russia to back UN effort with troops : EC firms on Bosnia peace plan

F : Les Douze veulent „tester“ Milosevic (Ils excluent toute nouvelle option militaire, dans l'immédiat, pour laisser une chance au blocus décrété par Belgrade à l'encontre des Serbes de Bosnie.)

FAZ : EG-Minister billigen Kompromiß mit Amerika (Liberalisierung der öffentlichen Auftragsmärkte / Osteuropa enger einbinden)

HB : Washingtons Bosnien-Politik ohne scharfes Profil : Bill Clintons Dilemma

LB : Les Douze se rapprochent sur la télévision de demain (Un compromis en vue sur la TVHD ? Peut-être. Mais les moyens alloués au projet seront revus à la baisse)

F : L'assainissement l'emporte sur la relance (Les ménages financeront l'effort de redressement. Les sacrifices demandés aux Français sont présentés par Edouard Balladur comme la condition nécessaire à la défense des acquis sociaux et au redémarrage de l'économie.)

F : Churchillien (Balladur)

FT : French jam tomorrow

12.5.93 (mercredi)

FT : Petersen denies Europe sought delay on action until after referendum : US-EC relations sour on Bosnia

HT : New Europe ? Malaise Drains Enthusiasm For Future (Brussels, Recognizing Fragility of Unity Plan, Puts Hold on Initiatives)

LB : Agalev et Ecolo : plus d'Europe (Les écologistes appuient le « non » danois au Traité)

FT : Towards sound money

LB : Cattenom inquiète le Grand-Duché (La centrale nucléaire française fissurée est dangereuse, pense M. Santer)

13.5.93. (jeudi)

HT : Europe's Futility in Bosnia Is an Ominous Symptom

W : Der Kommentar : Enttäuscht von Europa

LB : Commentaire : États-Unis, Europe, Russie : des lézardes

LB : Des « marines » en Macédoine ? (Bill Clinton l'annonce mais la décision n'est pas pour tout de suite)

F : Conjoncture : Le taux de base bancaire revient à 9 % (Les banques commerciales continuent à répercuter dans leurs crédits la baisse des taux directeurs initiée par la Banque de France.)

FT : EC launches study into crisis over employment

FT : High-cost TV

CEE : La déprime des PME européennes (Selon une enquête réalisée auprès de 5 000 entreprises, les PME de la Communauté tablent sur une baisse de leurs résultats et de l'emploi en 1993.)

F : Commerce international : Gatt : la France redéfinit sa position (Décidé à aboutir rapidement à un accord global, le gouvernement Balladur présente ce matin ses positions revues et corrigées sur le dossier du Gatt.)

HB : Konflikt um Banque de France vorerst beigelegt : Kompromißformel

14.5.93. (vendredi)

F : Monnaies : SME : la peseta et l'escudo dévaluées à chaud (Le système de changes européen n'est toujours pas sorti de la tempête : il vient de subir un nouveau choc, avec la dévaluation de 8 % de la peseta et de 6,5 % de l'escudo.)

FT : Realignment in Iberia

FT : Spanish devaluation underlines monetary split in the EC : Exchange rate machismo end

HB : Europäisches Währungssystem beweist mit Abwertungen mehr Flexibilität : EWS-Kern hat sich wieder stabilisiert

HT : Crisis Arms Denmark's Maastricht Supporters

LB : Conseil de l'Europe : Russie contre Estonie

L : De Schengen, il ne reste que le bâton (La carotte de la fin des contrôles aux frontières est repoussée aux calendes. Du coup, seuls les aspects sécuritaires de l'accord de Schengen demeurent.)

F : Double héritage

15.-17.5.93. (samedi, dimanche, lundi)

HT : Even a 'Yes' in Denmark Won't End Splits in EC

F : Danemark : deuxième referendum demain sur Maastricht : Europe : la triple crise (Une victoire du oui à Copenhague donnerait un ballon d'oxygène aux Douze. Mais pas forcément de longue durée...)

FT : Yes please, Denmark

LB : « La Communauté ? De la rigolade »

FT : EC predicts economic growth at zero or less

HB : Neue Hoffnung auf Abschluß der Uruguay-Runde nach dem Treffen in Toronto : Brüssel wartet auf Flexibilität in Paris

18.5.93. (mardi)

F : Maastricht : Le Danemark vote sur un traité édulcoré (Un oui est attendu à l'issue du scrutin d'aujourd'hui. Mais, au même moment, la CEE s'enfonce dans la récession.)

FT : Danish Yes is no panacea for EC's fundamental ailments

LB : Ce Groenland si loin, cette Europe si grande

LB : Londres s'éloigne encore de l'UEM (Pas de retour de la Grande-Bretagne avant, au minimum, 1997 ?)

F : John Major s'inquiète (Il tente de convaincre ses concitoyens que Maastricht représente la voie de la prospérité.)

19.5.93. (mercredi)

F : Symbolique (référendum danois)

LB : Commentaire : Feu vert à la Belgique

FT : Now the real debate on European union begins

HB : Frankreich setzt neue Akzente in der Nato : Kein leerer Stuhl mehr

LB : Audiofina va donner du tonus à la CLT (Le Groupe Bruxelles Lambert est bien décidé à financer la stratégie ambitieuse de son pôle audiovisuel)

LB : « La CLT vers le 21e siècle »

F : Audiovisuel : La CLT se prépare au défi du numérique (Nouvel administrateur délégué de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, Michel Delloye commente pour « Le Figaro » les « excellents résultats » de 1992 et explique la répartition des tâches entre Gaston Thorn, Jacques Rigaud et lui-même.)

20.-21.5.93 (jeudi, vendredi)

LB : La présidence belge débute avec plus d'un mois d'avance

HB : Die EG nach dem Ja der Dänen : Nur ein kleiner Schritt

F : Après le vote danois : Les Douze veulent sortir de l'immobilisme (L'étape danoise franchie, la révision des critères de convergence et la fiscalité de l'épargne sont au menu de la prochaine présidence belge.)

FT : Get Europe to work

SZ : Englands Euro-Feinde versinken im Skagerrak (Nach dem Maastricht-Ja der Dänen bleibt den britischen Gegnern nur der geordnete Rückzug)

F : L'Europe quand même

F : CEE : SME : contentieux franco-britannique (Paris dénonce le « dumping monétaire » des Anglais. Réunion des ministres des Finances, ce week-end, au Danemark.)

22.-24.5.93. (samedi, dimanche, lundi)

HB : Das schwierige Problem der Harmonisierung der Kapitalertragssteuern in der EG : Die freie Wahl der Zinsbesteuerung

HB : Häufigere Kursanpassungen im Währungssystem : Lehren aus der Krise

SZ : EG hält an Währungs-Fahrplan fest (Horst Köhler : Konvergenzkriterien sind wichtiger als das Datum)

M : Lors de la réunion des ministres des finances des Douze au Danemark : Le comité monétaire de la CEE propose des indicateurs confidentiels pour prévenir les situations de crise

LB : L'Europe monétaire renforce son ancrage (Les Douze ne veulent plus de turbulences et s'accordent pour plus de coopération entre les banques centrales)

LB : Marchés obligataires : Fermeté du franc sous un ciel étoilé (La levée de l'hypothèque danoise a détendu l'euro-marché européen. Le franc belge domine toujours dans le haut du panier)

LB : Une mission essentielle pour la présidence belge (Elle portera notamment sur les fronts baptismaux l'ébauche de la future banque centrale de l'Europe)

LB : Croissance négative pour l'Europe en 93

FT : Belgium keen to contribute to Euro-corps

FT : Mr Clinton and Bosnia

SZ : Europas politischer Super-Gau (Ex-Jugoslawien)

FAZ : Die Luxemburger CLT mit Fernsehen in Deutschland erfolgreich (Abermals kräftige Gewinnsteigerung dank RTL plus / Keine Angst vor deutschen Medienkontrolleuren)

25.5.93. (mardi)

HB : Die Gemeinschaft zieht Schlußfolgerungen aus den jüngsten Währungskrisen : Leitfaden für stabile Europawährung

FT : Complacency on the ERM

M : La réunion informelle des ministres des finances au Danemark : Les Douze cherchent à dédramatiser les dévaluations

LB : Décisif, ce marathon sur les prix agricoles ? (Ce n'est pas certain, car certains pays restent déterminés à obtenir de sérieux réaménagements de la nouvelle PAC)

F : CEE : Emploi : les « pistes » de Bruxelles (Deux documents en préparation veulent privilégier les mesures « actives » plutôt que les mesures « passives ».)

LB : Les Européens pour une intervention (ex-Yougoslavie)

LB : Commentaire : Bosnie : d'échec en échec

F : Le programme Balladur : Un emprunt de 40 milliards pour un plan plus musclé (Le gouvernement renforce les mesures de relance de son plan de redressement. Il comprend un grand emprunt lancé auprès du public, en attendant les privatisations.)

26.5.93. (mercredi)

LB : Patinage sur les terres à geler au marathon agricole (Un essai de compromis de la présidence refusé par une Commission attentive aux dérapages budgétaires)

F : CEE : PAC : la problématique budgétaire (Sauf rupture brutale, le marathon des ministres de l'Agriculture des Douze devrait se poursuivre encore aujourd'hui.)

LB : La Commission souhaite d'abord mettre les expériences en commun

HB : Binnenmarkt/Das Europaparlament droht Klage an : Straßburg drängt auf Abbau der Personenkontrollen

LB : Soutien de l'OTAN au « plan »

F : La parole aux épargnants

27.5.93. (jeudi)

LB : Commentaire : Il faut explorer toutes les pistes (chômage)

LB : Delors : le chômage, « racine de nos maux »

F : CEE : Delors dénonce le « gâchis » du chômage (Mais la Commission, si elle a des idées, n'a pas de « plan » proprement dit pour l'emploi.)

SZ : Arbeitslosigkeit in der EG außer Kontrolle (Wachstumspolitik hilft nicht mehr/Brüssel verlangt „politische Antwort“)

F : OCDE : Sombres perspectives pour l'Europe (Pas de reprise avant le début de 1994 pour les pays européens, qui cumulent des handicaps sur le marché du travail.)

LB : Commentaire : L'Otan rappelle les règles du jeu

F : Convergence d'inquiétudes (droit d'asile)

28.-31.5.93. (vendredi, samedi, dimanche, lundi)

FT : Anger as Major moves Lamont from UK finance ministry

FT : Mr Clarke goes to Number 11

HB : Premierminister Major schreitet endlich zur Tat : Ein neuer Start

LB : John Major se débarrasse de son grand argentier (Le départ de M. Lamont entraîne un important remaniement. Il est remplacé par Kenneth Clarke)

F : Agriculture : PAC : la France arrache un bon accord (L'accord conclu à Bruxelles devrait amener le gouvernement à approuver le compromis CEE-États-Unis sur les oléagineux.)

FAZ : Kein selbstbewußter Einzelgänger (Die Schweiz und Europa)

Z : Bosniens Muslime brauchen endlich wirksamen Schutz : Europas Pfliegfall

1.6.93. (mardi)

FT: Commission says Britain should take tough action on budget deficit : Brussels backs UK on ERM

LB: Londres : un sceptique aux affaires européennes (David Heathcoat-Amory a souvent dénoncé la bureaucratie de Bruxelles. Il a aussi la réputation d'un bon négociateur)

F: Sommet franco-allemand aujourd'hui et demain à Beaune : Paris-Bonn : objectif européen commun (Le chancelier Helmut Kohl voudrait inviter les pays candidats à l'adhésion à la Communauté au Conseil européen de Copenhague).

LB: L'Europe se disperse sur l'immigration (Il faudrait au contraire une politique commune, dit-on avant la réunion des Douze à Copenhague)

SZ: Noch hat Polen eine Chance (Mit der Neuwahl des Parlaments hat sich Lech Walesa für klare Verhältnisse entschieden)

2.6.93. (mercredi)

LB: Durée du travail bientôt moins disparate (Les Douze se sont entendus sur un accord de principe sur une durée maximale de 48 heures par semaine)

FT: Britain to challenge EC's 48-hour-week limit

F: Ouverture hier à Beaune du 61e Sommet franco-allemand : Helmut Kohl témoin curieux de la cohabitation (Conflit bosniaque et préparation du Conseil de Copenhague au menu de la première rencontre bilatérale depuis l'entrée en fonctions du gouvernement Balladur)

W: Der Kommentar : An Europas Krankenbett

FAZ: Kein Beispiel für bürgerliche Solidarität (Finanzpolitik in Frankreich)

HB: EWS-Partner lösen sich von der Bundesbank-Politik : Als Anker ausgeht ?

F: OCDE : L'Europe en pleine récession (L'activité économique diminuera de 2,5 % en 1993 dans la partie ouest de l'Allemagne, selon les nouvelles prévisions de l'OCDE).

HB: OECD-Jahrestreffen mit großer Besetzung : Amerikaner im Visier

TV: In Echternach gibt es keinen ein-

zigen Rück-Schritt (Die Pilger hüpfen nur nach vorwärts – Tausende nahmen wieder an der berühmten Springproze-ssion teil)

3. 6.93. (jeudi)

LB: Dehaene prié d'organiser un autre sommet à Bruxelles (Le chancelier allemand Kohl lui a fait la proposition mercredi à Bruxelles, avec l'appui de la France et des Pays-Bas. L'idée est de célébrer Maastricht)

F: Vent glacial (Beaune)

SZ: Störfall Weltpolitik in Beaune

FAZ: EG-Innenminister beschließen „Europol“

LB: Commentaire : Repli inéluctable ? (asile)

M: L'Europe forteresse

F: OCDE : Le modèle social européen remis en cause (Le rapport de l'OCDE sur le chômage dans les pays industrialisés décrit les handicaps de l'Europe, notamment les systèmes de salaire minimum accusés d'alimenter le sous-emploi.)

HB: Für die GATT-Probleme eine globale Lösung : Balladurs Durchbruch

4. 6. 93. (vendredi)

FT: Special EC summit idea takes shape

FAZ: EG-Sondergipfel soll die Integration vorantreiben (Belgien begrüßt deutsch-französische Initiative/Dehaene: Nicht mit feierlichen Erklärungen begnügen)

LB: L'appel de Claes (Agir à Douze avec Washington)

F: CEE : Bruxelles pousse à la relance (Renforcer l'initiative de croissance.)

FT: Closing ERM fault lines

LB: Varsovie est déçue par l'accord d'association passé avec la CEE (Mme Suchocka le fait savoir aux Douze dans une lettre qui leur demande de définir une procédure d'ouverture des négociations sur l'adhésion)

F: Conjoncture : La récession s'aggrave en Allemagne (Le PNB ouest-allemand a chuté de 3,7 % au premier trimestre, sa plus forte chute en 25 ans. La Bundesbank a décidé, hier, de laisser ses taux directeurs inchangés.)

HB: Westdeutschland in der Rezession : Signal zur Wende

5.-7. 6.93 (samedi, dimanche, lundi)

FT: New UK chancellor arouses curiosity in Brussels : European debut for Clarke

LB: Qui a peur de Jean-Luc Dehaene ? (La présidence belge de la Communauté est déjà mal vue des Anglais...)

HB: Pläne für einen neuen EG-Sondergipfel : Über Maastricht hinaus

SZ: Die EG hält Einschnitte in die soziale Sicherung für unvermeidlich (Präsident Delors wird dem Gipfel Pläne gegen die strukturelle Arbeitslosigkeit präsentieren)

HT: In Lead, Spain's Socialists Look to Minority Cabinet

F: L'heure des nationalistes (Ce sont les Catalans qui seront les arbitres de la nouvelle situation politique sortie des urnes.)

8. 6. 93. (mardi)

HB: EG/Tagung der Finanzminister – Arbeitslosigkeit bereitet Sorge – Euratom-Anleihe für Osteuropas Kernkraftwerke : Bundesfinanzminister Waigel begrüßt die Beschäftigungsinitiative der Gemeinschaft

FAZ: Delors bleibt Ministertreffen überraschend fern (Reformkonzept für den Arbeitsmarkt erst auf dem Gipfeltreffen)

F: CEE : Lutte contre la pauvreté : Delors veut doubler les crédits (Alors que le nombre d'exclus augmente chaque année, le président, pris entre les divergences d'analyses, suggère l'adoption d'une „Déclaration solennelle“.)

LB: Les Douze à court d'idées pour doper la croissance (Les ministres des Finances constatent leur impuissance et n'arrivent pas à un accord sur la TVA sur les objets d'art)

LB: Accord partiel USA-CEE sur les dossiers agricoles ? (La France n'opposerait pas son veto à l'accord sur les oléagineux soumis ce mardi au Conseil européen)

F: La Grande-Bretagne et Maastricht : Thatcher prend sa revanche (La Chambre des lords a entamé le débat

sur le traité de Maastricht. Au plus bas dans les sondages, John Major se passerait d'attaques venues de son propre camp.)

LB : La BEI est prête pour ses nouvelles tâches (Elle n'a pas tardé à s'adapter au plan de relance dans la CE)

LB : Economies signées „Attali“ pour le Berd (Il dément les rumeurs de ce week-end concernant son éventuel remplacement)

LB : Commentaire : L'Espagne a la gueule de bois

F : Un charmeur charismatique (Felipe Gonzalez)

9. 6. 93 (mercredi)

SZ : EG-Außenminister beraten über gemeinsame Bosnien-Politik : Westen sucht Geld und Truppen für Schutzzonen (Hoffnung auf Hilfe durch arabische Länder / Ghali : UNO-Operation wird Jahre dauern)

SZ : Bonn stellt der EG ein Ultimatum (Wissmann droht Alleingang bei der Autobahn-Vignette an)

LB : David Owen : „Il ne suffit pas de parler“ (Le médiateur des Douze en Bosnie place les gouvernements européens devant leurs responsabilités et réclame des moyens au-delà des résolutions)

HB : CO2-Steuer in Brüssel auf Eis

LB : Feu vert de la France au dossier des oléagineux (Son ralliement au projet de novembre 1992 épargne à l'Europe les mesures de rétorsion annoncées par les USA)

LB : Les candidats à l'Europe demandent des dérogations (Première vague d'adhésion : Helsinki, Stockholm et Oslo.)

F : Banque de France : Affrontement évité

(10. 6. 93. (jeudi)

LB : Warren Christopher réaffirme la stratégie américaine en Bosnie (Des avions pour protéger les zones de sécurité, des soldats en cas de paix, confirme le secrétaire d'Etat au conseil ministériel des Douze, à Luxembourg)

LB : L'Otan décidée à garder ses distances avec la Bosnie

LB : Un homme neuf dans le bain du GATT (Un Irlandais succède à Dunkel, et Balladur vient à Bruxelles)

F : Commerce international : Balladur à Bruxelles : la grande explication (Le premier ministre devrait définir ce matin, avec fermeté, devant la Commission européenne de Bruxelles les

nouvelles positions de la France au GATT.)

LB : Les Douze et le Hainaut (Willy Claes plaide à Luxembourg. Rude concurrence française)

Z : Ausländer gelten als unerwünschte Personen : Europa wird zur Festung ausgebaut

11. 6. 93. (vendredi)

F : GATT : Paris prend le risque d'une crise ouverte avec la CEE (Edouard Balladur, qui rencontrera le président Clinton mardi à Washington, a réaffirmé devant la Commission européenne l'intransigeance de la France sur le compromis agricole de Blair House. Malaise chez nos partenaires.)

LB : GATT : La France prête à provoquer la crise ? (M. Balladur à Bruxelles pour tenter de rallier les membres de la Commission européenne à ses vues)

F : Repenser l'Europe

M : Le conflit dans l'ex-Yougoslavie : Consultations entre les Etats-Unis et les Douze à Luxembourg et à Athènes

FT : EC to act on freedom of information

M : Un Conseil de sécurité élargi ?

12.-14.6.93. (samedi, dimanche, lundi)

F : L'Europe et la défense : UEO : un „déficit démocratique“ (La crise qui sourd pourrait éclater au grand jour.)

LB : Le plan Vance-Owen est en réanimation à Genève (La présidence collégiale bosniaque est parvenue à se réunir pour la première fois depuis plus d'un an).

LB : Commentaire : Onu : quelle responsabilité et quels moyens ?

L : Le masque de l'impuissance

HB : Ein Regierungschef im Schatten (Major)

HB : Bankchefs sehen deutsche Wirtschaftskrise gelassen : Trost vom Ausland

SZ : FDP – wozu ?

SZ : Clintons Pläne dümpeln dahin (Der US-Präsident bekommt die Wirtschaft nicht in den Griff)

15.6.93. (mardi)

F : Politique monétaire : Les taux français passent sous les taux allemands

(Nouvelle baisse de 0,25 % des taux directeurs de la Banque de France. Les banques réduisent également leur taux de base.)

F : Première étape (taux)

LB : Des signes positifs malgré la récession (La BRI dresse un tableau sombre de l'économie mondiale mais ne veut pas céder à un pessimisme excessif)

W : „Schwerste Krise seit 2. Weltkrieg“ (Arbeitslosigkeit in Europa beunruhigt die Zentralbanken – Jahresbericht vorgelegt)

FT : Clipping the banks' wings

LB : Marchés publics : trouble dans la CE (L'accord Allemagne / Etats-Unis continue de faire des vagues)

16.6.93. (mercredi)

F : Europe : Kohl réclame un sommet européen extraordinaire (Le chancelier allemand souhaite que ce sommet soit organisé à l'automne pour relancer la construction européenne après la ratification britannique de Maastricht.)

F : Relations internationales : Balladur-Clinton : renouer le dialogue (Le premier ministre français s'est efforcé de rappeler haut et fort les positions françaises tout en se faisant l'avocat de l'Europe.)

FT : Davignon attacks EC 'timidity' on unemployment (Industrialist calls for US-style labour flexibility to meet import competition)

HB : Die deutsche Währung kommt ins Gerede : Bonus in Gefahr

17.6.93. (jeudi)

HB : Eigene Zentralbank (Luxemburg)

HB : Luxemburg baut für Europa vor

HB : Geldpolitik/Das Großherzogtum will eine völlig selbständige Zentralbank aufbauen : Luxemburg und Belgien bereiten jetzt schon das Ende ihrer Währungsunion vor

LB : La Commission confirme le marasme économique (Elle publie de nouveaux chiffres alarmants. Et cela devrait durer jusqu'à la fin de l'année prochaine, paraît-il . . .)

F : Conjoncture : L'Europe s'enfonce dans la récession (La Commission européenne a annoncé, hier, une croissance négative de 0,5 % en 1993 et positive de 1,25 % en 1994).

W : Deutscher Alleingang verärgert Brüssel (Bundesregierung verweigert

Sanktionen gegen USA im Bereich Telekommunikation)

LB: La télévision de demain dans la mire des Douze (Des aides sont accordées aux producteurs mais la norme de diffusion de la télé haute-définition reste dans l'ombre)

L: Maastricht ne fait plus rêver les pro-Européens

F: La préférence européenne

18.6.93. (vendredi)

LB: Il n'y aura pas de divorce belgo-luxembourgeois

HB: Die Abschlußbilanz der dänischen EG-Präsidentschaft fällt mager aus: Kein Platz in den Geschichtsbüchern

HB: Vor dem EG-Gipfel in Kopenhagen: Nur noch Probleme

LB: Vignette autoroutière: feu vert des Douze? (Le principe de taxer les poids lourds pourrait être acquis ce week-end. En Belgique, les Régions veulent la recette)

LB: Maystadt: d'abord réaliser le plan de relance d'Edimbourg (Le ministre belge des Finances constate des retards. Ceci devrait modérer l'appétit des Douze à Copenhague)

F: Allemagne: Bonn persiste et signe (Le gouvernement allemand justifie son refus de s'associer aux sanctions de la CEE contre les Etats-Unis. Amertume d'Alain Lamassoure.)

F: Télécommunications: Les Douze libéralisent le téléphone (Le monopole sur le service du téléphone n'existera plus en Europe à partir du 1er janvier 1998).

FAZ: WEU soll nicht den UN unterstellt werden (Versammlung empfiehlt enge Arbeitsbeziehungen / Vorschläge)

19.-21.6.93. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Des faibles moyens pour relancer l'Europe qui s'enfoncé dans la crise

M: La « préférence communautaire »

FT: EC summit urged to act on growing unemployment crisis

FAZ: Was der EG droht

F: Une priorité: la lutte contre le chômage (Les Douze attendent beaucoup d'une intervention de Jacques Delors préparée dans le plus grand secret.)

F: Le mal européen

FT: Where the EC must go next

W: Gipfel der Krise

HB: Wissmann schaffte den Durchbruch in der EG: Gebühr für jeden Lkw

FT: Plan signals greater freedom for hauliers: EC agrees on common system for road charges

LB: Une « euro-vignette » taxera le transport lourd par route (En Allemagne, au Danemark et dans le Benelux. La porte est-elle ouverte à une taxation des voitures particulières?)

HB: EG/Belgien versucht, das Vertrauen der europäischen Bürger zurückzugewinnen: Premier Dehaene kann sein integratives Geschick auch in der Gemeinschaft nutzen

W: Großherzogtum will eigene Zentralbank

W: Der Kommentar: Mighty Luxemburg

22.6.93. (mardi)

FT: Leaders in Copenhagen disagree on deregulation of labour markets: EC wants new plan for jobs

F: le 49e sommet européen: Delors propose huit clefs pour sortir de la crise (Les Douze ont réservé un bon accueil aux propositions du président de la Commission. Un Livre blanc les précisant devrait être élaboré d'ici à octobre.)

SZ: Europas Wirtschaft in Gefahr. EG-Gipfel sucht nach Auswegen (Die Gemeinschaft braucht zur Begrenzung der Arbeitslosigkeit höheres Wachstum)

LB: La relance selon le professeur Delors (Constatant les carences européennes, il propose un plan d'action)

LB: Le président bosniaque rentre les mains vides (Pas de surprise à Copenhague. Les Douze ne veulent pas armer les Musulmans de Bosnie)

FT: EC plan from Mr Delors

F: Tartuferie

W: Der Kommentar: Alarm in Kopenhagen

HB: Mit dem Latein am Ende

F: Finance: Huitième baisse des taux français (La bonne tenue du franc sur le marché des changes a permis une nouvelle réduction des taux français, aujourd'hui sensiblement inférieurs aux taux allemands.)

23.-24.6.93. (mercredi, jeudi)

F: Après le sommet de Copenhague: Parlement européen: Delors fait mieux que les Douze ... (Pour les euro-députés, la carence des Etats membres redonne un élan à la Commission de Bruxelles.)

HB: Eine Stellungnahme der Bundesregierung zur Besteuerung der Zinsen: Keine Kapital-, aber eine Steuerflucht

HB: Perspektiven / Trotz Spaltung und Transformationskrise kann die Wirtschaft mit guten Noten aufwarten: Ministerpräsident Vaclav Klaus steuert sein Land unbeirrt in Richtung Europäische Gemeinschaft

HB: Stahl/Strafzölle der USA und Verschwörungstheorie: Europa wehrt sich gegen die Rolle des Prügelknaben

FT: Bonn politicians told they must summon the will for big cuts in spending: Budget warning by Bundesbank

FT: Counting the cost of job security in the EC

M: Au conseil européen de Copenhague: Les Douze sont parvenus à rendre crédible leur mobilisation contre la récession

SaZ: Keine Tiefflüge mehr über Cattenom

25.6.93. (vendredi)

HT: Developing World Takes Growth Lead

HT: EC Urged to Ease Social Costs (Creation of Jobs Linked to Changes in System)

LB: Couac franco-allemand sur le problème des taux (La France essaie-t-elle de mettre à mal l'indépendance de la Bundesbank? La réaction allemande est vive!)

FAZ: Der Export ist in diesem Jahr keine Konjunkturstütze (Nachfrage in Europa bleibt schwach / Chancen in Asien / Umfrage des DIHT bei den Außenhandelskammern)

SZ: Exportwachstum bleibt weiterhin aus (DIHT erwartet Rückgang der Ausfuhren um zwei Prozent / Neue Chancen in Nordamerika)

SZ: Bonn ist über Äußerungen aus Paris zur Zinspolitik verstimmt (Treffen des deutsch-/französischen Wirtschafts- und Finanzrates abgesagt)

26.-28.6.93. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Willy Claes aux commandes (La « passation des dossiers » à la Belgique a eu lieu samedi)

LB : Bosnie : Bruxelles reçoit la présidence (Sept des neuf membres de la direction collégiale bosniaque ont rencontré la Troïka européenne)

LB : Départ d'Attali : la presse plaide non coupable (Les journaux britanniques ne s'estiment pas responsables de la démission de l'ex-patron de la Berd)

FT : Next steps at the EBRD

M : Le prestige contre l'efficacité

F : Coup de semonce

FT : Hard to justify (Clinton, Baghdad)

29.6.93. (mardi)

FT : Christopherson may seek to replace Attali at EBRD

FT : EC orders catalysts for new vans and minibuses

HB : Alphanbéry beging einen klassischen Fauxpas : Eine kleine Krise

LB : Deux nouvelles pièces sont frappées pour la présidence belge de la CEE (Il s'agit d'une pièce en argent de 5 écus et une en or de 50 écus)

LB : La dette belge est lourde mais elle est bien gérée (La Trésorerie respecte parfaitement la ligne stratégique définie par les Finances pour cette charge « belgo-belge »)

30.6.93. (mercredi)

LB : Jacques Delors attend beaucoup de la Belgique (Propos diplomatique ? L'Europe n'a pas de partition. Premier coup de baguette, ce soir, de Willy Claes)

LB : « La Communauté européenne manque d'un projet politique » (A quelques heures de la présidence belge,

Jacques Delors fait l'état des lieux. Balade dans les tréfonds d'un homme hanté par le déclin de l'Europe.)

LB : Réflexion faite : Géopolitique euro-américaine

F : Selon un rapport sénatorial : Schengen inapplicable (Les garanties minimales ne sont pas assurées.)

FAZ : Deutschland unterliegt im Bananestreit (EG-Gerichtshof weist Antrag auf einstweilige Anordnung zurück / Regelung kann in Kraft treten)

HT : A Bunch of Protectionism (EC's Banana Ruling Peels Open Schism)

FAZ : EG-Beschlüsse zur Luftreinhaltung (Regeln zu Müllverbrennung und zur Benzinlagerung)

HB : Gelder in ein Faß ohne Boden (Weltwährungsfonds)

JUILLET 1993

1.7.93. (jeudi)

LB : Commentaire : Y croire pour douze

F : Après un an de surplace : Europe : les défis de la présidence belge (La Belgique succède au Danemark à la tête de la CEE. Avec la volonté de mettre enfin en œuvre le traité de Maastricht.)

HB : Bundesbank hält an D-Mark als EWS-Anker fest : Noch kein « Francker »

SZ : Maastricht — Staatsstreich von oben ?

L : Le traité de Maastricht joue gros à Karlsruhe (La Cour constitutionnelle examine aujourd'hui trois plaintes déposées par les opposants du Traité. Un duel juridique risqué pour le gouvernement.)

HB : Endlich ein Fortschritt für Europa

FT : Date fixed to end passport controls within most of EC

2.7.93. (vendredi)

LB : Le gouvernement Dehaene a-t-il été sauvé par l'Europe ? (A l'heure de la présidence communautaire, les pierres d'achoppement se sont multipliées entre CVP et PS)

LB : Quelques heures de répit pour le président Dehaene (Première prestation européenne, jeudi, du Premier ministre. Avant le gros morceau des fonds structurels, aujourd'hui)

FT : Bundesbank eases rates

HB : Bundesbank senkt nach längerer Pause Leitzinsen : Mehr als getrippelt

M : La libre circulation des personnes en Europe : La convention de Schengen devrait entrer en application le 1er décembre

F : Après l'accord de Madrid : Schengen : les conditions françaises (« Je ne veux prendre aucun risque », déclare au « Figaro » Alain Lamassoure, le ministre des Affaires européennes.)

F : Espoirs et inquiétudes (OCDE)

TV : Verstärkte Kooperation im Gesundheitswesen angestrebt (Luxemburgischer Gesundheitsminister Johny Lahure im Gespräch mit Stadt und Krankenhausträgern)

3.-5.7.93. (samedi, dimanche, lundi)

SZ : EG-Milliarden für Ostdeutschland (Nach Tauziehen einigen sich Finanzminister auf die Regionalhilfe)

SZ : Das Thema des Tages : Ungenierter Griff in den EG-Topf

LB : Commentaire : Chypre : les astuces des Douze

HT : Together the Seven Can Prepare the Way to Growth

FAZ : Undiszipliniert

6.7.93. (mardi)

FT : EC single market « at risk from race to apply subsidies »

F : L'élargissement en question : CEE : un risque d'asphyxie (A douze, la Communauté étouffe déjà. Qu'en sera-t-il à seize ? L'idée d'une réforme des institutions fait son chemin.)

LB : La Belgique s'immisce dans la cour des grands (Dehaene à Tokyo pour défendre les couleurs de l'Europe dans le cadre du G7. Rencontre CEE-Japon ce mardi)

HB : Jelzin auf dem Wirtschaftsgipfel : Bonner Treuhand-Karte

FAZ : Die Stunde des Kanzlers (Vor dem Gipfel in Tokio)

HB : Kanther wird Nachfolger von Seiters : Verlust für Kohl

7.7.93. (mercredi)

LB : L'Europe voudrait mordre une part du gâteau japonais (A la veille du

G7, la délégation communautaire a mis la pression en vue d'une réduction du surplus commercial)

F: Une magistrature menacée (G7)

HB: Keine Anstöße für die Gatt-Runde: Nationale Schatten

HB: Die italienische Notenbank senkt den Diskontsatz: Gutes Timing für Tokio

FT: Health and development

8.7.93. (jeudi)

HT: Summit Breathes Life Into World Trade Talks (U.S. Sees « Market Access » Agreement On Tariff Cuts as a « Breakthrough »)

FT: Summit breakthrough puts pressure on Gatt negotiators to unblock Uruguay Round: G7 nations agree on far-reaching tariff cuts

FT: Full speed ahead on Gatt

HB: Tokio weckt Hoffnung für die Gatt-Runde: Chance für Genf

LB: Réflexion faite: Europe semestrielle?

SZ: Gehört Griechenland zu Europa?

9.7.93. (vendredi)

W: Luxemburg: Die Falle für Steuerbetrüger

HB: Rettungsversuche der EG-Kommission: Die nächste Todsünde

HB: Streit um die Attali-Nachfolge in der Osteuropabank: Nicht immer Franzosen

HB: Die Gipfel-Diagnosen simplifizieren zumeist: Wohlfeile Rezepte

FT: Strong words, weak action

F: Les mots pour le dire

LB: Petite éclaircie pour l'acier (L'OCDE s'attend à une légère reprise de la demande au deuxième semestre)

10.-12.7.93. (samedi, dimanche, lundi)

FT: Finance ministers to hear UK defence over budget deficit

FT: Defining the fiscal deficit

W: EG berät Konjunkturprogramm (Projekte für zehn Milliarden Mark sollen vorgezogen werden)

FT: Programme to focus on fight against poverty: World Bank plans to halt decline in quality of projects

FAZ: Wer rettet das Gatt?

13.7.93. (mardi)

FT: EC finance ministers promise tough action on public spending

FT: Community ministers build on summit growth initiative

F: CEE: Les encouragements de Waigel (Pour le ministre allemand des Finances, la politique Balladur aura un « effet positif sur les taux de change ».)

SZ: Waigel steht in der EG gut da (Trotz Wiedervereinigung ist die Staatsverschuldung relativ gering)

F: Changes: Nouveau test politique pour le franc (La spéculation jauge à nouveau l'axe monétaire franco-allemand. La Bundesbank est intervenue hier sur les marchés pour soutenir le franc.)

SZ: Das Thema des Tages: Der Franc steckt in der Malaise

LB: CEE: réduire les déficits publics plutôt qu'agir sur la croissance? (Le Comité de politique économique veut des mesures immédiates malgré la récession)

LB: L'Uruguay Round va repartir pour un tour (Après Tokyo, certains espoirs sont à nouveau permis. Mais les points de friction restent pourtant nombreux)

FAZ: Eine Drehscheibe des Kapitals (Dreißig Jahre Euromarkt)

14.7.93. (mercredi)

W: EG-Finanzminister verärgert über ihre Regierungschefs

FAZ: Eine Perspektive

LB: Le cabinet Gonzalez

HB: GATT/Skepsis über den Zoll-Beschluß von Tokio: Mit Hängen und Würgen

FT: Franc's ERM parity defended

HB: Die Gemeinschaft konzipiert ihre Wirtschaftspolitik: Brüsseler Aktionismus

SZ: Sparhaushalt mit Schlagseite (Deutschland)

15.7.93. (jeudi)

LB: Willy Claes est prêt à se mouiller dans le dossier yougoslave (Le ministre des Affaires étrangères a promis un dialogue intense aux eurodéputés au cours d'un face à face belge)

HB: EG/Parlament verklagt Kommission: Brüssel muß freien Personenverkehr durchsetzen: Belgien fordert Instrumente für den handelspolitischen Notfall

LB: Les eurosceptiques perdent la bataille (Les lords diraient « non » à un référendum sur Maastricht)

FT: « Wise men » may pave the way for EC enlargement

LB: Le calendrier de l'UEM sera « difficile à tenir » (Possible retard, également, dans l'installation de l'IME)

LB: Uruguay Round: l'été sera chaud pour le commerce international (Nouvelles règles pour les produits textiles « délocalisés ». Et à Genève, les négociations du Gatt redémarrent...)

16.7.93. (vendredi)

HT: Frankfurt Said to Win EC Bank

LB: Les Douze défendent leur culture au Gatt (Ils demandent à la Commission de n'accepter aucune concession)

LB: Ex-Yougoslavie: les caisses des 12 vides (La Commission de l'Onu sur les crimes de guerre sans assistance)

F: Monnaies: La bataille du franc se calme (Le franc s'est redressé sensiblement hier. Et pourtant la Bundesbank n'a pas abaissé ses taux directeurs. Les cambistes dédramatisent la crise commencée il y a dix jours.)

SZ: Brüsseler Parlament billigt vierte Staatsreform: Belgien wird zum Bundesstaat (Finanzprobleme zwingen bereits zu neuen Überlegungen)

M: La Belgique fédérale

HB: Luxemburg/Ausländische Anleger sind nur selten betroffen – Keine Amtshilfe zwischen den Finanzbehörden: Geplantes Gesetz gegen Steuerbetrug sorgt für Wirbel

17.-19.7.93. (samedi, dimanche, lundi)

LB: M. Claes souhaite un mandat des 12 (Mais ceux-ci sont divisés sur les sanctions contre la Croatie: « On ne peut plus rien faire de déterminant... »)

FT: EC to debate Croatia sanctions

FAZ: London ringt um den Maastricht-Vertrag (In dieser Woche Debatten, Abstimmungen und Zuflucht bei Gericht)

FAZ: Der EG-Währungsausschuß soll an diesem Montag nicht tagen (« Signal für Verteidigung des Europäischen Währungssystems »/Dänen erhöhen Leitzinsen deutlich)

HB: Der Franc ist wieder einmal unter Druck : Primat der Politik

F: Echanges : Gatt : la France pour un outil de rétorsion commerciale (Paris présente aujourd'hui à Bruxelles un complément à son memorandum sur le Gatt et propose notamment la mise en place d'instruments de rétorsion commerciale européens sur le modèle du super 301 américain.)

20.7.93. (mardi)

FAZ: « Keine Entscheidung über Währungsinstitut » (Clarke : London bleibt im Rennen / Kein Zusammenbruch des EWS)

HB: Großbritannien/Clarke greift hohe Lohnnebenkosten als Feind des Wachstums an : Schatzkanzler hält den Zeitplan für die EWU für wenig sinnvoll

HB: EG/Tagung der Außenminister – Kinkel zeigt Verständnis für Zagreb – Claes soll die Lage sondieren : Keine Entscheidung über Sanktionen gegen Kroatien

SZ: Waigels europäische Quellensteuer-Pläne

F: CEE : Gatt : les Douze se donnent un nouveau délai de grâce (Cinq ministres français ont fait hier le voyage de Bruxelles pour défendre les positions du gouvernement Balladur sur le Gatt. Paris a demandé un Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture.)

F: Le modèle américain

FT: Delors in talks on regional aid crisis

FT: Maastricht's last stand

HT: European Community : Look Outward to the World

21.7.93. (mercredi)

F: CEE : une enveloppe de 917 milliards de francs à partager (Accord entre les Douze sur les fonds structurels. Mais la répartition des aides ne sera précisée qu'en septembre.)

FT: EC president forces compromise on regional funds : Delors ends budget revolt

F: Sommet franco-allemand : Kohl soutient le franc (Après sa rencontre avec François Mitterrand le chancelier a réaffirmé sa foi dans le SME.)

M: L'imbroglia (Major, Maastricht)

F: Grande-Bretagne : La résistance des eurosceptiques (Le traité de Maas-

tricht sera ratifié – au mieux – en novembre prochain par le Parlement britannique.)

HB: Handelspolitik der Europäischen Gemeinschaft : Vor einem heißen Herbst

FT: Former finance minister Balcerowicz is only east European to emerge : Pole nominated for top EBRD job

F: Les perspectives de l'emploi dans le monde : OCDE : 36 millions de chômeurs en 1994 (A la forte hausse du chômage attendue dans les pays de l'OCDE s'ajoute le sous-emploi : plusieurs millions de travailleurs découragés ou involontairement employés à temps partiel.)

22.7.93. (jeudi)

LB: Schengen : la France met ses conditions (Notamment en matière de lutte contre la drogue aux Pays-Bas)

LB: Un premier conseil agricole « cool » pour André Bourgeois (La France persiste cependant : elle veut renégocier les préaccords de Blair House)

HB: Vorbereitung auf Stufe zwei der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion : Fitneßtraining für stabiles Eurogeld

F: CEE : Elargissement de la Communauté : échappée autrichienne ... (Alors que les négociations avec la Norvège se compliquent, Vienne fait savoir qu'elle n'attendra pas les retardataires.)

M: Paris-Bonn : L'intérêt de chacun ?

LB: La Berd sera présidée selon les équilibres (Le Français Jacques de Larosière aura le soutien des grands pays industrialisés pour succéder à Attali)

FT: New leader for the EBRD

23.7.93. (vendredi)

F: Le débat européen en Grande-Bretagne : La « bombe à retardement » du chapitre social (La ratification définitive de Maastricht et le sort de John Major liés au vote décisif d'un amendement déposé par les travaillistes.)

FT: Major insists he will stand by Maastricht

LB: Le destin de Maastricht se jouait jeudi soir (A la Chambre des communes, un vote parlementaire lourd de conséquences attendait M. Major)

F: Les Douze entre Charybde et Scylla (Difficile navigation pour les

États membres de la CEE entre le rocher de Maastricht et celui du Gatt.)

F: CEE : Bruxelles veut réformer le marché du vin (L'organisation actuelle ne « fonctionne » plus. Si rien n'est fait, les excédents atteindront trente-neuf millions d'hectolitres en l'an 2000.)

FT: Clash over choice of new EBRD chief

24.-26.7.93. (samedi, dimanche, lundi)

M: L'épuisante bataille de Maastricht

HB: Nach der Maastricht-Debatte im Unterhaus : England und Europa

F: Tricoter l'Europe

FT: Bundesbank urged to consider other EMS members : ERM pressure builds as franc threat grows

FAZ: Das EWS muß flexibel bleiben

27.7.93. (mardi)

W: Rückzug einer Weltmacht (USA)

F: Le nouveau réalisme franco-allemand (Devant la difficile ratification de Maastricht, Paris et Bonn ont changé de tactique. Il faut relancer l'Europe mais avec prudence.)

FAZ: Maastricht ist mehr als ein Vertrag

FAZ: Die EG entschädigt Milchbauern (Kosten von 440 Millionen DM / 12000 Landwirte betroffen)

FT: EC agrees to links by steelmakers

28.7.93. (mercredi)

HB: Umsatzsteuer / Auch Frankreich muß sich den EG-Regeln anpassen : Vorsteuerbeträge werden umgewandelt in staatliche Zwangsanleihe von 100 Mrd. FF

SZ: Das Thema des Tages : Luxemburg und kein Ende

M: En dépit des divergences sur le SME : Paris et Londres appellent à un retour au calme monétaire

M: La création d'un pôle franco-luxembourgeois dans l'acier : Usinor-Sacilor et Arbed fusionnent leurs activités de négoce

L: Acier : les Etats-Unis lèvent la plupart des sanctions

29.7.93. (jeudi)

FT: Sutherland injects new urgency into Gatt talks

F: Berd : un fauteuil pour quatre (Le successeur de Jacques Attali devrait être désigné à la mi-août parmi les quatre candidats qui briguent la présidence de la banque.)

LB: Opinion : L'Europe des petits

HT: For EC Steel Firms, No Celebration (Deadline Approaches for Tough Decisions on Cuts)

F: Audiovisuel : SES : un sixième satellite (Astra 1 F sera, comme Astra 1 E, dédié à la diffusion numérique. Objectif : offrir aux téléspectateurs plusieurs centaines de programmes.)

F: Perspectives budgétaires : La dérive financière du Parlement européen (Les frais engagés pour de nouveaux lieux de réunion sont exorbitants pour le contribuable.)

30.-31.7.93. (vendredi, samedi)

HB: Deutsche Bundesbank / Geteiltes Echo im In- und Ausland auf die Zinsentscheidung : Nach der Senkung des Lombards müssen EWS-Mitglieder ihre Währungen stützen

HB: Die Bundesbank senkt nur den Lombardzins : Zu kurz gesprungen

F: Le paradoxe du mark (Les marchés s'interrogent sur l'avenir du Système monétaire européen.)

F: Après la décision de la Bundesbank : Le franc proche de son plancher (En décidant hier de ne diminuer que l'un de ses taux directeurs, la Banque centrale allemande a pris le risque d'une crise grave dans le SME.)

HT: De Larosière Gains Support In Hunt for EBRD Chief

FT: The thinking in Frankfurt : Guarding the D-Mark comes before the EMS

FT: The fall-out in Paris : Condemned to defend the franc fort

Sommaire du Bulletin 3 / 93 (mai, juin, juillet 1993)

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Finlande . . .	3	Peut-on maintenir le libre choix du mode de transports?	26	Signature d'un accord de coopération entre le Luxembourg et St-Petersbourg	51
Visite à Luxembourg du Ministre de la Justice des Pays-Bas	6	Approche typologique de l'architecture rurale au Grand-Duché de Luxembourg	27	Mission de prospection économique et d'expansion commerciale en Hongrie	52
M. Lahure à l'Assemblée mondiale de la Santé	6	Foyer d'accueil à Mühlenbach	28	Lutte contre le blanchiment d'argent	52
Voyage de promotion économique en Républiques tchèque et slovaque	6	Nouveau billet de 5.000 francs luxembourgeois	28	Mme Hennicot-Schoepges en visite officielle à Londres	53
«The European Challenges Post-1992»	7	Mme Hennicot-Schoepges à Dublin	31	NAMSO à l'honneur	53
Les soldats de la FORPRONU à l'honneur	8	Memorial Day 1993	31	Schengen: Réunion à Madrid	54
«Vivons la rue ensemble»	9	Haute distinction pour Mme Merlin	32	«Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995»	54
Die Orchideen Luxemburgs	10	Conseil OCDE à Paris	32	Conseils des CE à Luxembourg	56
Première réunion interrégionale du programme TRAINFORTRADE de la CNUCED	10	M. Poos rencontre M. Méhu	32	L'actualité européenne	57
Monnaies olympiques pour le Grand-Duc	11	M. Pierre Werner Docteur Honoris Causa de la Sacred Heart University	32	Mesures en faveur de l'emploi	57
Luxembourg, destination de congrès	11	Renforcement du rôle de la BEI pour la promotion des politiques de la CE	33	Un CD pour le Premier Ministre	57
M. Perez de Cuellar chez M. Santer	11	Accord avec la République de Maurice	36	Trêve Olympique	57
«Beaufort - Im Wandel der Zeiten»	12	Inauguration de la sculpture «La Non-Violence»	36	Signature d'un accord aérien avec la Gambie	58
Visite à Luxembourg de M. Pinheiro	12	Visite à Luxembourg du Secrétaire de l'Etat américain, M. Warren Christopher	37	Lutte contre la drogue au Benclux	58
Protection civile: Accord avec la Belgique	12	Visite à Luxembourg du Premier Ministre danois	38	Projet NOW : M. Juncker reçoit une délégation espagnole	59
Prix littéraire à Pol Greisch	13	M. Derycke chez M. Wohlfart	38	Mme Ugglass à Luxembourg	59
Haute distinction pour M. Silvain	13	Conseil ministériel de l'Alliance Atlantique à Athènes	38	Signature d'un accord bilatéral avec le Niger	59
Nouvelles cartes touristiques régionales	13	Le Premier Ministre visite le Saarländischer Rundfunk	38	Concept énergétique pour la Ville de Wiltz	60
29 membres au Conseil de l'Europe	14	Rencontre Goebbels-Brüderle	39	Signature d'un accord bilatéral avec le Burundi	60
Konrad-Adenauer-Stiftung (Referat Fischbach)	14	L'architecture européenne de la sécurité et le rôle de l'UEO (discours Poos)	39	M. Dehaene à Luxembourg	60
Remise d'un canon à S.A.R. le Grand-Duc	14	Les meilleurs sportifs reçus par le Grand-Duc	42	M. Spierenburg reçu par le Grand-Duc	61
Foire Internationale de Luxembourg (Discours Goebbels)	15	25 ^e Anniversaire pour le laboratoire de géodynamique	43	Ouverture du chantier de la centrale hydroélectrique de Schengen-Apach	61
Concert vocal de musique slave	19	Accord avec la République de Djibouti	43	Rencontre Fischbach-Gentges	61
Dr. Bernhard Vogel in Luxemburg	20	La protection des forêts en Europe	43	Police des quartiers	62
Le nouveau Service rééducatif ambulatoire, S.R.E.A.	21	Le Président de l'Assemblée de la République du Portugal à Luxembourg	43	Remise de décorations	62
M. Fischbach à La Haye	21	M. Wohlfart et les Droits de l'Homme	44	Visite de travail à Luxembourg de M. Van Den Brande	62
Umwelterziehung bei Kindern	21	Nouvelle usine 'TYVEK par DU PONT	44	Plaque commémorative pour la Grande-Duchesse Charlotte	63
Offizieller Besuch von Premierminister Jacques Santer in Slowenien und in Wien	22	Problèmes d'alcool: nouveau service d'information	44	M. Poos au Conseil des Affaires générales de la CE	63
Permis de conduire: nouvelle adresse	24	Accord de Siège AELE-Luxembourg	45	Nouvelle zone d'activités économiques à Ehlerange	63
Visite parlementaire en Autriche	24	Exposition IMAGO LUXEMBURGI à Anvers	45	M. Breitenbach chez M. Fischbach	64
«Gueulard sans cloche compact» de Paul Wurth S.A.	24	Cent ans d'art belge	46	L'église restaurée de Rumclange	64
Décoration pour M. Jockin	25	Le Président de la Chambre Economique Fédérale d'Autriche à Luxembourg	47	M. Hanley chez M. Poos	65
Sept douaniers luxembourgeois sur le Danube	25	Conseil européen à Copenhague	47	NOTES DOCUMENTAIRES	67
Le Grand-Duc chez Bétons Feidt et aux Caves St Martin	25	La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise	48	Echos de presse	88
Le Secrétaire général de l'UEO à Luxembourg	26	150 ^e Anniversaire des Postes et Télécommunications	50	Revue de presse internationale (Mai-Juin-Juillet 1993)	97

Photo couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président de la République de Finlande, Monsieur Mauno Koivisto et Madame Koivisto

* Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.